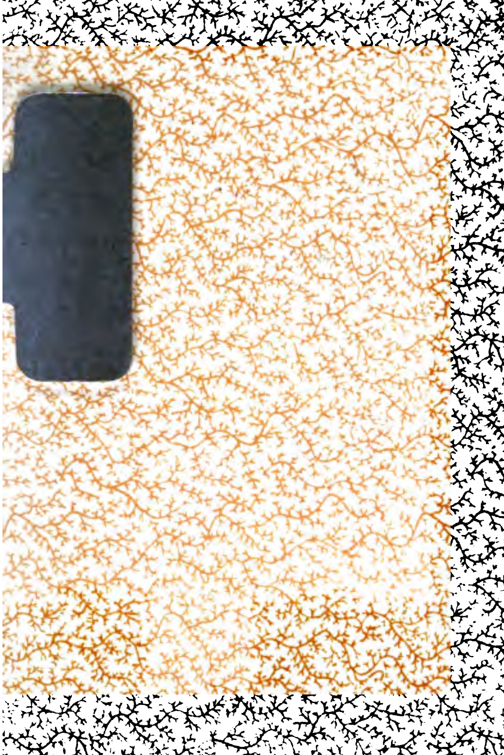
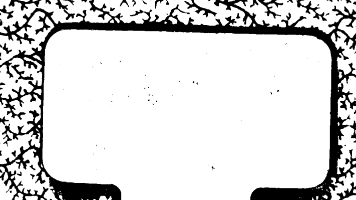




Imprimerie de POLLET ET COMP., rue St-Denis, 380.

HISTOIRE

DES

COMTES DE CHAMPAGNE

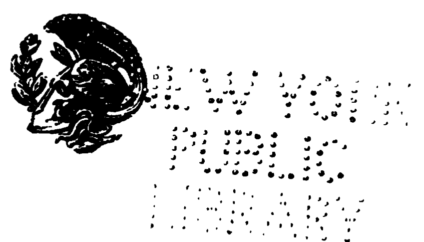
ET DE BRIE,

PAR

J.-B. BÉRAUD

(de l'Allier).

TOME DEUXIÈME.



PARIS,

LIBRAIRIE DE PILOUT ET COMP.,

Rue de la Monnaie 21.

1842.

R.A.H.

HISTOIRE

DES COMTES

DE CHAMPAGNE ET DE BRIE.

CHAPITRE XII.

THIBAULT IV,

Comte de Champagne et de Brie, Roi de Navarre,

SURNOMMÉ LE POSTHUME ET LE CHANSONNIER.

Blanche de Navarre va à la cour. — Elle fait au roi hommage-lige du comté de Champagne et de Brie. — Philippe-Auguste prend sous sa tutèle la fille de la comtesse. — Engagemens qui lui sont imposés. — Par quels seigneurs elle fait jurer pour elle. — Noms des seigneurs qui jurent pour le roi. — Coutume de la France à l'égard d'une fille héritière ou présomptive. — Lois imposées à la mère, au père, à la fille majeure. — Peine infligée au contrevenant. — Blanche accouche d'un fils qu'on surnomme le posthume. — Mort de Guillaume, cardinal et archevêque de Reims. — Erard de Brienne part pour Jérusalem. — Ses projets. — Bref du Pape contre lui. — Il épouse Philippote, une des filles du feu comte de Champagne et d'Isabelle. — Il revient en France. — Il veut s'emparer du comté de Champagne et de Brie. — Il lève des troupes. — Guerre. — Arrêt des Pairs du royaume. — Excommunication lancée par le Pape.

Après les funérailles du comte de Champagne, Blanche alla à la cour de Philippe-Auguste, pour lui faire son hommage-lige. Le roi la reçut, et prit sous sa tutèle, et Marie, fille de la princesse, et l'en-

fant dont elle était enceinte ; il lui fit jurer, en outre, qu'elle ne contracterait un second mariage qu'après en avoir obtenu son consentement. Ce serment fut prêté, au nom de la comtesse, par Guillaume, comte de Joigny, Guillaume, comte de Sancerre, Gauthier de Châtillon, Geoffroi de Joinville, Hugues, comte de Réthel, Henri, comte de Grand-Pré, Anheaume, comte de Traisuel, et Garnier de Tresnel.

De son côté, Philippe-Auguste promit et jura de garder et nourrir fidèlement la fille de la princesse, de ne la marier qu'à l'âge de douze ans, et, dans ce dernier cas, de requérir le consentement de Blanche de Navarre, de la reine-mère, tante de Marie, et le conseil des principaux barons du royaume, tels que Guillaume de Champagne, cardinal et archevêque de Reims, grand-oncle de la jeune princesse, du comte de Blois, son cousin ; de Eudes, duc de Bourgogne ; de Guy de Dampierre, baron de Bourbon, de Gauthier de Joinville ; de Jean de Montmirel ; de Geoffroi, maréchal de Champagne ; de Clerembault de Chapes, et de Guillaume de Joigny. Le roi fit jurer pour lui comme pleiges (cautions) (1), le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Perche, de

(1) Cartulaire de Champ. — Duchêne. — Hist. de Châtill., l. 3, c. 1. — Gloss. de Ducange.

Dreux, de Soissons, de Monfort et de Montmorency, Dreux de Mello, Guillaume de Garlande, Guillaume des Bares et le baron de Bourbon.

La coutume universelle de la France, dans ce temps-là, était qu'une fille héritière ou présomptive, ou effective d'une terre, ne pouvait être mariée sans le consentement du seigneur suzerain. Si le père négligeait d'obtenir ce consentement, il était puni de la perte de son fief. On en usait avec la même rigueur à l'égard des filles majeures qui disposaient de leurs mains, sans l'autorisation de celui dont relevaient leurs domaines ; si l'époux osait s'en mettre en possession, on le condamnait à mort ou au moins à la mutilation d'un membre. Les lois avaient cru cette sévérité nécessaire, pour empêcher que les vassales des rois et des barons ne prissent des maris dont la fidélité leur fût justement suspecte; ce qui pouvait avoir des résultats funestes pour le royaume ou la seigneurie dominante.

Si l'héritière n'avait pas atteint l'âge de majorité, ou elle passait avec son fief sous la garde du seigneur, ou elle restait sous la tutèle et la conduite de sa mère. Dans le premier cas, le seigneur donnait pleige ou caution, et était tenu de la marier selon sa condition, c'est-à-dire, suivant la noblesse de son lignage et l'étendue de sa terre ; mais, toujours de l'avis de ses parens. Dans le second cas, le

seigneur avait le droit d'exiger de la mère une caution, comme garantie de la promesse de ne point marier sa fille sans son assentiment préalable. Si elle violait cet engagement, on lui confisquait tous ses meubles, et on ne lui laissait que deux robes: l'une pour tous les jours, l'autre pour les jours de cérémonie, *des joyaux avenans*, un lit, un palefroi pour sa monture, une charrette et *deux roussins* pour faire ses provisions. Si l'on saisissait, pour la même cause, un gentilhomme portant armes, on devait lui laisser un palefroi, *un roussin* pour son écuyer, deux selles, un sommier ou cheval de somme, un lit, un habit de cérémonie, un *fermail* et un anneau.

Quand l'héritière avait atteint quatorze ans, si quelqu'un la demandait en mariage, la mère devait aller trouver le suzerain, et lui dire en présence des parens de la demoiselle: « Sire, un tel se présente » pour épouser ma fille; je viens vous demander » conseil, j'espère que vous me le donnerez bon. » Si le seigneur connaissait un meilleur parti, il pouvait le proposer et même le faire accepter; d'un autre côté, le lignage paternel avait les mêmes droits, s'il trouvait quelqu'un plus riche et plus *gentilhomme*.

Satisfaite de l'accueil qu'elle avait reçu à la cour, Blanche de Navarre retourna à Troyes, et y accou-

cha d'un fils qui fut appelé Thibault et surnommé le Posthume. Cette naissance fut, peu de temps après, suivie d'une mort dont la maison de Champagne eut justement à s'affliger : c'était celle de Guillaume de Champagne, cardinal de Reims. Ce prélat, doué, sans contredit, d'un grand talent et d'un esprit délié, était le ministre favori de Philippe, son confident, son conseil, la source de toutes les grâces, le protecteur de sa famille (1). La comtesse de Champagne fut obligée de quitter une seconde fois sa capitale pour aller à la cour. Le roi lui fit de nouvelles promesses pour son fils, et elle en partit bientôt, persuadée que la mémoire de son oncle lui servirait toujours d'égide.

Pendant que Blanche veillait avec la plus vive attention sur l'éducation de son fils, et à la sûreté de ses domaines menacés par plusieurs seigneurs voisins, elle vit un nouvel ennemi plus redoutable que les autres prêt à s'élever contre ce bon fils, et, peut-être même à l'expulser de la Champagne et de la Brie. Cet ennemi était Érard de Brienne.

Nous avons dit que Henri II de Champagne laissa trois filles issues de son mariage avec Isabelle, et qu'après la mort du comte, la princesse négligea

(1) Lettre de Philippe au pape Luce III. — Rigordus, — Pierre de Blois. — Pierre Gauthier.

de réclamer le comté de Champagne au nom de ses filles, et que Thibault III s'en déclara le souverain avec le consentement de Philippe-Auguste, dont il était un des favoris. Marie, l'aînée des filles, était morte quelque temps après son père; Alix, la seconde, avait épousé Guy de Lusignan, roi de Chypre; et Philippote, la troisième, restait encore à marier (1).

Érard de Brienne, fils d'André de Brienne, tué au siége d'Acre à côté de Henri II, jeta un regard de convoitise sur les beaux domaines de la Champagne et de la Brie; pour lui, le moyen légitime de s'en emparer était d'obtenir la main de Philippote, et de venir avec elle réclamer la restitution du comté. Convaincu du succès de l'entreprise, il partit pour Jérusalem, dont Jean de Brienne, son cousin, était roi. A la nouvelle de son départ et de ses intentions, Blanche de Navarre écrivit au pape Innocent III pour l'informer du dessein d'Érard et lui faire connaître les liens de parenté existant entre le prétendant et la fille de Henri; le pontife envoya, en conséquence, un bref à Albert, patriarche de Jérusalem, et à l'archevêque de Tyr, pour leur ordonner de prendre des renseignemens sur l'affaire, d'entendre les témoins que pourraient produire les

(1) Baluze, t. 2. — Cartulaire de Champ.

deux parties, d'empêcher, s'il y avait lieu, sous peine d'excommunication, le mariage entre Érard et Philippote, et de faire part de cette défense au roi Jean.

Louis, fils de Philippe-Auguste, écrivit, de son côté, au roi de Jérusalem, une lettre dans laquelle il lui disait : « Suivant la coutume de France, aucun ne peut être cité en jugement avant vingt-un » ans accomplis, pour une chose dont son père a » joui sans opposition : ainsi, mon très cher sei- » gneur, mon père et moi avons réglé et accordé à » notre chère amie la comtesse de Troyes, et à son » fils Thibault, en votre présence, que, si les filles » du comte Henri, ou quelqu'un pour elles voulait » disputer à Thibault ou à sa mère les états du » comte Henri, nous ne les écouterons point jus- » qu'à ce que Thibault ait atteint l'âge de vingt-un » ans ; attendu surtout que plusieurs personnes » nobles attestent que notre comte Henri laissa, en » partant pour la croisade, à Thibault son frère, » ci-devant comte de Troyes, tout son pays, en cas » qu'il n'y revînt pas. C'est pourquoi nous ne » voulons aucunement qu'Érard de Rameru épouse » la fille de Henri ; nous défendons en toutes ma- » nières que cela se fasse, autrement cela se ferait » contre nous. Outre cela, on nous a dit qu'ils » étaient parens à un degré qui ne leur permet pas

de réclamer le comté de Champagne au nom de filles, et que Thibault III s'en déclara le souver avec le consentement de Philippe-Auguste, dont était un des favoris. Marie, l'aînée des filles, ét morte quelque temps après son père; Alix, la s conde, avait épousé Guy de Lusignan, roi de Cl pre; et Philippote, la troisième, restait encor marier (1).

Érard de Brienne, fils d'André de Brienne, au siége d'Acre à côté de Henri II, jeta un reg de convoitise sur les beaux domaines de la Cha pagne et de la Brie; pour lui, le moyen légiti de s'en emparer était d'obtenir la main de Phili pote, et de venir avec elle réclamer la restituti du comté. Convaincu du succès de l'entreprise partit pour Jérusalem, dont Jean de Brienne, cousin, était roi. A la nouvelle de son départ et de intentions, Blanche de Navarre écrivit au pape nocent III pour l'informer du dessein d'Érard e faire connaître les liens de parenté existant ent prétendant et la fille de Henri; le pontife env en conséquence, un bref à Albert, patriarch Jérusalem, et à l'archevêque de Tyr, pour leu donner de prendre des renseignemens sur l'af d'entendre les témoins que pourraient produi

(1) Baluze, t. 2. — Cartulaire de Champ.

deux parties, d'empêcher, s'il y avait lieu, sous peine d'excommunication, le mariage entre Érard et Philippote, et de faire part de cette défense au roi Jean.

Louis, fils de Philippe-Auguste, écrivit, de son côté, au roi de Jérusalem, une lettre dans laquelle il lui disait : « Suivant la coutume de France, au-
» cun ne peut être cité en jugement avant vingt-un
» ans accomplis, pour une chose dont son père a
» joui sans opposition : ainsi, mon très cher sei-
» gneur, mon père et moi avons réglé et accordé à
» notre chère amie la comtesse de Troyes, et à son
» fils Thibault, en votre présence, que, si les filles
» du comte Henri, ou quelqu'un pour elles voulait
» disputer à Thibault ou à sa mère les états du
» comte Henri, nous ne les écouterons point jus-
» qu'à ce que Thibault ait atteint l'âge de vingt-un
» ans; attendu surtout que plusieurs personnes
» nobles attestent que notre comte Henri laissa, en
» partant pour la croisade, à Thibault son frère,
» ci-devant comte de Troyes, tout son pays, en cas
» qu'il n'y revînt pas. C'est pourquoi nous ne
» voulons aucunement qu'Érard de Rameru épouse
» la fille de Henri; nous défendons en toutes ma-
» nières que cela se fasse, autrement cela se ferait
» contre nous. Outre cela, on nous a dit qu'ils
» étaient parens à un degré qui ne leur permet pas

à foi et hommage pour le comté de Champagne et de Brie; la demande du prétendant fut soumise par le prince au jugement des pairs du royaume, et ceux-ci décidèrent que Philippe ayant déjà reçu à foi et hommage la comtesse et son fils, Érard et son épouse étaient mal fondés dans leur protection.

L'arrêt rendu par les pairs n'empêcha point Érard de rassembler des troupes et de ravager la Champagne; mais une autre croisade ayant été résolue (1) par le quatrième concile de Latran, et cette guerre pouvant retarder le départ des croisés, le pape et les évêques de France, qui avaient intérêt à le hâter, lancèrent l'anathême contre Érard, et mirent ses biens en interdit. Malgré l'excommunication, le prétendant aurait continué la guerre, si la mort de l'empereur Otton qui le soutenait n'eût dissipé ses partisans. Les vassaux du comte de Champagne rentrèrent dans le devoir, et le seigneur de Rameru fut obligé de faire la paix avec Blanche et Thibault. Érard céda, du consentement de sa femme, le comté de Champagne et de Brie, et Thibault donna à Érard, à Philippote, et aux enfans qui proviendraient d'elle, douze cents livres de revenu en terre, en fiefs

(1) Epist. Innoc. III. — Histoire de Châtill., l. 3. — Glossair. de Ducange.

liges, quatre mille livres monnaie de province et une gruerie (1).

Il est curieux de voir à quel degré de puissance s'était déjà élevée la maison de Champagne, et nous croyons pouvoir en donner une idée par la nomenclature de ceux qui abandonnèrent le parti d'Érard pour retourner à celui de Thibault. Nous avons déjà cité les seigneurs qui, de prime abord renouvelèrent leur serment de fidélité à Blanche et à son fils; voici les noms de principaux que l'excommunication ou la crainte de l'excommunication leur ramena.

Thibault, duc de Lorraine, comte de Metz; Guillaume de Vergi; Ponce de Mont-Saint-Jean; Hervé, comte de Nevers; Renard, seigneur de Choiseul; Simon de Joinville, que Thibault nomma sénéchal de Champagne; Archambaud de Bourbon, auquel le comte donna la charge de connétable de Champagne, et Hugues de Châtillon, fils du comte de Saint-Paul, bouteiller de Champagne. Le nombre de ces seigneurs qui avaient pour vassaux un plus grand nombre de gentilshommes, fit sentir à Blanche l'utilité de connaître les forces de la province; afin de s'en assurer, elle écrivit à Ville-Hardouin, alors à Constantinople; celui-ci lui répondit que le catalogue en était dans l'église de Saint-Estienne de

(1) Baluz., t. 2.

Troyes, et qu'il y avait deux mille deux cents chevaliers, dont dix-huit cents étaient liges, outre ceux que le comte Henri, Marie, son épouse, et le comte Thibault III avaient créés pour répondre des fiefs de l'église de Saint-Etienne Ce fut d'après cette lettre que Blanche de Navarre fit dresser un registre des fiefs de Champagne.

Sur ces entrefaites, Blanche de Navarre traita avec les envoyés du roi et de la reine d'Écosse pour le mariage de son fils avec Marguerite, sœur du prince. Cette union n'ayant point eu lieu, Thibault épousa Gertrude (1), comtesse de Metz et d'Aspurg, veuve de Thibault, duc de Lorraine, et Mathieu, successeur du duc, donna à la comtesse, pour son douaire, Nanci, Gondreville et leurs dépendances, à la condition, cependant, que ces deux places lui reviendraient après la mort de Gertrude; il céda, en outre, à Blanche et à son fils, pour en jouir à perpétuité, et par droit d'héritage, les fiefs de la châtellenie de Gondrecourt. Mais, deux ans après, ce mariage fut cassé pour cause de parenté et de stérilité.

Quand on voit, dans l'histoire, ces fréquentes dissolutions de mariages de rois et de reines, de comtes et de comtesses, ces divorces prononcés et ordon-

(1) Alberic, *in anno* 1220.

nés par des bulles de la cour de Rome; quand on voit tous les vassaux d'un empire soumis à la même loi, on veut naturellement connaître l'origine et les causes de ce pouvoir immense des pontifes, la source d'où sortaient tant de scandales et de crimes. Nous allons l'expliquer dans le chapitre suivant.

CHAPITRE XIII.

Origine et causes de la puissance des papes. — Mariage de Thibault avec la la comtesse de Metz. — La cassation pour cause de parenté et de stérilité. — Deuxième mariage avec Agnès, sœur de Imbert de Beaujeu. Mort de Philippe-Auguste. — Avénement de Louis VIII au trône. — Siége de La Rochelle. — Prise de la ville. — Conduite de Thibault. — Amour de Thibault pour la reine. — Opinions diverses des historiens à cet égard. — Qualités de la reine et de Thibault. — Age de chacun. — Croisade contre les Albigeois. — Menées des chefs de la noblesse au siége d'Avignon. — Querelle du roi avec Thibault. — Leurs menaces réciproques. — Le comte quitte le siége. — Prise d'Avignon. — Mort du roi. — Soupçons sur Thibault. — Discussion à cet égard. — Conduite de la reine Blanche. — Couronnement de Louis IX. — Le comte est invité à la cérémonie. — Affront qu'on lui fait. — Cause de cette insulte. — Romain, légat du pape. — Son portrait. — Sa liaison avec Blanche. — Thibault se révolte contre la couronne. — La reine lui écrit. — Il quitte le parti des révoltés.

Lorsque Grégoire monta sur le trône pontifical, en 590, toutes les églises se hâtèrent de le consulter. Grégoire donna des avis, et s'occupa avec zèle de la discipline des églises et de la conversion des peuples; mais là où Grégoire donna des avis, ses successeurs s'occupèrent insensiblement à donner des ordres et les églises à obéir.

Cependant, malgré ses empiétemens, la cour de Rome demeurait toujours sous la dépendance de l'empereur de Constantinople, qui avait alors la plus grande part à l'élection des papes; à la vérité, il paraissait bien la laisser au clergé et au peuple, mais il n'en fallait pas moins élire celui qu'il voulait. Les papes ne tardèrent pas à secouer ce joug, en se mettant sous la protection des rois de France. Les Pépin, par le besoin qu'ils avaient d'eux pour s'affermir sur le trône, les enhardirent à former des prétentions. Enrichi par leurs bienfaits, le trône pontifical se trouva en état de soutenir ses entreprises, et la faiblesse des successeurs de Charlemagne ne lui en fournit que trop d'occasions.

Ainsi, sous la première race des rois de France, les églises (1) s'étaient gouvernées par elles-mêmes; elles ne connaissaient d'autres lois que les conciles des nations; et sous la seconde race et les premiers rois de la troisième, on les vit sujettes au tribunal des papes, à la hardiesse et aux exigences desquels les princes eux-mêmes ne surent pas se soustraire. Les ecclésiastiques étant justiciables des évêques, et ceux-ci ne reconnaissant, pour ainsi dire, que l'autorité du pape, il en résulta une puissance extraor-

(1) Lampe. — Aventin. — Labb.

dinaire pour la cour de Rome ; aussi le vit-on bientôt s'emparer du pouvoir législatif.

S'étant arrogé la faculté de faire des lois, les papes crurent aussi pouvoir dispenser de leur exécution. Dès ce moment ils trafiquèrent des dispenses, et ces dispenses furent une des principales branches de leurs revenus. Pour les étendre encore, ils défendirent le mariage jusqu'au septième degré, et mirent au nombre des empêchemens l'alliance spirituelle que contractent deux personnes en portant un enfant sur les fonds baptismaux.

Enfin, dans ces siècles éloignés, c'était une opinion généralement arrêtée, que tout est licite quand on a la dispense de Rome. On ne doit donc pas être étonné de l'insolence des papes à l'égard des souverains de l'Europe. Ils cassaient leurs mariages, ils leur ordonnaient de se séparer de leurs plus chères affections, ils les excommuniaient en cas de résistance, et, quelquefois même, mettant leurs états en interdit, ils déliaient les sujets de l'obéissance qu'ils devaient aux monarques récalcitrans. Il arrivait souvent que les rois, et, à leur exemple, les vassaux de la couronne, sollicitaient, sous des prétextes faux et frivoles, la cassation de leur mariage, et l'obtenaient pour de l'argent.

L'histoire ni les chroniques ne disent point si la parenté et la stérilité furent les seules causes de la cassa-

tion du mariage de Thibault avec Gertrude ; quoiqu'il en soit (1), il ne tarda pas à se remarier avec Agnès, fille de Guichard de Beaujon et sœur de Humbert.

L'année suivante, c'est-à-dire le 14 juillet 1223, Philippe-Auguste mourut, et le 8 août Louis VIII, son fils, âgé de trente-six ans, fut couronné à Reims, avec la reine Blanche de Castille, sa femme, par l'archevêque Guillaume de Joinville. Jean de Brienne, roi de Jérusalem, alors en France, et la plupart des principaux seigneurs et vassaux de la couronne, assistèrent à ce sacre. Henri III, roi d'Angleterre, fut presque le seul qui ne jugea pas à propos de s'acquitter de ce devoir. Il espéra, au contraire, rétablir, sous ce nouveau règne, le mauvais état de ses affaires en deçà de la mer. Il envoya l'archevêque de Cantorbéri à la cour de France (2) pour y demander la restitution de la Normandie et de toutes les places dont Philippe-Auguste s'était rendu maître. Louis répondit par un refus à la réclamation de l'archevêque, et la guerre fut déclarée. La campagne s'ouvrit, et Thibault, avec ses Champenois, suivit le roi au siége de La Rochelle, après lui avoir juré qu'il ne le quitterait point. La Rochelle, où s'était enfermé le brave Savari de Mauléon, fut vivement

(1) Chronic. Metenses, t. 1. — Chronic. Senon. t. 4.
(2) Mathieu Paris.

disputée au roi de France, et la garnison ne capitula qu'après avoir fait de grandes brèches dans l'armée des assiégeans. Thibault se conduisit vaillamment pendant ce siége, et le roi, pour l'en récompenser, promit de ne point tirer à coutume le serment que ce comte avait fait par amour pour lui de ne le point quitter (1).

Ce fut vers ce temps-là que Thibault conçut une violente passion pour la reine. Blanche de Castille avait le port majestueux et les formes pleines de grâces; elle était belle, spirituelle, presque toujours animée d'une aimable gaîté. Plusieurs historiens disent qu'elle était d'une vertu sévère, d'autres soutiennent que son cœur était accessible aux tendres sentimens. Auxquels s'en rapporter? Blanche était née sous le ciel ardent de la Castille, et on nous permettra de croire que si les derniers ont peut-être un peu exagéré, les premiers ont poussé par trop loin la crédulité.

Thibault avait la figure belle et noble, la taille haute et bien proportionnée; vaillant et adroit dans l'exercice des armes, il se montrait partout libéral et magnifique; doux, poli avec ses égaux, ses inférieurs louaient son caractère aimable, et les malheureux sa bienfaisance. Doué d'un esprit vif et péné-

(1) Preuves du l. 3 de Montmorency.

trant, il brillait dans la poésie; il chanta l'amour et la danse, et les chanta bien, car tous les deux l'inspiraient. Thibault avait à peine vingt-quatre ans et Blanche en comptait près de quarante : à cet âge, elle avait encore toute sa beauté. Le comte aima donc Blanche de Castille, et quoi qu'en disent les partisans de la vertu de cette princesse, tout prouve qu'il en fut aimé; d'ailleurs le roi était d'une santé très faible et la reine avait tous les feux de la jeunesse.

La passion de Thibault devint publique, et Louis en fut instruit. A l'amitié qu'il avait pour le comte succéda la haine la plus implacable; cependant il n'osa point la faire éclater. En butte aux révoltes de la noblesse, il devait ménager le comte, dont la valeur et les troupes lui avaient déjà été utiles au siége de La Rochelle, dont les secours lui étaient encore nécessaires pour une guerre qu'il projetait contre les Albigeois, ou plutôt contre le comte de Toulouse (1).

Depuis la mort de Philippe-Auguste, Raimond, qui avait été chassé de ses états, y était rentré, et ses affaires s'étaient relevées. Amaury de Montfort, que la cour de Rome avait revêtu des dépouilles du comte de Toulouse, éprouvait à son tour les vicissitudes de la fortune. Ne pouvant, faute d'argent, approvision-

(1) Mathieu Paris.

ner les places qu'il tenait encore, il avait proposé à Louis de lui céder tous ses droits sur le comté de Toulouse, et le roi avait accepté.

Cette donation exigeant une expédition militaire en règle, le monarque fit appeler la noblesse. Il arma de toutes parts pour s'assurer d'une acquisition aussi importante. Néanmoins, il n'aurait vu arriver autour de sa personne qu'un fort petit nombre de gentilshommes, si le pape n'eût pris soin de les stimuler tous en leur distribuant des indulgences. Ils reçurent donc la croix que leur fit donner le pontife, et se laissèrent humblement bénir en partant pour une guerre qui devait encore dépeupler le midi de la France, et que le prince n'entreprenait que pour son propre intérêt.

Le rendez-vous général ayant été fixé sur les bords du Rhône, on prit la route d'Avignon pour entrer dans le Languedoc. Là arrivèrent sur des barques, en descendant le Rhône, Robert de Dreux, Mathieu de Montmorency, Enguerrand de Coucy, Jean de Nesle et Estienne de Sancerre. Le gros de l'armée marcha par terre, jetant des ponts sur l'Isère et la Drôme.

Louis comptait traverser Avignon pour aller joindre le passage de Nîmes, mais les portes de cette ville lui furent fermées par les habitans. Cette insulte avait été secrètement provoquée à l'instigation de

plusieurs chefs de la noblesse, jaloux de l'accroissement du pouvoir de la couronne. Le monarque fit valoir auprès des Avignonais la mission qu'il avait reçue du pape; les conspirateurs du camp les maintinrent dans leur résolution. Louis se décida alors à venger une pareille injure par le siége de la ville.

Le comte de Champagne arriva, sur ces entrefaites, devant la place, avec quinze cents hommes d'armes et quatre mille hommes de pied. En peu de temps l'attaque fut prête; mais la défense ne fut pas moins prompte. Les Avignonais désolèrent les assiégeans par trois mois d'une vigoureuse résistance, et les succès brillans qu'ils obtinrent firent croire qu'ils avaient des forces plus nombreuses et plus puissantes qu'elles ne l'étaient réellement. On sacrifia à ce siége plus d'hommes qu'on ne pensait en perdre; enfin, lorsqu'on eut mieux réfléchi sur la défense opiniâtre de cette ville, on fut honteux de n'avoir pas aperçu plutôt que sa résistance et ses succès provenaient de la trahison des principaux seigneurs de l'armée.

En effet, voulant empêcher la réunion à la couronne de la Provence et du Languedoc, les chefs de la faction employaient tous les moyens que pouvait leur suggérer la crainte de l'agrandissement du pouvoir royal pour affaiblir l'armée et consumer inutilement un temps précieux. Ces retards favorisaient

les Languedociens et les Provençaux, qui travaillaient à se garantir de l'invasion. On faisait passer aux assiégés des avis secrets, des munitions de guerre, on leur indiquait les sorties et les attaques à faire; on les combattait faiblement, on protégeait leur retraite.

Jusqu'alors l'alliance formée par les nobles ne reposait que sur des promesses réciproques; ils profitèrent des loisirs du camp d'Avignon pour s'imposer un serment qu'on prêta sous la tente. Ils jurèrent de devenir aussi forts par leur fédération que le trône devenait lui-même puissant et redoutable par l'étendue progressive de sa domination. Leurs conférences à cet égard n'avaient rien de mystérieux; le roi pouvait facilement en être informé. Plus d'une fois, pour désorganiser totalement l'armée, quelques-uns d'entre eux firent des dispositions de départ, bien persuadés que le monarque ne pourrait rien entreprendre avec ses seules forces.

Malgré les trahisons de la noblesse, le roi persista à continuer le siége et fit donner plusieurs assauts à la ville qui eût peut-être été prise en peu de temps, si la mortalité ne s'était mise dans l'armée royale. Pendant cette mortalité, le comte de Champagne, sans doute impatient de revoir la reine, demanda au monarque la permission de retourner dans ses états. Louis ayant défendu à Thibault de quitter le camp,

celui-ci lui représenta qu'il avait accompli ses quarante jours de service, que rien ne l'obligeait de rester à l'armée et qu'il n'y voulait effectivement pas demeurer (1); qu'il prétendait jouir de son privilége dans toute son étendue, et emmener ses troupes en Brie. Connaissant la véritable cause du départ de Thibault, le prince en devint d'autant plus furieux qu'outre la jalousie que lui inspirait l'amour du comte pour la reine, il craignait qu'un si dangereux exemple ne fût imité par les autres chefs, et que, par la suite, il ne fût entièrement abandonné. Il s'emporta contre le comte et le menaça, dans le cas où il quitterait l'armée, d'aller porter le fer et le feu dans ses états. Thibault rendit au roi menaces pour menaces, et partit enseignes déployées.

Cependant la ville se vit bientôt forcée de capituler; Louis y rentra et en fit raser les murailles. Après cette expédition, il entra, accompagné du légat du pape, dans la province du Languedoc; il se rendit maître de Beziers, de Pamiers, de Lavaux, d'Albi et de Carcassonne, qui lui apporta ses clés; il établit Imbert de Beaujeu commandant de tout le pays, lui laissa des troupes pour le défendre, en attendant la campagne prochaine, où il était résolu d'achever sa conquête; puis il reprit la route de Paris par l'Au-

(1) Puylaurens.

vergne. Il fut obligé de s'arrêter à Montpensier, se sentant plus vivement tourmenté par un mal qu'il avait tenu caché jusqu'à ce moment. On ne marque point la nature de la maladie de ce prince; les médecins, disent plusieurs historiens et Puylaurens, lui proposèrent un remède qu'il refusa par chasteté et par crainte de Dieu. Nonobstant son refus, on ne laissa pas, durant son sommeil, d'introduire près de lui une jeune et belle fille. A son réveil (1), le roi l'interrogea et apprit d'elle qu'elle était venue de son plein gré et pour soulager son mal. « Il n'en » sera pas ainsi, ma fille, car je ne veux pécher mor- » tellement pour quel sujet que ce soit. » Il appela ensuite Archambaud de Bourbon, son confident, et lui ordonna de la marier honorablement. Peu de jours après, il expira.

Quelques écrivains avancent que, sur les menaces du roi, Thibault lui fit donner un poison lent dont il mourut; d'autres attribuent la fin du prince à une forte dyssenterie. Comment concilier ces deux assertions entr'elles? comment même concilier l'une d'elles avec la version faite par Puylaurens, qui assure tenir le fait d'Archambaud de Bourbon? Cette dernière nous paraît seule vraie et d'autant plus vraie qu'elle est affirmée par un historien qui se

(1) Puylaurens. — Nangis.

trouvait sur les lieux, par un témoin dont l'attachement à la personne du monarque n'était point suspect, et qui se serait hâté d'accuser le comte de Champagne s'il eût été coupable, si l'on avait aperçu la moindre trace de poison dans la mort de ce prince.

On a ajouté que le comte avait empoisonné le roi, parce qu'indépendamment de sa crainte qu'il n'effectuât ses menaces, il aimait éperdument la reine; mais les écrivains n'ont pas bien réfléchi à l'absurdité d'une pareille accusation : si Thibault, comme nous en sommes persuadés, avait obtenu les faveurs de la reine, s'il en avait joui, le roi le sachant bien, il n'avait pas besoin de la mort du prince pour en jouir encore. C'eût été un crime inutile, et ce seigneur, dans toutes les actions de sa vie, montre suffisamment qu'il n'aurait point commis un assassinat, alors même que son intérêt le lui aurait conseillé. Étant marié, il ne devait pas non plus espérer épouser Blanche de Castille, à moins qu'après avoir empoisonné le souverain, il n'eût aussi empoisonné sa femme; idée trop horrible pour la supposer, idée qui ne pouvait pénétrer jusqu'au cœur d'un ami de la gaie science, de l'aimable chansonnier du siècle.

Disons que l'amour entra pour beaucoup dans le départ du comte, disons-le avec plusieurs historiens

contemporains, et nous aurons une preuve que Blanche de Castille avait rendu Thibault heureux; car un guerrier ne déserte pas son poste pour aller trouver une femme qui ne lui a fait essuyer que des refus; disons aussi que Thibault ne fut accusé d'avoir empoisonné le souverain que lorsqu'il ne fut plus aimé de sa maîtresse.

Par son testament, le roi avait déclaré Blanche de Castille tutrice de Louis IX, alors âgé de douze ans, et régente du royaume. Sans perdre le temps à ordonner le deuil royal et à répandre des larmes, Blanche, usant de son titre de régente, fit expédier sur-le-champ, à tous les prélats et à tous les seigneurs, les lettres de convocation pour le sacre de son fils. La plupart des comtes et des barons n'obéirent point à cet ordre, et cherchèrent quelques motifs propres à colorer leur absence : les uns alléguèrent le chagrin trop récent de la mort du roi; ils ne pouvaient pas, disaient-ils, pleurer tout à la fois cette perte, et rire aux fêtes du couronnement de son successeur; les autres firent valoir le soin de leurs affaires; mais beaucoup ne craignant pas de se montrer à découvert, articulèrent des conditions pour le consentement qu'on exigeait d'eux. Il fallait leur restituer les domaines, les priviléges, les droits qu'on leur avait précédemment enlevés; il fallait rendre la liberté à des seigneurs détenus dans

des prisons d'état pour cause de désobéissance et de révolte. La régente vit clairement dans toutes ces lettres que la rebellion était prête à éclater (1); cependant, encouragée par le légat du pape, loin de s'arrêter aux remontrances des factieux, elle hâta la cérémonie du couronnement; on y employa le peu de nobles restés fidèles; la ville de Reims fut garnie de troupes, et on donna, sans obstacles, l'onction sacrée au jeune Louis IX. Pour acquitter les frais de la fête, l'intendant de la cour déboursa quatre mille trois cents trente-deux livres, somme énorme pour ce temps-là.

Dans cette circonstance, le comte de Champagne reçut un affront auquel il ne devait point s'attendre, et que lui fit la reine, plutôt poussée par la passion que par une sage politique. Invité comme les autres seigneurs à la cérémonie du sacre, Thibault se rendait à Reims pour y assister : parvenu à deux lieues de la ville, il fit prendre les devans à ses officiers afin d'y arrêter des logemens. A la nouvelle de son approche, là reine, ses enfans et le légat du pays firent sortir de Reims les officiers du comte, et commandèrent qu'on en refusât l'entrée à Thibault lui-même. Afin de justifier cette insulte, ils dirent que c'était une punition qu'ils avaient voulu lui infliger

(1) Trésor des Chartres. — Mathieu Paris.

pour avoir abandonné Louis dans son expédition contre les Albigeois. L'invitation était-elle un piége tendu au comte pour le mortifier, ou une influence toute-puissante sur le cœur de cette princesse l'avait-elle engagée dans une démarche aussi maladroite qu'elle était injurieuse? Aucune des deux parties n'eût à s'en féliciter, car si Thibault eut une insulte à venger, Blanche eut les sarcasmes les plus sanglans à dévorer. On publia partout que le comte de Champagne avait été supplanté par le légat romain (1).

Écrivain dévoué au pouvoir sous lequel il vivait, le père Daniel, dans son histoire de France, avance que c'est d'après les discours malins d'un auteur anglais de ce temps-là, *Mathieu Paris*, qu'il a plu à quelques-uns de nos écrivains de salir leur histoire de l'épisode imaginaire des amours du comte de Champagne et de la reine régente. Le père Daniel traite un peu trop sévèrement un homme de sa robe. Bien qu'Anglais et écrivant pour les Anglais, Mathieu Paris a su se faire estimer dans tous les pays. Quoique moine de Saint-Alban, quoique réformateur de monastères, Mathieu n'a point ménagé les désordres des moines, des prêtres, des rois, des papes même de son temps. Sans ce déchaînement,

(1) Chron. Dolens. Guillelm. Nangius.

comme l'appellent les moines qui se plaignent de lui, son histoire, selon Baronius, serait un *ouvrage d'or*. Si, suivant nous, ce n'est point un ouvrage d'or, du moins sa véracité incontestable ne nous paraîtra-t-elle pas un défaut, surtout dans un auteur de sa profession. En faveur à la cour de Henri III, époque à laquelle finit son histoire, il n'a pas craint de blâmer plusieurs de ses actes; il n'a pas craint non plus, en présence de ce blâme, de louer ce qu'il y avait de bien dans la conduite des rois de France; pourquoi n'aurait-il pas dit également, avec la même impartialité, ce qu'il y avait de répréhensible dans la conduite de Blanche de Castille?

Mais, d'où provenait réellement l'affront fait si imprudemment au comte de Champagne? Les chroniques du temps, soit avec justice, soit injustement, en ont attribué la cause à un nouvel amour de Blanche de Castille; et nous en parlons ici parce que nous considérons les faits qu'elles ont rapportés, au moins comme très vraisemblables. Il y avait alors, auprès de Blanche de Castille, un Italien nommé *Romain*, légat du pape à la cour de France : la figure et les traits de cet abbé, les grâces de sa personne, les brillantes qualités de son esprit, ses manières enjouées et agréables, soutenues par un charme continuel d'affabilité et de politesse, avaient inspiré à la régente un sentiment qu'il lui

était impossible de dissimuler; leurs entretiens longs et fréquens, l'autorité qu'avait prise l'Italien dans l'administration, ses décisions, sans appel, sur les questions de la paix ou de la guerre, sa toute-puissance enfin corroborèrent nécessairement l'opinion qu'on s'était formée sur la nature de la liaison existant entre Blanche de Castille et le légat du pape (1).

Le comte de Champagne aimait la reine, et son amour n'était point exempt de jalousie; il devina facilement d'où partait le coup qu'on lui avait porté. Furieux de voir un autre le remplacer dans un cœur qu'il prétendait seul posséder, il voulut en tirer une vengeance éclatante; il se ligua avec Pierre de Dreux, comte de Bretagne, et Hugues de Lusignan, comte de la Marche, pour lever l'étendard de la révolte (2). Nommé général de la ligue, il fit fortifier et approvisionner de vivres le château de Saint-Jacques de Beuveron, situé en Normandie, et celui de Bellesuce, dans le Perche, dont Philippe-Auguste avait confié la garde au comte de Bretagne.

La régente assembla aussitôt une armée (3), et marcha en diligence contre les rebelles jusqu'à la

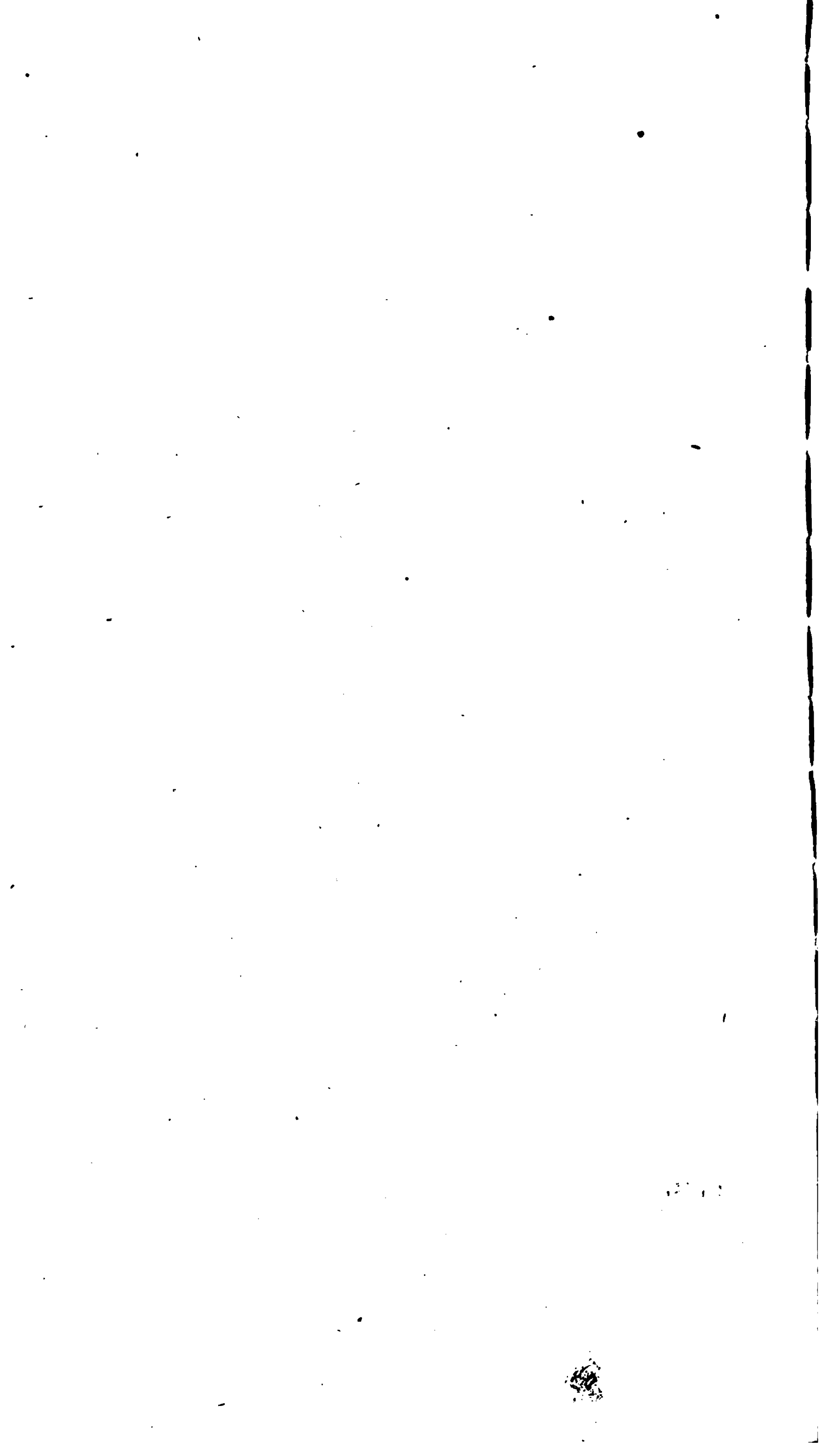
(1) Varillas.
(2) Nangius, *in vitâ sancti Ludovici*.
(3) Duchêne.

charrière de Curçay accompagné du légat romain, du duc de Bourgogne, du comte de Boulogne et du comte de Dreux. Thibault, rapportent plusieurs auteurs, voyant l'armée prodigieuse du roi, et craignant naturellement son maître, vint, à la tête de trois cents chevaliers, trouver le roi. Ce prince (il n'avait pas encore treize ans), qui était alors dans un grand embarras, reçut le comte avec amitié et avec plaisir.

Comment pouvoir concilier les contradictions qui existent dans ce fait : un roi qui se trouve dans l'embarras à la tête d'une armée prodigieuse, et un sujet craignant naturellement son maître et armant contre lui? Certes, si la régente avait eu à ses ordres une armée prodigieuse, elle n'aurait pas été dans l'embarras, et si le comte de Champagne avait naturellement craint son maître, il n'eût pas armé contre lui. Daugier a senti l'absurdité d'un pareil raisonnement; aussi, sans lever tout-à-fait le voile de l'intrigue, il dit, d'après les chroniques contemporaines : « La ligue fut donc conclue contre
» la reine, et les mécontens élurent Thibault pour
» leur général; mais, sachant combien il était im-
» portant de détacher de la ligue ce prince puissant
» et amoureux, la régente résolut d'avoir pour lui
» de ces sortes de complaisances qui n'engagent à
» rien, jugeant bien que par cette conduite elle le

» ramènerait à elle. » (Le manuscrit de Remons du Cours s'exprime à peu près dans les mêmes termes.)

« Elle lui manda, dit-il, qu'elle ne serait pas fâ-
» chée de le voir. Cette missive redoubla tellement
» la passion de Thibault, qu'impatient de la faire
» connaître à la reine dans toute son étendue, il ré-
» solut de quitter le parti de la révolte. Bien que le
» comte dut être assez judicieux pour savoir que
» cette manière d'agir de la régente, à son égard,
» ne pouvait lui donner l'espoir d'en être jamais
» aimé, il se flatta néanmoins qu'un tel service
» pourrait enfin toucher son cœur. Dans cette pen-
» sée, il quitta le camp de la ligue, sous prétexte
» d'enlever une partie de l'armée royale, et il se
» réunit à elle avec ses troupes. » Nous parlerons bientôt des trois cents chevaliers à la tête desquels, suivant les écrivains dont nous avons rapporté plus haut la version, le comte de Champagne alla se soumettre au roi.



CHAPITRE XIV.

Le parti des révoltés est affaibli par la soumission de Thibault. — L'armée royale passe la Loire. — Les rebelles traitent avec le roi. — Nouveau complot. — Le comte de Boulogne y entre. — Projet d'enlever le roi et de cloîtrer la régente. — Couplets où le roi se plaint de la régente. — Cette princesse se réconcilie avec lui. — Trahison du comte. — Autres couplets. — Refroidissement de Blanche pour le comte. — Nouveaux couplets. — Thibault veut se venger. — Conférences de Corbeil. — Nouveau complot. — Nouvelle réconciliation de Blanche avec Thibault. — Nouvelle trahison de ce comte. — Il amène du secours au roi. — Fureur des conjurés contre le comte. — On veut le détacher de la régente. — On lui propose d'épouser la fille du comte de Bretagne. — Il accepte. — Le mariage est sur le point de se faire. — Blanche lui écrit. — Thibault ne veut plus se marier. — Colère des conjurés. — Guerre contre le comte. — Le roi marche à son secours. — Les confédérés se retirent. — La reine de Chypre. — Indemnité donnée par Thibault. — Le comte de Bretagne demande des secours au roi d'Angleterre. — Il n'en obtient que quelques troupes. — La cause. — L'armée royale se met en marche. — Prise de plusieurs places — Le comte de Bretagne va en Angleterre. — Sa conduite. — Le roi lui promet de mettre à la voile avec une armée. — Louis IX arme. — Accusation portée par les confédérés contre Thibault.

La soumission de Thibault ayant affaibli le parti des révoltés, l'armée royale passa la Loire, et on cita devant le parlement les comtes de Bretagne et de la Marche. Ils refusèrent d'abord d'obéir; mais, par

le conseil de leurs amis, ils promirent, en attendant une occasion plus favorable, d'aller voir le roi à Tours. Néanmoins, ayant différé de le faire sous divers prétextes, ils reçurent une autre citation au nom de Louis IX, et ils convinrent enfin de se rendre à Vendôme où se trouverait aussi la cour. Là, un traité fut signé entre les seigneurs et le monarque.

Tout en mettant bas les armes, les comtes de Bretagne, de la Marche et plusieurs autres des principaux vassaux, n'en conservèrent pas moins leur animosité contre Blanche (1). Leur intention était de lui enlever la régence et de l'enfermer dans un cloître, exil ordinaire des reines déchues. Mais un obstacle presqu'invincible les arrêtait dans l'exécution de leur dessein; c'était l'accord régnant entre le comte de Boulogne et la mère du jeune prince. Pour détruire cet obstacle, ils s'efforcèrent de brouiller le comte avec Blanche, et ils réussirent en flattant son ambition de l'espoir de la régence et même de la couronne. Le comte de Boulogne s'étant laissé persuader, on concerta le projet d'enlever le roi, qui était en ce moment à Orléans, lorsqu'on le ramènerait à Paris. Le comte de Champagne, que Blanche avait sans doute abandonné une

(1) Joinville. — Guill. Nangius. — Apud. Duchêne, t. 5.

seconde fois pour le beau légat, était dans le complot. Voici en quels termes s'exprime Thibault pour se plaindre :

> Je sçay de voir que ma dame aime cent
> Et plus, assez c'est pour moi empirier.
>
> Si Diex plut que je feusse
> De ma dame le plus haus :
> Certes bon gré l'en seeusse,
> Mes trop parest communaux
> Moult ja de caux
> Qui destient aulmonière
> S'en font l'or aniaux
> Et g'en sui bouté arrière.

Comme on le voit, il se plaint que sa maîtresse a de l'amour pour trop de galans; que pendant qu'ils passent près d'elle les plus doux momens, lui en est repoussé.

Cependant la réconciliation eut lieu entre Blanche et le comte, et celui-ci lui en témoigna sa gratitude par une lâche trahison. Il découvrit à la princesse le complot formé contre elle. La reine se réfugia aussitôt à Montlhéri avec son fils, et en fit donner avis aux habitans de Paris. On fit promptement partir de la ville tous les hommes en état de porter les armes, et la cour, protégée par une nombreuse armée, rentra immédiatement dans Paris.

La reine-mère récompensa probablement Thibault d'un service aussi important, car l'amoureux comte, qui sacrifiait tout à sa flamme, célébra sa passion par de nouveaux couplets. Heureux si les rigueurs et les faveurs de Blanche de Castille ne l'eussent pas entraîné dans des démarches où il se déshonorait chaque jour! Si cette princesse, par ses caprices et sa légèreté, ou plutôt par sa politique, n'en eût fait tour-à-tour un factieux redoutable à la couronne, un perfide, un traître à ses amis. Nous croyons que c'est ici le lieu de placer des couplets qu'il composa, couplets dans lesquels il est facile de voir plus de satisfaction que dans les précédens, de voir que la reine-mère lui avait rendu momentanément ses bonnes grâces.

Je ne dis pas que nus ainé follement
Que li plus fox en fet miex a prisier;
Mes grant eûr y a mestier souvent;
Plus que net sens, ne raison, ne plaidier,
De bien amer ne puet nus enseignier,
Fors que li cuers qui donne le talent:
Qui bien ame de fin cuer loyamment
Cil en sait plus, et moins s'en peut aidier.

Nus ne doit amour trahir
Fors que garçon et ribault
Ce ce n'est pour son plaisir,
Je ne voy ne bas ne hault.

Ains veüil quel' me truit bault
Sans guiller et sans faillir
Et si je pui consuivir
Le cerf qui si sait fuir
Mes n'est joyaus comme Thibault.

Blanche de Castille ne tarda pas à se refroidir de nouveau pour Thibault, et celui-ci à exercer aussi de nouveau sa verve poétique.

Mout ne sceut bien esprendre et allumer,
En biau parler et accointement rire,
Mes ne l'orroit si doulcement parler,
Qui ne cuidast de s'amour estre sire.
Par Dieu amour ce vous ose bien dire,
On vous doit bien servir et honorer,
Mais ou si peu bien d'ung pou trop fier.

Kar nulle rien ne fait tant cuer felon.
Com' grant pooir qui en veult mal user,
Que tant de gens li vont tuit environ,
Je say de voir que c'est pour moi grever
Adez dient dame ou vous veut guiller;
Mais ils mentent li traitor félon.
Ja faucement n'amera mes preud'hom.
Car qui plus a, doit miex amours gardier,
Et encores, k'assez y a d'autres que je ne suy
Qui la prient de fin cuer baudement,
(Hardiesse) — Ebaudisse fait gaaigner souvent.
Mais il ne s'en peut aider quant il est devant elle.

Mais voici d'autres couplets qui, encore mieux

que les précédens, feront juger des termes où en était Thibault avec la reine-mère.

Au ri nouviau de la doulsour d'été
Qui reclairoit ly doix a la fontaine,
Et que son vertbois, et vergé et pré
Et ly rosiers en may florit et graine
Ire et Esmay qui m'est au cœur prochaine
Afins amys a tort affoy sonnez
Et mouet souvent de leger effriez.

Doulce dame, car m'octroyez pour dé—(Dieu)
Un doulx regard de vous en la semaine
Lors attendray en bone seureté
Joye d'amours car bonseurs me y maine
(Souvenir) — Membrer vous doit laide cruauté
Fait qui occit son lige honi domaine
Doulce dame d'orgueil vous deffendez
Ne trahissez vos biens ne vos bontés.

Cil qui d'amour me conseille
Que de lui doie partir
Ne sçait pas qui me réveille
Ne quel sont my grief soupir
Petit à sens et voidié — (vue)
Cil qui me veult chastier,
Nonque n'ama en sa vie
Si fait trop ni a folie
Qui s'entremet du métier
Dont il ne sait aidier.

Non content d'adoucir sa douleur amoureuse par des couplets, Thibault faisait peindre son palais de Provins de devises, d'emblêmes passionnés, d'amours, de dieux, de métamorphoses, de cœurs enflammés et percés de flèches, de chiffres entrelacés; et d'autres dessins ingénieux, interprètes de son amour. Ses chansons y étaient gravées aussi en or et en azur.

Toutefois, le comte de Champagne ne s'en tint pas aux chansons, il voulut punir l'ingrate. Furieux d'avoir manqué leur coup sur le jeune roi, les comtes de Boulogne, de Bretagne, de la Marche et autres seigneurs, résolurent de tenter une autre fois l'enlèvement du prince, et se donnèrent rendez-vous à Corbeil, pour en discuter les moyens. Thibault entra dans le complot.

Le comité ouvrit ses séances par les satires les plus mordantes, et les discours les plus violens; on y revint à la charge sur la conduite, sur les mœurs et l'administration de la reine. Bientôt tous les conspirateurs furent d'accord sur le traitement qu'on réservait à la princesse; il ne fallait, pour cela, qu'attendre le moment où l'on se rendrait maître de la personne de Louis IX (1). C'était cette capture qui les occupait sans cesse dans leurs réunions clandes-

(1) Chron. de de Thou.

tines, car il s'agissait de terminer entre eux et le souverain, une lutte de pouvoirs.

Après de vives discussions, on convint que le duc de Bretagne (1) simulerait une guerre ouverte contre la couronne ; que le roi, devant nécessairement envoyer ses ordres pour le service, aux principaux feudataires, ils se rendraient tous au lieu qu'il leur indiquerait ; mais qu'ils éviteraient avec adresse, et sous différens prétextes, d'arriver au camp avec une trop grande masse de combattans et un contingent trop nombreux ; qu'on amènerait seulement la montre d'une force suffisante, pour prévenir les soupçons de la régente et de ses généraux. Le piége était dressé avec tant d'habileté, le projet était tellement bien combiné, que les conjurés auraient enveloppé et pris ensemble le roi, la régente et les ministres, si le comte de Champagne, que sa légèreté et sa jalousie avaient fait entrer dans la conspiration, n'en eût pas dévoilé le secret.

Soit que la reine eût quelqu'idée de la conspiration, soit que le mécontentement de Thibault lui eût inspiré de la crainte, elle écrivit au comte une lettre pleine de tendres reproches, et sur son absence de la cour, et sur son opposition à la régence : elle eut soin d'ajouter que ce dernier sentiment était loin de

(1) Nangis, *in vitâ sancti Ludov.* — Joinville, l. 2.

répondre à celui qu'il exprimait dans ses chansons, qu'il était plus coupable qu'un autre, puisqu'elle lui avait supposé plus d'attachement qu'il n'en avait en réalité.

Cette lettre dissipa entièrement la colère du cœur de Thibault, et sa passion pour Blanche de Castille reprit toute sa force ; au lieu de prévenir ses amis qu'il désertait leur parti, au lieu de les porter à renoncer à leur projet, le traître dévoila tout à la reine-mère, et amena au secours du roi trois cents chevaliers avec leur suite. Le comte de Bretagne, lorsqu'il arriva en présence de l'armée royale, fut donc surpris de se voir, non-seulement tant de troupes à combattre, mais encore en danger d'être enveloppé et fait prisonnier au moment où il croyait se rendre maître de la personne du prince et de la régente. Dans cette extrémité, il ne pensa avoir d'autre parti à prendre qu'à parlementer et obtenir sa grâce : le roi lui pardonna de nouveau. Cependant, il faut le dire, cette grâce avait été mise, par le comte de Champagne, pour condition de sa trahison ; car si le pardon eût tout-à-fait dépendu de la volonté de la reine, si l'on n'eût pas craint l'intervention armée de Thibault, dont l'intention n'avait pas été de reconquérir le cœur de sa maîtresse en versant le sang de ses amis, on aurait certainement fait un très mauvais parti au comte de Bretagne.

Les conjurés ne tinrent aucun comte à Thibault de la grâce faite au comte de Bretagne ; ils ne virent que sa trahison et résolurent de lui faire la guerre (1). Toutefois, plusieurs d'entre eux faisant céder leur colère contre lui, à leur haine et à leur jalousie contre la régente, proposèrent un moyen de la perdre ; c'était de détacher d'elle son principal appui, de lui débaucher le comte de Champagne en lui faisant renouer ses anciennes liaisons avec le comte de Bretagne. Pour obtenir un plein succès dans cette affaire, on imagina de faire épouser à Thibault, Iolande, fille du comte de Bretagne ; on en parla à Thibault et celui-ci ayant consenti, on ouvrit les négociations. Dès que les clauses eurent été arrêtées, on prit jour pour conduire Iolande au monastère de Val-Secret, près Château-Thierri, où le mariage devait se célébrer. Le comte de Bretagne se mit en chemin pour assister à la cérémonie avec les parens des deux maisons.

La négociation avait été tenue fort secrète, et Blanche de Castille n'en fut informée que par les préparatifs qui se firent pour le mariage ; elle en prévit les suites, et sur le premier avis qui lui en fut donné, elle dépêcha à Thibault, le seigneur de la Chapelle, grand-panetier de France, avec une lettre,

(1) Chron. Andrens. — Joinville, 2e partie.

écrite au nom du roi, et une autre en son nom particulier. Dans la sienne, elle lui mandait qu'elle voulait lui devoir son repos, et que malgré la félonie de beaucoup de gens, elle était assurée qu'elle pouvait compter sur lui (1). Celle écrite au nom du roi était conçue en ces termes :

» Sire Thibault de Champagne, j'ai entendu que
» vous avez à convenance et promis à prendre à
» femme la fille du comte Pierre de Bretaigne. Pour-
» tant vous mande, que si cher avez tout que vous
» amez au royaume de France, que ne le facez pas.
» La raison pourquoi vous savez bien, je n'ai jamais
» trouvé pis qui mal m'ait voulu faire que lui. »

Ces lettres et autres choses importantes et secrètes, que lui communiqua Godefroi de la Chapelle, eurent leur effet, et lui firent changer de résolution. Il était déjà en route pour le monastère de Val-Secret, où se rendaient les seigneurs invités à la noce : sans considérer les termes où il en était avec le comte de Bretagne, sans voir qu'il rompait avec une ligue forte, puissante, en état d'arrêter la royauté dans ses empiétemens, de la repousser même dans ses anciennes limites, et n'écoutant que sa fatale passion pour une femme qui, depuis son intimité avec le légat romain, ne lui rendait ses bonnes

(1) Manuscrit de Remons du Cours.

grâces que lorsqu'elle avait besoin du secours de ses armes, le comte de Champagne retourna à Château-Thierri d'où il était parti, et envoya dire aux seigneurs assemblés à Val-Secret que des raisons importantes l'obligeaient de retirer la parole donnée au comte de Bretagne, et de ne pas épouser sa fille.

Le changement et la déclaration de Thibault mirent les conjurés dans la plus grande fureur; ils voyaient par-là toutes leurs mesures rompues, et ne pouvaient plus espérer faire la guerre à la royauté avec quelque succès. Alors ils réveillèrent contre lui toutes les vieilles accusations dont on l'avait chargé autrefois. Ils rappelèrent au public que le comte de Champagne avait honteusement trahi au siége d'Avignon, et qu'il ne s'était jamais lavé du soupçon d'avoir empoisonné le roi Louis VIII.

A la suite de ces graves inculpations, ils l'attaquèrent sur tout ce qu'il avait dit et promis de faire dans les réunions des confédérés. On connut par eux les propos, les injures qui avaient été débités sur le compte de la régente, du légat du pape et des ministres, et il fut prouvé, dans la circonstance, qu'il n'y pas de meilleurs dénonciateurs que des conjurés qui se brouillent entre eux. En effet, ils répandirent à pleines mains les secrets et les mystères qu'on aurait payé fort cher avant leur désunion.

Les effets suivirent bientôt les paroles : ils se préparèrent à entrer en armes sur les terres du comte de Champagne. Mais, comme il s'agissait de donner une couleur de justice à leur agression, ils firent venir Alix, reine de Chypre, fille aînée de Henri II et de la reine Isabelle, s'instituèrent les défenseurs de ses droits au comté de Champagne et de Brie, et mirent leurs troupes en mouvement. Ainsi, Thibault eut à combattre le comte de Boulogne, Hugues, duc de Bourgogne, le comte Robert de Dreux, le comte Robert de Brienne, et tous les seigneurs de sa famille; Enguerrand de Couci, et Thomas son frère, Hugues, comte de Saint-Paul, le comte de Nevers, et une infinité d'autres seigneurs; et il n'avait à leur opposer que ses propres forces et celles des comtes de Flandre et de Rhétel, du duc de Lorraine et de Simon de Joinville, père de l'historien.

Les ligués se réunirent près de Tonnerre, entrèrent en Champagne dans les premiers jour de juillet de 1228, et se présentèrent devant Troyes pour en faire le siége. A la prière des habitans, Simon de Joinville se jeta dans la place et la défendit vaillamment.

Pendant les opérations du siége, plusieurs chefs se détachèrent de l'armée avec de nombreuses troupes, se répandirent au loin, et mirent tout à feu et à sang. Epernai et Dameri furent prises et pillées par le comte de Saint-Paul, qui déjà avait taillé en

pièces le comte de Rhétel et ses chevaliers. D'autres furent emportées; Provins, où s'était enfermé le comte de Champagne, fut menacée; enfin la dévastation parcourait tout le territoire champenois avec la rapidité d'un torrent débordé. Pour éviter une ruine entière, Thibault eut recours au roi comme à son suzerain, et le conjura de ne pas l'abandonner à la haine d'ennemis qu'il ne s'était attiré que pour lui avoir été fidèle. En attendant les secours de la couronne, et pour arrêter les progrès de ses ennemis, il chercha son salut à lui-même dans le fer et le feu, il livra aux flammes Chaune, Épernai, Les-Vertus; se retrancha derrière des monceaux de cendres, et combattit au milieu des ruines. (1)

Cependant, la régente envoya commander, de la part du roi, aux confédérés de mettre bas les armes (2), et de sortir des terres de Champagne. Ils étaient trop forts et trop animés pour obéir à un simple commandement : ils continuèrent leurs ravages. La régente qui avait bien prévu qu'elle ne serait point écoutée, fit promptement assembler une armée, et la dirigea du côté de Troyes où était le fort des troupes de la coalition. Le jeune roi marchait en personne à la tête de l'armée.

(1) Alberic.
(1) Chron. de de Thou.

L'approche du souverain étonna les rebelles (1): ils envoyèrent au devant lui pour le prier de leur laisser vider leur querelle avec le comte de Champagne et avec le duc de Lorraine. Le roi leur répondit qu'en attaquant son vassal ils l'attaquaient lui-même, et qu'il le défendrait au péril de sa vie. Sur cette réponse, les ligués lui députèrent quelques gentilhommes pour lui dire qu'ils ne voulaient pas tirer l'épée contre leur souverain et qu'ils allaient faire leur possible pour engager la reine de Chypre à entrer en négociation avec le comte Thibault; le roi répliqua qu'il n'était pas question de négociation, qu'il voulait, avant toutes choses, qu'ils sortissent des terres de Champagne; que jusqu'à ce qu'ils en fussent dehors, il n'écouterait, ni ne permettrait au comte d'écouter aucune proposition. Alors, les coalisés décampèrent le même jour et allèrent se poster à Jully; le roi les suivit et logea dans l'endroit qu'ils venaient d'abandonner; ils quittèrent aussitôt Jully, et le roi marchant toujours à leurs trousses, ils se retirèrent sous les murs de Langres qui dépendait du comté de Nevers.

On engagea, en même temps, le comte de Boulogne à rentrer dans le devoir, en lui représentant qu'il n'était pas bien, pour l'oncle du monarque,

(1) Joinville. — Le p. Daniel.

de paraître à la tête d'un parti qui voulait enlever à la couronne tous les priviléges qu'elle tenait de la volonté de la nation : le comte de Boulogne écrivit à Louis IX une lettre de soumission, et sur l'assurance qui lui fut donnée qu'on ne reviendrait pas sur le passé, il se rendit auprès de sa personne. Ce seigneur n'aurait sans doute pas renoncé aussi promptement aux espérances dont on l'avait flatté, s'il n'eût pas craint les armes du comte de Flandre, qui, à la prière de Blanche de Castille, s'était jeté sur les Boulonnais avec un corps d'armée assez considérable (1).

Afin d'apaiser entièrement les troubles, la régente engagea Thibault à payer à la reine de Chypre, pour les droits qu'elle prétendait avoir sur la Champagne, deux mille livres de rente et quatorze mille livres d'argent, une fois payées. Au moyen de cet arrangement, qui ne fut conclu que deux ans après la guerre, Alix fit sa renonciation à ses droits sur le comté de Champagne et de Brie. Dans cette circonstance, le trône trouva encore une voie d'agrandissement à son pouvoir et à ses domaines. Comme Thibault n'avait pas dans son trésor les quatorze mille livres accordés à la reine de Chypre, Blanche de Castille, dont l'influence sur lui était sans bornes,

(1) Chronic. Andrens.

l'amena à céder à son fils, pour cette somme, les comtés de Blois, de Chartres, de Sancerre et le vicomté de Châteaudun (1).

La soumission du comte de Boulogne et les préliminaires du traité entre Alix et Thibault ne mirent pas fin à la révolte de tous les coalisés ; le comte de Bretagne, le plus opiniâtre d'entre eux, résolut d'appeler le roi d'Angleterre au secours de la ligue ; sa résolution ayant été approuvée par le conseil de guerre, l'archevêque de Bordeaux (2), plusieurs seigneurs de Gascogne, de Guyenne, de Poitou et de Normandie passèrent exprès en Angleterre, à l'effet de presser Henri de se servir des conjectures favorables qui se présentaient pour reconquérir les provinces que son père avait perdues. Le roi aurait certainement profité d'offres aussi avantageuses, s'il n'en avait été détourné par Hubert de Bourg, son ministre favori, et en même temps créature de Blanche de Castille ; cependant, tout en refusant les propositions qui lui étaient faites, il ne laissa pas d'envoyer quelques troupes au comte de Bretagne (3).

Heureusement pour Louis IX, encore occupé en

(1) Ducange. — Observ. sur l'hist. de Saint-Louis.
(2) Nang., *in gestis Ludov. IX.*
(3) Mathieu Paris.

Champagne, les troupes anglaises éprouvèrent des retards dans leur embarquement et leur traversée, car si elles fussent arrivées à temps, elles auraient pu attaquer l'armée française avec un grand succès; mais ayant débarqué au moment où le roi venait de terminer la guerre entreprise par Thibault, et était encore armé, le comte de Bretagne ne put entrer en action, non-seulement parce qu'il n'était plus assez en force, mais aussi à cause des approches de l'hiver; il se borna à quelques courses sur les terres du roi. Alors, il fut cité à Melun pour paraître à la cour des pairs, et sur son refus d'obéir, il fut déclaré déchu des avantages qu'on lui avait faits au traité de Vendôme. Ensuite, le roi et la régente partirent de Paris pour marcher contre lui : ils emportèrent le château de Bellesme et la haie Pesuel, situés en Normandie. Malgré ces conquêtes, le comte de Bretagne aurait peut-être pu soutenir les efforts de l'armée royale, si les Anglais, se sentant dans l'impossibilité de résister long-temps au roi, n'eussent abandonné Pierre de Mauclerc et repassé le détroit (1).

Persistant néanmoins dans son esprit de révolte, le comte de Bretagne passa en Angleterre, se délia de son serment au trône de France, et fit hommage

(1) Nangius. — Albéric.

de la Bretagne au monarque anglais; en récompense, Henri le remit en possession du comté de Richemont, lui donna cinq mille marcs d'argent pour l'aider à se soutenir contre Louis IX, et lui promit que vers Pâques il l'irait joindre avec une belle armée. De retour de Bretagne, Pierre de Mauclerc ne ménagea plus rien (1): il envoya déclarer à Louis qu'il ne le reconnaissait plus pour son seigneur, et qu'il prétendait désormais n'être plus son vassal.

Après cette déclaration, le roi fit un appel aux vassaux de la couronne; mais ceux qui lui étaient restés fidèles se faisaient la guerre entre eux. Les comtes de Flandre et de Champagne désolaient les terres de Hugues Châtillon, comte de Saint-Pol (2), vassal du comte de Boulogne; le sire de Joinville en faisait autant sur celles du comte de Bar, par les ordres du comte de Champagne, son suzerain au-delà de la Loire, et, en divers endroits du royaume, presque tous les seigneurs étaient en armes. Plusieurs, à la vérité, se rendirent aux ordres du souverain; mais la plupart continuèrent leurs guerres particulières.

La régente et son fils allèrent assiéger Angers

(1) Daniel. — Ducange.
(2) Chron. Alberic.

avec ce qu'ils purent ramasser de troupes, et il se rendit maître de la place après quarante jours de siége (1). Il se disposait à pousser plus loin et à accabler le comte de Bretagne, avant l'arrivée des Anglais, lorsque les seigneurs, dont les troupes composaient son armée, dans la crainte que le roi ne fît de plus grands progrès, lui demandèrent leur congé. Il ne put le leur refuser, sur l'assurance qu'ils lui donnèrent que leurs ennemis, et, entre autres, le comte de Champagne, profitant de leurs absence, s'emparaient de leurs forteresses et ravageaient leurs terres. A leur retour, la plupart tournèrent leurs armes contre Thibault pour se venger de sa trahison; afin de détacher ses vassaux de lui et le ruiner entièrement, ils l'accusèrent d'avoir fait empoisonner le roi Louis VIII, et se soumirent aux peines portées contre les calomniateurs, dans le cas où ils ne pourraient le convaincre de ce crime dans les formes, c'est-à-dire par le combat ou les épreuves du fer, de l'eau froide et de l'eau chaude.

(1) Hist. du Perche. — Mathieu Paris.

CHAPITRE XV.

Guerre contre Thibault.—Combats.—Assertion d'un auteur flamand.—Discussion.—Rapport de Joinville sur les abus du clergé.—L'armée anglaise aborde à Saint-Malo.—Inaction du roi anglais.—Succès des Français.—Hommage fait à Louis IX par des gentilshommes bretons.—La cour à Compiègne.—Les réconciliations.—Anathème contre Thibault.—Fait rapporté par une vieille chronique.—Discussion.—Thibault s'arrange avec l'évêque de Meaux.—Mort de Sanche, roi de Navarre.—Thibault lui succède au trône du chef de sa mère.—Le pape protége le nouveau roi.—Ses motifs.—Belle conduite de Thibault.—Ses projets contre le roi de de France.—Leur nature.—Ses intrigues.—Louis arme.—Thibault se soumet.—Reproches que lui fait la régente.—Ils se brouillent.—Couplets.—Injure faite à Thibault.—Réparation que lui fait la cour.—Son départ pour la Palestine.—Il y livre des combats.—Trève avec le soudan de Damas.—Il prend le bourdon du pélerin.—Il repasse en France.—Il reparaît à la cour.—Cérémonies.—Description.—Il se retire dans ses états.—Sa conduite sage et libérale.—Sa mort.—Ses enfans.

L'accusation portée contre Thibault n'empêchait pas la guerre de continuer : on se livrait journellement des combats, on escaladait les châteaux, on emportait les places, on pillait les campagnes, et dans cette collision générale, aucun ne pouvait

s'attribuer la victoire. Un auteur flamand avance que le comte de Champagne était obligé de prendre la fuite, et ne pouvait rester en sûreté dans son pays, parce qu'il s'était rendu odieux à ses sujets; il ajoute qu'ils livraient aux ennemis les forteresses et l'argent de Thibault. L'auteur flamand se trompe évidemment dans son assertion : Thibault s'appliqua toujours à rendre les Champenois heureux, et à augmenter par des lois ou des concessions la prospérité de ses états; en effet, qu'on passe en revue les lois et les coutumes établies par ce comte, et on reconnaîtra aisément que, sous lui, la Champagne devint en quelque sorte le berceau des lumières et de de la liberté. Nous convenons qu'il n'était point aimé du clergé dont il restreignait les priviléges, dont il resserrait le pouvoir, à l'ambition duquel il s'efforçait constamment de mettre un frein; nous convenons que trop instruit, que d'une humeur trop indépendante, trop libre, et même trop légère pour se soumettre aux exigences des moines, il s'attira quelquefois leurs censures, mais le peuple proprement dit ne se révolta jamais sous son gouvernement, et malgré la guerre dont la Champagne fut le théâtre, les sujets de Thibault ne murmurèrent point contre lui et ne prononcèrent jamais les malédictions dont un mauvais roi est si souvent l'objet. L'auteur flamand, nous le répétons, s'est trompé

dans son assertion, et son erreur, nous n'en doutons pas, porte sur un interdit dont il a pris l'effet pour celui de la haine des Champenois. Cet interdit fut lancé, en 1231, par l'évêque de Meaux sur les terres où se trouverait le comte Thibault; le motif de ce foudre d'église était un péage qu'il avait levé sur les vassaux des églises de cette ville. Or, on sait quel abus faisait le clergé de cette époque de l'excommunication ou de l'interdit, auquel le peuple obéissait aveuglément et très souvent par crainte; abus tellement grand que Louis IX crut de l'intérêt de la couronne et du peuple d'en réprimer l'audace. Voici ce que Joinville rapporte à ce sujet:

« Je vu une journée que tous les prélats de France
» se trouvèrent à Paris pour parler au bon Saint-
» Louis, et lui faire une requête ; et quand il le sut,
» il se rendit au palais pour les ouïr de ce qu'ils
» voulaient dire; et quand tous furent assemblés,
» ce fut l'évêque Gay d'Auseure (Auxerre), qui fut
» fils du monseigneur Guillaume de Mélot, qui
» commença à dire au roi, par le congié et com-
» mun assentement de tous les autres prélats : Sire
» roi, sachiez que tous ces prélats qui sont en vo-
» tre présence, me font dire que vous laissez perdre
» toute la chrétienté, et qu'elle se perd entre vos
» mains. A donc, le bon roi, se signe de la croix,
» et dit : Évêque, or me dites, comment y se fait, et

» par quelle raison? —Sire, fit l'évêque, c'est pour
» ce qu'on ne tient plus compte des excommuniés ;
» car aujourd'hui, un homme aimerait mieux
» mourir tout excommunié que de se faire absou-
» dre, et ne veultx nulli faire satisfaction à l'église.
» Pourtant, sire, ils vous requièrent tous à un voiz
» pour Dieu, et pour ce que ainsi le devez faire,
» qu'il vous plaise commander à tous vos baillifs,
» prévôts et autres administrateurs de justice, que
» où il sera trouvé aucun en votre royaume, qui
» aura été an et jour continuellement excommunié,
» qu'ilz le contraignent à se faire absoudre par la
» prinse de ses biens. »

« Le saint homme répondit, que très volontiers
» le commanderoit faire de ceux qu'on trouveroit
» être torçonniers à l'église et à son présence (pro-
» chain), et l'évêque dit qu'il ne leur appartenoit à
» cognoître de leurs causes. Et à ce répondit le roi,
» il ne le feroit autrement, et disoit que ce seroit
» contre Dieu et raison qu'il fit contraindre à soi
» faire absoudre ceulx à qui les clercs feroient tort,
» et qu'ils ne fussent oïz en leur bon droit, et de
» ce que leur donna exemple du comte de Bre-
» taigne, qui par sept ans a plaidoyé contre les pré-
» lats de Bretaigne tout excommunié, et finable-
» ment a si bien conduite et menée sa cause, que
» notre Saint-Père le pape les a condamnés envers

» icelui comte de Bretaigne. Parquoi disoit, que
» si dez la première année, il eût voulu contraindre
» icelui comte de Bretaigne à soi faire absoudre, il
» lui eut convenu lesser à iceulx prélats contre rai-
» son ce qu'ils lui demandoient contre son vouloir,
» et que en se faisant, il eut grandement mal fait
» envers Dieu et envers le dit comte de Bretaigne.
» Après lesquelles choses ouïes pour tous iceulx
» prélats, il leur suffisit de la bonne réponse du
» roi, et onques puis ne ouï parlé qu'il fut fet de-
» mande de telles choses. »

Sur ces entrefaites, l'armée promise par le monar-
que anglais au comte de Bretagne, aborda à Saint-
Malo ; le roi Henri la commandait en personne. A
la nouvelle de l'arrivée des Anglais en Bretagne, la
régente, au nom de son fils, envoya des ordres aux
feudataires de la couronne de se rendre au service,
et le comte de Champagne et ses adversaires, forcés
de suspendre leurs querelles particulières, se joigni-
rent à l'armée royale (1). Louis alla se poster au-
près d'Angers pour voir de quel côté le roi Henri tour-
nerait ses armes; comme ce prince ne faisait aucun
mouvement, il s'avança lui-même jusqu'à quatre
lieues de Nantes et assiégea Ancenis. La place se dé-
fendit avec vigueur, dans l'espoir qu'elle serait se-

(1) Hist. du Perche.

courue ; mais, trompée par du Bourg, pensionnaire de la régente, quoique ministre du roi d'Angleterre, Henri et Pierre de Mauclerc passaient leur temps en divertissemens et en festins, sans s'occuper des assiégés, Alors battue plusieurs fois dans ses sorties par le comte de Champagne, n'espérant plus de secours, la garnison se rendit à Louis IX (1). Les châteaux d'Oudon et de Chanteauceaux eurent le même sort (2).

Pendant le siége, la régente, par l'entremise de l'évêque de Paris, avait attiré à son parti André de Vitry; ce seigneur et un grand nombre de gentilshommes vinrent au camp du roi, et lui firent hommage-lige des terres qu'ils tenaient de Pierre de Mauclerc, sauf le droit de Jean, son fils, et de Iolande, sa fille, lorsqu'ils auraient atteint leur vingt-unième année. Avant de recevoir ces hommages (3), Louis avait tenu une assemblée des seigneurs et des prélats français, où le comte de Bretagne, pour peine de sa félonie, avait été déclaré déchu de la garde du comte de Bretagne qu'il ne possédait qu'en qualité de tuteur de son fils Jean et de sa fille Iolande.

(1) Guill. Nangis.
(2) Mathieu Paris.
(3) Vignier. — Trésor des Chartres,

Comme la saison s'avançait, et qu'il devenait impossible aux Anglais de rien entreprendre; que, d'ailleurs la disette et les maladies commençaient à s'appesantir sur eux, Louis garnit les frontières de troupes, pour surveiller les mouvemens de l'ennemi, et la cour se transporta à Compiègne. Là, Blanche de Castille, après diverses négociations, réussit enfin à réconcilier les grands du royaume entre eux avec la couronne. Toujours influente sur le comte de Champagne, qui de son côté n'avait pas lieu de se plaindre, elle le fit servir à son projet avec une grande efficacité. D'abord, il rapprocha le duc de Lorraine du comte de Bar, et ensuite il se raccommoda lui-même avec le comte de Boulogne, qui, à sa prière, consentit à oublier le passé, et à renouer avec le comte de Flandre; enfin, et encore par les soins de Thibault, Jean, comte de Châlons, reconnut le duc de Bourgogne pour son suzerain. Après toutes ces réconciliations, le comte de Champagne fit le vœu de se croiser, et d'aller secourir les Chrétiens de la Palestine.

Délivré du danger de la guerre, Thibault tomba dans une situation qui ne lui offrait pas moins de périls que ne lui en avaient présenté les siéges et les combats. Ainsi que je l'ai dit plus haut, il avait obligé à un péage les vassaux de l'église de Meaux, et, pour se venger de cet acte de souveraineté, l'évêque

de la ville lança un interdit sur le comté de Champagne et de Brie. Alors les églises furent fermées, le service divin fut suspendu, et le clergé de la province, non content de fulminer des anathêmes contre le comte, s'attacha à noircir son caractère, et à répandre les bruits et les accusations les plus absurdes sur ses amours avec Blanche de Castille. C'est sans doute à cette occasion qu'il prit envie au comte de savoir ce que pensaient de lui les habitans de sa capitale. C'était pendant la fête des Rois ; il se déguisa, et accompagné d'un courtisan travesti comme lui, il alla, vers la nuit, écouter aux portes. Les bourgeois, égayés par le vin, glosaient à l'envi sur la passion du comte de Champagne pour la régente, et leurs propos, dit une vieille chronique, étaient si mordans que Thibault résolut de ne plus habiter sa capitale. Voici comment cette chronique rapporte le fait : (1)

Eu tel point fut ly cueus (comte) Thibault
Qui alla nud com'un ribaud
D'autre ribaud avec luy
Qui ne fut connu de nulluy
Pour écouter ce que l'on disoit
De lui con eu devisoit
Tuit (tous) le retrayoient de trahison
Petit et grant, mauvais et bon
Et un et autre et bas et haut

(1) Manuscrit de Remons du Cours.

Lors dit cuens à son ribaud :
Compain (compagnon) et voir bien de plain
Que d'une denrée de pain
Souleroient tous mes amis
Je n'en ai nul m'est avis.

La vieille chronique ne nous paraît pas plus véridique sur un point que sur un autre, c'est-à-dire sur les discours des habitans de Troyes et la résolution du comte d'abandonner sa capitale. En effet, si l'on considère qu'à cette époque le dernier repas (le souper) se faisait avant la nuit, et que le couvre-feu sonnait presqu'à la nuit tombante, que l'on se couchait avec le jour et qu'on se levait lorsqu'il paraissait, la version faite paraîtra un peu invraisemblable; après cela, comment supposer que les habitans de Troyes, toujours libéralement traités par Thibault, se soient exprimés sur le compte de leur seigneur avec tant de sévérité? Comment supposer aussi que le comte se soit travesti avec un courtisan pour aller écouter aux portes? et en admettant qu'il eût vraiment écouté, lui eût-il été possible de distinguer bien clairement, à travers une porte de rue, ce qui se disait dans l'intérieur de la maison? Disons donc que le fait rapporté par la vieille chronique, est un conte de moine auquel on ne doit pas ajouter plus de foi qu'à la résolution que cette chronique prête à Thibault d'abandonner

Troyes où il revint toujours avec plaisir, même après son avénement au trône de Navarre, où il fit élever plusieurs monastères, où il enrichit de ses dons l'abbaye de Macheret et le couvent des Jacobins.

Cependant, Thibault s'arrangea avec l'évêque de Meaux, et le clergé cessa de fulminer des anathèmes contre lui. Paisible dans sa capitale, il s'occupait à l'embellir par des monumens et des promenades plantées d'arbres, lorsque la fortune lui apporta de nouveaux états. Le 7 avril 1234, Sanche, surnommé le Fort ou l'Enfermé, roi de Navarre et frère de la mère du comte de Champagne, mourut sans enfans, à l'âge de quatre-vingt-trois ans ; ce prince était le dernier de la race masculine de Don Garcie-Ximenès, laquelle avait régné plus de cinq cents ans dans la Navarre. Selon la coutume de ce royaume, la couronne passant aux filles, à défaut d'enfans mâles, elle appartint de droit à Thibault comme fils de Blanche de Navarre, sœur et héritière présomptive du roi Sanche (1).

Il n'avait pas tenu à la volonté de Sanche que Thibault ne fût privé de son héritage ; à la vérité, il lui avait, dans l'origine, destiné sa couronne ; il l'avait fait venir dans ses états, en 1224 ; il avait

(1) Hist. hispajo. — Mariana. — Mayerne Turquet. — And. Favyn.

même approuvé qu'il fît des traités particuliers avec plusieurs seigneurs de la Navarre pour les mettre dans ses intérêts; mais, soit que le comte de Champagne lui eût donné quelque mécontentement ou eût été desservi près de lui, soit par un caprice de vieillard, le roi changea de sentiment et prit tellement Thibault en aversion qu'il résolut de le frustrer de sa succession. A cet effet, il manda à son château de Tudèle, le jeune roi d'Aragon, alors âgé de vingt-cinq à vingt-quatre ans, et, par un traité aussi ridicule que contraire à toutes les lois, tous les deux s'adoptèrent mutuellement et se constituèrent héritiers l'un de l'autre.

Malgré l'adoption mutuelle faite entre le roi de Navarre et le roi d'Aragon, la noblesse navarraise, poussée par les seigneurs avec lesquels Thibault avait traité, envoya une ambassade solennelle au comte pour l'inviter à venir prendre possession du trône. Thibault partit peu de temps après l'ambassade, et se rendit à Pampelune le 7 mai de la même année. Dès que les cérémonies furent terminées, Gaston de Montcade, seigneur de Béarn, renouvela l'alliance que Guillaume, son père, avait contractée avec le comte de Champagne, et voulut que Fortaner de Lescun, l'un de ses barons et premiers vassaux, dont les domaines étaient situés sur les Pyrénées et séparaient la Navarre de l'Aragon,

s'obligeât particulièrement au service et vasselage du nouveau roi.

A la nouvelle du couronnement de Thibault, le roi d'Aragon se mit en mouvement pour armer contre le nouveau roi et faire valoir les droits qu'il prétendait tenir de son adoption; mais, sentant bien qu'une pareille guerre pourrait devenir générale en Europe et arrêterait nécessairement le départ des croisés dont Thibault devait être un des principaux chefs, le pape Grégoire IX menaça le prétendant de l'excommunication s'il levait des troupes contre le roi de Navarre (1). Ce service ne fut pas le seul que le pontife rendit à Thibault, par intérêt pour la guerre sainte: il fit encore rentrer dans le devoir plusieurs seigneurs navarrais qui avaient levé l'étendard de la révolte, en leur enjoignant de mettre bas les armes; il donna les plus grands éloges à la dévotion particulière de ce prince qui, à la fleur de son âge, renonçait, pour Jésus-Christ, non-seulement à ses biens, mais à sa propre vie, pour venger, s'il pouvait, l'injure que les infidèles faisaient à la croix.

Délivré de la crainte des révoltes et de la guerre avec le roi d'Aragon, Thibault signala les commencemens de son règne (2) par des lois sages et libé-

(1) Epist. Odoric Raynal, anno 1274

(2) Raynal. — Manuscrit de Remons du Coffrs.

rales. Après avoir assuré les droits et les privi-léges de ses sujets, il voulut travailler à la prospérité du pays, y amener l'abondance, c'est-à-dire, y faire fleurir l'agriculture. La Navarre ayant très peu de population et de grandes étendues de terrains incultes, le projèt de Thibault, au premier coup d'œil, paraissait inexécutable, car il fallait d'immenses ressources pour vaincre les obstacles qu'il présentait; le roi de Navarre les surmonta tous. Il attira dans ses états des colonies de son comté de Champagne et de Brie, ne recula devant aucun sacrifice pour les y fixer, et, en peu d'années, la Navarre, sous le rapport de la fertilité, n'eut plus rien à envier au territoire espagnol. En même temps qu'il faisait fleurir son royaume, Thibault en fortifia les places et y mit de fortes garnisons.

L'accroissement de la puissance du comté de Champagne lui en fit désirer une plus grande encore; il commença à regretter les comtés de Chartres, de Blois et de Sancerre qu'il avait cédés à la couronne de France, et il chercha les moyens de les recouvrer. Il avait trouvé environ quinze millions dans le trésor de Don Sanche, et, avec une somme aussi considérable, il espérait pouvoir rentrer par la force en possession de ses fiefs, s'il ne pouvait les obtenir par la voie de l'arrangement. Il débuta donc par faire valoir ses droits aux comtés dont nous venons de parler.

Il prétendit que la cession qu'il avait faite au roi de France, pour son accommodement avec la reine de Chypre, n'était point une vente, mais seulement un engagement de ces fiefs avec pouvoir de les retirer en rendant la somme qu'on avait payée pour lui. Cette prétention ayant été repoussée par Louis IX, il se décida à remettre la solution de la question à la force des armes. Pourtant, il ne voulut pas lutter seul contre le monarque français : il se rapprocha du comte de Bretagne et l'engagea dans la querelle, en lui accordant en mariage, et sans en prévenir Louis, Blanche, sa fille unique, pour Jean, son fils, héritier de la Bretagne. Le comte de la Marche, à l'instigation de la comtesse, son épouse, lui promit aussi de le soutenir dans la poursuite de ses droits.

Informé des desseins du roi de Navarre, Louis voulut en prévenir l'effet, en faisant promptement lever les milices des communes et celles des vassaux, et son armée se trouva prête avant que Thibault eût pu mettre en défense ses places les plus voisines de Paris. Thibault avait été averti des préparatifs du roi, et, craignant que san comté de Champagne et de Brie ne fût immédiatement envahi, il alla, en toute hâte, à Rome pour tâcher de suspendre l'orage, jusqu'à ce qu'il fût en état de le soutenir. Il exposa au pape que, faisant ses dispositions pour le voyage de la Terre-Sainte, il avait appris que, sans nul

égard pour la trève accordée aux croisés, le roi Louis voulait attaquer ses états, et que s'il entrait dans la Champagne, lui, Thibault serait forcé de marcher à son secours, et, par là, dans l'impossibilité de s'embarquer pour marcher sur l'Asie (1).

Grégoire IX écrivit sur-le-champ au roi pour le prier de laisser en paix le roi de Navarre (2), et lui rappeler les censures publiées contre ceux qui feraient la guerre aux croisés. La régente, car c'était toujours elle qui gouvernait, n'eut aucun égard à la lettre du pape; elle fit assembler l'armée au bois de Vincennes, et se prépara à fondre sur la Champagne et la Brie. Le roi de Navarre, fort embarrassé, eut recours à la soumission; il dépêcha un député qui vint témoigner à la régente le chagrin qu'il avait de lui avoir donné lieu de soupçonner sa fidélité, et la conjurer de lui pardonner sa faute. Sur cette députation, le conseil du roi fut convoqué, et il fut répondu à Thibault que le roi était prêt à recevoir ses soumissions, à condition qu'il renoncerait aux comtés de Blois, de Chartres et de Sancerre, et que, pour garantie de sa fidélité, il remettrait entre les mains du monarque les places de Bray-sur-Seine et de Montereau-faut-Yone. Il consentit à tout ce qu'on lui demandait.

(1) Nangius, *in Gestis Ludov. IX.*
(2) Epist. 117, t. 159.

Peu de temps après le traité, Thibault se présenta à la cour : ce jour-là Blanche de Castille était richement parée, et, quoique avancée en âge, d'une beauté encore remarquable; elle reçut Thibault d'un air sévère (1), et lui reprocha ses fréquentes révoltes, malgré les secours que lui avait accordés son fils dans la guerre que lui avait faite la ligue des barons. Thibault aurait pu, avec toute justice, répondre à la régente qu'il ne s'était attiré cette guerre que par amour pour elle; mais, soit que sa passion eût repris une nouvelle force, soit qu'il eût peur de déplaire à la dame de ses pensées, il ne répondit à ses reproches que par les plus tendres protestations : *Madame*, fit-il, *mon cœur, mon corps et toutes mes terres sont à votre commandement, et il n'y a rien qui vous pût plaire que je ne fisse volontiers; jamais, si Dieu plaît, contre vous et les vôtres je n'irai.* Mais cette fois il n'y eut pas de réconciliation bien positive. Thibault voulut en vain, les jours suivans, faire écouter les expressions de sa tendresse; la régente, refroidie par l'âge, ou ne sentant plus rien pour le roi de Navarre, persuadée peut-être qu'il n'était plus de sa dignité et de son caractère de montrer quelque faiblesse devant ses enfans, qui s'étaient aperçus de la passion du comte de Champagne, et la blâmaient; la régente, disons-

(1) Fauchet.

nous, pria le comte de Champagne de quitter la cour. Toutefois il fallait que l'amour de Thibault ne fût pas d'une nature bien sombre; car, au lieu de se livrer au désespoir, il tourna le congé en chansons (1).

Amour le veult, et ma dame m'en prie
Que je m'en part, et je moult l'en merci,
Quant par le gré ma dame m'en chasti,
Meilleur raison n'y voy à ma partie.

Nous avons dit que les enfans de la régente blâmaient la passion de Thibault pour leur mère, et ils savaient, sans aucun doute, que celle-ci s'était montrée sensible à la flamme du spirituel et beau chansonnier. Pour bannir de la cour un tel scandale, Robert, frère du roi, ameuta ses domestiques contre le roi de Navarre. Le jour où il se présenta au palais pour prendre congé de Louis, les domestiques l'attendirent sur le chemin, et l'insultèrent jusqu'à couper la queue de son cheval et à le charger lui-même d'ordures.

L'outrage méritait vengeance, et la cour le sentit. Quoique souvent revenu à la soumission, Thibault était un ennemi redoutable; aussi le roi fit-il saisir plusieurs des coupables, qui furent condamnés à

(1) Baugier.

mort. La sentence allait être mise à exécution, lorsque Robert avoua que ses gens avaient agi par son ordre : c'était vouloir chasser un scandale par un plus grand scandale, et afficher publiquement la régente, dont la légèreté et les imprudences rendaient déjà la conduite fort suspecte. L'aveu du frère du roi jeta ce prince dans le plus grand embarras, et, pour en sortir, on ne put faire au comte que beaucoup de protestations de regrets, que beaucoup de promesses. Louis le combla (1) d'honneurs et d'amitiés ; il lui déclara qu'il prenait la Champagne sous sa protection, et qu'il la défendrait comme son propre bien pendant le voyage en Asie. Content en apparence de ces satisfactions, Thibault reprit le chemin de la Navarre dans l'intention d'accomplir son vœu.

Cependant Grégoire qui, jusqu'à ce jour, avait montré tant d'ardeur pour la croisade en Palestine (2), voulut retarder lui-même le départ des croisés et changer leur destination ; son dessein était de faire marcher l'armée au secours des Latins de Constantinople avant qu'elle entrât dans la Terre-Sainte. Il écrivit à ce sujet au roi de Navarre, au

(1) Hist. de Bourgogne, par Duchêne. l. 4, p. 538, 540. — Inventaire des comtes de Blois et de Champ. — Joinville.

(2) Raynal. — *Epist. Gregorii IX*, in anno 1234.

roi de Hongrie et à plusieurs autres princes (1), et chercha à leur faire entendre que de la conservation de l'empire grec, sous la domination chrétienne, dépendait le salut de la Palestine. Mais Thibault, qui avait été élu général des croisés pour la Syrie, le duc de Bourgogne, les comtes de Bar, de Montfort et de Vendôme, qui commandaient après lui, bien loin d'admettre les raisons du pontife, lui répondirent, en 1238, pour se plaindre de ce qu'il voulait détourner, en faveur de l'empereur Beaudouin, une partie des subsides qu'on devait employer pour la Terre-Sainte, et du tort qu'il faisait à la croisade en la différant. Le pontife leur adressa un nouveau bref dans lequel il les assura qu'il avait toujours fort à cœur le bien de la Terre-Sainte, mais qu'il était obligé d'envoyer aussi du secours à l'empire de Romanie, dont les grecs schismatiques étaient près de s'emparer; que l'intérêt même des croisés pour la Terre-Sainte demandait que l'on conservât la souveraineté de Constantinople aux Latins, afin que le passage et le retour de la Syrie restât constamment libre; puis il annonça que le départ des croisés pour la Terre-Sainte aurait lieu le 24 juin. Sa lettre était du 9 mars.

Pour ranger Thibault à son avis, Grégoire lui

(1) Mathieu Paris.

manda que la Navarre et les trois personnes commises à sa garde seraient prises, pendant son absence, sous la protection du Saint-Siége. Cependant Thibault ne voulut point trancher la question en faveur du pontife; seulement il convoqua les chefs de la croisade et fixa le rendez-vous dans la ville de Lyon (1). Tous s'y trouvèrent au jour indiqué. On s'assembla en conseil, et on traita des mesures à prendre pour le voyage. On commençait à délibérer sur la proposition de Grégoire, qui voulait que le départ ne s'effectuât qu'à la Saint-Jean, lorsqu'un des nonces de ce pontife arriva à Lyon et leur donna l'ordre de se retirer chez eux.

Un tel ordre devait irriter et irrita effectivement les chefs de la croisade. « D'où vient ce changement de la cour de Rome? s'écrièrent-ils. N'est-ce pas ici le terme et le lieu qui nous ont été marqués, par les légats et les prédicateurs du pape, pour décider l'époque de l'embarquement? Nous avons préparé les vivres, les armes et tout ce qu'il faut pour le voyage; nous avons vendu ou engagé nos terres, nos maisons, nos meubles; nous avons envoyé nos trésors à la Terre-Sainte, nous avons dit adieu à nos amis, nous voilà près du départ, et maintenant nos pasteurs s'opposent à l'expédition.

(1) Mathieu Paris, in anno 1239. p. 514.

Que signifie-donc l'ordre qu'on vient nous donner ici? Le pape a-t-il l'intention de se jouer de notre zèle et de notre dévoûment pour la cause qu'il nous a prêchée? » L'indignation des chefs se communiqua aux soldats, et elle alla si loin, qu'ils se seraient jetés sur le nonce et l'auraient massacré, si les prélats n'eussent adouci leur fureur par des paroles d'espoir.

La décision du pape rompit sur-le-champ l'accord existant entre les croisés; des avis et des projets différens les divisèrent, et l'armée qui, mise en mouvement par une seule volonté, aurait pu sauver la Palestine, se trouva tout à fait impuissante et périt elle-même de misère ou sous le fer ennemi, dès qu'elle fut séparée en une infinité de corps qui agirent isolément; les plus sages retournèrent dans leur pays en maudissant la mauvaise foi du pape et de quelques prélats, et d'autres gagnèrent Marseille sous la conduite du roi de Navarre, du duc de Bourgogne, des comtes de Bretagne, d'Amaury de Montfort, Henry de Bar, Richard de Chaumont, et Anselme de Lisle. Ils mirent à la voile dans le courant du mois d'août 1238, et peu de semaines après ils abordèrent à Ptolémaïs. Ils auraient, sans doute, relevé les affaires de cette principauté s'ils y fussent restés plus long-temps; mais, la jalousie et la division s'étant mises parmi eux, les forces qu'ils avaient

amenées au secours des Chrétiens d'Asie furent paralysées et ne produisirent aucun bon effet.

Dans les premières rencontres, Thibault signala sa valeur et battit les infidèles ; mais ceux-ci lui ayant dressé une embuscade, il y tomba étourdiment, et ne s'en tira qu'après avoir perdu un grand nombre de soldats, et s'être vu plusieurs fois lui-même entouré par l'ennemi et dégagé par les siens. De son côté, le comte de Bretagne, sans prendre l'avis des autres capitaines (1), alla attaquer une ville située à quelques lieues du camp, l'emporta et la livra au pillage.

Ce succès excita l'envie et la cupidité des comtes de Montfort, de Bar, de Richard de Chaumont, et d'Anselme de Lisle ; ils quittèrent le camp avec un fort corps de troupes, et, se dirigeant du côté de Gaza, ils marchèrent toute la nuit sur un terrain sablonneux : le matin, encore tout fatigués de leur marche, ils furent assaillis et taillés en pièces par les Sarrasins. Amaury de Montfort resta prisonnier, et le comte de Bar, dont on n'entendit plus parler, se perdit ou fut tué dans sa fuite.

Voyant l'armée dans une entière désorganisation, la voyant sans discipline et plongée dans la plus

(1) *Gesta sancti Ludov.* — Guill. Nangius, — Mathieu Paris. — Alberic. — Chronic. Sancti Medard.

honteuse corruption, Thibault résolut de repasser en France; et fit une trève de trois ans avec le sultan de Damas. Après la conclusion du traité, il déposa la lance et le javelot pour prendre la robe de pèlerin, le bourdon et l'escarcelle; puis, accompagné des comtes de Bretagne et d'Amiens, il alla, malgré les dangers qu'ils pouvaient rencontrer sur la route, visiter les saints lieux. Lorsqu'ils se furent purifiés dans les eaux du Jourdain, lorsqu'ils eurent prié à Jéricho et recueilli quelques palmes au jardin d'Abrazias, ils gagnèrent Constantinople et de là se rembarquèrent pour la France.

Tout le fruit de cette croisade fut la réparation de quelques places que Thibault, le comte de Bretagne et Richard de Chaumont firent fortifier; outre ces réparations, Richard, avant de quitter la Syrie, fit une trève avec le soudan de Babylone, en conformité de laquelle on rendit aux crhétiens Jérusalem et ses environs ainsi que tous les prisonniers faits à la bataille de Gaza.

La tranquillité étant à peu près rétablie en France, Louis IX jugea que le moment était arrivé d'exécuter l'une des clauses du testament de Louis VIII son père : ce testament contenait la donation d'un apanage à chacun de ses enfans. Déjà, en 1238, ce souverain avait investi son frère Robert du comté d'Artois et lui avait fait épouser la fille

du duc de Brabant. C'était au tour d'Alphonse, son troisième frère, à qui étaient destinés le Poitou et l'Auvergne. Voulant faire précéder l'investiture par la réception d'Alphonse comme chevalier, le roi alla, pour cette cérémonie, tenir sa cour à Saumur, où il invita le roi de Navarre, qui était alors à Troyes, le duc de Bourgogne, les comtes de Bretagne, de la Marche, toute la noblesse de France, et un grand nombre d'évêques et d'abbés.

Dès que le monarque fut arrivé, on fit les préparatifs de la cérémonie, et l'on y déploya tant d'éclat et de luxe que ce fut, d'après le rapport de Nangis « nonc pareille chose qu'on eût oncques vueux. »

Lorsque Alphonse eut été armé chevalier, et qu'il eut reçu l'investiture des comtés de Poitou et d'Auvergne, il y eut toutes sortes de courses et de combats de barrières (ou tournois), « après le tournoi, dit Joinville, il y eut un grand repas; et ce que j'en diray, ajoute-t-il, c'est pour ce que j'y estoie. A la première table du roi, mangioient le comte de Poictiers, le comte Jehan de Dreux, le comte de la Marche et le comte Pierre de Bretaigne, et à une autre table, devant le roi, mangioient le roi de Navarre, qui moult étoit paré et aourné de drap d'or, en cotte et mantel, la ceinture, fermail et chape d'or fin, et autres seigneurs. Les comtes d'Artois et d'Anjou

servoient du manger devant leur frère, et le bon comte de Soissons tranchait du coustel; Archambaud de Bourbon, Enguerrand de Coucy et Imbert de Beaujeu faisoient les fonctions de gardes du corps. Derrière eux étoient bien trente de leurs chevaliers en drap pourpre et soie. »

Thibault fut certainement accueilli par le roi et la régente avec des démonstrations de joie et d'amitié; car, malgré la bonne intelligence qui régnait entre lui et le comte de la Marche, il refusa d'entrer dans la coalition que forma ce seigneur avec le roi d'Angleterre, contre Louis IX, au sujet de l'investiture donnée à Alphonse du comté de Poitou, dont était titulaire Richard, frère du monarque anglais. Il s'appliqua, dit Roderic, à gouverner ses états de Champagne et de Navarre avec justice et douceur, et à y maintenir la paix. N'étant plus dominé par son amour pour la régente, il se montra politique habile, homme de résolution, et sut par là se conserver l'amitié des rois ses voisins. La paix lui donna aussi le temps de fortifier son gouvernement par un pouvoir invincible, lorsqu'on sait le conserver; par l'amour de ses peuples dont il fit la conquête en lui donnant des lois sages et des établissemens qui devaient être la source de leur prospérité. Malgré sa sévérité pour les moines, malgré sa fermeté pour empêcher leurs empiétemens, pour les mainte-

nir dans de justes bornes, il se montra vraiment religieux, et fit de grands dons à ceux-là même qui l'avaient frappé d'anathème; il enrichit des monastères, il en fit bâtir d'autres, il sacrifia à l'esprit du siècle qu'il ne partageait pas.

La mort surprit Thibault au milieu de ses travaux, le 10 juillet 1254; son corps fut enterré dans la cathédrale de Pampelune, et son cœur fut porté au monastère des dames Cordelières, qu'il avait fondé à Provins.

Le roi de Navarre avait épousé trois femmes : la première était Gertrude, fille d'Aubert, comte de Metz et d'Augsbourg et veuve de Thibault, duc de Lorraine, dont il fut séparé pour cause de parenté.

La seconde fut Agnès de Beaujeu, fille de Guichard, comte de Beaujeu; de ce mariage naquit une fille à laquelle on donna le nom de Blanche, et qui fut mariée en premières noces au fils du duc de Bourgogne, et en deuxièmes noces, contre la volonté du roi, à Jean de Bretagne, dit le Roux, fils de Pierre de Dreux, surnommé Mauclerc.

Et la troisième fut Marguerite, fille du grand Archambaud de Bourbon, qui lui apporta en mariage trois cent soixante mille livres, somme énorme pour ce temps-là. Cette princesse mourut après son époux, en 1250, à Provins, et son corps fut inhumé dans l'abbaye de Clairvaux devant le grand autel du côté

de l'Évangile. On lit cette inscription : *Hic jacet illustrissima domina Marguareta, Navarræ regina, Campaneæ commitissa et Briæ palatina. Obiit anno Domini* 1258.

Thibault eut de Marguerite trois fils et trois filles, savoir :

Thibault, dit le Jeune, qui lui succéda aux comtés de Champagne et de Brie, et au royaume de Navarre; Henri, surnommé le Gros, comte de Rosnay, qui succéda à tous les états de son frère Thibault, et Pierre ou Perrou, sieur de Maracaval, en Navarre, et qui mourut jeune. Les filles furent Aliénor, dont l'histoire ne mentionne que la naissance; Marguerite, qui épousa Ferry, second fils du duc Mathieu de Lorraine, et Béatrix, qui fut la seconde femme de Eudes IV, duc de Bourgogne.

CHAPITRE XVI.

THIBAULT V, SURNOMMÉ LE JEUNE,

Comte de Champagne et de Brie, Roi de Navarre.

Marguerite de Bourbon conduit Thibault-le-Jeune à la cour de Louis IX. — Elle fait hommage des comtés de Champagne et de Brie. — Bienveillance du roi. — Marguerite conduit son fils à Pampelune. — Son couronnement. — Elle prend la régence du royaume. — Traité avec Jacques, roi d'Aragon. — Armement d'Alphonse, roi de Castille. — Jacques et Thibault assemblent une armée. — Alphonse demande une trêve. — Elle lui est accordée. — Il la rompt. — Il demande de nouveau la paix. — Elle lui est encore accordée. — Thibault charge Joinville de demander à Louis IX sa fille Isabelle en mariage. — Le roi consent à des conditions. — Arrangement de Thibault avec le comte de Bretagne. — Cérémonie du mariage. — Le roi d'Angleterre à Paris. — Thibault se rend à Provins avec son épouse. — Cour plénière. — Fermens de guerre civile et étrangère en Navarre. — Thibault et Isabelle y vont avec des troupes. — Sage conduite du roi de Navarre. — La sédition est étouffée. — Ses traités avec les rois d'Aragon et de Castille. — Paix. — Eloges que fait le pape Alexandre IV de Thibault. — Sa protection. — Mort du pontife. — Urbain IV lui succède. — Origine de ce pape. — Quelques détails sur lui. — Faveurs accordées à Thibault. — Il retourne en Champagne. — Ses voisins envahissent et pillent ses domaines. — Sa résolution. — Il attaque et taille en pièces les ennemis. — Traité. — La croisade. — Thibault part avec Louis IX. — Isabelle l'accompagne. — On aborde les côtes d'Afrique. — Batailles. — Prise de Carthage. — Bravoure de Thibault. — Siége de Tunis. — Combats. — Thibault est atteint d'un coup de flèche. — Il garde la tente. — Les maladies se mettent dans le camp. — Le roi Louis IX meurt. — Lettre de Thibault à l'évêque titulaire de Tunis. — Arrivée du roi de Sicile. — Combats. — Trêve de dix ans. — Les chrétiens se rembarquent et arrivent à Trapani. — Mort de Thibault. — Mort d'Isabelle. — Henri III, surnommé le Gros. — Son embonpoint excessif. — Sa mort. — Il laisse sa fille Jeanne pour héritère. — Elle épouse Philippe-le-Bel, roi de France. — Extinction de la race des comtes de Champagne.

Tandis que Thibault gouvernait la Navarre, Marguerite de Bourbon, son épouse, résidait en Champagne et s'occupait à Troyes de l'éducation de

ses enfans. Dès que la nouvelle de la mort du roi de Navarre lui fut parvenue, elle conduisit Thibault-le-Jeune à la cour de Louis IX pour faire hommage à ce prince à cause du comté de Champagne et de Brie et des autres domaines qui en dépendaient. Le roi de France était arrivé depuis peu de temps de la Palestine, où il avait combattu en brave chevalier, mais où il avait été défait et obligé de se rendre prisonnier aux Sarrasins. Il reçut le jeune Thibault avec une bienveillance marquée, et sembla, dans les caresses qu'il lui fit, avoir oublié les fréquentes révoltes de son père et ses amours avec Blanche de Castille.

Quelques jours après la cérémonie de l'hommage, Marguerite de Bourbon mena son fils à Pampelune et le fit couronner roi de Navarre. Comme Thibault n'était alors âgé que de quinze ans, elle prit la régence de ses états. Son premier soin fut de renouveler l'alliance qu'avait faite son mari avec Jacques d'Aragon et de s'assurer de l'obéissance des seigneurs navarrais. Cette alliance n'arrêta point le gendre de Jacques d'Aragon, Alphonse, roi de Castille. Prétendant avoir des droits au trône de Navarre, il assembla une armée pour l'envahir; mais Jacques et Marguerite de Bourbon ayant levé un grand nombre de troupes, Alphonse fut effrayé et demanda une trêve qu'on lui accorda.

La trêve conclue, les rois de Navarre et d'Ara-

gon eurent une entrevue (1) à Montagu, ajoutèrent de nouvelles clauses à leur traité d'alliance, se liguèrent contre leurs ennemis et se livrèrent réciproquement des forteresses en otage. Sur ces entrefaites, Alphonse rompit la trève et recommença la guerre, Jacques et Thibault marchèrent contre lui, et, dans plusieurs actions, le roi d'Aragon put reconnaître que le comte de Champagne serait bientôt un redoutable chevalier. Battu en diverses rencontres et d'ailleurs ayant à faire valoir des prétentions à un autre empire, il sollicita une seconde trève, à laquelle consentit le roi d'Aragon.

Peu de temps avant la fin de la guerre, Thibault avait quitté l'armée pour se rendre dans la Champagne, où l'appelaient d'autres affaires. Il avait vu Isabelle de France, fille de Louis IX, et sa beauté l'avait frappé. Il attendait en Navarre une occasion favorable pour faire connaître son amour à la princesse et au roi de France, lorsque Jacques d'Aragon toucha quelques mots à Marguerite de Bourbon du désir qu'il aurait d'unir sa fille Constance au roi de Navarre. Cette demi-ouverture avait décidé le comte de Champagne à partir pour Troyes. Ayant séjourné quelques semaines dans cette capitale (2),

(1) Pelletier. — Raynal.
(2) Mathieu Paris. — Hist. de Tournai. — Joinville.

il envoya, de concert avec sa mère, le sire de Joinville à Soissons, où se trouvait en ce moment Louis IX, pour demander au roi sa fille Isabelle en mariage.

En applaudissant au choix de son fils, Marguerite de Bourbon n'avait pas pris seulement en considération le sentiment qui servait de guide à son fils, elle avait un but politique, et elle était d'autant plus pressée d'y arriver, qu'elle avait reçu la nouvelle positive d'un traité passé tout récemment entre les rois d'Aragon et de Castille; or, comme ces deux souverains réunis pouvaient s'emparer de la Navarre et détrôner son fils, si l'intention leur en venait, elle pensait qu'il n'y avait qu'une alliance avec la cour de France, capable de la mettre en état de résister à une ligue aussi puissante (1).

Cependant l'affaire ne marcha pas aussi promptement que se l'étaient peut-être imaginé Marguerite et son fils. Sur la proposition que lui fit Joinville, Louis répondit qu'il l'accepterait volontiers, mais qu'il fallait qu'au préalable le jeune roi de Navarre terminât avec le comte Jean de Bretagne les différends existant entre eux, relativement à la succession du feu comte de Champagne. Ces différends consistaient en ce qu'ayant épousé Blanche de Champagne,

(1) Favin. — Hist. de Navarre.

fille de Thibault-le-Posthume et d'Agnès de Beaujeu, dont il était veuf quand il épousa Marguerite de Bourbon, le comte de Bretagne soutenait avoir droit au partage de la succession du feu roi de Navarre. Voilà ce que le roi voulait voir jugé avant de consentir au mariage d'Isabelle avec Thibault.

Sur cette réponse, Marguerite et Thibault vinrent trouver le roi, et, comme il s'agissait d'une partie de la Champagne, qui était un fief de la couronne de France et que la question devait être traitée en présence du roi par la cour des pairs, Thibault et la comtesse de Champagne entamèrent la procédure, et Louis IX la fit examiner en présence des parties. Les parties cependant s'arrangèrent avant le prononcé de l'arrêt, et Thibault acheta les droits de la comtesse de Bretagne moyennant une rente annuelle de trois mille livres, équivalant à trente mille livres de notre monnaie actuelle (1).

Le traité étant signé, le mariage de Thibault, roi de Navarre, avec Isabelle de France fut conclu, et se fit à Melun avec une grande magnificence. La dot de la princesse fut de dix mille livres, comme celle des autres filles du roi qui furent mariées depuis.

Avant la célébration de ses noces, Thibault avait

(1) Inventaire des Chartres. — Cartul. de Champagne. — Joinville.

figuré avec éclat dans une fête plus magnifique encore : Henri III, roi d'Angleterre étant venu en France, il y avait été reçu par Louis IX avec tous les honneurs dus à son rang. Henri avait choisi le Temple (1) pour sa demeure pendant son séjour à Paris, et Louis l'avait traité le soir de son arrivée. Le lendemain le monarque anglais avait prié le roi de trouver bon qu'il lui donnât à dîner au même lieu, et Louis s'y était rendu. Voulant faire les honneurs, Louis avait pressé Henri de prendre sa place entre lui et le roi de Navarre, mais il avait refusé en disant : « Vous êtes mon seigneur, et vous le serez » toujours : prenez la place qui vous est due. » Louis avait cédé et s'était assis, ayant à sa droite le roi d'Angleterre et à sa gauche le roi de Navarre.

De Melun, Thibault amena Isabelle à Provins, et habita avec elle un palais encore tout plein des souvenirs de l'amour du comte de Champagne pour Blanche de Castille; là il y eut cour plénière, et, comme les papes et Louis IX avaient interdit les tournois, les comtes et les barons se bornèrent aux jeux de l'arc et de l'arbalète : la mort de Marguerite de Bourbon vint mettre fin à ces réjouissances.

Nous avons dit qu'immédiatement après le départ de la Navarre de Marguerite de Bourbon et de Thi-

(1) Mathieu Paris.

bault, le roi d'Aragon avait renoué avec le roi de Castille; l'absence de Thibault, qui paraissait devoir se prolonger (1), servit de prétexte à plusieurs seigneurs navarrais pour conspirer contre leur souverain : Jacques et Alphonse leur ayant promis de les soutenir, ils se préparèrent à la révolte. Instruit de leur projet, Thibault se mit en marche avec un gros corps de troupes et ayant la reine avec lui; sa présence empêcha la sédition d'éclater : ceux qui avaient fomenté la guerre civile vinrent augmenter sa cour, et Thibault, en bon prince et en habile politique, les reçut comme s'ils eussent toujours été vassaux fidèles et sujets dévoués. Quand il eut prouvé, par l'appareil de ses forces et la fermeté de son caractère, qu'il avait les moyens de réprimer la sédition, et de vaincre l'ennemi qui l'attaquerait, il affermit la paix par de nouveaux traités avec les rois de Castille et d'Aragon.

Thibault résidait depuis quelque temps dans la Navarre, lorsque Isabelle le sollicita de revenir en France : il accéda au désir de son épouse; mais, avant son départ, il assembla les chefs du peuple, et leur déclara qu'il continuait leurs priviléges; il leur dit qu'il leur laissait la paix et que son espoir était qu'ils ne la troubleraient pas eux-mêmes ; les

(1) Manuscrit de Remons du Cours.

chefs lui répondirent qu'après l'avoir vu on ne pouvait que s'affliger de son absence, mais que leur obéissance inviolable serait un témoignage de leur fidélité.

En se soumettant à l'esprit et aux croyances du siècle, Thibault-le-Jeune avait aussi voulu montrer qu'il leur était supérieur; il avait fondé une académie à Pampelune où étaient admis ceux qui se sentaient de la vocation pour les sciences et les beaux-arts, et ceux qui, par leurs inclinations, étaient appelés à la profession ecclésiastique. L'érection de cette académie attira au comte de Champagne les louanges d'Alexandre IV: le pape y relevait la prudence du jeune prince (1), son amour pour les beaux-arts, pour les vertus qui pouvaient le rendre agréable à Dieu et utile non-seulement à son peuple, mais encore aux autres nations.

L'éloge du pontife n'était certainement pas forcé, car Thibault était vraiment un prince qui promettait beaucoup de vertus: il avait de l'honneur, de la dignité, une bonne foi remarquable, de la valeur, beaucoup de piété sans ostentation, et était tellement pénétré de cette maxime, qu'un roi doit se consacrer tout entier au bonheur de ses sujets, qu'il fit écrire par Vincent de Beauvais un traité sur

(1) Pelletier.

les devoirs des princes et de ceux qui exercent des emplois considérables dans un état.

Le roi de Navarre était à peine fixé dans son comté de Champagne, qu'Alexandre IV mourut. Ce pape eut pour successeur (1) Jacques-Pantaléon de Cours-Palais qui, en montant sur le trône pontifical, prit le nom de Urbain IV. Urbain IV devait le jour à un savetier de Troyes : l'église cathédrale l'avait élevé par charité dans son école. Dès qu'il fut dans les ordres, il fit des sermons, ce qui était pour ce temps-là un grand ouvrage. Sa réputation s'étendit bientôt, et le clergé de Laon le demanda comme chanoine. Dès qu'il eut acquis une certaine aisance, il pensa à sa famille : il plaça sa sœur dans le monastère de Montreuil, les dames de l'ordre de Cîteaux. De Laon, il passa archidiacre à Liége, puis il s'enferma comme moine de Cîteaux dans le monastère de Sainte-Marie-de-Fosse-Neuve, en Italie (2). Les monastères étaient alors des pépinières d'évêques : il en fut retiré pour aller remplir le siége épiscopal de Verdun. Quelque temps après, Innocent IV l'envoya, comme légat, en Poméranie et en Prusse : là, il y avait à travailler et des périls à courir ; il fut jeté dans une prison, d'où il ne s'é-

(1) Mathieu Paris. — Raynal.

(2) Manuscrit de Remons du Cours.

chappa que par une espèce de miracle. Innocent mourut. Alexandre lui succéda. Persuadé du mérite d'Urbain, il le nomma patriarche de Jérusalem. Pendant qu'il remplissait les fonctions du ministère qui lui avait été confié, les affaires de la Terre-Sainte l'obligèrent de venir consulter Alexandre. Il s'embarqua. Le pape était à Agnani, et il s'y rendit. Il sut se rendre agréable au pontife et aux cardinaux qui l'entouraient; il suivit la cour de Rome à Viterbe, où Alexandre tomba malade et mourut. Le patriarche de Jérusalem usa de tout son esprit et de toute son habileté auprès du sacré collége, et il fut élevé sur le trône pontifical.

Pantaléon, dès qu'il fut pape, accorda plusieurs faveurs au roi et à la reine de Navarre, mais de ces faveurs qui ne coûtent rien à l'Église, et que savait toujours bien faire valoir la cour de Rome; il leur manda par un bref, que lorsqu'ils assisteraient à la dédicace ou à la consécration d'une église, chapelle ou autel, eux et, à cause d'eux, ceux qui y assisteraient aussi le même jour, seraient quittes d'un an et quarante jours de leur pénitence, pourvu qu'ils fussent véritablement pénitens et confessés; il accorda la même grâce au roi de France. De plus, pour récompenser la piété du roi et de la reine de Navarre, il ordonna que lorsque ces princes viendraient à un sermon, eux et les autres assistans ga-

gneraient cent jours d'indulgences, et qu'après la mort du roi et de la reine, on ferait un service pour eux dans toutes les églises d'Espagne et de France.

Après avoir distribué toutes ces grâces, le pape fit jeter les fondemens d'une église à la place qu'occupait la maison de son père, et lui donna le nom de Saint-Urbain; il la dota de douze chanoines, y mit plusieurs reliques, et agréa les dons et les priviléges dont Thibault gratifia les chanoines.

Cependant, le comte de Champagne ne fut pas réduit aux prières et aux indulgences de la cour de Rome; la fortune, ou plutôt l'estime générale qu'il s'était acquise, lui attira un bien plus réel, une faveur plus productive. Éléonore, veuve de Simon de Montfort, et comtesse de Bigorre, lui fit, en mourant, donation de son comté, domaines considérables qui indemnisaient le jeune roi des places que son père avait cédées à la couronne de France. Aussitôt le prince offrit à l'église du Puy de lui en faire hommage, et déposa sur le grand autel la valeur de soixante morlas de redevance annuelle. En lisant le testament de la comtesse de Bigorre, on remarque un article que nous croyons devoir rapporter ici: elle déclarait devoir dix-huit sols à Vital-Gaston de Tarbes, pour des souliers qu'elle avait envoyés à la reine d'Angleterre, et elle enjoignait à Thibault d'acquitter cette dette.

Pour témoigner publiquement la satisfaction qu'il éprouvait de la donation de la comtesse Éléonore, le roi de Navarre bâtit sur le haut de Provins une église qui fut desservie par des Jacobins (1). Saint Louis, dont la piété égalait au moins celle de son gendre, mais qui ne voulait faire aucune concession au clergé au préjudice de son peuple, saint Louis n'approuva point cette fondation, et il en écrivit à Thibault. Il lui disait dans sa lettre, « qu'il prît garde à ce qu'il faisait, et qu'il ne blessât son âme en croyant exécuter une grande chose, en donnant de grosses sommes aux frères prêcheurs de Provins; que le sage homme, lorsqu'il vit, doit se conduire comme un bon exécuteur de testament : c'est à savoir que, premièrement, et avant toutes œuvres, il doit réparer les torts et griefs faits à autrui par son trépassé, et, du résidu de l'avoir d'yceluy mort, peut donner aux pauvres de Dieu ainsy qu'il le doit. » Thibault suivit les avis de son beau-père, et si l'église des Jacobins y perdit un peu du lustre et des biens que voulait lui donner le prince, les pauvres y gagnèrent quelques largesses, et les bourgeois ne furent point foulés d'impôts.

Mais la tranquillité dont jouissait le roi de Navarre fut inopinément troublée. Le duc de Bour-

(1) Joinville.

gogne et plusieurs seigneurs de ses voisins, jaloux sans doute de l'agrandissement de sa maison, se jetèrent sur la Champagne et y portèrent la dévastation; Thibault se trouvant en ce moment à Provins, les ennemis s'avancèrent de ce côté dans l'intention de surprendre la ville ou de l'assiéger. Loin d'effrayer le prince, le danger qui le menaçait excita son courage, aussi Hugues de Coulans, maréchal de Champagne, lui ayant amené des troupes avec quelques bannerets, il sortit de Provins pour se porter au-devant de l'ennemi. Se trouvant de beaucoup inférieur en nombre, il se replia vers la ville pour attendre de nouvelles troupes; bientôt son armée reçut des renforts et fut en état de combattre le duc de Bourgogne et ses alliés; mais les approches de l'hiver se faisant sentir, ceux-ci se retirèrent après avoir ruiné tout le pays.

Pendant que les confédérés mettaient tout à feu et à sang dans leur retraite, sans crainte d'être inquiétés par les Champenois, Thibault réunit en conseil de guerre les principaux chefs de son armée, et leur adressa cette harangue (1):

« Je sais que les hommes se précautionnent peu
» contre les dangers que leur bonne fortune les em-
» pêche de craindre, et rien, à mon avis, n'est plus

(1) Manuscrit de Remons du Cours.

» aisé que de les surprendre dans cette confiance;
» les ennemis ne s'attendent pas à être attaqués dans
» leur retraite; il serait beau de faire ce qu'ils
» croient que nous n'oserions penser; ce serait la
» cause de notre succès. Ce projet qui paraît im-
» possible ne les inquiétant point, nous partirons
» demain pour les suivre; nous forcerons nos mar-
» ches, et nous les atteindrons au milieu de la nuit
» du troisième jour. Comme leur camp doit être né-
» gligemment gardé, nous les trouverons plongés
» dans le sommeil et ils ne s'éveilleront que pour
» fuir ou tomber sous nos coups. L'exécution de ce
» projet vous paraîtra peut-être hardie; mais con-
» sidérez que si nous laissons rentrer paisiblement
» les ennemis chez eux, ils reviendront en plus
» grand nombre l'année prochaine. »

La harangue de Thibault fut écoutée dans le plus profond silence, et lorsqu'il eut cessé de parler, des murmures d'approbation lui apprirent que son projet était accepté. Un des barons prit la parole et lui dit: « Sire roi, ainsi nous sommes prêts à aller sus » la nuit suivante. » On se mit en mouvement, et, par une marche savante et secrète, on atteignit le camp ennemis. Le maréchal de Champagne qui commandait l'avant-garde, et Thibault qui se tenait à la tête du corps de bataille, enveloppèrent tout-à-coup les sentinelles et les égorgèrent; puis, se jetant

sur le camp en poussant leurs cris de guerre, ils tuèrent tout ce qui se trouva sur leur passage. Éveillés par le bruit des armes, les cris des assaillans et des mourans ou des fuyards, les chefs voulurent rallier quelques escadrons pour les opposer aux Champenois ; mais le corps de réserve ayant donné à son tour, le duc de Bourgogne et ses coalisés furent obligés de prendre la fuite, abandonnant à Thibault une foule de prisonniers ainsi que le camp où furent trouvés des objets précieux, des machines de guerre et le butin fait sur les Champenois.

Rentré dans ses états, le duc de Bourgogne fit la paix avec le roi de Navarre, par la médiation de Louis IX. L'effet de l'amitié du roi de France pour son gendre ne se borna pas à ce seul service ; il l'accommoda encore avec le roi d'Angleterre sur quelques différends élevés entre eux pour la ville de Bayonne (1), et leur fit conclure une trève de quatre ans qui, en 1269, fut prolongée pour quatre années par la même entremise.

Dans cet intervalle, Urbain IV avait terminé sa carrière et Clément IV lui avait succédé ; ayant appris le mauvais état des affaires de la chrétienté en Orient, et désirant vivement conserver, sous la puissance de la cour de Rome, des états où son pouvoir

(1) Mathieu Paris. — Nangius, *in gestis sancti Ludovici.*

était presque absolu, le nouveau pontife écrivit au roi de France, au roi de Navarre et aux autres princes pour les engager à envoyer des secours à la Terre-Sainte.

A la réception du bref du pape que lui avait remis son légat en France, Louis appela Thibault à Paris, et lui communiqua le dessein où il était de s'embarquer pour une autre croisade; Thibault consentit à suivre son beau-père en Asie, et traita aussitôt avec les comtes, ses voisins, afin d'assurer la paix à ses états pendant son absenee.

Tout ayant été convenu entre Louis et Thibault, le premier assembla à Paris son parlement, c'est-à-dire (1) les pairs du royaume, les barons, les principaux de la noblesse et plusieurs prélats; il ne s'était point déclaré sur le sujet qu'on devait traiter dans cette assemblée, aussi tous les assistans furent-ils extrêmement surpris lorsqu'il s'en expliqua dans son discours et qu'il les exhorta à se croiser. Le légat parla après le roi; et lorsque son sermon fut fini, Louis prit la croix de sa main; ses trois fils aînés Philippe, Jean, comte de Nevers, et Pierre, comte d'Alençon, suivirent son exemple; après eux vinrent le roi de Navarre; Robert, comte d'Artois, neveu de Louis; Guy, comte de Flandre;

(1) Nangius, *in Gestis sancti Ludovici.*

Jean, fils du comte de Bretagne; les comtes de Saint-Pol, de Vendôme, de la Marche, de Soissons; les seigneurs de Fiennes, de Nemours, de Montmorency, de Preceigné, de Brissac, de Riboule, de Ville-Bayon, de Saint-Briçon : Raoul d'Estrées, Raoul de Nesle, Louis de Beaujeu, Guillaume de Courtenai, Gilles de Mailli, le comte de Guisnes, le sire d'Harcourt, Jean de Nesle, Euguerrand de Bailleul, et grand nombre d'autres gentilshommes (1).

Les princes marchaient à leurs dépens; mais les seigneurs et les chevaliers recevaient des appointemens du roi. C'est ce que l'on voit par une liste d'une partie de ces seigneurs, tirée du trésor des chartres, et rapportée dans l'histoire généalogique de la maison de Montmorency, où il est dit, par exemple : « li connétable li quinziéme, li tiers de banniere, six mille livres. Messire Gilles de Mailli li quinziéme, li tiers de banniere, six mille livres, etc. »

Trois ans ayant été employés à faire les préparatifs du départ et à régler les affaires du royaume, Louis se trouva, dans l'année 1270, en état de prendre les dernières mesures pour l'expédition. Il laissa la régence du royaume à l'abbé de Saint-Denis, de la famille des comtes de Vendôme, et à Simon de Clermont, comte de Nesle, tous deux d'une probité et

(1) Joinville.

d'une prudence reconnues. Il leur substitua, en cas de mort, Philippe, évêque d'Évreux, et Jean, comte de Ponthieu. Après ces dispositions, le roi alla prendre l'oriflamme à Saint-Denis, et partit ensuite pour Aigues-Mortes, rendez-vous général des croisés.

Le premier jour de juillet, l'armée fit voile pour l'Asie; elle montait à soixante mille hommes; mais le temps qui d'abord était beau, changea bientôt, et, avant d'arriver à Caillari, en Sardaigne, la flotte fut tourmentée par deux rudes tempêtes qui l'écartèrent plusieurs jours de sa route. Lorsqu'elle fut en vue de Caillari, toute son eau s'était gâtée, et un nombre assez considérable d'hommes et de chevaux avaient été attaqués de maladies causées par une chaleur excessive, et avaient succombé au mal. Le vent s'opposant à l'entrée des vaisseaux dans le port, on envoya une barque qui rapporta de l'eau et des légumes : au bout de quelques jours, on put mettre à terre les malades que le gouverneur du château de Caillari avait refusé de recevoir, prétendant que les vaisseaux sur lesquels l'armée était montée appartenaient à la république de Gênes, en guerre avec la république de Pise dont la place dépendait (1).

Quand on partit d'Aigues-Mortes, on ne doutait point que ce ne fût pour aller en Égypte ou en Pa-

(1) Guyart. — Gaufrid., *de bello loco.*

lestine, mais ce n'était pas l'intention du roi de commencer par là, et l'on fut fort étonné lorsque, dans le conseil, il proposa d'aller à Tunis, sur les côtes d'Afrique. Louis et le roi de Sicile avaient des motifs particuliers pour tourner de ce côté: le premier avait l'espoir de convertir à la religion chrétienne le prince sarrasin qui régnait sur cette ville, et le second de lui faire payer un tribut auquel il s'était obligé depuis plusieurs années. Outre le motif qui avait décidé Louis à débarquer en Afrique, il en avait un autre qui n'était peut-être pas moins puissant: Tunis était une ville remplie de richesses d'où le soudan d'Égypte tirait une infinité de chevaux, d'armes et de soldats; en l'assiégeant, dans le cas où le prince africain ne se convertirait pas, et s'en emparant, il remporterait le double avantage d'augmenter ses ressources pour son entreprise de la Terre-Sainte, et d'en rendre le succès plus certain en affaiblissant le soudan d'Égypte.

On aborda donc les côtes d'Afrique, et l'armée prit terre malgré les efforts des Sarrasins. Thibault, qui conduisait l'avant-garde, investit Carthage, et la place fut assiégée dès que le roi fut arrivé sur les lieux. Cette ville n'était point l'ancienne Carthage, mais l'ombre de cette ancienne et célèbre cité, dont les ruines se voyaient encore près de là; le premier assaut suffit pour l'emporter.

Le lendemain de la prise de Carthage, les Sarrasins assaillirent les Chrétiens, et il se donna deux batailles où l'ennemi perdit plus de vingt mille hommes. Cette victoire, enflant le cœur de l'armée victorieuse, on assiégea Tunis. Les assiégés se défendaient avec courage et repoussaient les Chrétiens; mais ceux-ci revenaient à la charge, et tous les jours c'étaient de nouveaux combats. Dans l'une de ces actions, Thibault, ayant été blessé d'un coup de flèche, fut obligé de rester sous sa tente.

Cependant l'ardeur du soleil, les chaleurs excessives, un sable brûlant s'élevant constamment et formant des nuages d'une poussière étouffante, la rareté des eaux, la pesanteur des armes, détruisirent plus de croisés que le sabre des Ottomans; les fièvres malignes et contagieuses, des dyssenteries, plus terribles encore que les fièvres, vinrent à la suite de toutes ces incommodités et emportèrent des bataillons de Chrétiens. La mort ne distinguait personne: elle frappait également le fantassin et l'homme d'armes, le simple gentilhomme et le suzerain. Louis n'échappa point à ses coups: il est vrai que le roi ne chercha point à les éviter, car il allait de tente en tente visiter et consoler les malades; mais ce prince, vraiment honnête homme, paya bien cher sa folie, puisque sa première croisade eût dû lui servir de leçon.

La mort du roi répandit la consternation dans l'armée, et tout était perdu sans l'arrivée du roi de Sicile, qui s'était engagé à marcher de conserve avec la flotte de Louis IX, et dont le retard était la cause et du peu de succès de l'armée royale, qui n'était pas assez forte pour conquérir Tunis et les côtes d'Afrique, et de tous les malheurs qui l'avaient conduite à sa ruine. Jean, comte de Nevers, mourut aussi, et il avait à peine rendu l'âme que Philippe, fils et successeur de Louis, fut attaqué de la fièvre. Thibault, malgré sa blessure, se mit à la tête de l'armée en attendant le débarquement du roi de Sicile, et présida aux funérailles de son beau-père. Voici la lettre que ce prince écrivit à l'évêque de Tunis, pour lui apprendre la mort du roi.

« Thiebaut, par la grace de Dieu, roi de Navarre, de Champagne et de Brie......évêque de Thunes (Tunis). Saluz et lui tout. Sire, je receve votre lettre en laquelle vous me priez que nous vous feissions à savoir l'état de mon chier seigneur Louys, jadis roi de France, que du commencement et du milieu savez vous plus que nous ne fesons, mes de la fin vous pouvons temoigner par la vue des eauz, qu'onques en toute notre vie ne veimes si sainte ne si devote fin en homme du siécle ne de religion. Et au tel avons oï temoigner à tous ceux qui la veirent. Et sachiez, sire, que

» dés le dimenche à eure de nonne, jusques au
» lundy aprés tierce, sa bouche ne cessa de jour et
» de nuit par toutes parties l'espace de quinze eures,
» de louer notre Seigneur et de prier pour le peu-
» ple qu'il avoit là mené. Et là où il avoit jà perdu
» de la parole crioit-il aucune fois en haut : *Fac*
» *nos, Domine, prospera mundi despicere et nulla ejus*
» *adversa formidare.* Et moult fois crioit-il en haut :
» *Esto, Domine, plebi tuæ sanctificator et custos.* Aprés
» l'eure de tierce, il perdit aussi comme du tout la
» parole, mais il regardoit les gens moult debone-
» rement, et sourioit aucune fois. Et entre eure de
» tierce et de midi fist aussi comme semblant de
» dormir, et fu bien les eauz clos l'espace de demi-
» eure. Aprés il ouvrit les eauz, et regarda contre le
» ciel, et dit cest vers : *Introibo in domum tuam,*
» *adorabo ad templum sanctum tuum.* Onques puis il
» ne parla ; et entour eure de nonne il trépassa. Et dez
» leure qu'il trepassa jusques au lendemain qu'est
» le jeudi, il etoit aussi biax et aussint vermaux ce
» nous sembloit comme il estoit en sa pleine santé,
» et sembloit à moult genz qu'il vossit rire. Aprés,
» sire, ses entrailles furent portées à Montroyal,
» prés de Palerne, là où notre sire a jà commencé
» à fere moult grandz miracles pour lui, si comme
» nous avons entendu parler l'arcediacre de Palerne,
» qui la mandé par sa lettre au roi de Secile. Sire,

» li cuers de lui et li cors demeurent encore en l'oost.
» Li pueples en nule maniére ne veut soufrir qu'il
» en feut porte. »

Après l'arrivée du roi de Sicile, il y eut plusieurs affaires où les succès furent balancés ; mais le mauvais état de l'armée empirant tous les jours, Philippe, successeur de Louis IX, conclut avec les Sarrasins une trève de dix ans, et quitta l'Afrique, emportant avec lui les os du roi son père, qu'on avait séparés des chairs en faisant bouillir le corps dans de l'eau-de-vie. Le vent était favorable, et en deux jours la flotte, qui avait cinglé vers Trapani, mouilla dans le port de cette ville, le roi de Sicile vers le minuit du vendredi au samedi, et le roi de France, avec la reine, le samedi matin. La plus grande partie de la flotte, pour son malheur, resta en rade; car, ce jour-là même, une terrible tempête s'étant élevée, dix-huit des plus grands vaisseaux et d'autres moindres périrent avec près de quatre mille personnes.

Les pertes qu'avait faites l'armée, ce nouveau désastre, le peu d'espoir qu'il y avait de conquérir l'Asie et une partie de l'Afrique sur les infidèles, n'empêchèrent point le roi de France, le roi de Navarre et le roi de Sicile de s'engager à une autre expédition pour la Terre-Sainte : tous les trois promirent avec serment de se trouver prêts à partir dans

trois ans, à compter du jour de la Madeleine de l'année suivante. Mais le destin en disposa autrement. Le roi de Navarre tomba malade à Trapani et y mourut. Isabelle, qui l'avait suivi en Afrique, accompagna son cercueil et relâcha à Hyères; et à peine avait-elle touché terre, qu'elle fut saisie à son tour d'une fièvre maligne. Peu de jours après, elle rejoignit son époux au tombeau.

CHAPITRE XVII.

HENRI III, SURNOMMÉ LE GROS,

Comte de Champagne et de Brie, Roi de Navarre.

ET JEANNE, SA FILLE.

Henri ne se distingue que par la fondation de quelques monastères. — Son embonpoint excessif. — Sa mort. — Chute de son fils. — Sa mort. — Il laisse une fille. — Le roi de France la prend sous sa tutelle. — Philippe III lui fait épouser son fils puiné. — Portrait de Jeanne. — Sa mort.

Thibault le Jeune et Isabelle étant morts sans enfans, Henri III, son frère, auquel le prince avait laissé la régence de ses états, lui succéda à la souveraineté de Champagne et de Brie et au trône de Navarre.

Ce prince régna fort peu de temps et ne se distingua que par la fondation de quelques monastères.

Accablé sous le poids d'un embonpoint excessif et d'une paresse extraordinaire, il mourut, comme il avait vécu, à charge aux autres et à lui-même.

Il avait eu un fils, que sa nourrice laissa tomber en le faisant sauter dans ses bras, et qui mourut des suites de sa chute, et une fille nommée Jeanne, qui lui survécut.

Jeanne fut mise sous la tutelle de Blanche d'Artois, sa mère, qui prit la régence des états de Navarre et de Champagne.

Les commencemens de la régence (1) furent paisibles; mais les communes de Navarre, préférant le gouvernement d'un roi à celui d'une femme, voulurent donner à la jeune reine un époux de leur choix. Les uns désignaient Jacques d'Aragon comme le parti le plus avantageux, et les autres présentaient don Fernand de Lacerde, fils du roi de Castille. Ces deux partis étaient certainement bons; néanmoins ils ne convenaient point à Blanche d'Artois, qui désirait conserver l'autorité, et réunir à la France la Navarre et la Champagne. Cependant elle dissimula son inquiétude et profita d'une occasion favorable pour sortir de la Navarre et rentrer en France.

Dès qu'elle fut arrivée à la cour de Philippe III,

(1) Manuscrit de Remons du Cours.

elle lui confia la garde et la régence de la Navarre. Le roi Philippe, qui était son cousin, et prit Jeanne sous sa tutèle à cause du comté de Champagne et de Brie, et il fut convenu que l'un des deux fils aînés du monarque épouserait la jeune héritière.

Le fils aîné de Philippe III étant mort, Jeanne fut mariée au fils puîné qui succéda à son père sous le nom de Philippe-le-Bel.

Lorsque Philippe-le-Bel monta sur le trône, il laissa à Jeanne le gouvernement de la Navarre, de la Champagne et de la Brie, et cette princesse les administra comme ses biens propres; Philippe ne prenait le titre ni de roi de Navarre, ni de comte de Champagne et de Brie, et s'il rendait des ordonnances ou accordait des chartes qui devaient recevoir leur exécution dans la Navarre, ou la Champagne et la Brie, il y mentionnait qu'il les avait données du consentement de sa chère compagne, et, à la fin de l'ordonnance ou de la charte, immédiatement avant la date, Jeanne prenait le titre de reine de France et de Navarre, et de comtesse palatine de Champagne et de Brie, approuvait ce qui y était contenu, et y apposait son sceau avec celui de Philippe-le-Bel.

Jeanne était une princesse remarquable par sa beauté et son esprit; elle aimait les hommes de lettres et leur faisait du bien : c'est à elle que le collége

de Navarre, à Paris, et plusieurs établissemens d'utilité publique, en Navarre , en Champagne et en Brie, durent leur fondation. Philippe-le-Bel lui destinait la régence du royaume; mais elle mourut avant lui à Vincennes, le 2 avril 1304, laissant quaenfans : Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long, Charles-le-Bel et Isabelle, mariée à Édouard III, roi d'Angleterre.

Avec Jeanne finit la race des comtes de Champagne et de Brie.

Cependant Charles II, roi de Navarre, ayant de justes prétentions à la souveraineté du comté de Champagne et de Brie, et en ayant déjà pris le titre, nous allons en écrire l'histoire.

CHAPITRE XVIII.

CHARLES II, SURNOMMÉ LE MAUVAIS,

Comte d'Évreux, Comte de Champagne et de Brie, et Roi de Navarre.

Traité concernant les comtés de Champagne et de Brie. — Intrigues de Philippe-le-Long pour monter sur le trône. — Son usurpation des comtés de Champagne et de Brie. — Préparatifs de guerre du duc de Bourgogne. — Philippe-le-Long le corrompt. — Cession du comté. — Conventions faites en vertu de la cession. — Pardon accordé par le roi aux nobles champenois. — Intrigues et tromperies de Philippe-le-Bel, successeur de Philippe-le-Long. — Nouveaux traités concernant la Champagne et la Brie. — Preuves de la justice de la demande de Charles-le-Mauvais, pour rentrer en possession de la Champagne et de la Brie. — Caractère de Charles-le-Mauvais. — Son séjour à la cour de Philippe-de-Valois, successeur de Charles-le-Bel. — Il va en Navarre pour combattre des rebelles. — Il revient à Paris. — Epouse la fille du roi Jean, successeur de Philippe-de-Valois. — Traité pour le mariage. — Doutes sur la bonne foi du roi Jean. — Contestations. — Mauvaise foi de Jean. — Contestations. — Jalousie de Charles II. — Le comte d'Espagne. — Amour du roi pour ce seigneur. — Injustices de Jean. — Justes réclamations de Charles II. — Dispute du Navarrais avec Charles d'Espagne. — Ce dernier est assassiné. — Accusation contre le Navarrais. — Procès. — Discussion. — Désespoir de Jean. — Ses projets de vengeance. — Il est forcé de dissimuler. — Traité. — Pardon. — Scène ridicule.

Après la mort de Jeanne, Louis-le-Hutin, son fils aîné, devint roi de Navarre et comte de Champagne et de Brie. Cependant, ses deux frères, Phi-

lippe et Charles, étaient aussi héritiers de leur mère, et avaient droit à la succession pour leur *appariage*. Au mois de janvier 1309, Philippe-le-Bel fit venir devant lui ses trois fils, et les fit traiter ensemble sur la succession. Louis-le-Hutin donna à ses frères pour leurs droits à la Navarre, à la Champagne et à la Brie (1) six mille livrées de terre, c'est-à-dire des terres rapportant six mille livres de rente, enclavées dans la Champagne et la Brie, pour les tenir en hommage de lui et de ses héritiers.

Louis-le-Hutin mourut roi de France et de Navarre et comte de Champagne et de Brie, le 29 novembre 1314, laissant une fille, nommée Jeanne, qu'il avait eue de Marguerite de Bourgogne, sa première femme, que ses désordres avaient fait cloîtrer.

A la mort de Louis-le-Hutin, Clémence, sa seconde femme, étant enceinte, Philippe-le-Long s'intitula régent des royaumes de France et de Navarre. Le 17 juillet 1311, il convint avec Eudes, duc de Bourgogne, oncle de Jeanne de France, que si la reine Clémence accouchait d'une fille, elle aurait avec Jeanne la Navarre, le comté de Champegne et de Brie, à l'exception des six mille livrées de terre appartenant, du chef de leur mère, à lui, Philippe et à Charles, son frère, à condition qu'elles donneraient

(1) Secousse.

quittance du royaume de France et de la succession de Louis-le-Hutin. Il fut convenu, en outre, par le traité, que dans le cas où ces deux filles ou l'une d'elles ne voudraient point donner cette quittance, elles rentreraient dans leurs droits sur la succession de Louis, mais que le délaissement qui leur était fait de la Navarre, de la Champagne et de la Brie serait considéré comme nul; qu'en attendant qu'elles fussent en âge d'être mariées, Philippe-le-Long aurait le *gouvernement* des royaumes de France et de Navarre, et des comtés de Champagne et de Brie, et qu'il en recevrait les hommages comme *gouverneur;* que Jeanne serait remise entre les mains d'Agnès, duchesse de Bourgogne, son aïeule, qui aurait soin de son éducation, mais qu'elle ne pourrait être mariée sans le consentement de Philippe-le-Long, ou de celui qui gouvernerait alors le royaume, des comtes de Valois, d'Évreux ou de la Marche, ou de leurs fils, ou des plus prochains du *lignage* de France, si les fils venaient à mourir; qu'enfin, Philippe-le-Long ne serait ni lié, ni engagé envers Jeanne, si la princesse Clémence accouchait d'un fils, aux droits duquel ces conventions ne pourraient porter aucun préjudice.

Le traité fut fait en présence, du consentement et par le conseil des princes du sang et des principaux seigneurs de France, qui jurèrent de les observer;

pour donner à cet acte plus d'authenticité et plus de force, on y ajouta que les prélats, les *pers*, les barons et les comtes du royaume, et principalement ceux en présence desquels il avait été passé, seraient requis d'y apposer leurs sceaux avec ceux de Philippe et de Eudes de Bourgogne.

Le 15 novembre 1316, la reine Clémence accoucha d'un fils auquel on donna le nom de Jean, et qui, par conséquent, devint roi de France et de Navarre, et comte de Champagne et de Brie; mais ce fils n'ayant vécu que six jours, Philippe-le-Long fut couronné roi, malgré l'opposition du duc de Bourgogne agissant en vertu du traité du 17 juillet 1311.

Quoique plusieurs auteurs s'accordent à dire que les droits de Philippe-le-Long sur la couronne étaient incontestables, il paraît cependant, et par les clauses du traité rapporté plus haut, et par l'opposition du duc de Bourgogne, que la loi ordonnant l'exclusion des filles du trône de France n'était pas alors bien reconnue; et si nous en devons croire des chroniques contemporaines, il fallut que Philippe-le-Long, indépendamment de l'avantage que lui donnait sa qualité de régent, employât la corruption et l'intrigue pour l'emporter sur le duc de Bourgogne.

Philippe-le-Long s'empara non-seulement de la couronne de France, mais encore de celle de Navarre et des comtés de Champagne et de Brie qui, suivant

les conventions du 17 juillet 1311, revenaient de plein droit à Jeanne de France. Indigné de la mauvaise foi de Philippe, le duc de Bourgogne se lia avec la noblesse champenoise et fit des préparatifs de guerre; le roi entra alors en négociation avec avec Eudes; cédant à des promesses particulières, ce duc, par un traité passé le 11 mars 1317, renonça pour sa nièce, en faveur de Philippe-le-Long et de sa postérité masculine, aux droits qu'elle pouvait avoir sur les royaumes de France et de Navarre et sur les comtés de Champagne et de Brie.

Il fut stipulé toutefois dans le traité, que si Philippe mourait sans enfans, Jeanne rentrerait dans la possession de la Champagne et de la Brie, sauf la portion apartenante à lui et à Charles-le-Bel, pour cause de l'apanage ou provision de la succession de leur mère, et que dans ce cas, Jeanne rendrait à la couronne la récompense qu'elle aurait reçue pour ces comtés. Cette récompense était: 1° de 15,000 livrées de terre à tournois assignées sur le comté d'Angoulême et ses dépendances, et si ce comté ne suffisait pas pour remplir cette somme sur la châtellenie de Moretoing, dans le baillage de Coutances; 2° de 5,000 livres tournois qui devaient être employées à acheter des terres dans le royaume.

Par le même traité, on arrêta le mariage de Jeanne avec Philippe, fils aîné de Louis, comte

d'Évreux, ou avec son fils puîné, dans le cas où Philippe mourrait avant le mariage. Comme la jeune princesse n'avait alors que six ans, il fut dit qu'on demanderait des dispenses d'âge pour célébrer le mariage le plus tôt qu'il serait possible, *pour le bien commun et de paix* (ce sont les termes de l'acte) *et pour les grands biens et proffits qui s'en ensiévent, et pour eschiver* (éviter) *les maux et les grands périls qui en pourraient venir.*

La prompte conclusion de ce mariage paraissait sans doute bien importante, puisqu'il fut résolu de le faire par *paroles de présent*, si l'on ne pouvait obtenir de dispense d'âge; et dans la crainte probablement que Eudes ne changea d'avis, Philippe fit insérer dans l'acte que Jeanne, élevée chez Agnès de Bourgogne, son aïeule, en vertu de l'acte du 17 juillet 1311, serait retirée d'entre les mains de cette princesse pour être remise en celles du comte d'Évreux, son beau-père, auquel le roi, comme *baillistre* de Jeanne, fournirait les sommes nécessaires à sa dépense. Enfin, le traité fut terminé par la renonciation du duc de Bourgogne et des nobles champenois à l'alliance qu'ils avaient faite ensemble contre Philippe-le-Long, et par le pardon que leur accorda le monarque du crime de félonie dont ils s'étaient rendus coupables par cette alliance.

Le 18 juin 1318, Eudes reçut le prix de sa com-

plaisance pour le roi: il se maria avec Jeanne, fille du prince, et joignit à son duché le comté de Bourgogne qui appartenait à Jeanne, sa mère. Le mariage de Philippe d'Évreux avec Jeanne de France, se fit la même année.

Philippe-le-Long étant mort sans enfans mâles, Jeanne rentra dans tous ses droits sur la Champagne et sur la Brie, mais Charles-le-Bel, frère et successeur de Philippe, suivit l'exemple de ce souverain pour s'approprier les deux provinces. Il ne s'adressa pas au duc de Bourgogne, comme avait été obligé de le faire Philippe-le-Long, car la tutèle du duc avait cessé: il traita directement, en 1324, avec Jeanne et le comte d'Évreux, son mari. A cette époque, Jeanne n'avait que douze ans et Philippe dix-huit, il abusa donc de la jeunesse des deux époux, et il en obtint, moyennant une légère augmentation d'indemnité, les mêmes avantages que Eudes avait accordés au feu roi.

Le traité de 1324 ne dit point si la renonciation de Jeanne et de son époux est générale et perpétuelle, mais étant formulé comme celui de 1317 et à peu près dans les mêmes termes, il est vraisemblable que cette renonciation fut restreinte à la personne de Charles-le-Bel et de ses enfans mâles.

Charles-le-Bel mourut le 1er février 1327, sans

postérité masculine, et Philippe de Valois lui succéda.

Les contestations sur la Navarre, la Champagne et la Brie se renouvelèrent entre Philippe, Jeanne et le comte d'Évreux, son mari. Forcé de reconnaître la validité de leurs droits, le roi leur rendit le royaume de Navarre ; mais sentant de quel importance étaient pour lui la Champagne et la Brie, il usa de toute l'influence, de toute l'autorité que lui donnait sa position pour obtenir de Jeanne une renonciation où la preuve formelle ne se trouve nulle part, et que nia toujours, avec raison, Charles-le-Mauvais; leur fils, puisqu'en 1404, Charles VI, roi de France, donna à Charles III, roi de Navarre et fils de Charles-le-Mauvais, le duché de Nemours, pour l'indemniser de sa renonciation à tous les droits qu'il pouvait avoir à cause des successions de son père et de sa mère, sur la Champagne, la Brie et le comté d'Évreux ; c'est donc avec justice que nous portons ici Charles-le-Mauvais comme comte de Champagne et de Brie.

Charles II, roi de Navarre, naquit à Évreux en 1332 : à l'âge de dix ans, en 1343, il perdit son père blessé en Espagne en se battant contre les Maures, et la reine douairière de Navarre prit le gouvernement de ses états; cette princesse étant morte elle-même en 1349, le roi Philippe de Valois

eut la tutèle du jeune Charles (1), Le roi de Navarre vint alors se fixer à la cour de France et en fit les délices : son esprit, sa vivacité, sa politesse le faisaient briller partout; civil, honnête, populaire, éloquent jusqu'au prodige, il se rendit maître de tous les cœurs, et quoiqu'en aient dit plusieurs historiens, la valeur ne lui était point étrangère, car ayant appris la sédition de plusieurs seigneurs navarrais, il partit en diligence de Paris, rassembla quelques troupes, combattit les rebelles et les tailla en pièces.

Pendant qu'il était occupé à étouffer la révolte, il reçut la nouvelle de la mort de Philippe de Valois, et l'avénement au trône de Jean II son fils; aussitôt il donna à son frère Louis la lieutenance-générale de ses états, et revint à Paris avec Philippe, comte de Longueville, son autre frère. Charles II n'ayant point encore atteint sa majorité, la garde de ses biens revenait de droit au nouveau monarque, mais ce prince l'émancipa en lui faisant épouser Jeanne de France sa fille, et lui laissa la libre jouissance de ses revenus.

Par le *traité* de son mariage avec Jeanne, il fut promis à Charles 100,000 deniers d'or à l'écu, et par lettres du roi, du 11 mars 1351, il devait les re-

(1) Favin, Hist. de Nav. — Secousse.

cevoir sur ses quittances sans qu'il fût tenu de rapporter les *traité, accord* et *promesse* de cette somme. Pourquoi ces lettres du roi Jean, puisque le contrat de mariage devait suffire? Ce contrat existait-il en effet? Pourquoi Charles de Navarre n'en était-il pas porteur? L'histoire contemporaine n'éclaircissant nullement ce point de discussion, il est permis de croire que si le traité existait, il contenait des clauses qu'on était bien aise que le jeune prince fût dans l'impossibilité de faire valoir. Indépendamment des 100,000 deniers d'or à l'écu, on lui promit 12,000 livrées de terre, mais on ne se pressa ni de lui en faire l'assignat, ni de lui en fixer l'assiette.

Charles sollicita plusieurs foi le roi Jean, et de lui délivrer le traité de son mariage avec Jeanne de France, et de le satisfaire sur les 12,000 livrées de terre qui lui avaient été accordées par ce traité; mais Jean sut toujours éluder les demandes du roi de Navarre, ou le renvoyer à des époques indéterminées pour y faire droit. Ces délais que Jean prenait sans cesse aigrirent peu à peu Charles II, et le portèrent à demander la restitution de la Champagne et de la Brie que sa mère avait abandonnées, comme nous l'avons dit plus haut, ou l'indemnité qui lui avait été promise en raison de cet abandon, et qu'on ne lui avait jamais donnée; il ne fut pas

plus écouté sur ce point qu'il ne l'avait été sur l'autre.

A ces premiers sujets de mécontentement (1) il vint s'en joindre un autre, mais bien plus grave et qui fut l'origine de grands troubles dans la France. Il y avait à la cour un seigneur nommé *Charles d'Espagne*, dont le père, après s'être vu enlever la couronne de Castille par Sanche-le-*Brave*, s'était réfugié à la cour de France; Charles d'Espagne avait été élevé près de Jean; c'était, suivant Mathieu et Villani, un cavalier accompli : il avait de la valeur, de la vertu, de la noblesse de cœur, de la générosité, de belles manières, et, surtout, une grande beauté; le roi préférait ses conseils à ceux de tous les autres, il le comblait d'honneurs et de biens; il l'avait investi de la charge de connétable, après avoir fait trancher la tête au comte d'Eu qui la remplissait; il lui avait donné une partie des domaines de ce seigneur, et lui avait fait épouser Marguerite de Blois, sa nièce à la mode de Bretagne; enfin, dans toutes les occasions, il témoignait pour son favori (1) *singulare amori*, un amour singulier, et, suivant d'autres écrivains, un amour désordonné et contre nature.

(1) Villani. — Zantfliet. — Froissart. — Procès du roi de Navarre. — Carlien. — Hist. d'Angoulême.

(2) Villani.

Le roi, préférant le comte d'Espagne au mari de sa fille, ne craignit point de se montrer prodigue envers l'un, au moment même où il venait de faire preuve d'injustice et de cupidité envers l'autre; de dépouiller Charles de Navarre pour enrichir Charles d'Espagne : il lui donna le comté d'Angoulême et les châteaux de Benaon et de Frontenay-l'Abattu, qui avaient été assignés par Philippe de Valois à la la mère du Navarrais, pour le paiement de 3,000 livres de rente. A la vérité, Jeanne, quatre jours avant sa mort, avait, par un traité fait avec le même prince, échangé le comté d'Angoulême et les châteaux de Benaon et de Frontenay-l'Abattu, contre Pontoise, Beaumont-sur-Oise et Anières; mais ces fiefs n'ayant été livrés ni à Jeanne, ni à Charles son héritier, celui-ci devait naturellement se considérer comme toujours propriétaire du comté d'Angoulême et des châteaux de Benaon et de Frontenay-l'Abattu; aussi, lorsqu'il vit passer ces domaines entre les mains de Charles d'Espagne, il se plaignit hautement que *le connétable l'avait deshérité, et tenait son héritage* (1).

Les plaintes de Charles II n'empêchèrent point Jean de doter Charles d'Espagne de nouveaux biens. Ces grâces accordées par le roi à son favori, pendant

(1) 2e Continuateur de Nangis.

qu'il refusait de donner à son gendre ce qui lui était dû, firent naître chez ce dernier une haine implacable contre le connétable; il disait souvent à ses confidens que *il li vouloit mal et le courrouceroit, et en avoit bonne cause, car le dit connestable l'avoit deshérité et tenoit son héritage, avoit dit plusieurs fois mauvaises paroles de lui, comme de l'avoir billonner* (appelé) *monnoier, et autres vilaines paroles de li et le ses frères, et l'avoir esloignié et esloignait de la grâce du roy, autant qu'il ne pouvoit avoir bonne chière du roy* (1). Malgré ces menaces qu'il n'ignorait certainement pas, le comte d'Espagne continua à braver le roi de Navarre; ils en vinrent même tous les deux à une explication où ils s'adressèrent réciproquement les railleries les plus piquantes, les reproches les plus sanglans : de ce jour, le roi de Navarre résolut de se venger, et peu de temps après le comte d'Espagne fut assassiné à l'Aigle.

Les auteurs contemporains varient sur la mort du connétable; Villani, Zantfliet, la chronique de Saint-Denis et celle de Flandre disent qu'il fut tué par le roi de Navarre, et plusieurs gentilshommes de ses partisans et de la Navarre; Froissard et d'autres écrivains disent seulement que ce prince le fit assassiner; ne sachant auxquels de ces dires contradic-

(1) Villani.

toires nous rapporter, nous allons suivre dans la narration de ce crime les faits détaillés dans le procès, les dépositions du principal témoin, et les lettres de grâce accordées par le roi à Charles de Navarre.

Résolu de faire un mauvais parti au comte d'Espagne, Charles de Navarre mit dans ses intérêts plusieurs seigneurs de la cour et entre autres *Friquet*, gouverneur de Caen, qui lui jura de le servir envers et contre tous, le roi de France et ses enfans exceptés : ayant appris que le connétable devait se rendre à Paris vers les fêtes de Noël, (1353) il dit à Friquet qu'il y allait, et que s'il y trouvait le connétable « il le courrouceroit, et li diroit ou feroit » dire aucunes parolles de hayne avant que il n'eust » causé de soi courroucier à li, et seroit garni » prestement de bonnes gens pour le villener et » mettre son propos à effet. »

Le roi de Navarre alla à Paris; mais après y être resté quelques jours, il revint à Évreux sans avoir exécuté son projet : étant à Évreux, il y manda Friquet; celui-ci y arriva ; mais n'y trouvant plus le prince, il suivit la route qu'il avait prise, et passa à Nonancourt, où il rencontra le prince près de cette ville, en pleine campagne. Là, Charles de Navarre lui dit, que le connétable se trouvant à l'Aigle, il n'avait pas voulu manquer une si belle occasion,

et qu'il y avait envoyé Gilet de Bantelu, le baron de Marueil, Maubué, Colin Doubleau, et plusieurs autres Navarrais.

Et lors le dit Friquet li demanda se il l'avoit deffié, et qu'il en pensoit à faire, le dit *roy de Navarre* li respondit qu'il se povoit bien tenir pour tout deffié, et qu'il le pensoit à faire prandre , et mettre et tenir en un de ses châteaux forts ; car pour le tenir yllinc longuement, il pourroit avoir la terre qu'il tenoit et aultrement non, et alerent en une maison qui est au dehors de l'aigle, et d'ylleuc yssérent aus champs a haut matin, et virent assez tot aprés le dit baron Marueil venir sur un coursier, courant comme il povoit, et disant c'est fait, c'est fait! Et lors li fu demandé : comment fait? Et il respondi que le di connestable estoit mort : laquelle parole oys, le dit Friquet fu si courrouciez qu'il en jetoit le sanc par la bouche et par les narines ; et aussi en fu bien courrouciez et en ploura au présent moult tendrement le dit roy de Navarre ; et toutes voies assez tot aprés sur les champs le dit roy de Navarre fit appeler toutes ses gens, et leur dist qu'il en prenoit tout le faist à soy, et en promist à delivrer et à deffendre tous ceux qui avoient esté en sa compagnie, disant que ja n'en prandroit pardon ne remission pour soy que eulx tous n'y fussent compris.

» Et aprés le chancelier du dit roy, seul, sanz con-

seil du dit Friquet ne d'autrui, fist faire des lettres que le dit roy de Navarre envoya aus bonnes villes et aus personnes qu'il requeroit qui fussent en bon aysde contre les amis du dit connestable.»

La déposition de Friquet, déposition qu'il a répétée mot pour mot dans plusieurs interrogatoires, est-elle bien conforme à la vérité, c'est-à-dire le roi de Navarre avait-il seulement donné l'ordre d'enlever le connétable, et celui-ci n'avait-il succombé qu'en résistant aux assaillans? Suivant ses accusateurs, avait-il donné l'ordre de tuer le comte d'Espagne, et était-il présent au meurtre? Ces deux questions sont d'autant plus difficiles à résoudre que tous les historiens du temps semblent s'être attachés à déverser sur le roi de Navarre toute l'horreur du crime. Cependant, ces historiens eux-mêmes se trouvant en contradiction, il est bien permis d'ajouter quelque foi dans la déposition du gouverneur de Caen, et de croire que Charles de Navarre n'était pas aussi coupable qu'on s'est plu à le représenter.

A la nouvelle de l'assassinat du comte d'Espagne, le roi tomba dans le plus profond désespoir : affaires de l'état, succès de l'Angleterre en France, guerre entre les vassaux, il ne vit, il n'écouta plus rien; la mauvaise situation de son royaume, ses revers disparurent devant sa douleur, et elle fut si démesurée, disent quelques historiens, qu'il resta

quatre jours sans voir personne et presque sans vouloir goûter à aucun aliment. Néanmoins, le premier accès de la douleur étant passé, il pensa à la vengeance; mais, dans la circonstance présente, les projets du roi, pour punir Charles de Navarre, devaient être d'une difficile exécution. Après le meurtre du comte d'Espagne, le chancelier du Navarrais avait écrit, au nom de ce prince, aux principales villes de France, aux principaux feudataires de la couronne et à l'université de Paris pour se justifier du meurtre de Charles d'Espagne, et les mettre de son parti, et il avait réussi; d'un autre côté, l'Angleterre cherchant toujours à fomenter la guerre civile dans le royaume et à recouvrer les provinces qu'elle avait perdues, avait offert son appui à Charles II, et ce prince l'avait accepté en cas de besoin (1). Jean sentit les obstacles qui s'opposaient à la punition du roi de Navarre, et pour ne pas s'attirer sur les bras un ennemi de plus, un ennemi surtout qui fortifiait ses places et pouvait recevoir l'Anglais dans la Normandie, où il possédait plusieurs villes, et l'introduire même jusqu'aux portes de Paris, il consentit à traiter avec celui qu'il eût voulu anéantir.

En conséquence, le 8 février 1353, il donna ses

(1) Thoiras, l. 3. — Froissart. — Chron. de Saint-Denis.

pouvoirs à Guy (1) cardinal de Boulogne, son oncle, et à Pierre, duc de Bourbonnais, prince de la famille royale. Ils étaient conçus en ces termes :

« Nous baillons plein pouvoir, auctorité et man-
» dement espécial, de traicter, composer, accorder
» et former avec notre très chier filz, Challes, roy
» de Navarre, pour luy et pour ses aydans, conseil-
» lers, fauteurs, complices, et aultres quieu que ils
» soient, à qui il puet et pourroit touchier sur le fait
» de la mort et occision de Challes d'Espaigne, ja-
» dis connestable de France, notre cousin, et sur les
» peines tant criminelles que civiles, et avec ce, sur
» les conspirations, conjurations, alliances, confé-
» dérations, monopoles faites par les traitez pour-
» chacées, accordées et jurées tant de la partie de
» nostre dit filz le roy de Navarre, et de ses aydans,
» conseillers, fauteurs, complices quix que ils
» soient, contre nous et contre les amis du dit
» Challes d'Espaigne, jadis connestable, et contre
» nos conseillers et bienveillans et quelques autres,
» tant avant la mort dudit Challes d'Espaigne, que
» après sa mort, et de remettre, quitter et pardonner,
» de par nous et en nostre nom, et de nostre aucto-
» rité et pleine puissance royale, le fait de la mort
» du dit Challes d'Espaigne, et toutes manières de

(1) Continuateur de Nangis. — Trésor des Chartres.

» conspirations, conjurations et tous crimes de lèze
» majesté.

» Donnons plein pouvoir et auctorité et mande-
» ment d'en traister et accorder avec nostre dit filz,
» le roi de France, de par nous et en nostre nom,
» sur les assiettes des terres et rentes, en quoi nous
» ly sommes tenuz et que faire li devons et surtout
» ce que nous li porons devoir et que il nous puet
» demander par quelque cause que ce soit. »

Et comme si ces pouvoirs ne suffisaient pas, Jean les confirme par d'autres plus détaillés et plus étendus.

« Comme nostre très chier et amé filz, Challes,
» roy de Navarre, dit-il, die et maintien que nous
» être tenus à lui asseoir, bailler et de livrer plu-
» sieurs terres, tant pour causes et occasion de la
» recompensation du comté d'Angoulême, de plu-
» sieurs traittiers et accors faiz avec nos prédéces-
» seurs roys de France, par son aiole et sa mère,
» dont plusieurs rentes perpétueles li sont assignées
» sur nostre trésor, dont il demande à lui être fait
» assiette; et aussi pour certaines terres à lui pro-
» mises par nous au traittié de lui et nostre fille; et
» aussi pour plusieurs demandes que il fait d'arri-
» vages et de sommes d'argent qui lui sont deues,
» si comme il dist, et par plusieurs fois nous ait re-
» quis et supplié, que les distes terres li fussient as-

» sises, et ce que deu li est, li fust payé; nous dé-
» sirons de faire et accomplir à nostre dit filz
» tout ce engavé nous li povons être tenu de rai-
» son, etc. »

Ainsi, après avoir poussé son gendre à la révolte et au crime, en refusant de lui rendre justice et en donnant à un autre ce qui lui appartenait de droit, Jean se vit forcé, non-seulement de lui pardonner le meurtre de son favori, mais encore de le faire rentrer dans les biens qu'il réclamait.

Munis des pleins pouvoirs du monarque, le cardinal de Boulogne et Pierre de Bourbon se rendirent à Mantes, où se trouvait le roi de Navarre, et on signa un traité en tous points favorable à ce prince. Tout ce qu'il demandait lui fut accordé (1).

Cependant, comme il était de la dignité royale que le monarque ne pardonnât pas sans qu'on sollicitât le pardon, il fut stipulé que le roi de Navarre viendrait trouver le roi et lui demanderait ce pardon en public. Charles II consentit difficilement à cette clause, mais enfin on l'amena à ce semblant de soumission, en lui envoyant comme otage le duc d'Anjou, second fils du roi. Tranquille sur la sûreté de sa personne, il se rendit à Paris accompagné d'un grand nombre

(1) Trésor des Chartres. — Froissart. — Mémorial de la Chambre des comptes.

d'hommes d'armes (1). C'est alors qu'eut lieu une comédie dans laquelle on souffrit que le roi, qui en était le principal acteur, se couvrit de ridicule. Voici comment Froissard raconte cette scène vraiment déplorable pour une tête couronnée. Les rôles étaient convenus et appris d'avance.

« Le quatrième jour de mars en suyvant, le roi » de Navarre vint en la chambre de parlement, où » le roi de France estait en siége, et plusieurs des » pairs de France, avecques les gens du parlement, » et plusieurs de son conseil ; et y estait le cardinal » de Boulogne; là pria le roy de Navarre au roy de » France qu'il luy vousist pardonner le dit faist du » connestable; car il avait eu une bonne cause d'a- » voir faist ce qu'il avait faist, laquelle il offrit de » dire lors ou autre fois au roi de France. Et outre » dit et jura qu'il ne l'avait fait au contenne- » ment (mépris) du roy de France, ne de son office » de connestable, et qu'il ne serait de rien si cour- » roucé, comme d'estre en l'indignation du roy de » France. Et ce fait, Monseigneur Jacques de » Bourbon, connestable de France, du commande- » ment du roy de France, meit la main au roy de » Navarre: puis le fit lou traire arrière; et tost » après la royne Jehanne, ante (tante) du roy de Na-

(1) Chronique de Saint-Denis.

» varre et de la royne Blanche , sœur d'iceluy,
» vendrent en la présence du roy de France ; lequel
» elles inclinérent. Et a donc Monseigneur Re-
» gnaut de Trie s'agenouilla et dit: Mon trez re-
» douté seigneur, veez cy mes dames les roynes
» Jehanne et Blanche, qui ont entendu que mon-
» seigneur de Navarre est en votre mallegrace dont
» elles sont forment courroucées. Si vous supplient
» que vous lui veuillers pardonner vostre malto-
» lent; et si Dieu plaist, il si portera si bien envers
» vous, que vous et tout le peuple de France s'en
» tiendront pour bien contents. Et à donc le con-
» nestable et les maréchaux allérent quérir le roy
» de Navarre, et il vint de rechef devant le roy de
» France, et se meit au milieu des deux roynes. Et
» a donc le dit cardinal parla ainsi: Monseigneur
» de Navarre, nul ne se doit émerveiller si le roy
» de France s'est tenu pour malcontent de vous ,
» pour le fait qui est advenu (lequel il ne convient
» jà que je die, puisque vous l'avez si publié par
» vos lettres, et aultrement partout, que chacun le
» sait), car vous estes tant tenu à luy, que ne le
» deussiez avoir fait. Vous estes de son sang si pro-
» chain, que chacun le sait ; vous estes son homme
» et son per, et si avez espousé sa fille, et de tant
» avez plus méprins. Toutes-voies, pour l'amour
» des mesdames les roynes qui cy sont, qui moult

» affectueusement l'en ont prié, et aussi qu'il tient
» que vous l'avez fait par petit conseil, il vous par
« donne de bon cœur et de bonne volonté. »

« Et alors les dites roynes et le roi de Navarre,
» meirent chacun le genouil à terre, en remerciant le
» roy. Et encore dit le cardinal, qu'aucun du lignage
» du roy ou aultre ne s'aventurast doresnavant de
» faire de tels faits, comme le roy de Navarre avait
» fait; car vrayment s'il advenait, et fust le fils du roy
» qui le fist du plus petit officier que le roy eust, si en
« serait-il justicié. Et a donc la cour se départit. »

Le même jour on expédia les lettres de rémission pour le roi de Navarre, ses frères et ses complices, et dans ces lettres, il fut dit formellement que le connétable a été tué par l'ordre ou par des gens envoyés par le roi de Navarre et par ses frères. Ces termes confirment bien évidemment la déposition de Friquet, qui déclare que Charles II n'avait pas donné l'ordre de tuer le connétable.

CHAPITRE XIX.

Vaines sollicitations de Charles de Navarre pour l'exécution du traité avec le roi. — Mauvaise foi de ce prince. — Ses projets de vengeance. — Fuite du roi de Navarre. — Jean s'empare de plusieurs de ses villes et places. — D'autres le repoussent. — Supposition d'un traité fait entre Charles II et le roi d'Angleterre. — Paix entre Jean et Charles. — Leur entrevue à Paris. — Complot de Charles II et du dauphin contre Jean, rapporté par Knyghton. — Discussion où ce complot est démenti. — Jean est jaloux de l'attachement général dont le Navarrais jouit à la cour. — Projets de vengeance. — Refus d'exécuter les traités faits avec le roi de Navarre. — Fausseté de Jean. — Arrestation de Charles à Rouen par le roi en personne. — Ce dernier veut le tuer. — Mais il en est empêché. — Supplice de plusieurs seigneurs arrêtés avec le roi de Navarre. — Infamie de Jean. — Saisie des biens de Charles II. — Tourmens que lui fait souffrir Jean. — Saisie des biens de Charles II. — Il traite avec le roi d'Angleterre. — Guerre. — Bataille de Poitiers. — Jean est fait prisonnier. — Conduite d'une partie de la noblesse à la bataille —Frivolités de la jeune noblesse. —État de la France. — Le dauphin régent du royaume. — Altération des monnaies. — Marcel, prévôt des marchands — Détails curieux. — Trève conclue entre le roi Jean et le roi d'Angleterre.

Confiant dans le pardon accordé par le roi, et dans la foi du traité qu'ils avaient signé, Charles de Navarre s'attendait tous les jours à être mis en possession des terres qui lui avaient été données; il pressait les commissaires nommés pour en faire l'assiette, de terminer leur travail et de le présenter

à la sanction royale; mais les commissaires, affectant la plus grande lenteur dans leur opération, firent suffisamment comprendre qu'ils avaient des ordres secrets pour ne point satisfaire le roi de Navarre. Courroucé d'une mauvaise foi aussi caractérisée, ce prince fit présenter au conseil du roi Jean une supplique contenant plusieurs chefs de demande réquérant entre autres choses l'exécution du traité de Mantes.

Le conseil promit et n'avança pas davantage son travail: avec le danger, avait disparu la bonne volonté qu'avait montrée le roi de pardonner à Charles de Navarre et d'accomplir par une prompte exécution, le traité que lui-même avait en quelque sorte sollicité; la haine chez lui prit le dessus, et oubliant toute sage politique, il résolut de se rendre maître de la personne de son gendre et de venger la mort de son connétable. Il confia son dessein à quelques seigneurs de son conseil; comme le Navarrais était généralement aimé, on s'empressa de l'en prévenir. Charles II, dès qu'il fut informé des projets du roi contre lui, partit secrètement de la Normandie où il se trouvait, se rendit à Avignon (1), et, de cette ville, dans la Navarre (2).

(1) Froissart.
(2) Procès du roi de Navarre.

On était alors au mois de novembre 1353. Dès que Jean eut appris le départ subit de Charles II, il courut à Caen avec un corps d'armée, fit saisir les terres du Navarrais, lui surprit plusieurs places, et y établit des garnisons. Il se présenta devant Évreux, Pont-Audemer, Cherbourg, Gauray, Avranches et Mortagne; mais il y avait dans ces villes des officiers navarrais qui se tenaient sur leurs gardes, et que Jean ne put gagner ni par la persuasion, ni par la force.

Pendant que Jean s'emparait des domaines du roi de Navarre, ce prince cherchait à se fortifier contre lui, non-seulement pour se garantir des piéges qu'il pouvait lui dresser, mais encore pour rentrer dans les biens qu'avaient possédés ses aïeux, et dans ceux qui lui avaient été donnés par des traités. Des négociations se renouvelèrent avec le roi d'Angleterre, par l'intermédiaire du duc de Lancastre, et, si l'on doit s'en rapporter à des aveux arrachés à Friquet par les tourmens de la question, aveux qu'il démentit ensuite, il y eut un traité fait entre Charles II et Édouard (1). Par ce traité, le roi d'Angleterre promit d'aider le roi de Navarre à rentrer dans les domaines et les sommes que lui détenait injustement le roi de France.

(1) Procès du roi de Navarre. — Duchêne. — Secousse.

Les choses étant ainsi réglées, Charles de Navarre réunit un corps considérable de troupes, s'embarqua avec elles, et cingla vers Cherbourg, où il arriva en peu de temps. Lorsqu'il eut touché terre, on lui remit une lettre du duc de Lancastre, dans laquelle ce seigneur l'avertissait que lui et le roi d'Angleterre étaient en mer, disposés à faire une descente dans la Picardie, ou dans la Normandie, s'il voulait les y recevoir.

Informé de ce qui se passait, Jean envoya à Caen, à la tête de son armée, le comte de Savoie et le connétable de Bourbon, pour s'opposer à la descente des Anglais, et, en même temps, il dépêcha Gauthier VI, comte de Brienne, duc d'Athènes, Gieuffroy de Charny et Estienne de Paris, pour aller traiter de la paix avec le roi de Navarre; le connétable de Bourbon laissa le comte de Savoie seul à la tête de l'armée, et se joignit à eux. Ils rencontrèrent le Navarrais à Valogne, et firent avec lui un traité de paix, où furent assurés de nouveau les avantages accordés à Charles par celui de Mantes, et en outre une somme de dix mille écus argent comptant. Le traité signé, les plénipotentiaires de Jean emmenèrent avec eux le roi de Navarre à Vaudreuil pour y voir le dauphin, et ce prince ayant engagé Charles à l'accompagner à Paris où était le roi, le Navarrais y alla, après avoir reçu un sauf-conduit. Là on

jura de part et d'autre de tout pardonner, de tout oublier.

A la nouvelle du traité de paix fait entre le roi de Navarre (1), Édouard, qui était en mer, alla débarquer à Calais, et s'en retourna peu de temps après dans ses états.

Knyghton, historien anglais, après avoir parlé du désappointement du roi d'Angleterre, et vertement blâmé le roi de Navarre, qui s'était encore laissé tromper par les vaines promesses de Jean, ajoute tout-à-coup, et comme furieux de l'accommodement de Charles avec le monarque français : « A peine » le traité de Valogne était-il conclu, que l'esprit » inquiet et pervers du roi de Navarre lui fit tramer » une nouvelle intrigue contre la propre personne » du roi, dans laquelle il trouva le moyen d'engager » le dauphin. Il était venu de Normandie à Paris » avec lui, et ce fut apparemment dans ce voyage » qu'il s'insinua dans l'esprit de ce jeune prince, » qui n'avait pas encore dix-huit ans, et dont le » caractère était naturellement doux et facile. Il » l'indisposa contre son père, lui persuada qu'il en » était mortellement haï, et enfin le mena jusqu'au » point de le déterminer à sortir secrètement de » France, pour aller trouver l'empereur Charles IV,

(1) Knyghton.

» dont la sœur, Jeanne de Luxembourg, était sa
» mère, pour lui demander du secours, afin de
» s'emparer de la personne du roi, de le faire en-
» fermer, et même de lui ôter la vie. Tous ceux
» qui étaient attachés au roi de Navarre entrèrent
» dans ce complot qui fut heureusement découvert
» lorsqu'il était sur le point d'éclater. »

Knyghton est le seul qui parle d'un pareil événement : il n'en existe aucune mention dans les historiens français contemporains. A la vérité, Friquet de Friquans, l'inséparable du roi de Navarre, pressé par la question, dans les interrogatoires auxquels il fut soumis, fit des aveux à peu près conformes aux assertions de l'historien anglais; mais comment baser la certitude d'un fait sur des aveux dictés par des bourreaux, avec les instrumens des plus horribles tortures?

Dans un interrogatoire précédent, Friquet de Friquans avait fait une déposition bien plus vraisemblable que la dernière : il avait dit que lui et Gauthier de l'Or avaient été invités par le dauphin à faire partie du cortége qui devait l'accompagner pour aller voir l'empereur son oncle; qu'après avoir pris ensemble leurs arrangemens pour ce voyage, lui, Friquet, était retourné en Normandie; que, peu

(1) Procès du roi de Navarre.

de jours après, le dauphin avait écrit à monsieur de Navarre de le venir chercher, et que ce prince s'était en conséquence rendu à Mantes, d'où il avait envoyé au duc Charles vingt ou trente hommes d'armes; que tous les deux devaient aller trouver l'empereur; mais qu'à peine les hommes d'armes étaient-ils partis que le roi de Navarre avait reçu du dauphin une autre lettre, où il lui mandait de ne point venir le chercher; qu'aussitôt le roi de Navarre avait fait courir lui, Friquet, et Landas après les hommes d'armes, qu'ils les avaient atteints à Saint-Cloud et fait retourner à Mantes; qu'ensuite ils étaient allés à Paris et qu'ils s'étaient rendus à l'hôtel de Nesle, où résidait le dauphin; qu'ils lui dirent que le roi de Navarre se plaignait vivement de lui, de ce qu'il l'exposait, lui et ses amis, à encourir une seconde fois l'indignation du roi, qui ne manquerait pas de croire que c'était par ses conseils que ce voyage avait été entrepris; que cependant il n'avait jamais eu de mauvaise intention dans cette affaire, que le dauphin leur répondit que le roi de Navarre ni ses amis ne devaient avoir aucune inquiétude, parce que le roi lui avait promis de ne point savoir mauvais gré à ceux qui s'étaient engagés à être de ce voyage, qu'il ne désapprouvait pas en lui-même, et auquel il consentirait volontiers dans la suite; qu'après cette assurance, il avait invité Landas à

rester à Paris pour être témoin de l'hommage qu'il devait faire au roi du duché de Normandie dont il venait d'être investi.

Quoique nous trouvions plus de vraisemblance à cette première déposition de Friquet qu'à la seconde, nous sommes cependant loin d'y ajouter une foi entière, et Friquet, malgré son adresse, n'a pas su tellement cacher la vérité dans l'entortillement de ses phrases qu'on ne la découvre avec facilité : nous voyons clairement que Charles de Navarre avait piqué l'amour-propre du dauphin, qui vivait sans crédit à la cour ; que ce jeune prince voulait se retirer près de l'empereur son oncle pour forcer le roi son père à lui donner un apanage, et que le Navarrais devait être du voyage ; car s'il n'eût pas dû accompagner le dauphin, s'il ne l'avait pas conseillé, il ne lui aurait point envoyé une escorte de trente hommes pour protéger sa fuite. Mais dire qu'il avait poussé le fils à dresser des embûches à son père pour le faire prisonnier et l'assassiner, c'est une absurdité qui révolte la raison, un crime qui n'est point croyable, et que Charles de Navarre avait trop d'esprit pour proposer. D'ailleurs, si une pareille conjuration avait eu lieu, n'aurait-on point interrogé le dauphin, coupable comme les autres du crime de lèse-majesté? et il n'est question dans aucune histoire, dans aucune chronique contempo-

raine que ce prince ait été accusé ou même appelé en témoignage. Nous le répétons, le projet d'un pareil crime n'est point croyable, et si ceux qui l'ont supposé ont cru augmenter l'odieux que Jean voulait déverser sur son gendre, ils se sont trompés de la manière la plus absolue; car si la conspiration avait réellement existé, conspiration dans laquelle on faisait entrer, indépendamment du dauphin, la plus grande partie des seigneurs de la cour, cela n'aurait pu prouver qu'une chose, que le roi de Navarre ne devait pas être aussi méchant qu'on le représente, puisqu'il avait tant d'amis et que le roi de France n'était pas aussi bon que plusieurs auteurs se plaisent à le soutenir, puisqu'il avait tant d'ennemis toujours prêts à le frapper.

Ce qui vient à l'appui de notre raisonnement, c'est que l'affaire fut tout-à-coup assoupie, et que le roi, dans la crainte que son fils ne renouât son projet de voyage, l'investit immédiatement du duché de Normandie, et ratifia le traité de Valognes fait avec le roi de Navarre.

On a vu, par le peu d'empressement que le roi mit à exécuter le traité de Mantes, que sa haine contre le roi de Navarre n'avait pas cessé ; il montra encore, par les retards qu'il affectait d'apporter à l'exécution de celui de Valognes, qu'il n'avait point pardonné à ce prince la mort du connétable, et que les circonstances seules avaient suspendu les effets

de sa vengeance. Au surplus, Charles de Navarre avait trop de partisans, et pouvait trop facilement lever l'étendard de la révolte pour que Jean ne fût pas envieux d'une telle puissance, d'une puissance surtout qui s'exerçait dans sa propre cour, dans sa propre famille, sur les personnages les plus influens de son royaume.

Tandis que, tout en caressant le Navarrais, tout en lui renouvelant des protestations de pardon et d'oubli, Jean songeait aux moyens de se rendre maître de sa personne, celui-ci et le dauphin visitaient les places de la Normandie (1) que le roi leur avait données en garde, et faisaient quelquefois ensemble des parties de plaisir. Un jour, soit qu'il fût de connivence avec son père, soit par le plus simple effet du hasard, le dauphin invita à dîner, à Rouen, le roi de Navarre, le duc de Bourbon, le comte d'Harcourt et ses deux frères, les seigneurs de Graville, de Préau, de Clerc, Friquet de Friquans, Maubué de Mamesmar, deux écuyers nommés Olivier Doublet et Jean de Vaubertu, et plusieurs autres barons de la province; tous étaient en joie et faisaient honneur au banquet de l'héritier du trône français, lorsque la

(1) Villani. — Zantfflet. — Continuateur de Nangis. — Chron. de Flandres. — Froissard. — Baluze. — Vie d'Innocent VI. — Secousse.

porte de la salle du festin s'ouvrit tout-à-coup, et laissa voir le roi Jean armé de pied en cap, s'avançant avec le duc d'Anjou, son fils; le duc d'Orléans, son frère; Jean d'Artois, comte d'Eu; Charles, frère de ce prince, et les comtes de Tancarville et Arnould d'Andregehem, ce dernier maréchal de France, et suivi de plus de cent hommes d'armes.

A la vue du roi, tout le monde se lève, et on lui offre une coupe, mais Jean la repousse, et, lançant un regard foudroyant sur toute l'assemblée, il s'écrie : « Que personne ne remue sous peine de mort! » A ces mots, il tire son épée, s'approche du roi de Navarre, et va le percer, lorsque plusieurs seigneurs lui retiennent le bras et lui représentent qu'une telle action était indigne d'un roi : alors, cédant aux représentations qui lui sont faites, craignant peut-être d'armer contre lui-même ceux qui l'ont accompagné, s'il persiste à en finir de suite avec le Navarrais, il se contente de l'arrêter et de faire saisir le comte d'Harcourt, Maubué, Graville, Olivier Doublet et d'autres qui, dans le tumulte, n'ont pu parvenir à s'échapper comme une partie de leurs compagnons. Il jure de ne point manger que justice n'ait été faite de ces criminels.

Aussitôt, il envoie le roi de Navarre au château Gaillard, fait jeter dans un chariot d'Harcourt, Graville, Maubué et Doublet, l'escorte jusqu'au

champ du pardon, situé derrière le château; et ordonne qu'ils soient décapités. Étonnés de ce spectacle imprévu, des habitans, accourus sur la place, ne reconnaissant point le roi, se préparent à défendre ces gentilshommes; mais Jean se fait reconnaître en ôtant son casque. Pour calmer le peuple en effervescence, il tire de sa poche un acte d'où pendent plusieurs sceaux, et déclare à la foule que c'est un traité passé entre le roi d'Angleterre, le roi de Navarre, le comte d'Harcourt, Graville, Maubué, et plusieurs autres seigneurs, pour tuer le roi de France, le dauphin, mettre la couronne sur la tête de Charles de Navarre, et céder au roi d'Angleterre la Gascogne et la Normandie. D'Harcourt et ses compagnons élèvent la voix pour nier un pareil traité, pour accuser Jean de mensonge et de fausseté; mais on les entraîne et la hache du bourreau fait sauter leurs têtes. Jean, dans la crainte sans doute que ses victimes ne lui échappent, ne quitte la place qu'après avoir vu leurs corps suspendus au gibet. Cette terrible exécution terminée, il alla dîner.

Le traité qu'avait montré Jean au peuple de Rouen était-il vrai ? Nous ne le croyons pas : d'Harcourt et ses amis venaient de le nier à leur dernier moment : le roi de Navarre en jura toujours la fausseté, même dans le temps où il n'avait

plus à redouter la colère du monarque français, et le roi d'Angleterre écrivit à cet effet au pape et à tous les souverains de l'Europe pour démentir par serment l'accusation de Jean; personne ne crut donc à ce traité, et le peuple lui-même dit hautement que c'était une vengeance de l'assassinat du comte d'Espagne. D'ailleurs, s'il y avait eu un traité, Jean se serait empressé de le communiquer à son parlement pour qu'il pût, en l'affirmant, annihiler l'effet que devaient produire les lettres du roi anglais, dont il était de son devoir et de sa dignité de prouver la mauvaise foi : il ne fit rien de tout cela, et l'infamie du guet-apens dressé au roi de Navarre, au comte d'Harcourt et à ses malheureux compagnons lui resta tout entière.

Après l'arrestation de Charles II, Jean fit saisir (1) les villes, les châteaux, les forteresses, les terres, tous les biens appartenant à ce prince, à son frère Philippe, à Pierre de Saquainville et aux gens de son parti; puis, non content de dépouiller le mari de sa fille, il le fit promener de prison en prison, chargé de chaînes et l'épée sans cesse suspendue sur sa tête, parfois faisant entrer des bourreaux dans son cachot avec les apprêts du supplice, et ensuite faisant survenir d'autres bour-

(1) Trésor des Chartres.

reaux pour donner contre-ordre aux premiers: tourmens affreux, mort anticipée, mille fois plus cruelle que la fatale réalité (1).

La conduite du roi Jean souleva des haines et fit naître des vengeances. Philippe de Navarre sut se servir des unes et profita des autres; il attira à son parti une foule de gentilshommes mécontens, il fortifia plusieurs places dépendantes des états de Charles II, il en repoussa les troupes envoyées par le roi pour s'en emparer, et, après avoir montré à Jean un front redoutable, une volonté invincible de défendre la cause de son frère, il lui déclara une guerre immortelle et à outrance s'il attentait à la vie du roi de Navarre. Après cette déclaration, il négocia avec le roi d'Angleterre et fit avec lui un traité offensif et défensif.

Après le traité, le roi d'Angleterre envoya en France le comte de Lancastre avec un corps considérable de troupes. Dès que ce seigneur fut débarqué, il se joignit à Philippe de Navarre et à François d'Harcourt, frère de celui que Jean avait fait décapiter. Ces armées se jetèrent dans la Normandie, dans le Contentin et le pays de Chartres (2); le pil-

(1) 2e Continuateur de Nangis.

(2) Froissart. — Villani. — Zantflied. — Chron. de Saint-Denis.

lage, le meurtre, l'incendie s'étendirent sur ces provinces avec une effrayante rapidité. Le roi marcha contre l'ennemi, mais l'ennemi n'abandonna ces districts que lorsqu'il n'y eut plus rien à dévorer.

Jean avait à peine repoussé les rebelles et les Anglais hors de la Normandie, qu'il fut obligé de tourner contre un nouvel adversaire. Le prince de Galles s'avançait jusqu'au cœur de la France avec une puissante armée et annonçait partout l'intention de reconquérir à l'Angleterre toutes les provinces qu'elle avait perdues et que la monarchie française avait réunies à la couronne. Le roi alla à la rencontre du prince de Galles, et les deux armées se trouvèrent en présence à Maupertuis, près de Poictiers. Là eut lieu une bataille où Jean montra le plus grand courage, où il combattit en brave soldat, où le dauphin, ses deux frères et la plus grande partie de la noblesse l'abandonnèrent lâchement et sans tirer l'épée, où enfin il fut fait prisonnier par le prince de Galles et conduit ensuite à Londres.

Cette défaite attira aux nobles, de la part du peuple, le surnom de *Jacques Bonhomme;* on les montra au doigt, on les poursuivit avec des huées, on leur demandait ce qu'ils avaient fait du roi Jean, quelles nouvelles ils apportaient de Poitiers, en quelles mains ils avaient laissé le monarque, et quand ils croyaient trouver une meilleure occasion

de défendre un souverain (1). Le peuple appréciait bien à sa juste valeur la conduite de Jean, mais il pensait avec raison que la noblesse ne devait pas s'en venger par une lâche fuite dans une guerre nationale.

C'était le désespoir qui suggérait les traits de cette mordante satire, car on était sans illusion pour l'avenir. La jeune génération des familles nobles ne promettait point une race de chevaliers capables de réparer l'honneur français et de rompre les fers du roi captif.

En effet, le goût de la frivolité la plus bizarre et la plus ridicule (2) avait prévalu parmi les jeunes gentilshommes ; on les voyait placer le mérite et les talens dans la parure des perles, des pierres précieuses, des plumes d'oiseau ; ils ne fréquentaient plus que les boutiques des bijoutiers, des parfumeurs, des tailleurs et des marchands de nouveautés. Leurs chevaux de bataille hennissaient en vain dans les écuries, sentant mieux que leurs maîtres leur destination et le prix de la gloire ; leurs armes se défendaient inutilement de la rouille dans l'arsenal de leurs châteaux. Ces risibles Adonis redoutaient la sueur et la poussière des écoles militaires ;

(1) Chron. de Flandre. — Froissart. — Villani. — Baluze.
(2) 2e Continuateur de Nangis.

le désœuvrement d'une vie aussi molle qu'efféminée les entraînait vers les plaisirs honteux et dans des distractions ruineuses. Comme toutes les jouissances deviennent nécessaires quand l'âme n'a plus sa force morale, les jeunes seigneurs se réunissaient journellement sur les places publiques ou assiégeaient la porte des maisons de prostitution. Lorsque ces rendez-vous avaient amené la fatigue et l'ennui, ils se délassaient par le jeu et l'ivrognerie. Ils variaient ainsi leurs sales jouissances, parce qu'ils n'étaient plus propres à s'en procurer d'honnêtes.

Si les mœurs scandaleuses de la jeune noblesse pénétraient de douleur l'âme des gens de bien, on n'était pas moins effrayé du tableau déchirant que présentait la France après la malheureuse journée de Poictiers. Des soldats sans pain, des aventuriers de nations voisines erraient de ville en ville, ravageaient les campagnes et répandaient partout la désolation et l'effroi.

Dans cet état de choses, le dauphin arriva à Paris : on était au 29 septembre 1356, dix jours après la bataille de Poictiers. Il prit le titre de lieutenant du roi, et, immédiatement, il convoqua pour le 15 octobre suivant (1) les états-généraux du *royaume*

(1) Villani. — Zantfliet. — Froissart. — Chron. de Saint-Denis. — Secousse.

de France de la langue d'oyl, c'est-à-dire de la partie septentrionale de la France, alors séparée du Languedoc par la Garonne, depuis son embouchure jusqu'au bec d'Ambès, où elle reçoit la Dordogne, puis par cette rivière jusqu'aux frontières de l'Auvergne, faisant aussi partie de la *langue d'oyl.*

L'ouverture des états se fit le 17 octobre : ils étaient composés de la noblesse, du clergé et des députés des villes, appelés dans la suite le tiers-état.

Depuis l'année 1338, la France, indépendamment de ses discussions intestines, soutenait une guerre continuelle contre l'Angleterre, et la noblesse y avait fait de grandes pertes; ce qui avait échappé à la bataille de Crécy, en 1346, était tombé sous les coups de l'ennemi, ou avait honteusement pris la fuite à celle de Poitiers et n'osait reparaître devant le peuple, de sorte qu'à l'assemblée des états il ne se trouva que de jeunes gentilshommes et à leur tête un prince qui ne comptait encore que vingt années, et qui, comme beaucoup d'autres, se montrait en public tout flétri de sa fuite au premier combat où il avait figuré. Nous avons fait tout à l'heure le tableau des mœurs et des occupations de la noblesse; celles du dauphin n'étaient pas meilleures. Un prince, fameux déjà par ses débauches et qui venait prendre le gouvernement d'un état, de jeunes gentilshommes qui passaient leur vie dans l'ivrognerie

et des lieux de prostitution et se présentaient pour délibérer sur les intérêts d'un royaume dont la position était des plus critiques, ne devaient nécessairement pas inspirer une grande confiance; aussi le clergé, sous l'inspiration de Robert Lecoq, évêque de Laon, et les députés des villes, à la tête desquels se trouvait Marcel, prévôt des marchands de Paris, n'eurent-ils pas de peine à s'emparer de l'autorité. Ils profitèrent habilement du mépris dans lequel était la noblesse et se rendirent maîtres des délibérations et des affaires.

Les trois ordres tinrent des conférences particulières, où il fut résolu qu'on accorderait un subside au duc de Normandie (1), mais qu'en même temps on lui ferait des représentations sur un grand nombre d'abus qui s'étaient introduits dans le royaume; qu'on le prierait d'y apporter les remèdes convenables, qu'on lui dénoncerait sept officiers du roi, parmi lesquels étaient Pierre de la Forest, chancelier de France, et Simon de Bucy, premier président du parlement, auxquels ils imputaient tous les désordres; qu'on lui demanderait leur arrestation et leur jugement par des commissaires à la nomination des états-généraux, qu'on requerrait la mise en liberté du roi de Navarre, *incarcéré sans raison;*

(1) Belleforest.

enfin il fut arrêté que le duc de Normandie se gouvernerait par le conseil de quatre prélats, douze chevaliers et douze bourgeois tirés du sein de l'assemblée.

Le duc de Normandie s'étant rendu aux Cordeliers, on lui donna connaissance des représentations qu'on était dans l'intention de lui faire, en ajoutant qu'on se réservait de lui soumettre plusieurs autres observations en public le jour de la clôture. Le dauphin vit clairement qu'on voulait lui enlever toute l'autorité et le mettre en tutèle. Comme il ne lui convenait pas de n'avoir que l'ombre du pouvoir, il rompit les états (1) sous le prétexte qu'il était de son devoir de consulter son père et l'empereur, son oncle, sur les propositions qui lui étaient faites. En les congédiant, il les assura que dans peu de temps ils seraient convoqués de nouveau. Cette dissolution empêcha le vote du subside.

Le subside n'ayant point été voté, et le dauphin étant sans argent, il se décida à parcourir la Normandie, le Vexin et le pays chartrain pour en obtenir des aides. Déjà l'Auvergne lui avait accordé un léger subside, et il espérait que les autres provinces suivraient son exemple (2); mais, avant de par-

(1) Chronique de Saint-Denis.
(2) Manuscrit de Béthune, f. 17. — Secousse.

tir, il ordonna la fabrication d'espèces nouvelles « sur
» le pied de monnoye 48 c., c'est à savoir gros de-
» niers blancs à quatre deniers de loi, dit et nommé
» argent-le-roi de 6 sols 8 deniers de poids au
» marc de Paris, qui auront cours pour 12 deniers
» tournois la pièce ; et des doubles tournois à 1 de-
» nier 16 grains de loi du dit argent, et de 16 sols
» 8 deniers de poids au dit marc, lesquels auront
» cours pour 2 d. t. la pièce. »

Cette altération, cette réduction de monnaie, dont la refonte devait produire des sommes considérables pour le duc de Normandie, et le mettre, par suite, en état de se passer des états-généraux, démontra évidemment qu'il voulait maintenir les abus admis dans l'état par le roi Jean, et gouverner par sa seule autorité. Cette prétention et le préjudice causé aux masses par l'émission des nouvelles espèces jetèrent le mécontentement dans le peuple ; bientôt il se forma des groupes dans les carrefours, sur les places publiques (1). On raisonna sur la rupture intempestive des états-généraux, sur le bien qu'on avait empêché, et sur le mal qu'on voulait faire, et, ces griefs rappelant le passé, on parlait de la lâcheté qu'avait montrée le dauphin à la bataille de Poitiers,

(1) Chronique de Saint-Denis.

et du peu de secours qu'on devait attendre de lui pour l'avenir.

L'indignation allait toujours croissant, lorsque arrivèrent sur la scène le prévôt des marchands, Étienne Marcel, et les échevins : Marcel était un tribun aussi remuant qu'habile, aussi ambitieux, aussi éloquent qu'il était intrépide, un véritable chef de parti, auquel il ne fallait qu'une guerre civile pour prouver aux hommes de l'époque que le plébéien pouvait facilement l'emporter sur le gentilhomme en talens et en courage.

En arrivant au milieu des groupes, Marcel vit d'un coup d'œil l'avantage qu'il pouvait tirer de la colère du peuple; il le harangua aussitôt, et, lui traçant le tableau de la situation déplorable de l'état, les mœurs dépravées de la noblesse, les funestes intentions du dauphin, et tout le bien qu'on devait attendre des états, il n'eut pas de peine à l'émouvoir et à le soulever : alors, profitant de ce soulèvement, il proposa de requérir le comte d'Anjou, auquel le duc de Normandie son frère avait laissé le gouvernement pendant son absence, de faire cesser l'émission de la nouvelle monnaie. Plusieurs principaux du peuple se détachèrent des masses et accompagnèrent Marcel au Louvre, habité alors par le comte d'Anjou. Introduits dans les appartemens, ils demandèrent au prince l'abolition des nouvelles es-

pèces. Le prince les remit au lendemain pour leur répondre, et le lendemain ils se présentèrent au palais en plus grand nombre. Le comte d'Anjou les renvoya encore au jour suivant, et, ce jour-là, des masses de peuple, ayant constamment à leur tête le turbulent Marcel, envahirent toutes les avenues du Louvre. Cette fois, le prince déclara qu'on cesserait la fabrication de la monnaie jusqu'à ce qu'il eût su la volonté de son frère, le duc de Normandie, auquel il enverrait la requête du prévôt des marchands et des habitans de Paris.

A son retour, le duc de Normandie envoya quelques-uns de ses conseillers prier le prévôt des marchands de se trouver le jeudi, 19 janvier 1357, vers Saint-Germain-l'Auxerrois, pour y avoir une conférence ensemble. Le prévôt des marchands s'y rendit à l'heure convenue, escorté par une grande foule d'habitans « *armez à découvert*, c'est-à-dire en dessus de la robe ou du manteau. Là, les conseillers *requirent* le prévôt de faire cesser l'empêchement que lui et les gens de Paris mettaient au cour de la monnaie nouvellement fabriquée. Le prévôt des marchands et ceux qui l'accompagnaient refusèrent nettement la requête. Le refus du prévôt ayant excité quelques reproches et des menaces de la part des

(1) Chron. de Saint-Denis.

...illers, la conférence dégénéra en une dispute qui s'échauffa tellement que les députés du dauphin pensèrent qu'il était de leur prudence de se retirer.

Après la retraite des conseillers du prince, Marcel fit cesser le travail et donna des ordres pour que tous les habitans de Paris prissent les armes. Le lendemain, il se dirigea vers le palais avec une troupe considérable et armée, et requit non seulement l'abolition de la nouvelle monnaie, mais encore l'expulsion de son conseil des officiers désignés dans la dernière assemblée et la convocation des états-généraux. Le duc de Normandie vit le danger tellement pressant qu'il accorda au peuple tout ce qu'il lui demandait, et lui en fit expédier sur-le-champ, par un secrétaire ou notaire, les *lettres royaux*. « Et ainsi convenoit, disent les chroniques de Saint-Denis, que le dit monseigneur le duc, pour estaindre la fureur du dit prevost des marchands et des autres de Paris, le fist et accorda contre sa volenté, contrainst de grands parolles, ...hant que c'étoit contre raison. »

...ppris les promesses du dauphin au prévôt des marchands, les officiers du roi, dont on demandait l'expulsion et la mise en jugement, se ... de quitter Paris pour se mettre à couvert de la justice du peuple, et, le 25 janvier du

même mois, le duc de Normandie, à la réquisition de Marcel, envoya des sergens en garnison dans les hôtels de ceux qui avaient pris la fuite, et l'on y fit l'inventaire des effets qui s'y trouvaient.

Le 5 février suivant, les états-généraux furent assemblés. Les requêtes que le dauphin n'avait pas voulu accueillir dans la session précédente, de nouvelles requêtes plus exigeantes encore que les premières furent présentées à ce prince, et il fut obligé de tout accorder, c'est-à-dire, de renoncer au pouvoir (1). Mais la demande sur laquelle on appuya le plus fut la délivrance du roi de Navarre, alors enfermé dans le château de Crèvecœur, en Cambresis, *parcequ'il leur semblait qu'on luy faisait tort, et ils ne savaient pourquoy on le retenait.* Le duc répondit *qu'il ne pouvait le délivrer parce qu'il ne savait pourquoi son père l'avait fait arrêter* (2). Ainsi, le duc de Normandie se vit sous la tutèle immédiate de trente-six membres de l'assemblée choisis à nombre égal dans la noblesse, le clergé et les députés des villes; il vit son ordonnance sur la nouvelle monnaie annulée, les officiers de son père, que la clameur publique avait dénoncés, mis en état d'accusation, et la délivrance du roi de Navarre requise avec énergie.

(1) Froissart.
(2) ...on. de Saint-Denis.

conseillers, la conférence dégénéra en une dispute qui s'échauffa tellement que les députés du dauphin pensèrent qu'il était de leur prudence de se retirer.

Après la retraite des conseillers du prince, Marcel fit cesser le travail et donna des ordres pour que tous les habitans de Paris prissent les armes. Le lendemain, il se dirigea vers le palais avec une foule considérable et armée, et requit non seulement l'abolition de la nouvelle monnaie, mais encore l'expulsion de son conseil des officiers désignés dans la dernière assemblée et la convocation des états-généraux. Le duc de Normandie vit le danger tellement pressant qu'il accorda au peuple tout ce qu'il lui demandait, et lui en fit expédier sur-le-champ, par un secrétaire ou notaire, les *lettres royaux*. « Et ainsi convenoit, disent les chroniques » de Saint-Denis, que le dit monseigneur le duc, » pour estaindre la fureur du dit prevost des mar- » chands et des autres de Paris, le fist et accorda » contre sa volenté, contrainst de grands parolles, » lui scachant que c'étoit contre raison. »

Ayant appris les promesses du dauphin au prévôt des marchands, les officiers du roi, dont on demandait l'expulsion et la mise en jugement, se hâtèrent de quitter Paris pour se mettre à couvert de la justice du peuple, et, le 25 janvier du

même mois, le duc de Normandie, à la réquisition de Marcel, envoya des sergens en garnison dans les hôtels de ceux qui avaient pris la fuite, et l'on y fit l'inventaire des effets qui s'y trouvaient.

Le 5 février suivant, les états-généraux furent assemblés. Les requêtes que le dauphin n'avait pas voulu accueillir dans la session précédente, de nouvelles requêtes plus exigeantes encore que les premières furent présentées à ce prince, et il fut obligé de tout accorder, c'est-à-dire, de renoncer au pouvoir (1). Mais la demande sur laquelle on appuya le plus fut la délivrance du roi de Navarre, alors enfermé dans le château de Crèvecœur, en Cambresis, *parcequ'il leur semblait qu'on luy faisait tort, et ils ne savaient pourquoy on le retenait*. Le duc répondit *qu'il ne pouvait le délivrer parce qu'il ne savait pourquoi son père l'avait fait arrêter* (2). Ainsi, le duc de Normandie se vit sous la tutèle immédiate de trente-six membres de l'assemblée choisis à nombre égal dans la noblesse, le clergé et les députés des villes; il vit son ordonnance sur la nouvelle monnaie annulée, les officiers de son père, que la clameur publique avait dénoncés, mis en état d'accusation, et la délivrance du roi de Navarre requise avec énergie.

(1) Froissart.
(2) Chron. de Saint-Denis.

Dès que le dauphin eut consenti à toutes les demandes qui lui avaient été faites, on vota une levée de trente mille hommes d'armes avec les dépenses nécessaires à leur entretien, afin de mettre le pays en état de résister à l'Anglais ; mais cette précaution devint en quelque sorte superflue, car, trois semaines après le vote, il y eut une trève conclue entre le roi Jean, prisonnier, et le monarque anglais.

CHAPITRE XX.

Envoyés du roi Jean à Paris pour publier la trève avec l'Angleterre. — Mécontentement des Parisiens. — Danger couru par les envoyés. — Manœuvres du prévôt des marchands. — Paris en état de siége. — Conduite et craintes du dauphin. — Assemblée des états-généraux. — Toute-puissance de Marcel. — Le roi de Navarre sort de prison. — Ecrits contradictoires sur la manière dont il fut délivré. — Il va à Amiens. — Grandes réjouissances du peuple, qui lui fait des dons considérables. — Il harangue le peuple. — Diverses émotions. — Il se rend à Paris. — Il harangue les Parisiens. — Il devient leur héros. — Conduite du dauphin et du Navarrais. — L'évêque de Laon. — Arrêt restituant à Charles II ses biens saisis. — Réhabilitation de la mémoire des hommes exécutés à Rouen devant Jean. — Discussion. — Fêtes dont Charles II est l'objet. — Il va à Mantes, à Rouen. — Nouvelles fêtes, nouveaux présents. — Funérailles. — Il harangue les Rouennais. — Le dauphin lève des troupes. — Sa mauvaise foi envers le Navarrais. — Opposition de Marcel. — Charles II lève des troupes pour rentrer dans les places que le conseil lui a restituées. — Deux partis se forment. — Ils adoptent des couleurs. — Le dauphin harangue les Parisiens. — Marcel les harangue à son tour. — Emotions des auditeurs. — Assemblée de notables haranguée par le dauphin.

Le roi Jean envoya à Paris les comtes d'Eu, de Tancarville et Guillaume de Melun, archevêque de Sens et frère du dernier, pour publier la trève, et, en même temps, une ordonnance rétablissant ses officiers dans leurs charges et annihilant tout ce qui avait été fait par les états-généraux. Cette publica-

tion, faite dans des termes insultans pour le peuple, excita une nouvelle émeute, et la population se porta avec tant de furie sur les envoyés de Jean, qu'ils furent forcés de prendre la fuite de peur d'être massacrés (1). Marcel ne voulut pas que l'émeute en restât là : jugeant avec raison que Jean n'avait point rendu cette ordonnance sans être d'intelligence avec son fils, et que, si le peuple déposait les armes, le prince persisterait toujours à la faire exécuter, et probablement à tirer vengeance de ceux qui lui avaient enlevé la toute-puissance, il résolut de tenir les Parisiens en haleine. A cet effet, il fit courir le bruit que les Tancarville et le comte d'Eu, irrités de l'insulte qui leur avait été faite, assemblaient des troupes pour marcher contre Paris, dans le dessein de se livrer aux excès de la plus terrible vengeance.

Ce bruit s'étant accrédité en peu d'instans, Marcel ordonna de nombreuses patrouilles pendant le jour et pendant la nuit. Les portes furent soigneusement gardées et fermées, et le matin, on n'en ouvrait que trois vers le grand pont (le Pont-au-Change), Peu rassuré par ces précautions, on tendit des chaînes de fer dans les rues et dans les carrefours,

(1) Froissart. — Chron. de Saint-Denis. — Zantfliet. — Villani. — 2e Continuateur de Nangis.

on creusa des fossés autour du mur du côté de l'occident, et autour des faubourgs du côté de l'orient; on éleva les murailles (1), on garnit les tours de balistes, de garreaux et d'autres machines de guerre; on abattit en dedans et en dehors de la ville les maisons qui étaient appliquées aux murs; enfin, la destruction frappa également l'hôtel et la chaumière; tout fut sacrifié à la sûreté de la ville. (Le deuxième continuateur de Nangis, dit qu'il a vu lui-même travailler à tous ces ouvrages.)

Craignant pour sa propre personne, le duc de Normandie fit publier dans tout Paris que, nonobstant les ordres du roi, le subside qu'il avait défendu serait levé, et que les états seraient assemblés le 24 avril, quinze jours après Pâques : on était alors à la veille de cette fête.

Au terme fixé, les états furent assemblés; mais, dans cette session, les affaires tournèrent autrement que dans les précédentes : le prévôt Marcel, jouissant de la faveur populaire, avait accaparé à lui seul tout le pouvoir, et l'autorité, qui devait être répartie entre les trente-six tuteurs du prince, s'était insensiblement concentrée dans un groupe de douze, savoir : le prévôt des marchands, les échevins et quelques bourgeois de la capitale. Les nobles et les

(1) Sauval. — La Marre. — Hist. de la ville de Paris.

prélats, qui s'étaient montrés partisans de cette mesure, jaloux de l'autorité qu'avait prise le fier Marcel, quittèrent son parti et se rangèrent sous les drapeaux du dauphin. « Les nobles et les prélats,
» dit Froissart, commencèrent à s'ennuyer de l'or-
» donnance des trois états. Si en laisserent le pré-
» vôt des marchands convenir, et aucuns des bour-
» geois de Paris, pour ce qu'ils s'entremettoient
» plus avant qu'ils ne vousissent. » Zantfliet en parle dans les mêmes termes. Froissart et Zantfliet auraient dû ajouter que ces nobles et ces prélats s'étaient mis du parti du peuple dans l'espoir de le dominer et de l'exploiter, et qu'ils le quittèrent dès qu'ils se furent aperçus que Marcel était un antagoniste trop fort pour qu'on pût le dominer.

Réduit à cet état de gêne, le dauphin sortit de Paris et alla parcourir une seconde fois (1) la Normandie, le Vexin normand et le comté de Chartres pour en obtenir des aides. Partout il se plaignait amèrement de la conduite du prévôt des marchands, qui avait empêché la refonte des monnaies; mais partout il était froidement accueilli, et le fruit de son voyage fut presque nul. Cependant, les habitans de Paris l'ayant engagé à revenir et lui ayant procuré de l'argent, la pénurie où il se trouvait le força

(1) Secousse.

de se remettre encore entre les mains de Marcel et de ses amis, devenus plus fiers par la dédaigneuse réception que les provinces avaient faite au duc de Normandie.

A son retour, le prince demanda qu'on lui donnât l'argent qui lui avait été promis; mais on ne voulut rien lui accorder que les états n'eussent été convoqués, afin de régulariser et légitimer toutes choses. Ils furent immédiatement convoqués, et, le 7 novembre, ils s'assemblèrent, après plusieurs conférences particulières.

Le lendemain de l'ouverture de la session, on apprit la délivrance du roi de Navarre, après vingt mois de prison. De quelle manière fut-il délivré? Le fait n'a pas encore été bien démontré, car les auteurs contemporains varient sur les circonstances de sa mise en liberté. Froissart dit que Jean de Pecquigny, gouverneur de Laon, le délivra sur de fausses lettres qu'il exhiba au châtelain de la forteresse d'Allère en Pailleul, située en Picardie. Le Rozier, historien de France, parle comme Froissart; les chroniques de Saint-Denis rapportent que Jean de Pecquigny, d'accord avec Marcel, l'évêque de Laon, et dix ou douze de la ville de Paris, s'approcha du château avec trente gens d'armes, tous bourgeois d'Amiens, qu'ils l'escaladèrent, en firent sortir le roi de Navarre et l'emmenèrent à Amiens.

Zantfliet s'exprime à peu près dans le même sens; mais Villani et une chronique manuscrite, citée par Sécousse, et que nous n'avons pu nous procurer, assurent que le duc de Normandie accorda la liberté au roi de Navarre, pressé qu'il était, et par les ravages que faisait Philippe de Navarre dans la Normandie, à la tête d'une armée de partisans, et par les demandes réitérées des états. Froissart, Zantfliet et les chroniques de Saint-Denis ont raison, en ce sens que Charles II fut délivré par Jehan de Pecquigny, sans l'autorisation du duc de Normandie, et le fait se trouve suffisamment expliqué dans le traité de paix conclu entre le roi de Navarre et le duc de Normandie, et où il est dit :

« Et comme naguères du dit Chastel d'*Aleux*, auquel nostre dit frère étoit destenuz prisonnier, hors du royaume, en la garde du dit mareschal Daudeneham, comme dist est, aist été dilivré, et mis hors par messire Jehan de Pecquigny, et plusieurs aucuns ses consorts et aidans en ceste partie, non pas pour mal ou deshonneur voloir pourchacier à nostre dit seigneur, à nous au dit royaume, ne aus subgez, mais pour bonnes, loyaulx et justes causes profitables au dit royaume et peuple si comme il dit, etc. »

En sortant de sa prison, Charles de Navarre, accompagné de Pecquigny, alla à Amiens; il y

fut reçu avec les transports du plus vif enthousiasme et logé chez le plus considérable de la ville. Le jour même de son arrivée, les bourgeois, sachant qu'il était dans un entier dénûment, lui apportèrent à l'envi (1) de l'argent, de riches étoffes, tout ce qui put leur servir à prouver au prince l'attachement qu'il lui portaient; et, comme on voulait que la joie fût générale, on délivra tous les prisonniers ecclésiastiques et séculiers pour qu'ils participassent aux réjouissances. Le lendemain, le roi de Navarre se rendit sur la place publique, monta sur un échafaud et harangua le peuple; il exposa les tourmens qu'on lui avait fait souffrir pendant sa longue et injuste captivité, les fausses accusations du roi Jean, les spoliations dont il était victime, son innocence, son amour pour la patrie, et sa volonté toujours constante de combattre et mourir pour le peuple. Son discours, soutenu par une éloquence naturelle, par une diction facile et chaleureuse, fit passer successivement dans l'âme de ceux qui l'écoutaient les sentimens dont il était lui-même pénétré, et, dans l'espace de quelques heures, on vit le peuple, livré à la plus vive indignation, s'emporter en menaces contre le roi de France et le dauphin, et ensuite, touché jusqu'aux larmes, bénir le

(1) 2e Continuateur de Nangis. — Froissart.

nom de Charles de Navarre et former des vœux pour qu'il gouvernât le royaume.

Dès que le bruit de la délivrance du roi de Navarre fut parvenu à Paris, l'évêque de Laon, chef du conseil du duc de Normandie et lié d'amitié avec Charles II, la reine Blanche sa sœur et la reine Jeanne sa tante, le prévôt des marchands et les seigneurs les plus influens de la cour et des états généraux (1) engagèrent le duc de Normandie à envoyer au Navarrais un sauf-conduit pour lui et ceux qui l'accompagnaient. Le sauf-conduit fut envoyé, et le Navarrais partit d'Amiens.

Le 29 novembre 1357 (2), vers le soir, Charles de Navarre entra dans Paris, escorté par un grand nombre d'hommes d'armes, accompagné de Jean de Meulanc, évêque de Paris, d'une partie du clergé de la ville, et précédé ou suivi par une foule immense de bourgeois ou de gens du peuple qui étaient allés au-devant de lui et signalaient son arrivée par des acclamations multipliées. Le prince descendit à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.

Le lendemain, le roi de Navarre, par l'organe du prévôt des marchands, des quarteniers et des cin-

(1) Chronique de Saint-Denis.

(2) Secousse. — Chron. de Saint-Denis. — 2e Cont. de Nangis. — Villani. — Froissart.

quanteniers, fit savoir aux habitans de Paris qu'il désirait leur parler ce jour-là même après vêpres. A l'heure dite, il monta sur un échafaud dressé au-dessus des murs de l'abbaye Saint-Germain, vers le Pré-aux-Clercs. Quand il parut, déjà plus de dix mille personnes l'attendaient. Il prit pour texte de son discours ces paroles de l'Écriture : *Justus Dominus et justitias dilexit, æquitatem vidit vultus ejus.* Faisant l'application de ce texte à sa position présente, il décrivit, comme il avait fait à Amiens, les souffrances qu'il avait endurées, les violences auxquelles il avait été en butte, et les cruautés du roi Jean ; puis, passant aux accusations portées contre lui, d'avoir traité avec le roi d'Angleterre pour lui mettre la couronne de France sur la tête, il s'écria qu'il voulait vivre et mourir en défendant le royaume et le trône, que son devoir était de le faire, puisqu'il *en étoit extrait de père et de mère, et de droite lignée, et en ancestres ;* que, d'ailleurs, s'il voulait revendiquer la couronne de France, *ce seroit pour lui, qui en étoit plus proche que le roi d'Angleterre ;* enfin, « moult longuement sermona, disent » les chroniques de Saint-Denis, et tant que on avoit » soupé pour Paris quand il cessa. » Son discours, presqu'en tous points semblable à celui d'Amiens, causa la même exaspération, le même attendrissement, les mêmes applaudissemens. Les deux jours

suivans, il harangua encore le peuple sur la Grève et dans les halles, et, dès ce moment, il devint le héros, l'espoir de la multitude, la puissance autour de laquelle se groupèrent toutes les puissances de la cour. Alors l'étoile du duc de Normandie ne jeta plus qu'une lumière pâle et incertaine (1).

Voyant son crédit établi parmi la population de Paris et son parti grossi des hommes les plus influens de la noblesse, du clergé et des états-généraux, Charles de Navarre (2) adressa une demande au conseil pour rentrer dans les biens que Jean avait fait saisir; le conseil s'assembla sous la présidence du duc de Normandie, et il fut arrêté que la question serait mise en délibération.

Le même jour, le duc de Normandie se rendit à l'hôtel de la reine Jeanne pour y voir le roi de Navarre, qui ne s'était encore point présenté chez lui, depuis son entrée dans Paris : il y alla avec un petit nombre de personnes sans armes; Charles y arriva après lui accompagné d'un grand nombre de sergens d'armes, devant lesquels se retirèrent ceux qui avaient suivi le dauphin. Les deux princes se saluèrent froidement, et la conversation fut de courte durée.

(1) Le Rozier. — Historial de France. — Manuscrit 9652.
(2) Manus. 9652. — Secousse. — Chron. de Saint-Denis.

Le dimanche 3 décembre 1357, le conseil se rassembla pour délibérer sur la requête du roi de Navarre. Pendant qu'on délibérait, le prévôt des marchands, Robert de Corbie, Jean de Lille (1), et quelques autres frappèrent à la porte de la chambre où se tenait l'assemblée, et demandèrent à parler au duc de Normandie; on les fit entrer : ils dirent au prince que les députés des villes avaient terminé toutes les affaires, et qu'ils étaient prêts à rendre leurs comptes, afin de pouvoir retourner dans leurs provinces, et qu'ils le priaient de faire avertir les nobles de se trouver le landemain aux cordeliers pour se concerter entre eux. Le dauphin répondit qu'ils les ferait avertir. Alors l'évêque de Laon, que plusieurs historiens disent avoir été d'accord avec le roi de Navarre, engagea le dauphin à faire rester dans le conseil Marcel et ceux qui étaient venus avec lui. Le prélat, suivant les mêmes historiens, pensait que la présence du prévôt et de ses amis imposerait aux membres du conseil qui pourraient être mal disposés pour le Navarrais.

Lorsque Marcel eut pris place dans l'assemblée avec ses amis, le prince demanda à tous ceux qui étaient présens leur avis sur l'affaire du roi de Navarre, et quand il arriva au tour du prévôt des

(1) Secousse.

marchands, celui-ci répondit : *Sire, faites amiablement au roi de Navarre ce qu'il vous requiert, car il convient qu'il soit ainsi.* C'est la même chose que si on lui eût dit, ajoutent les chroniques de Saint-Denis : *Il sera fait : veuillez ou non.* Ainsi il fut arrêté dans le conseil qu'on donnerait une entière satisfaction à Charles II, qu'on lui rendrait les terres, les villes, les forteresses qu'il occupait au moment de son arrestation, que les corps du comte d'Harcourt, de Graville, de Maubué et de Colinet Doublet, décapités à Rouen, et pendus au gibet, seraient dépendus et rendus à leurs amis pour être enterrés en terre sainte, et que leurs biens seraient rendus à leurs héritiers.

Comme on s'est plu à représenter le Navarrais sous des couleurs forcées, essentiellement méchant, naturellement cruel, et n'ayant ni foi ni loi, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que jusqu'à ce moment rien de pareil n'a paru dans sa conduite et dans son caractère. Le comte d'Espagne est tué par ses partisans, il ne veut point de grâce, que ses amis n'y soient compris; le comte d'Harcourt et autres sont pris en sa compagnie et décapités en haine de lui; sa première pensée, sa première condition est que leur mémoire soit réhabilitée et que leurs héritiers rentrent dans leurs biens. Nous ne pouvons, disons-nous, nous empêcher de remarquer

que, jusqu'à ce moment, il a paru comme persécuté et non comme persécutant, comme ami sûr, et non comme homme sans foi. A la vérité, cette partie de l'arrêté réhabilitant la mémoire du comte d'Harcourt et des autres suppliciés était un coup de politique favorable au Navarrais et à Marcel, en ce sens qu'ils ne pouvaient qu'augmenter le nombre de leurs partisans dans le peuple et dans la noblesse, et rabaisser le roi Jean et le dauphin. Mais, si l'honneur, l'amitié s'accordaient, dans cette circonstance avec le droit, on ne peut que le louer d'avoir provoqué un pareil jugement. Les lettres du duc de Normandie furent donc conformes à l'arrêté du conseil.

Pour célébrer leur réconciliation, et à la prière de Charles de Navarre, le duc de Normandie délivra tous les prisonniers ecclésiastiques et séculiers. Secousse, Daniel et d'autres auteurs de la même époque disent qu'en lisant les lettres de grâce des prisonniers, on ne peut sentir que des mouvemens d'indignation et d'horreur contre le roi de Navarre qui, pour augmenter le nombre de ses partisans, et avoir à sa disposition des gens déterminés et capables de tout entreprendre, ne rougit pas d'intercéder pour des prisonniers coupables des crimes les plus contraires à la société. Ces historiens savaient cependant bien qu'un acte de cette nature n'était pas nouveau

alors dans les fastes de la France, et que plusieurs fois avant Charles de Navarre, sous la première, la deuxième et les premiers temps de la troisième race, on avait gracié les prisonniers à l'occasion de grandes réjouissances; et, certes, la délivrance de Charles de Navarre en était une pour les Parisiens : d'ailleurs, ce prince, qui comptait au nombre de ses partisans et le peuple de la capitale, et la majorité de la noblesse de la cour, n'avait pas besoin du concours ou de l'aide des prisonniers pour faire exécuter ses volontés.

Le duc de Normandie et le roi de Navarre étant d'accord, ces deux princes se virent fréquemment pendant trois ou quatre jours, et mangèrent ensemble soit chez la reine Jeanne, soit chez l'évêque de Laon qui ne les quittait point (1). Au bout de ce temps, le Navarrais quitta Paris, et alla à Mantes comblé des présens que lui avaient faits les Parisiens (2). Là il y eut une affluence de peuple, de bourgeois, de nobles et d'ecclésiastiques qui ne cessa point pendant le séjour qu'il y fit; ce furent encore d'autres fêtes, d'autres cadeaux, des sommes considérables pour ce prince; on eût dit que chaque province, chaque ville voulait le doter; et si, dans ce moment,

(1) Chron. de Saint-Denis.
(2) 2e Continuateur de Nangis.

il avait véritablement demandé le trône de France, c'en eût été fait de la couronne pour Jean et le dauphin.

Charles de Navarre ne resta que peu de temps à Mantes; il en sortit, toujours avec un immense cortége, et se dirigea vers Rouen : à la nouvelle de son arrivée, toute la population de cette ville se mit en mouvement et courut au devant de lui. Dès qu'il fut entré dans la ville, son premier soin fut d'envoyer au gibet pour en enlever les corps du comte d'Harcourt, de Graville, de Maubué et de Doublet (1); l'on n'y trouva plus celui du comte d'Harcourt, que les parens avaient probablement fait ôter : les trois autres étaient encore pendus; mais les têtes que Jean avait fait mettre au haut du gibet après la décapitation n'y étaient plus. Ces trois corps furent ensevelis par trois rendus, religieux de la Madeleine de Rouen.

Après les cérémonies d'usage, chacun des corps fut mis dans un coffre, et il y en eut un quatrième en représentation de celui du comte d'Harcourt; on plaça ce dernier sur *un char à dames*, un autre char reçut celui de Graville, et un troisième char contint les deux autres qui étaient de simples écuyers et de moindre noblesse. Vers *l'heure de tierce* (2), le roi de

(1) 2e Continuateur de Nangis.
(2) Histoire de la ville de Rouen.

Navarre monta à cheval et se rendit au gibet accompagné d'une grande foule de peuple à pied et à cheval, de cent gros *varlets*, ayant chacun sur la poictrine un écusson aux armes du prince et une torche à la main. Étant sur les lieux, il ordonna qu'on fît prendre aux chariots le chemin de Rouen. Le char sur lequel étaient les corps des écuyers Maubué et Doublet marchait le premier et était suivi de deux écuyers à cheval, avec les armes des défunts; venait ensuite celui du seigneur de Graville, chevalier : quatre hommes à cheval se tenaient immédiatement après lui : deux portaient les deux bannières à ses armes, et les deux autres *étaient armés en guerre et en tournoi*; les parens, les amis du chevalier de Graville marchaient après les quatre hommes d'armes. Le char où était la représentation du comte d'Harcourt paraissait le dernier : il était suivi de deux valets et de deux chevaux armés; le roi de Navarre, les parens et les amis du comte et une forte troupe de gens d'armes et de bourgeois de Rouen fermaient le cortége.

Lorsque le convoi fut arrivé à une légère distance de Rouen, au lieu nommé *le champ du pardon*, où ces quatre seigneurs avaient été décapités, il s'arrêta tout près de la place où l'exécution avait été faite, et les vigiles des morts furent chantées solennellement par un nombre considérable de religieux

faisant partie de l'assemblée(1). Puis le convoi se remit en marche ; parvenu à la porte de derrière du château de Rouen, précisément à l'endroit où les suppliciés avaient été jetés dans des chariots pour être conduits au champ du pardon, il s'arrêta de nouveau, et l'on descendit les coffres. Alors des chevaliers et des écuyers les portèrent à l'église Notre-Dame, la cathédrale de Rouen. Le roi de Navarre descendit de cheval, et, comme le peuple les suivait à pied, il était fort tard lorsqu'on arriva à l'église. Les cercueils furent mis dans une chapelle ayant trente-six pieds de long, et où brûlaient une quantité prodigieuse de cierges. Sur chacun des piliers de l'église on avait attaché une grande pièce de *cendal*, étoffe de soie, sur laquelle il y avait quatre écus peints des armes de ces quatre seigneurs.

Le lendemain, 11 janvier 1358, le roi de Navarre harangua le peuple d'une fenêtre de l'abbaye de Saint-Ouen (2). Il prit pour texte de son discours ce passage d'un psaume : *Innocentes et recti adhæserunt mihi*. Il répéta ce qu'il avait dit à Amiens, à Paris et à Mantes, et il ajouta que d'Harcourt, Graville, Maubué et Doublet étaient des martyrs. De

(1) Hist. de la ville de Rouen. — Chron. de Saint-Denis.
(2) 2e Continuateur de Nangis.

là il se rendit à l'église de Notre-Dame, où l'évêque d'Avranches *Autfroin* célébra solennellement *la grande messe des corps*. Après la messe, les coffres furent enfermés dans le charnier de l'église (1).

Pendant que Charles II rendait ainsi les derniers devoirs à ses amis, Philippe de Navarre, avec mille ou douze cents hommes, divisés en plusieurs corps, faisait du dégât dans tous les districts qu'il parcourait, et s'emparait de Maule, sur la rivière de Mandre, dans le pays chartrain : on envoya contre lui Pierre de Villiers avec des gens de la ville de Chartres, qui ne firent presque aucun mouvement pour repousser l'ennemi.

Le duc de Normandie voulut mettre à profit l'attaque de cette poignée d'hommes, il fit de grandes *semonces* de gens d'armes, en d'autres termes, il expédia des ordres pour faire une grosse levée d'hommes d'armes. L'habile Marcel crut voir dans cet armement, et il ne se trompait pas, le projet de se débarrasser de lui, des échevins, des principaux du peuple et de dominer à son tour, c'est-à-dire de casser tout ce qui avait été fait, pour en revenir aux erremens du roi Jean et à son omnipotence; il fit, à cet égard, des représentations au dauphin; mais le dauphin assura que les troupes étaient destinées à

(1) Histoire de Normandie. — Le Rozier. — Chron. 426.

combattre l'ennemi et non les Parisiens : Marcel objecta que la trève avec l'Angleterre durait toujours et qu'il n'y avait plus d'ennemis en campagne, le dauphin n'en continua pas moins sa levée. Alors le fongueux prévôt assembla le peuple, le harangua, et, sûr de son assentiment, donna des ordres pour que les Parisiens s'armassent et qu'on ne laissât entrer dans Paris que des gens bien connus.

De son côté, le roi de Navarre s'aperçut facilement que l'intention du duc de Normandie était de l'écraser, de le réduire à la position où l'avait mis le roi Jean. En effet, déjà il manquait aux principales conditions du traité et réfusait de lui rendre Breteuil, Évreux et Pont-Audemer, que Jean avait saisis sur lui. Voulant rentrer dans ses places, sentant d'ailleurs les dangers dans lesquels il pourrait tomber s'il ne se mettait à l'abri de toute surprise, il leva aussitôt des troupes.

La levée de boucliers du duc de Normandie et de Charles de Navarre sépara immédiatement la France en deux partis. Le plus fort, à la tête duquel était le prévôt des marchands, ami du Navarrais, résolut de se distinguer par des couleurs, et adopta pour coiffure un chaperon moitié rouge, moitié *pers* (bleu foncé) et un fermail d'argent moitié vermeil, moitié azuré, au-dessous duquel étaient écrits ces mots : *En signe d'alience de vivre et morir*

avec le dit prévot contre toutes personnes (1). Pour unir encore plus étroitement à sa personne et à ses intérêts ceux qui s'étaient déclarés pour lui, Marcel établit une confrérie sous l'invocation de Notre-Dame, où, pour y entrer, ses partisans se lièrent par les sermens les plus solennels. Les provinces suivirent en peu de temps l'exemple de Paris.

Jusqu'à ce jour, le dauphin s'était soumis malgré lui aux volontés de l'évêque de Laon et du prévôt des marchands, que leurs affections faisaient pencher pour le roi de Navarre ; mais, dans une telle conjoncture, il sentit qu'il fallait s'armer de fermeté pour conserver une couronne qu'on menaçait de mettre à l'enjeu, et de donner au plus habile ou au plus fort. Ainsi il se décida à faire ce qu'avait fait Charles de Navarre, à haranguer le peuple et à s'efforcer de conquérir en sa faveur. On était au 11 janvier 1358; le matin il fit publier dans la ville que ce jour-là même il irait aux halles pour parler aux Parisiens. Il y alla effectivement et y trouva une nombreuse assemblée prête à l'écouter. Après s'être plaint de la position où le réduisait la captivité de son père et le peu de ressources qu'on lui accordait, il protesta qu'il voulait vivre et mourir pour le peu-

(1) Lettres d'abolition données à la ville de Paris, les 10 août et 18 septembre 1358 et mai 1359. Regist. 95.

ple ; il le conjura de ne point ajouter foi aux bruits répandus par ses ennemis, qu'il n'avait levé des troupes que pour piller la capitale; car il n'avait d'autre intention que celle de les défendre contre les ennemis qui ravageaient la France ; qu'il avait résolu de prendre les rênes du gouvernement (1) et de faire rendre des comptes à ceux qui avaient reçu le subside.

Ce discours, favorablement accueilli par le peuple, aurait pu faire perdre de son crédit à la faction du roi de Navarre, si le prévôt des marchands n'avait de suite paré le coup que le dauphin voulait lui porter. Il fit assembler le peuple à Saint-Jacques-l'Hôpital, et il le harangua à son tour : il n'épargna ni les traits piquans contre la conduite légère du prince ni les paroles mordantes contre sa lâcheté à la bataille de Poitiers; puis, passant en revue les belles qualités de Charles de Navarre et les persécutions auxquelles il avait été en butte, il s'écria qu'au mépris de toutes les souffrances qu'il avait endurées sans les mériter, qu'au mépris d'une captivité longue et injuste, le duc de Normandie refusait de lui rendre les biens dont il avait été dépouillé, refusait de remplir le traité qui avait été signé et dont il avait juré l'exécution.

(1) Chron. de Saint-Denis.

Le dauphin, accouru à Saint-Jacques-l'Hôpital au bruit de la convocation faite par Marcel, vit tout-à-coup la multitude changer d'opinion, c'est-à-dire plaindre le roi de Navarre et témoigner son mécontentement sur le peu de bonne foi qu'on mettait à exécuter le traité. Soit qu'il ne fût pas préparé à répondre à une accusation qui n'était pas sans fondement, soit qu'il craignît, en prenant la parole lui-même, d'augmenter l'irritation de la multitude, il fit parler, à sa place, Jean de Dormans, chancelier de Normandie. Dormans dit à l'assemblée que le dauphin faisait déclarer par sa bouche aux habitans de Paris qu'il avait accompli dans tous les points le traité fait avec le roi de Navarre, et qu'on ne pouvait lui faire un crime de ce que les officiers placés par son père dans Breteuil, Évreux et Pont-Audemer refusaient de les rendre; qu'il avait fait son possible pour les y engager, et qu'il était prêt à employer encore ses bons offices pour les y déterminer (1). Le chancelier parla aussi du subside et affirma que ni le duc de Normandie ni ses officiers n'en avaient touché un denier. Lorsqu'il eut cessé de parler, le dauphin se retira sans attendre la réplique.

Ce fut l'échevin Consac qui s'en chargea; il démentit sur toutes les questions les discours pronon-

(1) Secousse.

cés au nom du prince, et déclara qu'il était prêt à prouver, par la production des rôles, que plusieurs chevaliers avaient touché de 40 à 50,000 moutons d'or par l'ordre du dauphin, et il nomma les officiers. Après avoir réfuté le prince, il fit l'apologie de Marcel et conjura l'assemblée d'avoir une entière confiance en lui, parce que lui seul était capable de pourvoir à leur sûreté. Cette harangue excita le plus vif enthousiasme, et dans toute la foule ce ne fut qu'un cri : Vivre et mourir avec Marcel, le défendre contre tous !

Le dauphin s'aperçut clairement qu'il ne triompherait jamais de Marcel, s'il ne parvenait à gagner le peuple ; aussi, malgré sa répugnance à supplier ceux qu'il se croyait en droit de commander, il manda au palais les notables de Paris (1), il leur parla avec une grande bonté, leur fit de grandes promesses, et les assura que s'ils voulaient être bons sujets, il leur serait bon seigneur. A cette époque, Charles de Normandie avait pris le titre de régent. Les notables, s'il faut en croire les chroniques que nous venons de citer, lui répondirent de leur dévouement, et l'exhortèrent à prendre le gouvernement dont il avait trop tardé à saisir les rênes.

(1) Chron. de Saint-Denis. — Chron. 426. — Chron. M. S. à la bibl. de Paris.

CHAPITRE XXI.

Assemblée des Etats-généraux. — Nouvelle monnaie. — Le roi de Navarre lève des troupes. — Le régent élude sa demande en restitution de ses forteresses. — Requête du prévôt des marchands et des principaux bourgeois pour délivrer la France de troupes de nobles exerçant des brigandages. — Mauvaise volonté du prince. — Terrible exécution. — Frayeur et lâcheté du dauphin. — Il sort de Paris. — Ses démarches dans les provinces. — Arrivée à Paris de Charles II. — Il est déclaré capitaine du royaume. — Les demandes du régent mal accueillies dans plusieurs villes. — Ses projets de vengeance. — Politique de Marcel. — Le régent se prépare à assiéger Paris. — Le roi de Navarre et Marcel se préparent à la défense. — Combats. — Guerre de la Jacquerie. — Horribles massacres. — Combats. — Entrevue du dauphin et du roi de Navarre. — Conventions.

Le 24 janvier, les états-généraux s'assemblèrent, et l'on remarqua qu'il n'y avait pas un noble, mais des ecclésiastiques et des députés des villes, c'est-à-dire du tiers-état. Cette assemblée ordonna la fabrication d'une nouvelle monnaie, et arrêta que la cinquième partie de la refonte serait donnée au duc de Normandie (1).

Cependant le roi de Navarre continuait de lever des troupes, et une guerre civile était inévitable, si

(1) Secousse.

l'on ne travaillait à mettre ce prince d'accord avec le régent. La reine Jeanne, la reine Blanche et Jean de Pecquigny entrèrent, à cet effet, en conférence avec le duc de Normandie, et l'engagèrent à s'accommoder avec Charles II, alors à Mantes. Le duc de Normandie répondit aux princesses et à Pecquigny qu'il avait rempli les conditions du traité, et qu'il n'était pas en son pouvoir de rendre les forteresses que tenaient les officiers du roi Jean : cette réponse rompit les conférences.

Le régent s'était à peine délivré des demandes de Jeanne, de Blanche et de Pecquigny, que le prévôt des marchands et plusieurs *maistres* (notables), vinrent lui présenter une requête qu'il ne lui était guère facile de repousser (1). Des nobles, organisés en compagnies de brigands, ravageaient les campagnes, pillaient les villes où ils pouvaient pénétrer, et, ne respectant ni les monastères ni les couvens, se livraient au meurtre, à l'assassinat, aux crimes les plus inouïs. Les paysans, les bourgeois, les moines, les religieuses, tous ceux qui pouvaient échapper à la lubricité ou à l'épée de ces compagnies, se réfugiaient dans Paris et y offraient le tableau le plus lamentable. Indigné de voir le peuple victime de ces bandes de scélérats, Marcel présenta au dauphin la

(1) 2e Continuateur de Nangis. — Froissart. — Villani.

requête dont nous venons de parler, afin qu'il prît la défense d'un royaume qui devait un jour lui appartenir. Le dauphin accueillit la requête et promit de prendre des mesures pour faire cesser les brigandages; mais il ne fit aucun préparatif pour diriger des troupes contre les compagnies. Marcel retourna plusieurs fois au palais avec des notables de la capitale, sans obtenir plus de succès.

Cette mauvaise volonté du dauphin fit bientôt naître dans l'esprit des habitans de Paris des soupçons graves auxquels les discours indiscrets de ses courtisans ne firent que donner de nouvelles forces. On dit publiquement que le duc de Normandie ne voyait pas avec chagrin les désastres dont le peuple était victime, et qu'il espérait que, pour les faire cesser, les Parisiens se mettraient tout-à-fait à sa merci. Les notables de Paris ajoutèrent d'autant plus foi à ces bruits, qu'ils surent positivement que l'entourage du régent se réjouissait des malheurs de l'état, et se berçait aussi de l'espoir que bientôt Charles V serait déclaré maître absolu. Indignés des déceptions du prince, Étienne Marcel, les échevins et les principaux bourgeois prirent une résolution extrême. Ils se réunirent en grand nombre, allèrent au palais du roi, où demeurait le régent, et montèrent dans sa chambre. A leur vue, le prince fut épouvanté; mais Marcel

s'approcha de sa personne, et lui dit : » Seigneur, mon duc, ne vous effrayez point, nous avons une exécution à faire ici (1). » Puis, s'adressant à ceux qui l'avaient suivi : « *Faites en bref*, leur dit-il, *ce pourquoi vous êtes venus ici*. » A ce commandement, ils se jetèrent, l'épée à la main, sur Robert de Clermont, maréchal de Normandie, et sur le maréchal de Champagne, les tuèrent, les traînèrent par les pieds et les exposèrent devant le perron de pierre de marbre. Regnaud d'Acy, fameux avocat de ce temps-là, et l'un des vingt-deux officiers dont les premiers états-généraux avaient demandé la destitution et la mise en jugement, se trouvait dans la chambre du prince et prit la fuite ; mais plusieurs gens du peuple, auxquels il avait été désigné, le poursuivirent et le tuèrent dans une rue près de sa maison.

Marcel avait-il raison, avait-il tort de se porter à un pareil excès ? Le plus grand nombre des historiens lui font un crime de cette exécution ; d'autres se contentent de raconter simplement le fait sans énoncer leur opinion à son égard ; cependant, si l'on veut bien se reporter à ce temps d'anarchie, où le peuple, tourmenté par les plus cruelles persécutions de la part de la royauté et de la noblesse, s'était soulevé contre ces deux ennemis inexorables, il sera

(1) Continuateur de Nangis. — Froissard.

facile d'attribuer le blâme des uns aux largesses du pouvoir qui avait repris son empire au moment où ils écrivaient les détails de cette guerre civile, et le silence des autres à la crainte de lui déplaire. Pour nous, qui ne pouvons être soumis à la même influence ou dominés par les mêmes frayeurs; pour nous, qui avons étudié avec l'attention la plus scrupuleuse l'histoire de l'époque dont nous parlons, qui avons pris connaissance de toutes les misères, de toutes les tortures auxquelles le peuple était en butte, nous ne pouvons considérer Marcel que comme un de ces redoutables Gracques, prenant, au péril de sa vie, la défense de ses malheureux concitoyens, et excitant le peuple à se faire justice des favoris de la royauté, puisque celle-ci refusait non-seulement de les punir, mais encore de les arrêter dans leurs spoliations.

A la vue des hommes qu'on venait de massacrer devant lui (1), dont le sang avait rejailli jusque sur ses habits, le dauphin, saisi de peur, se jeta bassement aux pieds du prévôt et le supplia de ne point le tuer. Marcel le releva aussitôt, lui fit la révérence, et lui dit qu'ils le reconnaissaient pour leur seigneur, mais qu'ils haïssaient ceux qui lui donnaient de mauvais conseils et dépouillaient inhu-

(1) Villani.

mainement le peuple; et, afin que le régent ne fût pas exposé à la fureur du peuple, il lui donna son chaperon rouge et bleu, et prit le sien qui était de brunette noire avec un *orfroy* (frange d'or), puis ils le conduisirent à la Grève, lui firent jurer qu'il ne les rechercherait jamais pour ce qui venait d'arriver; et qu'il se gouvernerait par le conseil des bourgeois. Ayant fait serment de ne jamais tirer vengeance de ce qui venait de se passer, et surtout de maintenir les franchises du peuple, auxquelles on avait déjà porté atteinte, le duc de Normandie fut reconduit au palais.

Sentant que le dauphin ne lui pardonnerait jamais le meurtre de ses favoris, Marcel pensa qu'il lui fallait, pour le soutenir contre le régent, un homme dont la vaillance et le crédit près du peuple pussent balancer et même dominer le pouvoir de ce prince. Comme cet homme ne pouvait être autre que le roi de Navarre, il alla, le jour même de la sanglante exécution, chez la reine Jeanne, afin de la prier d'engager son neveu à venir à Paris. Toutefois, en attendant l'arrivée de Charles II, Marcel ne négligea aucune précaution pour perpétuer son autorité : il convoqua aux Célestins les députés des villes et leur fit ratifier le meurtre des officiers de la couronne; il obtint, en outre, du régent(1), qu'il

(1) Chron. de Saint-Denis.

supprimerait quatre personnes de son conseil, et qu'il y admettrait quatre bourgeois.

Le 26 février, le roi de Navarre arriva à Paris, accompagné d'un grand nombre de gens d'armes qu'il avait amenés de Mantes, ou qui étaient sortis de la capitale pour aller au devant de lui; il descendit à l'hôtel de Nesle appartenant au duc de Normandie. Le même jour, le prévôt des marchands eut une conférence avec lui et l'exhorta à demander justice au duc sur les différentes prétentions qu'il pouvait avoir. Il le pria également de faire connaître publiquement ce qui avait été fait, c'est-à-dire l'exécution des trois conseillers du roi, et d'y adhérer. Charles II répondit d'une manière évasive à la demande de Marcel, ne voulant pas, sans doute, prendre sur lui une telle responsabilité.

Dès que Charles de Navarre fût installé à l'hôtel de Nesle, les reines Jeanne et Blanche, l'évêque de Laon, le prévôt des marchands et plusieurs autres travaillèrent à un accommodement entre lui et le régent, et, après quelques jours de négociations, on signa un traité, par lequel le dauphin donna à Charles II l'hôtel de Nesle, les comtés de Bigorre, la vignerie de Rivière, de Mâcon et autres terres au pays, devant produire dix mille livres de rente (1),

(1) Chron. de Saint-Denis.

et cela pour faire partie des sommes qn'on lui avait promises par le traité précédent. Peu de jours après cet arrangement, Charles de Navarre retourna à Mantes.

Cependant, tremblant tous les jours pour sa vie, dans l'impossibilité de gouverner suivant sa volonté, le dauphin sortit secrètement de Paris avec le duc d'Orléans, son frère (1), et se retira à Meaux où était la duchesse de Normandie, abandonnant ainsi le gouvernement au prévôt des marchands et aux bourgeois de Paris. Mais ayant essuyé des reproches sur sa lâcheté (2), il se décida à s'approcher de Paris. S'imaginant trouver le même respect pour sa personne dans Étienne Marcel, il lui envoya un ordre de le venir trouver avec trente bourgeois. Étienne Marcel répondit qu'il obéirait; mais dès que les Parisiens eurent connaissance de la missive du régent, ils se mirent en mouvement, et plus de trente mille hommes suivirent le prévôt au lieu du rendez-vous. Le dauphin ne les attendit pas : redoutant la colère d'un peuple que sa fuite avait irrité, il partit en toute hâte, et ne se crut en sûreté que lorsqu'il fût arrivé à Orléans.

Sur ces entrefaites, les états de Champagne s'as-

(1) Chron. 9656.
(2) Villani.

semblèrent à Provins, pour délibérer sur la demande d'un aide que leur avait faite le régent; ce prince y alla, et fit ses efforts pour se rendre les Champenois favorables : il y réussit, en témoignant la douleur qu'il ressentait encore de l'assassinat du maréchal de Champagne, leur compatriote; les députés de Paris, venus à ces états au nombre de deux, cherchèrent en vain à les attirer dans leur parti; le comte de Bresne, que le régent avait su gagner, empêcha toute alliance entre les Champenois et les Parisiens; néanmoins l'aide, demandée par le dauphin, ne lui fut point accordée pendant cette session; on décida qu'il en serait délibéré dans une autre assemblée qui se tiendrait aux Vertus.

Hors de Paris et n'ayant plus à craindre la fougue de ses habitans, le duc de Normandie ne dissimulait plus ses idées de vengeance; aussi le roi de Navarre étant allé le trouver à Clermont en Beauvoisis pour l'engager à se réconcilier avec les Parisiens, il lui répondit qu'il avait résolu de se venger, et qu'il ne rentrerait point dans cette ville, que les meurtriers des officiers de son père n'eussent été *occis;* et il proposa à son beau-frère de se joindre à lui pour venger les outrages faits à l'autorité souveraine. Charles II éluda la demande du dauphin comme il avait éludé celle du prévôt des marchands.

Le lendemain, 3 mai 1358, après une longue con-

férence avec le régent, le roi de Navarre partit pour Paris, et il rencontra sur sa route une partie des Parisiens qui allaient à sa rencontre; et telle était leur affection pour ce prince, qu'ils ne se lassaient pas de lui en donner les témoignages les plus vifs. *Volontiers,* dit l'auteur des chroniques de Saint-Denis, *en eussent fait aucuns de ladite ville de Paris; leur capitaine et leur seigneur, comme faux et mauvais qu'ils étaient envers leur prince.*

Par cette réflexion, l'auteur des chroniques de Saint-Denis justifie entièrement Charles II des intentions perfides dont on l'accuse sans cesse; car, sachant qu'il pouvait s'emparer de la couronne, et ne le faisant pas, il demeure donc prouvé que toutes ses démarches ne tendaient qu'à rentrer dans les biens dont on l'avait dépouillé, contre tous les droits de la justice et de l'équité.

Pendant son séjour dans la capitale, Charles II exhorta les Parisiens à se réconcilier avec le duc de Normandie, et les bourgeois, par condescendance pour son avis, firent, à cet effet, quelques tentatives auprès du prince; mais le dauphin ne voulut rien écouter : étant hors de Paris, il se considérait comme libre, et demandait partout des subsides pour lever des troupes et assiéger Paris. Le prévôt des marchands, instruit de ces projets, força les portes du Louvre, et en fit enlever toutes les armes et les

machines de guerre qui y étaient enfermées; il en fit en outre venir du dehors, et, en peu de jours, la ville fut en état de soutenir un siége.

Pendant ce temps, le duc de Normandie appelait à Compiègne les états-généraux (1) qui devaient se réunir à Paris, et chassait l'évêque de Laon de son conseil, d'où il avait renvoyé les bourgeois pour les remplacer par des nobles. Les états s'assemblèrent à Compiègne; mais il n'y vint que fort peu de députés des villes: les nobles ne manquèrent point à l'appel, et, se joignant cette fois au régent, en horreur du gouvernement du peuple, qui n'était point d'humeur à supporter leurs violences, ils conseillèrent et firent adopter au dauphin les résolutions les plus terribles contre la capitale. On y arrêta que Paris serait bloqué de tous côtés et qu'on ne donnerait aucun relâche aux Parisiens, qu'ils n'eussent livré Marcel et ses amis pour être envoyés au supplice.

Dès qu'ils eurent appris la résolution prise à Compiègne (2), le prévôt des marchands et les principaux chefs du peuple, non effrayés, mais voulant mettre la justice de leur côté, prièrent l'université

(1) Chron. de Saint-Denis. — 3e vol des ordonnances. — Trésor des Chartres. — Claude Dormans dans l'histoire de Soissons.

(2) 2e Continuateur de Nangis. — Hist. de l'Université, vol. 4.

de Paris de dépêcher quelques personnes au régent pour tâcher de fléchir sa colère, et l'assurer, de la part des Parisiens, qu'ils étaient prêts à lui donner toutes les satisfactions qu'il exigerait, pourvu qu'il ne demandât la mort de personne. Le recteur, deux maîtres et le bedeau supérieur de chaque collége allèrent trouver le régent, et le prièrent de recevoir les Parisiens en grâce. Le dauphin les accueillit avec bienveillance, et leur dit qu'il se contenterait qu'on lui livrât douze ou même cinq ou six des plus coupables, qu'on leur donnait parole que leur vie serait en sûreté, et qu'il rendrait ses bonnes grâces aux Parisiens, quand il aurait reçu d'eux cette marque de soumission.

Marcel pensa avec raison qu'il serait désigné le premier par le régent, et il connaissait trop bien le caractère dissimulé de ce prince et ses désirs de vengeance, pour ajouter foi un seul instant à la parole qu'il avait donnée d'épargner la vie de ceux qui lui seraient livrés; il envoya, en conséquence, d'autres députés pour obtenir des conditions meilleures; mais le prince, persistant dans ses premières exigences, et y persistant avec colère et avec menaces, le prévôt pensa qu'il avait été assez loin dans ses prières et il se prépara à la défense. Il écrivit même au régent des lettres de défi, des lettres où il lui reprochait sa lâcheté et ses desseins d'opprimer les

Parisiens. Pour joindre les effets aux paroles, il fit occuper le château du Louvre par le peuple, fermer les portes conduisant à la rivière, travailler sans relâche aux fortifications commencées en 1356, réparer des murs, en rehausser d'autres, donner plus de profondeur aux fossés, placer des balistes sur toutes les portes, enfin faire tout ce qui était nécessaire pour soutenir un siége long et vigoureux.

Pendant que Marcel se préparait à résister au régent et à ses gentilshommes, les compagnies dont nous avons parlé précédemment, et composées de nobles, vinrent ravager les environs de Paris et s'étendirent à plus de douze lieues de pays. C'étaient ces mêmes brigands contre lesquels le prévôt avait plusieurs fois prié inutilement le dauphin de faire marcher des troupes, c'était de leurs dévastations qu'avaient paru se réjouir ceux qui entouraient le prince, et c'était cet air de satisfaction qui avait irrité le peuple et l'avait porté à massacrer devant les yeux même de leur maître les trois officiers qu'il savait coupables de collusion avec les pillards. La dévastation recommença avec une telle violence que les habitans des campagnes et des villes réduits à la dernière misère, traqués partout comme des bêtes fauves, résolurent enfin de se défendre et d'exterminer leurs bourreaux. Il se forma dans le Beauvoisis une ligue qui prit le nom de *Jacquerie*, parce

que *Jacques Calé* en était le chef (1), et de cette contrée elle se répandit dans tout le nord de la France. En se confédérant, les paysans, comme les nobles leur en avaient souvent donné l'exemple, jurèrent de massacrer la noblesse entière de France.

Prompts à exécuter leurs résolutions, ils firent leur première émeute autour du château d'un gentilhomme. Ce noble, surpris dans sa terre, devint la victime de ce début sanguinaire. L'attroupement s'accrut en peu de jours : comme les gouttes d'eau de l'orage qui forment les torrens, il devint une armée de cent mille roturiers forcenés parcourant le territoire septentrional du royaume. Le feu de la croisade populaire, s'étendant de proche en proche, gagna bientôt la surface de vingt provinces. Le massacre sonna sa cloche lugubre à toutes les heures du jour. On n'écouta ni les cris de l'innocence, ni les gémissemens de la pudeur ; tout subit les atteintes de la brutalité et de la vengeance. « Ils » efforçoient, dit Froissart, toutes dames et pucelles; » qui plus faisoist de maux et de vilains faits, tels » que créature humaine ne devroit et n'oseroit » penser, celui étoit le plus prisé entr'eux et le plus » grant maître. Je n'oseraye, ajoute-t-il, écrire les

(1) Chron. de Saint-Denis.—Froissart. —Villani. — Zantfliet. — 2e Continuateur de Nangis. — Le Rozier.

» horribles faists et inconcevables qu'ils faisoient aux » dames : entre les autres désordonnances, ils occi- » rent un chevalier et le boutèrent en un hâte (à la » broche) et le rôtirent au feu en présence de sa » femme et de ses filles, puis, ils les violèrent et les » firent mourir de malle mort. » Ils avaient avec eux des moines mendians qui les excitaient à violer les femmes et les filles nobles, afin d'éteindre la race des gentilshommes, et qui leur en donnaient l'absolution, vu l'intention.

Les paysans, dans leur fureur, ayant tué les deux frères Pecquigny, amis et serviteurs dévoués du roi de Navarre (1), et qu'il leur avait envoyés pour les engager à se réconcilier avec leurs seigneurs, ce prince fit cause commune avec la noblesse française, à laquelle s'étaient réunis les gentilshommes du Brabant, du Hainaut, de l'Allemagne et de la Bohême; il rassembla quelques centaines de lances, tomba sur les ligués, en fit, en diverses rencontres, un horrible carnage, et mit fin en peu de temps à la guerre de la Jacquerie. Dans cette guerre effroyable, les nobles ne restèrent pas en arrière des paysans; ils inventèrent, ils perfectionnèrent des supplices pour se venger de leurs ennemis; les champs, les

(1) Chron. de Saint-Denis. — Froissart. — Villani. — Zantfliet. — 2e Continuateur de Nangis. — Le Rozier.

maisons, les églises n'offraient partout que des masses de sang; des hommes pendus par les pieds aux branches des arbres, ou devant les édifices, les mains coupées, les têtes écrasées et séparées du tronc; d'autres déformés par les tortures, n'ayant plus de nez, plus d'oreilles, plus de lèvres, plus de pieds; des campagnes où s'étendait un vaste incendie, des temples, des maisons en cendres, où des milliers de paysans, qui s'y étaient réfugiés, avaient été brûlés: tout présentait l'image des cruautés les plus inouïes, de la plus grande désolation.

La destruction de la Jacquerie, qui faisait une diversion favorable aux Parisiens, donna à craindre à Marcel que la ville ne fût pas assez forte pour résister long-temps à la noblesse: dans cette conjoncture, il pensa qu'il était de l'intérêt de la capitale d'avoir un chef plus puissant et plus accrédité que lui. Quoique le roi de Navarre eût figuré à la tête des nobles contre les confédérés de la Jacquerie, il ne résolut pas moins de lui offrir le commandement de Paris. Charles II avait des troupes nombreuses à sa solde; il était toujours aimé des habitans, et, avec un tel secours et sous un tel chef, on pouvait combattre avec avantage le régent et ses gentilshommes. Il en parla, en conséquence, aux principaux bourgeois, et ceux-ci ayant approuvé son dessein, on envoya des députés au Navarrais. Ce prince se mit

aussitôt en route, et arriva à Paris le 14 juin 1358; il descendit à Saint-Germain-des-Prés.

Le lendemain, il alla à l'Hôtel-de-Ville, et fit au peuple un discours qui roula tout entier sur son amour pour le royaume de France, les grands biens que lui avaient faits Paris et les bonnes villes, et sur l'attachement qu'il leur portait. Il le termina par la protestation de vivre et mourir avec eux (1). Comme de coutume, sa harangue produisit un grand enthousiasme, et, presque tout d'une voix, il fut élu capitaine de la ville de Paris. Après son élection, Marcel lui dit qu'on écrirait aux bonnes villes pour les engager à suivre l'exemple de la capitale, c'est-à-dire à le nommer capitaine de tout le royaume; puis le prince prêta serment entre les mains des Puritains de les gouverner « bien et loyaulment, et de » vivre et mourir avec eux, et de les défendre contre » tous, et leur dist que le royaulme estoit bien ma- » lade, et qu'il ne povoit pas estre tost guéry; si vous » ne vueillez pas mouvoir contre moi, ajouta-t-il, » si je ne appaise sitost les besongnes, car il y faut » grant labour. » Il fut écrit immédiatement aux bonnes villes, et beaucoup d'entre elles imitèrent la capitale.

(1) Chron. de Saint-Denis. — Historial de France. — 2e Cont. de Nangis. — Lettres de rémission de 1358.

Pendant que la ville de Paris se mettait sous le commandement du roi de Navarre, le régent, et les nobles qu'il avait eu l'habileté de rallier à lui, bloquaient une partie de la ville, parcouraient les campagnes environnantes en véritables pillards, et, à l'exemple des compagnies, mettaient tout à feu et à sang. Charles II sortit de Paris avec des troupes dans l'intention d'arrêter ces ravages; mais les gentilshommes, qui faisaient la principale force de sa division, lui déclarèrent qu'ils ne se battraient point contre des nobles, et ils l'abandonnèrent. Ainsi la France se trouva travaillée par deux partis bien distincts, la noblesse et la roture.

Charles de Navarre rentra dans Paris; il y trouva les habitans indignés de l'abandon des nobles de son armée, et encore plus furieux contre le régent qui continuait ses ravages. A cette occasion, Marcel, l'échevin Consac, Robert de Corbie, Delisle, Masson, Jean de Saint-Leu, curé de Sainte-Geneviève-des-Ardens et les principaux du peuple (1) prononcèrent des harangues contre le duc de Normandie; ils lui imputaient les malheurs de la France, et l'accusaient d'avoir toujours manqué à sa promesse afin d'empêcher la paix avec l'Angleterre, et de conserver l'autorité dont il jouissait pendant la captivité du

(1) Trésor des Chartres. — Reg. 86.

roi; ils ajoutaient à ces reproches les dévastations épouvantables ordonnées ou tolérées par le prince, et sa haine implacable contre le peuple.

Ces discours aigrissaient d'autant plus les Parisiens contre le duc que tous reposaient sur des faits dont ils connaissaient la vérité, et les orateurs leur en mettaient sans cesse l'image sous les yeux pour entretenir leur colère et les exciter aux combats. Dans cette circonstance, le roi de Navarre sut habilement profiter de l'effet qu'avaient produit les accusations de Marcel, de Consac et de leurs collègues contre le dauphin; il les appela aux armes, et, sur-le-champ, il s'en présenta une foule pour se joindre aux troupes réglées. Le roi de Navarre et le prévôt se mirent à leur tête et marchèrent sur Corbeil, où le régent avait placé un corps d'armée pour empêcher le transport du pain (1) qu'on envoyait à Paris sur la Seine. Là eut lieu un combat où les gens de Paris et le bouillant Marcel montrèrent le plus grand courage; ils chassèrent les troupes du régent du poste qu'elles occupaient, détruisirent le pont qu'il avait fait, et revinrent à Paris joyeux et triomphans.

Après avoir remporté cet avantage, Charles II voulut fortifier son parti de plusieurs détachemens de gens d'armes et d'Anglais répandus dans le pays

(1) 2e Continuateur de Nangis.

Pendant […] de Pontoise (1). Il sortit,
commande[…] Paris avec son armée, et alla
et les no[…] de forts corps de troupes vinrent
lui, bl[…] Dans le même moment, le régent,
raient […] Chelles, se mit en mouvement et se diri-
pilla[…] Vincennes, où il campa avec son armée,
tou[…] les environs du bois de Vincennes, de Cha-
d[…] et de Conflans.

Cependant, la reine Jeanne, dont le désir avait toujours été d'empêcher une collision entre les deux princes, et de les réconcilier ensemble, la reine Jeanne entama des négociations avec le régent et le fit consentir à une entrevue avec le roi de Navarre; elle eut lieu dans un pavillon (2) qu'on avait tendu, près de l'abbaye Saint-Antoine, dans un endroit appelé le Moulin-à-Vent. La reine Jeanne y assistait ainsi que les conseillers du dauphin et de Charles II. A une certaine distance du pavillon se tenait l'armée du duc de Normandie, montant à plus de trente mille hommes, et rangée en quatre batailles, et les troupes du roi de Navarre, dont le nombre ne dépassait pas huit cents hommes et formait une seule bataille (3). En s'abordant, le dauphin et Charles de

(1) Froissart.
(2) 2e Continuateur de Nangis.
(3) Chron. de Saint-Denis.

…varre se saluèrent froidement; mais la princesse ayant ouvert la conférence par des paroles de conciliation, et leur ayant démontré la nécessité d'un rapprochement, on commença à agiter la question de la paix, et elle fut longuement discutée, car le roi de Navarre, avec sa propre cause, avait à soutenir celle des Parisiens. Enfin, les conditions furent arrêtées. Suivant le traité, Charles II devait recevoir dix mille livres de rente en terre pour l'indemniser de tout ce qu'on lui avait enlevé, quatre cent mille florins à l'écu, dont cent mille lui seraient donnés immédiatement et cinquante mille chaque année, jusqu'à parfait paiement; mais le régent stipula que les quatre cent mille florins seraient pris sur les aides qu'on percevrait sur le peuple pour les dépenses de la guerre, sans qu'il en fût tenu en son propre et privé nom.

De son côté, le roi de Navarre promit de s'unir avec le régent et de le servir contre tous, excepté contre le roi de France; de faire consentir les Parisiens à rentrer sous l'obéissance du duc de Normandie et à lui accorder 500,000 écus de *Philippe*, pour le premier paiement de la rançon de Jean, pourvu, cependant, que le duc leur fît grâce pleine et entière. Après le traité, l'évêque de Lizieux chanta une messe dans le pavillon même, et les deux princes jurèrent sur le *Corps-Dieu sacré* qu'ils en

che … par … observeraient fidèlement les clauses. Charles II, en
er … en séparant du dauphin promit de revenir pour lui
à … apporter la ratification du traité par les habitans de
Paris.

CHAPITRE XXII.

Contradictions des auteurs contemporains et des historiens modernes. — Mensonges. — Observations. — Discussion. — Les Parisiens ne veulent pas traiter avec le régent. — Faits obscurs. — Discussion. — Les Parisiens ôtent au roi de Navarre la dignité de capitaine. — Celui-ci sort de Paris. — Il se retire à Saint-Denis. — Ravages faits par ses troupes. — Marcel veut l'introduire à Paris et le déclarer roi. — Ses mesures. — Il est tué avec plusieurs de ses amis. — Tumulte. — Le régent est rappelé. — Pillage. — Horribles exécutions.

Jusqu'à ce moment, nous avons pu démêler la vérité à travers les versions contradictoires des écrivains contemporains, nous avons pu en quelque sorte rétablir dans leur exactitude des faits que Mézerai, Daniel, Anquetil et autres historiens modernes ont arrangés suivant leurs intérêts particuliers, leurs passions ou leurs opinions personnelles; mais actuellement et jusqu'au jour de l'entrée du régent dans Paris, nous avouons qu'il est bien difficile de présenter les événemens sous un jour positivement clair, c'est-à-dire d'assurer le lecteur qu'ils sont

arrivés tels que nous les raconterons. En effet, si vous lisez la chronique de Saint-Denis, toutes les chroniques manuscrites de cette époque, Villani, Zantfliet, Froissart, le Trésor des Chartres, l'histoire de Corbeil, l'historial de France, Kingston, vous verrez que chez tous la narration est différente, que chez tous elle est entremêlée d'absurdités et d'invraisemblances. Cependant, tous ces historiens sont d'accord sur deux points principaux, ceux de charger de crimes Marcel et Charles de Navarre, et de faire partout le duc de Normandie un modèle de sagesse et de vertus; et, remarquez-le bien, tous accusent le roi de Navarre et le prévôt des marchands, et aucun d'eux ne prouve les crimes; il arrive même que plusieurs ne se fondent que sur des bruits ou des conjectures, et démentent ensuite, sans s'en apercevoir, ce qu'ils viennent d'avancer; ils comblent de louanges le dauphin, et, à côté de leurs éloges, ils le font courir, pendant que ses troupes ravagent les environs de Paris, tantôt à La-Ferté-Milon, tantôt à Château-Thierry, tantôt à Meaux; ils l'éloignent comme un lâche du théâtre de la guerre, ils le font paraître, dans cette désolation générale qu'ont causée ses manques de foi réitérés et son opiniâtreté à gouverner contre les intérêts du peuple, ils le font paraître, disons-nous, au milieu de leurs adulations, comme un jeune débauché

qui ne veut le gouvernement que pour être maître absolu, et livrer la France à l'insatiable cupidité de ses courtisans. Pour eux, le vice chez le prince est un aimable passe-temps, et chez le peuple une infamie. — C'est ainsi que l'on gâte le cœur des rois, qu'on irrite les nations, et qu'on suscite des guerres civiles.

Nous sommes loin, néanmoins, de déverser tout le blâme sur ces écrivains; lorsqu'ils ont écrit les événemens arrivés sous la régence et pendant le règne de Charles V qui, par la suite, rétablit ses affaires, les uns étaient retenus par la crainte de la royauté ou gagnés par ses bienfaits, et les autres étaient étrangers à la France ou peu en état de remonter à la source des choses. Ainsi, l'auteur des chroniques de Saint-Denis et Froissart étaient les obligés du trône, Zantfliet n'était point à Paris, Villani était en Italie et Kingston était Anglais. Je ne parle point des chroniques manuscrites : écrites après coup, elles ne sont, pour ainsi dire, que des copies de la chronique de Saint-Denis ou de Froissart, qui presque toujours arrangeait les faits à sa convenance, sans tenir autrement à la vérité de l'histoire. Nous le répétons, nous ne jetons pas tout le blâme sur ces historiens; mais quel nom donner à Mézeray, à Daniel, à Anquetil et à d'autres qui leur ont fait dire même ce qu'ils n'ont pas dit, qui

ont renchéri sur leurs accusations et leurs louanges, sans examiner si elles étaient réellement fondées; qui, par leur amour pour la monarchie légitime ou par d'autres motifs qu'il est facile de deviner, ont énoncé des faits controuvés, sans avoir la force de donner une seule plainte à la misère du peuple, de faire un seul reproche à l'auteur de tant d'infortunes!

En blâmant les historiens contemporains et ceux qui les ont suivis, nous devons pourtant en excepter un qui, malgré sa crainte de déplaire au pouvoir, crainte que l'on voit percer à chaque instant, a montré plus d'impartialité et de courage que les autres. Cet historien est le deuxième continuateur de Nangis : celui-là était à Paris, il a été témoin des événemens, et il dit et il peut dire : J'ai vu. D'autres auteurs, tout en le copiant, tout en rendant une espèce d'hommage à sa véracité, déclarent, parce qu'il plaint le peuple et ne charge avec violence ni Marcel ni Charles II, qu'il était partisan du roi de Navarre et du prévôt des marchands; mais comment aurait-il osé raconter des faits peu favorables au dauphin, s'ils n'avaient pas été vrais? comment aurait-il pu en démentir d'autres passés sous les yeux de ses concitoyens et de Charles V lui-même? Certainement, il n'eût jamais voulu s'exposer à la disgrâce du prince par des récits qui auraient été mensongers et

contre le maître; d'ailleurs le trésor des chartres, les lettres de rémission, le fonds de la narration de Froissart, de la chronique de Saint-Denis, de Zantfliet, de Villani, tous les actes du dauphin concordent d'une manière si parfaite avec l'ouvrage du deuxième continuateur de Nangis, quoiqu'ils ne tendent pas au même effet, que nous croyons devoir nous en rapporter en grande partie aux faits mentionnés par le dernier. Ce que nous venons de dire ici s'applique également aux comtes de Champagne et de Brie, dont quelques-uns ont été présentés sous de fausses couleurs par les histoires générales. Maintenant nous reprenons notre narration.

Le lendemain, le roi de Navarre présenta à la sanction des Parisiens le traité qu'il avait fait avec le dauphin; mais les Parisiens blâmèrent le prince de l'avoir conclu sans les consulter, et déclarèrent hautement *qu'il ne leur en challoit, car ils s'en passeroient bien*, c'est-à-dire qu'ils ne voulaient point le ratifier et payer le subside convenu. Dans cette circonstance, il faut bien le dire, le roi de Navarre s'était montré plus soigneux de ses intérêts que de ceux des Parisiens (1), dont il avait accepté le commandement; aussi ces derniers repoussèrent-ils avec raison

(1) Chronique de Saint-Denis.

un acte qui ne profitait, en quelque sorte, qu'à Charles II et au régent.

Ici la chronique de Saint-Denis ajoute que le bruit courut dans le camp que les Parisiens n'ayant point voulu ratifier le traité, le roi de Navarre fit de nouvelles alliances avec eux, se mit à leur tête et alla attaquer le régent, qui délogeait *de la Grange aux Merciers, où il était campé*, pour s'approcher de lui; que les troupes du duc repoussèrent les assaillans, et que le jour suivant, 12 juillet 1358, le roi de Navarre étant retourné à Saint-Denis, laissant ses Anglais à Paris, le dauphin le fit requérir de se rendre auprès de lui, puisqu'il avait promis de l'aider contre tous; mais que le roi de Navarre répondit que le régent avait violé le traité en attaquant la veille les Parisiens dans le moment même où lui, roi de Navarre, les engageait à le ratifier. Il était pourtant vrai, ajoute le même auteur, et personne ne l'ignorait, que c'étaient les Parisiens qui avaient commencé l'escarmouche. Froissart et Zantfliet racontent les choses différemment et se perdent dans une foule de conférences et de détails.

La chronique de Saint-Denis se trouve dans ce passage en contradiction avec elle-même; car, un peu auparavant, elle dit que les troupes du régent, du côté où elles étaient campées, couvraient huit ou dix lieues de pays, gâtant, saccageant tout et met-

tant le feu aux villes, et qu'on n'osait entrer dans Paris ni en sortir. Comment les Parisiens, qui n'osaient sortir de leur ville, auraient-ils pris la résolution d'aller attaquer une armée de trente mille hommes? qu'auraient pu faire contre eux les huit cents hommes du roi de Navarre et les troupes que renfermait la ville, laquelle ne consistait encore que dans l'espace appelé aujourd'hui la Cité? L'assertion de la chronique de Saint-Denis est donc absurde.

Disons plutôt, suivant ce que font entendre plusieurs auteurs contemporains, que, malgré le traité, le régent attaqua Paris dans l'espoir d'y entrer par surprise, et qu'il en fut repoussé. Ainsi les reproches que lui fit le roi d'avoir attaqué les Parisiens lorsqu'il leur demandait la ratification du traité, étaient bien fondés.

La violation du traité de la part du duc de Normandie n'empêcha point la reine de s'entremettre de nouveau pour amener les deux princes à un arrangement qui pût faire cesser la guerre civile et pacifier le royaume. Cette princesse se montrait infatigable : tantôt à Charenton, où s'était campé le dauphin; tantôt à Saint-Denis, où s'était retiré Charles II avec une partie de ses troupes anglaises, navarraises et françaises, elles les exhortait tous les deux à rentrer en pourparlers pour une réconcilia-

tion définitive. Charles de Navarre ayant consenti à un rapprochement, mais à la condition que les Parisiens seraient compris dans le traité, les négociations recommencèrent. La reine Jeanne, le roi de Navarre, l'archevêque de Lyon, que le pape avait chargé de travailler à la paix ; l'évêque de Paris, le prieur de Saint-Martin-des-Champs, Jean Belot, échevin de Paris, Colin-le-Flamand et autres habitans de cette ville, allèrent à Vitry, s'arrêtèrent au bout du pont de bateaux construit devant Carrières ; le régent s'y étant rendu de son côté, la conférence se tint dans un bateau faisant partie du pont. Il fut convenu que les Parisiens prieraient le duc de Normandie de leur pardonner tout ce qu'ils avaient fait, et *se mettroient en sa mercy*, sous la condition pourtant qu'il ne déciderait de leur sort que d'après le conseil de la reine Jeanne, du roi de Navarre, du duc d'Orléans et du comte d'Estampes, *concordallement*, c'est-à-dire en cas qu'ils se trouvassent tous du même avis et non autrement, et on décida en outre que les traités et alliances existans entre Charles II et les Parisiens conserveraient toute leur force. Lorsque les bases du traité eurent été arrêtées, le régent promit d'ouvrir les passages par terre et par eau, qu'il tenait fermés, et de laisser passer les provisions de la capitale.

Il est facile de voir par ce traité que le roi de Na-

varre avait fortement plaidé les intérêts des Parisiens. En effet, la condition qu'ils se mettraient à la merci du régent n'était qu'un simple hommage rendu au représentant du roi, une satisfaction ne tirant à aucune conséquence, puisqu'elle recevait un correctif immédiat qui le mettait dans l'impossibilité de se livrer à aucun acte de vengeance sans l'autorisation de la reine Jeanne et du roi de Navarre, tous portés pour les Parisiens. Afin de mettre la dernière main au traité, on se donna rendez-vous à Lagny pour le samedi 22 juillet 1358. La conférence eut effectivement lieu; mais on ne termina point, et on en fixa une autre à Corbeil où il paraît que, loin de s'arranger, les parties, après avoir longuement discuté, se séparèrent avec aigreur, et le roi de Navarre alla à Paris.

Par quelles causes le traité ne fut-il pas signé? Aucune chronique, aucun auteur de l'époque n'en fait mention; elles ne pouvaient venir de la part du roi de Navarre, puisque le dauphin lui accordait ce qu'il demandait; ces difficultés n'avaient donc pu s'élever que sur la question concernant les Parisiens, contre lesquels le prince était toujours fortement irrité. Quoi qu'il en soit, les hostilités recommencèrent, et le régent, avec sa noblesse, s'avança du côté de Charenton pour attaquer Paris. Charles II, qui, depuis peu, avait reçu de nouvelles

troupes, sortit de la ville à la tête de ses soldats et des habitans; il s'approcha du camp du duc de Normandie, et, se détachant du gros de l'armée, avec plusieurs de ses officiers, il aborda les chefs de l'armée ennemie, eut une longue conférence avec eux, rejoignit ensuite ses troupes, et revint à Paris sans avoir combattu.

Les Parisiens, auxquels les résolutions menaçantes du dauphin avaient inspiré une vive indignation et donné un nouveau courage; les Parisiens, qui ne demandaient plus qu'à vaincre ou mourir en combattant leur ennemi, se montrèrent fort mécontens de la conduite du roi de Navarre dans cette circonstance, et, comme ce prince eut une autre entrevue avec le dauphin, ils l'accusèrent hautement de trahison, et, passant tout-à-coup du plus grand dévoûment à la plus grande colère, ils lui ôtèrent son titre de capitaine : ils craignaient que ce prince ne fît sa paix particulière avec le régent et ne se joignît à la noblesse pour les accabler.

Irrité contre les Parisiens, le roi de Navarre sortit de Paris avec une partie des troupes; presque toutes étaient composées, ainsi que nous l'avons déjà dit, d'Anglais et de Navarrais, que le prévôt des marchands et la commune de Paris avaient pris à leur solde pour leur servir d'auxiliaires : ces soldats avaient combattu avec courage et avec fidélité ; mais,

dès qu'ils virent l'insulte faite à leur général, ils injurièrent les citadins et les menacèrent de leur vengeance. Les menaces des Anglais portèrent au plus haut point l'exaspération des Parisiens auxquels les insulaires avaient rappelé la honte de la déroute de Poitiers et de la captivité du roi Jean; ils se ruèrent sur l'arrière-garde du prince et en firent un horrible massacre.

Le carnage de ses soldats redoubla la colère de Charles de Navarre et des Anglais échappés à la mort, et lorsqu'ils se furent retranchés dans Saint-Denis, où ils s'étaient retirés avec le roi, ils parcoururent les environs de Paris l'épée d'une main et le feu de l'autre. Bientôt la chapelle près de Saint-Lazare, le bourg de Saint-Laurent, la halle de la foire du Lendit, Saint-Cloud, une foule de hameaux devinrent la proie des flammes; enfin, du côté du roi de Navarre comme du côté du régent, tout ne fut, en peu de jours, que ravages et incendies. A la vue d'un désordre aussi épouvantable, les Parisiens renforcèrent la ville par de nouvelles fortifications, ayant soin de placer des gardes aux portes pendant le jour et de garnir les murailles pendant la nuit. Toutefois, ne pouvant voir ce torrent dévastateur sans chercher à l'arrêter, ne pouvant plus se contenir en apercevant les flammes réduire en cendres les monastères, en entendant les cris des religieuses

outragées et des moines qu'on égorgeait, ils coururent à l'ennemi et l'attaquèrent, près de Saint-Cloud, avec la plus grande furie; mais cette attaque tumultueuse, faite par des hommes sans discipline et peu exercés au métier des armes, fut aussitôt repoussée par les Anglais; ils reçurent les assaillans avec le sang-froid du soldat, les firent reculer et les taillèrent en pièces.

Cette défaite des Parisiens par les troupes du roi de Navarre donna naturellement quelques partisans au duc de Normandie. Ce prince avait bien fait éprouver quelques échecs aux habitans de la capitale, mais aucun n'avait été aussi désastreux pour eux que le combat de Saint-Cloud. Après cela ils considéraient le régent comme un ennemi ordinaire et tous les ravages qu'il faisait avec ses nobles comme les conséquences naturelles de la guerre, et ils ne pouvaient regarder du même œil les actes d'hostilité d'un homme qu'ils avaient comblé de témoignages de confiance et de présents, d'un homme qu'ils s'imaginaient avec justice devoir toujours tenir pour leurs intérêts, malgré l'insulte qu'ils lui avaient faite. D'ailleurs, l'injure de la part de celui sur lequel on a le droit de compter encore est plus sensible que le mal causé par l'homme qu'on a forcé de prendre un caractère ennemi.

Ceux qui se tournèrent du côté du dauphin furent en petit nombre, mais ils n'en inquiétèrent pas moins le prévôt des marchands et les principaux bourgeois. Ils étaient persuadés qu'ils n'avaient aucune grâce à attendre du dauphin, que son entrée dans Paris serait le signal de sanglantes exécutions, que le peuple qui avait recouvré ses anciens priviléges les perdrait de nouveau, et serait obligé de courber la tête sous la plus cruelle oppression. Dans cette conjoncture, ils se décidèrent à un parti extrême : ils avaient conservé des intelligences avec le roi de Navarre et ils résolurent de se mettre sous la domination de ce prince, plutôt que de s'exposer aux vengeances du régent. Ce projet leur parut d'autant plus avantageux que, les masses ayant toujours en haine le duc de Normandie, il leur serait aisé de l'exécuter. En conséquence, ils dépêchèrent « en secret » des députés vers Charles II pour le prier de reprendre le gouvernement qu'on lui avait ôté avec le titre de roi.

Le roi de Navarre accepta la proposition, dit le continuateur de Nangis, qui avoue de bonne foi ne parler que d'après des accusations sans preuves (elles émanaient du dauphin), il l'accepta, quoique les circonstances eussent totalement changé; il l'accepta, quoique l'attachement qu'avaient eu pour lui les Parisiens se fût changé en aversion; enfin,

le roi de Navarre consentit à arracher au peuple ce que naguère il aurait pu obtenir spontanément de son affection pour lui, et ce qu'il ne demanda pas, la couronne de France. Le fait est-il bien croyable?

Charles de Navarre ayant accepté les offres de Marcel et des principaux bourgeois, nous parlons toujours d'après le continuateur de Nangis, qui, même en cet endroit, parle encore sur de simples accusations ; Charles de Navarre, disons-nous, ayant accepté les offres de Marcel et des principaux bourgeois, on fit un traité qui maintenait les franchises de la commune de Paris et réglait la conduite que devait tenir le prince ; il fut arrêté, en outre, que Charles II s'approcherait sans bruit des murailles avec son armée, que, pendant ce mouvement, Marcel et les siens s'empareraient des clefs des portes de la ville, qu'ils y posteraient des gens dévoués et qu'à une heure dite, Charles et ses troupes seraient introduits; que lorsqu'il serait maître de la ville, il ferait massacrer tous ceux qui lui étaient contraires et dont les portes seraient marquées ; qu'alors il s'emparerait de la couronne et en ferait exclure le duc de Normandie et le roi Jean lui-même, prisonnier en Angleterre.

Ce que le continuateur de Nangis rapporte comme des *on dit*, et de manière à ce qu'on n'y ajoute

aucune foi, d'autres écrivains l'ont avancé, en quelque sorte, comme des faits certains, et chacun avec des commentaires différens. Cependant, comment était-il possible que Marcel et ses amis ourdissent contre leurs concitoyens un complot aussi abominable? Comment pouvoir marquer les portes des proscrits sans y comprendre des innocens? Une maison n'était-elle pas occupée par plusieurs familles? Dans ces familles ne s'en trouvait-il pas de diverses opinions, les unes contraires, les autres favorables au prévôt des marchands et aux principaux bourgeois? Marcel était trop habile politique pour concerter un tel massacre, pour perdre ainsi sa popularité; au surplus, sauf le meurtre du maréchal de Champagne et du maréchal de Bourgogne, que les Parisiens accusaient de donner au prince des conseils pernicieux pour le peuple, et de le dépouiller, il n'avait jamais marqué par des actes de cruauté.

Cependant, la vérité est que s'étant aperçu de quelques intelligences entre des bourgeois et le dauphin, Marcel, les échevins et les principaux bourgeois de Paris, préférant la protection du roi de Navarre aux vengeances du duc de Normandie, traitèrent avec le premier pour l'introduire dans Paris. Dès que les paroles eurent été données et les signaux convenus, le prévôt fit ses dispositions.

nemi et les citoyens au pillage; qu'heureusement les bourgeois, gardiens de la porte Neuve, avaient découvert le complot et en avaient puni les auteurs. Les accusations portées contre Marcel et ses amis, les louanges données à ses meurtriers et le ton d'assurance de leurs apologistes, imposèrent tellement aux masses, qu'en un instant et comme par un effet électrique, Marcel, l'idole des Parisiens, devint pour eux un objet d'exécration, et, par un retour aussi spontané, le régent, contre lequel ils s'étaient armés le matin, celui dont ils ne pouvaient prononcer le nom sans entrer en fureur, devint le soir l'objet de leur amour. Son nom retentit aussitôt dans les acclamations publiques, et l'on cacha les chaperons rouges et bleus que l'on portait auparavant avec tant d'ostentation.

Lorsqu'on eut arrêté et exécuté une partie des partisans de Marcel ou plutôt des principaux bourgeois de la ville, on députa au régent, qui était encore à Charenton, pour le prier de revenir à Paris, le bourgeois Simon Maillard et messire Jehan Alphonse et Jehan Pastourel, maîtres du parlement. Le régent leur répondit qu'"*il y viendroit très volontiers*, et il s'y rendit en effet accompagné du maréchal *Arnoult d'Andregehem*, du seigneur *de Roye*, d'un grand nombre de chevaliers et de forts corps de troupes. Il alla loger au Louvre.

Le même jour, il harangua le peuple à la place de Grève où était l'Hôtel-de-Ville. Dans son discours, il fit le récit de la conspiration tramée par ceux qui avaient été tués, par l'évêque de Laon et par beaucoup d'autres personnes vivant encore. Il lui dit que la nuit qui avait suivi le jour de la mort de Marcel, les conjurés devaient introduire dans Paris les Anglais et les Navarrais; que ceux-ci devaient massacrer tous les partisans du roi son père et les siens, et que, pour cela, on avait mis différentes marques sur plusieurs maisons; qu'ensuite le roi de Navarre devait se faire proclamer roi de France.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit sur cette version accréditée par plusieurs auteurs contemporains, nous ne rapporterons pas non plus toutes les absurdités qu'ils ont publiées à cet égard; il suffit de citer en substance l'accusation du régent qui n'était autre chose qu'une nouvelle dénonciation, un nouveau signal de carnage. En effet, le jour, le lendemain, on recommença à égorger, et, pendant plus de quinze jours, Charles V, qu'on surnomma plus tard *le Sage*, fit de Paris une véritable boucherie. Les têtes des hommes les plus libéraux, les plus riches, les plus honorables de la capitale, tombèrent sous la hache du bourreau, et ceux auxquels on laissa la vie furent obligés de la

racheter au poids de l'or. Les sommes arrachées de cette manière par le dauphin furent énormes. Mais il n'en profita pas seul ; les nobles, qui l'avaient accompagné, se montrèrent insatiables, et comme il ne voulait pas s'exposer une seconde fois à leur abandon et aux exigences du peuple, il leur livra les biens confisqués sur Marcel et ses partisans, et encore tout ce qui avait appartenu aux malheureux (1) exterminés dans la guerre de la Jacquerie ; enfin, il prononça la ruine de plusieurs provinces.

(1) Trésor des Chartres.

CHAPITRE XXIII.

Charles II est repoussé des murs de Paris. — Il déclare la guerre au duc de Normandie. — Son armée grossit. — Prises de villes, de forteresses, de châteaux. — Dévastations. — Incendies. — Misère. — Famine. — Maladie. — Brigandages. — Avantages remportés par les Navarrais. — Siége d'Amiens. — Trahison. — Exécutions ordonnées à Paris par le régent. — Haine des habitans. — Fabrication de complots. Motifs. — Lâcheté. — Supercherie. — Cruautés du régent. — Jugement porté sur lui par Froissart. — Discussions. — Avantages remportés par l'armée du régent. — Philippe de Navarre. — Envahissemens des Navarrais. — Propositions de paix. — Conférences. — Traité. — Bonne foi de Charles II. — Mauvaise foi et lâcheté de Charles V. — La guerre recommence. — Discussion. — Jean sort de captivité. — Traité avec l'Angleterre. — Réconciliation générale. — Serment du roi Jean.

Le roi de Navarre, ignorant la fin tragique de Marcel et de ses amis, s'avança vers les murs de Paris pour s'en emparer ; mais voyant la première Bastille garnie de troupes nouvelles, il soupçonna la découverte de la conspiration et quelques bourgeois échappés de la ville vinrent bientôt lui apprendre ce qui s'y était passé. La mort du prévôt des marchands, la perte de ses espérances l'ayant

mis en fureur contre les Parisiens, il donna l'ordre d'attaquer la ville; mais ses troupes n'étant point assez nombreuses, elles furent repoussées avec perte. Quoique forcé de s'éloigner de Paris, il ne renonça point à la guerre, et, pensant qu'elle était pour lui le seul moyen de recouvrer les possessions que lui avait enlevées le roi Jean, et que n'avait jamais voulu lui rendre le duc de Normandie, malgré les traités faits entre eux, il la déclara en forme au dauphin.

Lorsque la déclaration de guerre du roi de Navarre fut connue, les Anglais, les Navarrais, les Normands, les Bretons, les Gascons, les Allemands, les Bohémiens, les Flamands, affluèrent dans son camp. La reine Blanche sa sœur lui livra Melun qui faisait partie de son douaire, Philippe de Navarre son frère, l'ennemi constant du duc de Normandie, traita en son propre nom avec le roi d'Angleterre, et les terribles compagnies, profitant de cette circonstance pour ravager de nouveau le royaume, arborèrent la bannière du roi de Navarre, bien persuadées qu'il n'oserait pas les désavouer (1).

Avec des forces aussi considérables, comptant encore à Paris et dans les *bonnes villes* de nombreux partisans, Charles II quitta Saint-Denis où il

(1) 2e Continuateur de Nangis.

s'était retiré après avoir été repoussé des murs de la capitale, et se répandit, comme un torrent qui a rompu ses digues, dans toutes les provinces septentrionales de la France; ainsi, des environs de Paris, le feu de la guerre embrâsa la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Brie, la Bourgogne, l'Orléanais; Creil-sur-Oise, les forteresses de Hérielle, de Mauconseil, les châteaux de Remino, de Chevressy et de Jully furent enlevés: Montmorency subit le même sort et fut pillée par les Anglais qui la livrèrent aux flammes. Enfin, les villes ouvertes, les monastères, les abbayes, les couvens de femmes furent, ou occupés par l'ennemi, ou soumis à de fortes contributions (1). Ils portaient, dit Froissart, le fer et le feu dans tous les endroits par où ils passaient; ils ne craignaient pas d'attaquer les châteaux les mieux fortifiés, ils faisaient quelquefois trente lieues dans une nuit, et ils arrivaient dans des pays où l'on se croyait, par l'éloignement, à couvert de leurs coups. A la pointe du jour, ils surprenaient les chevaliers, les dames et les demoiselles dans leurs lits, et ils les rançonnaient; quelquefois ils chassaient les maîtres et violaient (deshonnestaient) les dames et les demoiselles.

(1) Chron. de Saint-Denis. — Moine de Saint-Denis. — Froissart.

Ces courses et ces pillages dépeuplèrent la campagne, il ne fut plus possible de labourer la terre; une famine qui dura quatre années vint mettre le comble à tant de malheurs. Le petit peuple, comme il arrive toujours, fut la première victime de la faim; la mort s'appesantit sur lui avec une rigueur épouvantable. Les officiers du duc de Normandie accaparaient tout et vendaient tout au poids de l'or afin de payer les troupes et de se gorger eux-mêmes de richesses (1). Les marchands, les voyageurs, ne se mettaient en route qu'en tremblant, et l'herbe qui croissait sur les grands chemins en obstruait le passage.

L'ennemi était si près de Paris, et on craignait tellement qu'il n'entrât dans la ville par surprise; qu'il fut défendu de sonner dans les églises depuis la fin du vêpres jusqu'au lendemain, et encore lorsqu'il ferait grand jour, de peur que ceux qui faisaient sentinelle pendant la nuit, ne fussent troublés dans leurs fonctions et n'entendissent point si l'on s'approchait du dehors. Notre-Dame seule sonnait le soir le couvre-feu; mais alors les chanoines, se pressaient de chanter, après complies, les matines qu'ils avaient coutume de dire au milieu de la nuit.

(1) Froissart. — 2e Continuateur de Nangis. — Chron. de Saint-Denis.

La misère générale atteignit aussi le haut clergé et le força de réduire le faste insolent qu'il étalait en toute occasion; les abbés, les abbesses, privés de leurs revenus, cherchaient dans Paris et les autres villes les moyens de subsister; les prélats, marchant autrefois avec un grand cortége d'écuyers et de chevaux, n'allaient qu'à pied, accompagnés seulement d'un moine et d'un valet, et la sobriété présidait forcément à leurs repas.

Bientôt le roi de Navarre, indépendamment de ses courses dans les environs de Paris, bloqua cette ville de toutes parts. Argenteuil, Francouville, Croissy, Rais, Poissy, Saint-Cloud furent en son pouvoir, et la Seine ne porta plus de bateaux que pour les approvisionnemens de son armée. Déjà il faisait ses préparatifs pour assiéger la capitale (1).

Nous avons dit quelles terribles exécutions suivirent la rentrée du dauphin dans Paris; malheureusement pour lui, le peuple ne fut pas long-temps sans prendre en horreur ces spectacles sanglans, et, établissant un parallèle fâcheux entre Marcel, qui avait toujours parlé au nom du peuple, et le duc de Normandie, qui voulait régner par la crainte et par les supplices, il regretta tout haut le prévôt des mar-

(1) Trésor des Chartres, aux lettres de rémission. — Chron. de Saint-Denis.

chands. Les gentilshommes n'avaient pas plus d'affection pour le régent que n'en ressentaient les Parisiens; ils méprisaient sa lâcheté à laquelle les courtisans donnaient en raillant le nom de prudence et de sagesse, et ils dédaignaient d'obéir à ses ordres (1).

Au milieu de cette confusion, et presque sans autorité, il était difficile au duc de Normandie de porter remède à tant de maux: inquiets, soupçonneux, ne rêvant que conspirations, il procédait par des supplices et augmentait la haine du peuple. Cependant, sentant que sa position devenait de jour en jour plus critique (2), il fit prier les *bonnes villes* de la Picardie et du Vermandois de lui envoyer quelques secours en gens d'armes et en hommes de pied, et, en attendant que ces secours lui fussent envoyés, il fit venir de différens endroits des *brigands* qui servirent dans les troupes soldées par lui et la ville de Paris.

Ces *brigands*, connus sous le nom de *Compagnies* ou de *Sociétés*, étaient des gens de guerre qui s'attroupaient sans autorité publique et élisaient des chefs. Tantôt ils vendaient leurs services aux princes qui se faisaient la guerre, tantôt, sans être autorisés d'aucune puissance, ils se répandaient dans un royaume et le ravageaient. La première *Compagnie* sortait de la

(1) Villani.

(2) Froissart.

Provence, et, s'étant recrutée plus tard d'un grand nombre d'hommes de tous les pays, elle s'était divisée en plusieurs compagnies, que l'on voyait quelquefois combattre les unes contre les autres, sous les étendards des souverains auxquels ils vendaient leurs services ; nous avons dit que certaines d'entre elles avaient arboré les couleurs du roi de Navarre.

Peu de temps après avoir engagé les *Compagnies*, le duc de Normandie reçut des secours des cités et des bonnes villes de la Picardie et du Vermandois, *qui se taillèrent volontiers*, assure Froissart, *chacun selon leur aisement*.

Mauconseil fut la première place qu'assiégea l'armée du duc de Normandie; mais Jehan de Pecquigny, qui se tenait à *Hérielle* rassembla secrètement des troupes, marcha contre le camp des assiégeans, le surprit à la faveur d'un épais brouillard, se jeta dessus pendant que tout y était plongé dans le sommeil, le tailla entièrement en pièces et poursuivit les fuyards jusqu'à Noyon. Plus de quinze cents Français perdirent la vie dans cette fatale journée, et un grand nombre de chevaliers et de bourgeois restèrent prisonniers. Le butin, déjà immense par les *joyaux* qui paraient les prisonniers, fut encore augmenté par les rançons qu'ils en exigèrent. Les unes furent payées en étoffes, en fers de glaives, en haches, en épées, en *jacques* (habillemens), en

pourpoints; en *housseaux* (chaussures) et en outils; les chevaliers et les écuyers donnèrent de l'argent ou des chevaux (1).

Après cette victoire, l'armée navarraise eut à elle tout le plat pays et rien ne put entrer dans les villes fermées ou dans les forteresses sans leurs saufconduits qu'ils faisaient toujours payer fort cher.

Fier de l'avantage qu'il avait remporté sous les murs de Mauconseil, Pecquigny voulut en obtenir un autre beaucoup plus décisif; il résolut de s'emparer d'Amiens. Dans cette conjoncture, il n'était pas mu par l'intérêt seul de son parti; il était encore excité à s'engager dans une telle expédition par le désir de délivrer sa femme et la comtesse de Poix qui, depuis quelque temps, avaient été enfermées dans une prison d'Amiens, en vertu des ordres du régent. Comme le roi de Navarre avait des partisans dans cette ville, il ne lui fut pas difficile d'en engager quelques principaux bourgeois à la lui livrer.

Les traîtres y introduisirent des Navarrais et les cachèrent dans leurs celliers, dans leurs chambres, dans leurs greniers. Tout étant préparé, il se présenta aux portes d'un faubourg d'Amiens, ayant à la tête de ses troupes Guillaume de Graville, Friquet de Friquans, dont nous avons parlé plusieurs fois,

(1) Chron. de Flandre. — Zantfliet. — Froissart.

Lin de Delaisy et Frondigay; ils les trouvèrent ouvertes et y entrèrent en poussant le cri de *Navarre!* A ce cri, les Navarrais cachés dans la ville se montrèrent en jetant le même cri. Les habitans d'Amiens y répondirent par le cri de *trahison, trahison!* et, se défendant vaillamment, ils se maintinrent à la porte de la ville. Là eut lieu le combat le plus acharné entre les habitans, leurs soudoyers et les Navarrais; toutefois, les assiégés, fatigués de la lutte qui durait déjà depuis quelque temps, étaient sur le point de céder à la force de l'ennemi, lorsque le connétable de Fiennes et le comte de Saint-Pol arrivèrent à leur secours avec un corps d'armée considérable, et forcèrent Pecquigny à battre en retraite. Mais la retraite du Navarrais fut presque aussi funeste aux habitans d'Amiens que la prise de leur ville; car, dans la colère de leur désappointement, ils pillèrent le bourg dont ils s'étaient rendus maîtres et y mirent le feu : plus de trois mille maisons, des hôtels, des églises, des monastères, devinrent la proie des flammes. Après la retraite de Pecquigny, le connétable de Fiennes rechercha les partisans de Charles, et dix-sept d'entre eux, parmi lesquels se trouvait l'abbé du Gars, eurent la tête tranchée (1).

(1) 2e Continuateur de Nangis. — Chron. de Flandre. — Ch. de Saint-Denis. — Manuscrit 431, Bib. nationale. — Froissart.

Pendant que ses généraux sauvaient Amiens, le duc de Normandie faisait exécuter militairement des habitans de Paris, soupçonnés d'entretenir des intelligences avec Charles de Navarre; mais les supplices n'arrêtaient ni les partisans de ce prince, ni les conspirations contre l'autorité du régent: on en découvrit une autre à Laon, et six bourgeois furent décapités après avoir été mis à la question; et celle de Laon était à peine étouffée, qu'il en fallut arrêter d'autres qui s'étaient formées dans diverses villes des environs de la capitale.

La découverte et la punition des complots n'arrêtèrent pas le roi de Navarre dans le cours de ses conquêtes: il s'empara de Dammartin, de Gonesse, de Osserin, près de Meaux. De Osserin, les Navarrais marchèrent contre la Ferté-sous-Jouarre et la prirent d'assaut. La ville leur ayant opposé une forte résistance, ils en pillèrent les maisons, forcèrent les femmes, violèrent les filles (1); la ville de Yeuvre, ou Jourre, eut le même sort. Maître des places et des pays que nous avons nommés, le roi de Navarre l'était également de la Seine et de toutes les rivières se jetant dans ce fleuve: Rouen, Beauvais se trouvaient bloquées comme Paris; le Beauvoisis était couvert de troupes ennemies. Lille et Tournay,

(1) Chronique de Saint-Denis.

toutes les villes de la Picardie, ne pouvant rien recevoir du dehors, devaient se considérer comme assiégées.

Tandis que les Navarrais, les Bretons, les Normands et les Français du parti de Charles II s'emparaient de l'Isle-de-France, de la Picardie, du Beauvoisis, de la Champagne, de la Brie et d'une partie de la Normandie et d'autres provinces limitrophes, les Anglais se jetaient, au nom du roi de Navarre, sur l'Orléanais, le Gatinais, le Nivernais et l'Auxerrois (1), et les soumettaient au pouvoir de Charles de Navarre, malgré les compagnies envoyées contre eux par le régent, sous les ordres d'*Arnault de Cervolle* dit *l'Archiprestre*.

Sur ces entrefaites, le duc de Normandie, continuant son système de terreur, fit emprisonner dix-neuf des principaux bourgeois de Paris. Cet emprisonnement mit aussitôt toute la ville en mouvement. Le lendemain, 29 octobre 1358, plusieurs des *maîtres* de Paris se rendirent à la maison de ville, à la prière de ceux qu'on avait arrêtés, et se plaignirent de la détention de leurs amis. Un clerc (2), nommé maître *Jean Blondel*, portait la parole, et il dit publiquement que le régent cherchait à se venger de ce qui

(1) 2e Continuateur de Nangis.
(2) Chron. de Saint-Denis.

s'était passé dans les derniers troubles, et qu'il ferait arrêter tous les bourgeois les uns après les autres pour les faire périr.

Après le discours de maître Jean Blondel, le prévôt des marchands fut prié d'aller trouver le régent au Louvre pour le *requérir* de rendre la liberté aux prisonniers, ou de déclarer les causes de leur détention. Le prévôt ayant refusé de se charger de cette mission, et ayant même engagé les solliciteurs à ne point se mêler de cette affaire, ils lui dirent qu'ils iraient, sans lui, parler au prince, et ils y allèrent avec résolution. Le régent, pris au dépourvu, fut embarrassé par les questions qui lui étaient faites ; ne sachant sans doute quelles raisons donner de l'arrestation des dix-neuf bourgeois, il répondit qu'il se rendrait le lendemain à l'Hôtel-de-Ville où *il* les leur ferait connaître ; que, si après les avoir entendues, on voulait la liberté des prisonniers, il y consentirait.

Cette réponse signifiait bien évidemment que le dauphin ne pouvait justifier l'arrestation ; toutefois, les *maîtres* s'en contentèrent pour le moment et attendirent les explications qu'il devait leur donner. Le régent profita du délai qu'il avait demandé pour dresser ses batteries et se mettre à couvert de la colère du peuple. Il alla à l'Hôtel-de-Ville accompagné d'un grand nombre d'hommes armés. Arrivé à la

Grève, il monta sur les degrés de la Croix et affirma devant le peuple qu'il avait été informé que les détenus étaient des traîtres, alliés du roi de Navarre. Or, comme il avait bien senti que cette accusation banale ne satisferait point le peuple, il avait eu le soin de gagner et d'aposter dans la place, près de la Croix, un jeune imposteur nommé *Jean Damiens*, gendre de *Jean Restable*, un de ceux qu'on avait arrêtés. Lorsque le régent eut cessé de parler, Damiens éleva aussitôt la voix, et dit qu'il avait eu occasion de voir plusieurs fois le roi de Navarre, pour lui demander la délivrance d'un de ses amis; qui était son prisonnier, et qu'il pouvait assurer que l'accusation du régent était vraie. La chronique de Saint-Denis ajoute à ce récit, qu'elle rend à sa manière, que les discours du régent et de Damiens firent une grande impression, et que ceux qui avaient demandé avec arrogance la délivrance des prisonniers n'osèrent plus parler; que Blondel demanda pardon au régent de ce qu'il avait dit et fait, et que ce prince eut la bonté d'oublier tout ce qui s'était passé.

Suivant toutes les probabilités, l'auteur de la chronique de Saint-Denis est dans l'erreur, car le peuple avait trop de sens pour se contenter de raisons aussi vagues et d'une supercherie aussi absurde. Disons plutôt que les Parisiens n'osèrent

point réfuter le régent et le traître dont il avait fait son compère, parce qu'ils étaient sans armes en présence de gens armés, et que le dauphin s'aperçut aisément qu'ils n'étaient point satisfaits. En effet, dans la crainte d'armer une seconde fois la ville contre lui, au lieu d'ordonner une exécution militaire comme il l'avait déjà fait plusieurs fois, il nomma des commissaires pour faire une enquête sur l'affaire; mais ces commissaires n'ayant trouvé aucune charge contre les accusés, il fit élargir les uns et donna des lettres de rémission aux autres.

Ce prince ne pouvait vivre sans complots; soit que son imagination en créât sans cesse, soit que son esprit soupçonneux et vindicatif lui commandât d'en fabriquer ou d'en supposer, pour avoir occasion d'anéantir ceux qu'il croyait ses ennemis. Les principaux habitans de Paris ne passaient pas un seul jour sans entendre parler de conjuration et sans s'attendre à voir leur liberté ou leur vie compromise. Le complot des dix-neuf bourgeois étant avorté, il s'en découvrit sur-le-champ un autre, mais bien plus dangereux par les personnages qui y figuraient. Qu'on me permette ici de copier Villani, l'écrivain le plus légitimiste de son temps; malgré ses réticences et ses palliatifs, Charles V y est peint presque au naturel.

« La crainte et la cruauté, dit-il, ne sont pas

» extraordinaires dans les tyrans; elles leur sont, en
» quelque sorte, nécessaires; mais elles surprennent
» dans les princes légitimes qui doivent traiter avec
» douceur leurs sujets, même quand ils en ont été
» offensés. Je fais cette réflexion, parce que, dans le
» mois de novembre de cette année, le dauphin
» étant à Paris, sur quelques soupçons qu'il eut
» d'un traité, dont on ne pouvait pas découvrir clai-
» rement la vérité, il fit arrêter le comte d'Estampes,
» parent du roi de Navarre et le sien, le comte de
» Roussi et vingt-sept bourgeois de Paris, leur im-
» putant d'avoir eu, contre ses intérêts, des intelli-
» gences avec le roi de Navarre. L'université de
» Paris envoya au dauphin le prévôt des marchands
» avec quelques-uns des plus considérables des bour-
» geois, pour lui demander ces prisonniers qu'ils
» disaient être innocens. Le dauphin répondit que
» s'ils n'étaient point coupables, il n'y aurait rien
» à craindre pour eux, et qu'il se conduirait dans
» cette affaire avec modération, jusqu'à ce qu'il eût
» découvert la vérité. Par cette réponse, il apaisa
» la première fureur; et, dans la suite, disant qu'il
» les avait trouvés coupables, il fit couper la tête
» aux bourgeois, et garda les comtes en prison. La
» commune en fut très mécontente et murmura
» beaucoup; mais n'ayant point de chef, il fallut
» souffrir ce nouveau châtiment d'un vieux pé-

» ché, plutôt par impuissance, et par une servile » obéissance, que par attachement pour leur » maître. »

Par cette dernière phrase, Villani veut faire entendre que si les Parisiens avaient eu à leur tête un autre Marcel, ils se seraient délivrés de la tyrannie du dauphin, en le chassant de leurs murs ou en le mettant en jugement.

La guerre et la famine ravageant la France et menaçant les pays voisins, le pape Innocent VI voulut travailler à une paix générale; il écrivit au roi de Navarre et au régent pour les exhorter à se réconcilier. « Écoutez les avis de votre père, mandait-il » au dernier, ne vous laissez pas emporter par le » feu de la jeunesse, et pensez que les plus grands » royaumes ont été détruits plutôt par les dissen- » sions intestines que par les guerres étrangères. » Non content d'écrire au duc de Normandie, il lui envoya les légats de Pierregord et d'Urgel pour entamer les négociations; mais les démarches qu'ils firent près du dauphin, près du roi de Navarre qui était à Meulan, et près de la reine Blanche qui était à Melun, furent inutiles. La guerre continua et devint de plus en plus désastreuse.

Néanmoins, dans certains endroits, les ennemis furent repoussés par le parti du duc de Normandie qui obtint même sur eux quelques avantages

signalés (1). Le secours, porté à Amiens par le connétable de Fiennes et le comte de Saint-Pol, avait attiré dans leurs rangs plusieurs corps de troupes levées dans des villes de l'Artois, du Ponthieu, du Boulonnais, de la Flandre, de la Picardie et du Beauvoisis. Voyant leur armée considérablement renforcée, les deux généraux allèrent assiéger Saint-Valery (2) dont les Navarrais s'étaient emparés. Les assiégeans attaquèrent vivement la place; mais les assiégés ne se défendirent pas avec moins de valeur; chaque jour était marqué par un assaut, une escarmouche ou un combat, dans lesquels les succès et les pertes étaient balancés de chaque côté. Cependant, le siége tirant en longueur, et le connétable n'ayant fait que peu de progrès, on le convertit en blocus; en conséquence, tous les passages furent exactement gardés du côté de la terre et du côté de la mer, et il ne put entrer aucune provision dans la place. Pressés par la faim, les Navarrais demandèrent enfin à capituler au bout de sept mois. Ils posèrent pour condition qu'en livrant la place au connétable, il leur serait permis de sortir de la ville *saufs leurs corps et leurs biens*, et de se retirer où ils voudraient; mais le comte de Saint-Pol exigeant qu'ils se rendissent à discrétion,

(1) Froissart.
(2) Chronique de Saint-Denis.

ils répondirent qu'ils périraient plutôt sous les ruines de la ville. Quand on vit leur résolution (1), on leur accorda ce qu'ils avaient demandé, avec une seule restriction qu'ils acceptèrent, c'est qu'ils n'emporteraient pas leurs armes.

Si l'on avait encore persisté quelque temps dans l'accomplissement de la proposition du comte de Saint-Pol, ou plutôt si les assiégés avaient été informés de ce qui se passait, Saint-Valery serait resté au pouvoir de l'ennemi. En effet, Philippe de Navarre, commandant des troupes du roi son frère, avait résolu de secourir la garnison sur la nouvelle que lui avait fait donner Jean de Pecquigny qu'elle était prête à se rendre. Il assembla secrètement trois mille hommes à Mantes et à Meulan, et il partit sur-le-champ, ayant sous ses ordres le jeune comte d'Harcourt, le sire de Granville, Robert-Canolle, Jean de Pecquigny et plusieurs autres chevaliers et écuyers; mais, parvenu à environ trois lieues de Saint-Valery, il rencontra deux chevaliers qui lui apprirent que la garnison avait capitulé.

L'armée française était sur le point de quitter Saint-Valery et de se remettre en route, lorsque ses espions vinrent instruire le général du voisinage et des intentions de Philippe de Navarre. Au

(1) 2e Continuateur de Nangis.

commencement du siége, le connétable avait deux mille chevaliers et douze mille hommes de troupes; son armée, que les fréquentes sorties et la vigoureuse défense des assiégés avaient singulièrement diminuée, était cependant plus nombreuse du double que la division de Philippe de Navarre; aussi ne balança-t-il pas un instant à aller le combattre.

Incapable de résister à une armée dont la puissance, avant son départ de Saint-Valery, s'était encore accrue de nouvelles troupes, Philippe de Navarre battit en retraite, passa la Somme et alla se loger au château de *Long*, en Ponthieu. A peine y était-il entré, que la tête de l'armée française qui l'avait suivi s'y présenta. Au lieu d'attaquer immédiatement, le connétable et le comte de Saint-Pol voulurent attendre les gens de pied et remirent l'assaut au lendemain (1). Mais les Navarrais, profitant de ce retard, sortirent du château au milieu de la nuit et se dirigèrent sur le Vermandois. Ils avaient déjà fait deux lieues quand l'armée française s'aperçut de leur retraite, et le connétable donna aussitôt l'ordre du départ pour suivre leurs traces et les atteindre. Philippe de Navarre étant arrivé à Thorigny, village situé sur une colline entre Péronne et Saint-

(1) Chron. de Flandre. — Chron. de Saint-Denis. — Froissart. — Secousse.

Quentin, il s'y arrêta pour faire rafraîchir ses gens; il commençait à se loger, lorsqu'il aperçut, au-dessous de lui, la campagne couverte de troupes françaises se préparant à l'attaquer. La hauteur du lieu lui permettant de se défendre pendant quelque temps, il partagea sa division en trois corps de bataille, fit retailler les glaives à la mesure de cinq pieds de long, et donna l'ordre aux valets de ficher en terre, sur le penchant de la côte, leurs éperons avec les mollettes en haut, pour en rendre l'approche plus difficile aux assaillans; et, en même temps, pour encourager les seigneurs qui l'avaient accompagné à se comporter avec vigueur, il arma chevaliers le jeune comte d'Harcourt et le sire de Granville qui, aussitôt, levèrent bannière.

Les Français s'arrêtèrent devant les Navarrais, et les hommes d'armes se mirent à pied; alors on délibéra si l'on attaquerait sur-le-champ; plusieurs décidèrent affirmativement la question; mais la majorité ayant représenté que le jour allait finir, que les troupes fatiguées n'étaient pas encore toutes réunies, on remit la partie au lendemain, et, dans la crainte d'une surprise pendant la nuit, on forma autour du camp une enceinte de chariots. Cette remise était une faute, et Philippe de Navarre résolut d'en profiter pour s'éloigner des Français. Afin de tromper leurs généraux et de ne point leur laisser

soupçonner son dessein, il fit rentrer les Navarrais dans Thorigny et allumer une grande quantité de feux comme pour témoigner qu'il voulait passer la nuit dans le village; mais, dès qu'elle fut arrivée, il délogea dans le plus profond silence, traversa la Somme à gué, se dirigea vers la forêt de Boham et se retira ensuite en Normandie. A la pointe du jour, les généraux français s'aperçurent de la retraite des Navarrais, les poursuivirent quelque temps et s'arrêtèrent en voyant qu'il ne pourraient les atteindre.

La prise de Saint-Valery par les Français, et l'échec éprouvé par les Navarrais, à Amiens, ne ralentirent pas les progrès de ces derniers ; ils envahirent d'autres provinces et les ravagèrent comme celles dont ils s'étaient déjà rendus maîtres ; cependant, il est juste de dire que les Navarrais et les Français, combattant dans leurs rangs, n'étaient pas les seuls qui saccageassent les châteaux, les villes et les campagnes. Les auteurs des plus grands dégâts étaient des troupes d'étrangers et des détachemens des fameuses *compagnies* (1) ; arborant, comme nous l'avons déjà écrit, la bannière du roi de Navarre, ils guerroyaient de telle sorte, au nom de ce prince, dans la Champagne, la Brie, le Valois, les évêchés de

(1) Froissart.

Noyon, de Senlis, de Laon, les environs de Pont-sur-Seine, de Provins, de Troyes, d'Auxerre, de Tonnerre et d'autres villes, que les habitans n'osaient sortir de leurs murs.

Le régent profita de ce moment où tous les esprits étaient abattus par la misère publique pour rétablir dans leurs fonctions les vingt-deux officiers que Marcel et le peuple de Paris l'avaient forcé de destituer; il leur rappela leur traitement et les combla de grâces. Mais un objet plus important que le rétablissement des officiers vint occuper le régent et les Parisiens. Les Navarrais, maîtres de Melun, empêchaient toute communication avec la capitale; non-seulement les vivres ne pouvaient y arriver, mais encore le bois et le vin de Bourgogne. L'anneau de bois qui, dans les temps ordinaires, coûtait deux sous, s'était élevé jusqu'à un florin; le prix des autres provisions était devenu tout aussi exorbitant.

Dans cette extrémité, le régent harangua les Parisiens, et leur exposa qu'on ne pourrait mettre fin à une telle misère (1), qu'en chassant les Navarrais de Melun, et que, pour les chasser de cette place, il fallait lever des troupes. Quoiqu'ils n'eussent aucune affection pour le dauphin, les Parisiens consentirent

(1) 2e Continuateur de Nangis. — Villani. — Froissart.

encore une fois à aider ce prince, et, en peu de jours, il fut en état d'envoyer trois mille lances contre Melun. Ce fut contre Melun que Bertrand Duguesclin fit ses premières armes au service de France.

Les reines Jeanne et Blanche, la reine de Navarre étaient enfermées dans la place. Les assiégeans l'attaquèrent avec vigueur, mais les assiégés repoussèrent toutes les attaques (1) et firent encore des sorties dans lesquelles ils tuèrent ou mirent hors de combat un grand nombre d'hommes d'armes. Pendant ce temps-là, Charles de Navarre et Philippe son frère assemblaient des troupes à Mantes et à Meulan, en faisaient venir des places environnantes, et marchaient au secours de Melun, dont la garnison était peu nombreuse. Le duc de Normandie faisant filer de Paris sur la même ville quelques barons allemands qu'il avait pris à sa solde avec leurs gens d'armes, tout faisait présager un siége long, opiniâtre et meurtrier. Dans cette circonstance, les trois reines députèrent vers le roi de Navarre et le régent pour les exhorter à se réconcilier; mais comment la réconciliation était-elle possible entre ces deux princes?

(1) 2e Continuateur de Nangis. — Villani. — Froissart. — La Chron. de Saint-Denis ne parle pas de ce siége. — L'auteur de la vie de Duguesclin, pour faire ressortir son héros, donne de longs détails et dit que la ville fut prise : ce qui n'est pas.

L'un voulait rentrer dans les biens qu'on lui avait injustement enlevés, et l'autre ne voulait pas les rendre. Le régent repoussa donc la médiation des princesses; mais les barons allemands (1) ayant refusé le service, malgré deux bons châteaux qu'il leur avait donnés en garantie du paiement de leur solde, il prêta l'oreille aux propositions qui lui étaient faites, et l'on ouvrit les préliminaires de la paix.

Lorsqu'il fut question d'entrer en conférence, Philippe de Navarre dit à son frère que, s'étant allié avec le roi d'Angleterre, il ne voulait pas être compris dans le traité; il ajouta qu'il fallait qu'il fût ensorcelé pour traiter avec un homme qui l'avait tant de fois trompé, qui le tromperait encore, lorsqu'il en trouverait l'occasion, et que cette occasion se présenterait naturellement, quand il l'aurait détaché de tous ses amis. Philippe ne resta pas long-temps avec son frère après cette discussion; il le quitta et se rendit à Saint-Sauveur-le-Vicomte, en Normandie, où il y avait une garnison anglaise, et y resta.

Cependant les conférences s'ouvrirent entre les conseils du régent et ceux du roi de Navarre, et on convint des bases de la paix. Le traité ayant été apporté au dauphin, le prince le soumit, pour avoir leur approbation, aux membres de son conseil, au

(1) Villani.

prévôt des marchands (1) et à quelques bourgeois. C'était le 1er août 1359 : il fut arrêté que le lendemain on s'assemblerait en plus grand nombre au même lieu et qu'on délibérerait sur les conditions du traité. L'assemblée se tint comme il avait été dit, et, les conditions du traité ayant été examinées et discutées, on conseilla au dauphin de le signer.

Le traité portait que Melun serait rendu à la couronne de France, que le régent restituerait au roi de Navarre les villes, forteresses et terres qui avaient été saisies sur lui, qu'on lui donnerait douze mille livrées de terre, et 600,000 mille écus de *Jean*, payables en douze années et en paiemens égaux. Il contenait, en outre, la condition expresse que le duc de Normandie pardonnerait à trois cents chevaliers et écuyers qui avaient suivi le parti du roi de Navarre.

Le conseil du régent, le prévôt des marchands et les principaux bourgeois ayant approuvé le traité qui rendait au roi de Navarre une éclatante justice, le dauphin envoya le seigneur de Vignay à Mantes et à Meulan, d'où il amena à Paris Friquet de Friquans et les seigneurs Luce et Regnaut de Bracquemont, conseillers du roi de Navarre. Ces gentilshommes rencontrèrent à Saint-Denis Jean Culdoé, prévôt des mar

(1) Chron. de Saint-Denis.

chands, Jean Maillard et un grand nombre de bourgeois, venus au-devant d'eux pour leur faire honneur. Ceux-ci les accompagnèrent jusqu'au Louvre où restait le duc de Normandie. Ce prince, l'homme le plus dissimulé de sa cour, reçut gracieusement les chevaliers du roi de Navarre, les fit manger avec lui (1), leur donna un logement au Louvre et eut avec eux plusieurs conférences, après lesquelles Friquet de Friquans retourna près de Charles II; les autres restèrent à Paris.

Le 17 août, le régent alla dîner à Saint-Denis et coucher à Pontoise, où le roi de Navarre devait venir le trouver pour mettre la dernière main au traité de paix; mais ce dernier, qui se défiait toujours de la loyauté du duc de Normandie, ne voulut pas s'y rendre avant d'avoir des otages (2). Sans paraître blessé de la défiance de son beau-frère, le dauphin envoya, sous l'escorte de quarante hommes d'armes, le duc de Bourbon, Louis d'Harcourt, les sires de Montmorency et de Saint-Venant, messire Guillaume-Martel, le Beaudrain de la Heuze, et quelques autres chevaliers, le prévôt des marchands et deux bourgeois de Paris (3).

(1) Chronique de Saint-Denis.
(2) 2e Continuateur de Nangis. — Froissart.
(3) Secousse.

Le 19 août, le régent, accompagné de plusieurs gens d'armes, alla au-devant de Charles de Navarre sur la route de Meulan. Ce dernier s'avançait avec cent hommes d'armes, que le duc lui avait dépêchés, et avec le prévôt des marchands et les deux bourgeois de Paris qui faisaient partie des otages. Lorsqu'il aperçut le dauphin, il renvoya ses hommes d'armes et ne garda que quarante chevaux. Les deux princes s'approchèrent, ayant le *chaperon avallé de la tête*, et s'entre-saluèrent lorsqu'ils furent à deux pas l'un de l'autre; puis ils se dirigèrent vers Pontoise, y arrivèrent à la nuit, et y entrèrent à la clarté d'une multitude de torches qu'on avait allumées. Le régent conduisit le roi de Navarre au château où il était logé, le fit souper avec lui, et lui donna une chambre au-dessus de la sienne.

Le lendemain, le conseil des deux princes s'assembla pour régler l'assiette des douze mille livrées de terre accordées au roi de Navarre. Le conseil de ce prince demandait qu'on lui donnât les vicomtés de Falaise, de Bayeux, d'Auge et de Vire; mais le conseil du régent n'y voulut pas consentir. On alla lui rendre compte des exigences du conseil de Charles II, et immédiatement il députa près de lui le duc d'Estampes, nouvellement sorti de prison, que s'il ne voulait point accepter les offres raisonnables qu'on lui faisait, il serait reconduit en sûreté au lieu où

on l'avait pris; *et apres, fit chacun du mieux qu'il pourroit*. On crut la négociation rompue.

Le 21 août, le roi de Navarre fit venir dans sa chambre le conseil du régent; là, il lui dit qu'il voulait faire cesser les malheurs qui affligeaient le royaume, lui donner la paix et être ami du roi et du régent, qu'il voulait les servir de tout son pouvoir, qu'il ne demandait plus ni argent, ni terres nouvelles, qu'il se contenterait de la restitution de celles qui lui appartenaient, et qu'il voulait en faire la déclaration devant le peuple. Ces dispositions de Charles de Navarre portèrent au plus haut degré l'enthousiasme du peuple; chacun disait que Dieu l'avait inspiré, et le dauphin lui-même en témoigna une grande joie.

Le jour même, le peuple de Pontoise, des bourgeois de Paris, toute la cour ayant été assemblés dans la salle du château, le roi de Navarre confirma en leur présence, la déclaration qu'il avait faite aux conseillers du dauphin, et il ajouta qu'il ferait rendre toutes les forteresses prises depuis le commencement de la guerre; en effet, peu de temps après, les Navarrais et les Anglais sortirent de Poissy, de Chaumont-en-Vexin, de Jouy-la-Ville, du Tertre, de Lachanville et autres places.

Le 25 août, le régent retourna à Paris et le roi de Navarre à Meulan; ce dernier devait se rendre

près du dauphin le 1[er] septembre suivant, pour y concerter avec lui les moyens de résister au roi d'Angleterre, qui était sur le point d'entrer en France. Cependant, avant l'arrivée de Charles de Navarre, le duc de Normandie jugea à propos de jouer une comédie dont le genre était tout-à-fait de son caractère. Il assembla les principaux bourgeois de Paris dans la chambre du parlement, et, après leur avoir fait la lecture du traité de paix, il leur dit qu'il avait donné rendez-vous au roi de Navarre, à Paris, mais, qu'il ne voulait pas qu'il rentrât dans la ville, si ce n'était de *leur bon gré*, et qu'il ne ferait jamais rien à l'égard de ce prince et de ses gens qui dût leur *déplaire*.

Jean Desmaret, avocat au parlement, et auquel la leçon avait certainement été faite, prit la parole au nom du prévôt des marchands et des habitans de la ville, et dit que la paix nouvellement conclue avait répandu une joie générale dans tout Paris, *qu'il plaisoit bien* aux habitans qu'il y fît revenir le roi de Navarre lorsqu'il voudrait, mais que *les bonnes gens* de la ville le suppliaient de ne pas permettre qu'il y amenât certains traîtres qu'il allait lui signaler, et il les nomma immédiatement; il ajouta que s'ils y venaient, il pouvait l'assurer que le peuple ne souffrirait pas qu'ils y restassent.

Ainsi, voilà un prince qui, par sa lâcheté, s'est

attiré le mépris des Parisiens ; qui, par ses sanglantes exécutions, est devenu l'objet de leur haine; voilà un prince, ne gouvernant plus que par l'arbitraire et son bon plaisir, qui s'humilie jusqu'au point de demander à ceux qu'il tyrannise leur agrément pour faire entrer dans Paris celui dont il a reçu la paix, et voilà un avocat au parlement qui s'avise de lui parler impérativement au nom des Parisiens qui ne lui en avaient pas donné la mission, et de lui désigner les gens qu'il peut faire entrer dans la capitale ou qu'il en doit repousser; véritable jonglerie, à travers laquelle perce la peur du duc de Normandie de se voir chasser lui-même de Paris, par le roi de Navarre, s'il y entre avec un nombre de gens capables de soutenir le peuple de Paris dans son désir de s'affranchir de la tyrannie du régent.

Le dimanche, 1er de septembre, le régent alla à Saint-Denis au-devant du roi de Navarre, et le soir il l'amena à Paris et le fit loger au Louvre. Ces deux princes passèrent toute la semaine ensemble, et Charles de Navarre, pendant ce court séjour, dut s'apercevoir qu'il n'avait pas entièrement perdu l'affection des Parisiens. Il quitta Paris pour aller à Melun où étaient encore sa sœur et sa tante; il voulut, pendant son séjour, faire rentrer Creil au pouvoir du régent, mais cette place étant tenue par les Anglais, et la trêve entre la France et l'Angleterre

étant expiré, celui qui commandait la garnison refusa d'en sortir (1).

La guerre entre la France et l'Angletere recommença donc.

A ce sujet, quelques historiens contemporains et des auteurs modernes semblent divaguer à plaisir pour trouver des trahisons et des crimes au roi de Navarre. Ils disent qu'il fit la paix et se montra généreux envers le régent afin de s'immiscer dans les secrets du cabinet; et il ne resta avec le dauphin qu'une semaine, qui fut employée en festins, en cérémonies, et probablement très peu à causer de la guerre que voulait faire à la France le monarque anglais. Ils ajoutent que ce furent les mêmes hommes que les Français eurent à combattre, et que dans cette guerre Charles II et le roi d'Angleterre étaient d'accord puisqu'ils avaient pour auxiliaires des troupes navarraises. Mais si l'on veut consulter un peu l'esprit du siècle, si l'on veut se rappeler que Philippe de Navarre était resté l'allié du souverain anglais, on verra facilement qu'il était impossible qu'il n'y eût pas des Navarrais dans les rangs anglais. Philippe était aimé des sujets de son frère, et l'on ne pouvait pas trouver étrange que plusieurs se rangeassent sous ses bannières. Après cela, comme

(1) Chron. de Saint-Denis.

la solde des Navarrais avait cessé en même temps que la paix avait été faite avec le régent, et comme le métier de la guerre faisait vivre le gentilhomme navarrais comme le gentilhomme breton, il était, en quelque sorte, obligé, pour soutenir son rang, pour fournir à ses dépenses, de vendre ses services à une autre nation lorsqu'ils n'étaient plus nécessaires à son pays ou à son souverain. C'est par le même motif que Duguesclin et d'autres capitaines bretons s'étaient donnés au duc de Normandie. Au surplus, si, comme ils le prétendent, Charles de Navarre n'eût pas été de bonne foi en faisant la paix avec le régent, il ne lui aurait pas livré des places importantes occupées par les Anglais et les Navarrais.

Nous avons dit que la guerre recommença entre la France et l'Angleterre : le principal motif de la reprise des hostilités par Édouard, était le refus qu'avaient fait le régent et les états-généraux de sanctionner un traité de paix trop onéreux pour la France et qu'avait signé le roi Jean, à Londres. Ayant échoué devant Reims qu'il voulait prendre, et son armée ayant été fortement maltraitée près de Chartres par les armées françaises et un violent orage, Édouard crut prudent de traiter avec le duc de Normandie et de faire les conditions plus douces. En vertu de ce nouveau traité, le roi Jean recouvra

la liberté. Les parties intéressées dans le traité furent les rois Édouard et Jean, et Philippe de Navarre auquel le dernier restitua tous les biens. Jean ratifia ensuite celui qui avait été fait entre son fils et Charles II.

Le 11 décembre 1359, Jean arriva à Saint-Denis, et le lendemain, le roi de Navarre vint l'y visiter. Jean était dans ce moment devant le grand autel de Saint-Denis, et Charles II l'aborda en lui faisant une révérence *assez humble* : l'abbé de Saint-Denis, revêtu des habits pontificaux, venait de célébrer la messe et tenait encore le Christ dans ses mains; le roi de Navarre s'approcha alors de lui, puis ayant posé la main sur l'image du Seigneur, il jura qu'il serait toujours *loyal fils et subjet* du roi de France, et qu'il observerait et ferait observer de tout son pouvoir la paix conclue avec l'Angleterre. Le roi de France posa à son tour la main sur le Christ et jura qu'il serait bon père et bon seigneur pour le roi de Navarre. Le duc de Normandie et Philippe de Navarre jurèrent aussi. Le roi Jean invita à dîner son gendre qui, après le repas, prit congé de lui et quitta Saint-Denis.

Après la conclusion de la double paix, Jean restitua à Charles et à Philippe de Navarre les biens qui leur appartenaient, la France respira librement; mais cet état de calme ne dura pas long-temps: le

roi Jean étant retourné à Londres où il mourut, et le duc de Normandie ayant repris la régence, de nouvelles contestations s'élevèrent entre lui et le roi de Navarre. Le duc de Bourgogne était mort, et le roi Jean, se prétendant son plus proche parent, s'était emparé du duché; le roi de Navarre se prétendant, de son côté, aussi proche parent du duc que l'était Jean, avait réclamé la portion qui devait lui revenir: le roi Jean avait nié les droits de son gendre à la succession, celui-ci en avait soutenu la validité, et le duché était encore en litige losrque le monarque reprit le chemin de l'Angleterre (1).

(1) 2e Continuateur de Nangis.

CHAPITRE XXIV.

Continuation de la discussion sur la propriété de la Bourgogne. — Bon droit de Charles II. — Guerre. — Prise de plusieurs places sur le roi de Navarre. — Mort du roi Jean. — Sacre du régent. — Le roi de Navarre lève des troupes. — Le fameux captal de Buch. — Duguesclin. — Victoire de Charles V. — Détails curieux. — Charles V donne à Duguesclin le comté de Longueville. — Il ordonne des supplices. — Nouvelles batailles. — Succès de Duguesclin. —Les Navarrais s'emparent de La Charité et font des dégats dans la Nièvre, le Bourbonnais et l'Auvergne. — Le duc de Borgogne reprend La Charité. — Traité entre les deux rois. — Propositions faites par le roi d'Angleterre au roi de Navarre. — Craintes du roi de France. — Concessions à son beau-frère. — Nouveau traité. — Discussion. — Difficultés soulevées par Charles V et le duc d'Anjou sur l'exécution de ce traité. — Nouveau traité fait en présence du pape et de plusieurs cardinaux. — Mauvaise foi du roi de France. — Discussion. — Prise de Conches par les généraux du roi de France sans déclaration de guerre. — Juste réclamation de Charles de Navarre.

Le départ du roi Jean n'arrêta point la discussion : le régent soutint la cause de son père devenue celle de la couronne, et signifia au roi de Navarre qu'il garderait la Bourgogne. Le droit était-il du côté du régent? Était-il du côté du roi de Navarre? Les auteurs contemporains sont divisés sur la solution de la question. La royauté française invoquait les lois de France qui n'admettaient point la représentation, et la royauté navarraise en appelait aux coutumes

de Bourgogne qui l'admettaient. Jean était cousin germain du feu duc de Bourgogne, Charles II en était cousin issu de germain, et prétendait venir au partage de la succession par représentation de son père. Alors quelles coutumes devaient faire loi, ou celles de France, ou celles de Bourgogne? La justice disait bien évidemment que les parties devaient se conformer à celles du lieu où était échue la succession : le droit était donc du côté de Charles de Navarre.

La contestation s'anima tellement que Charles de Navarre en vint aux menaces, et comme dans le même temps des troupes de brigands sans aveu, et quelques détachemens des *compagnies* se mirent à faire du dégât dans plusieurs provinces, et que certains d'entre eux, soit pour se rendre plus redoutables, soit qu'ils eussent été secrètement poussés par le dauphin, avaient arboré l'étendard du roi de Navarre; le premier considéra cette levée partielle de boucliers comme une déclaration de guerre, et aussitôt il leva des troupes. Charles II était alors dans son royaume de Navarre.

Pendant la paix qui avait suivi le traité fait à Calais entre la France, l'Angleterre et la Navarre, la première, quoiqu'elle eût été ruinée par le roi Jean, s'était un peu relevée de ses pertes, et l'épargne du prince n'était plus à sec. Le régent put donc

former une armée considérable et la diriger sur les possessions du roi de Navarre, qui n'avait fait encore aucuns préparatifs. Le duc de Bourgogne, frère du dauphin, le comte d'Auxerre, Boucicaut, Bertrand de Claquin (Duguesclin) furent mis à la tête de cette armée qu'on sépara en plusieurs corps, et ils allèrent attaquer les forteresses du roi de Navarre (1).

Mantes fut la première victime de la guerre : prise par ruse, elle fut pillée et saccagée ; des citoyens de Paris et de Saint-Denis, proscrits par le régent, et depuis long-temps retirés dans ses murs, furent conduits dans leurs villes respectives, et y périrent par la main du bourreau. Rolleboise et Meulan éprouvèrent le sort de Mantes, mais leur prise coûta cher aux Français ; elles se défendirent vaillamment.

Sur ces entrefaites, on reçut la nouvelle de la mort du roi Jean, décédé à Londres, le 8 avril 1364, et aussitôt le régent alla se faire sacrer à Reims, sous le nom de Charles V.

Ayant appris la perte qu'il avait faite de Mantes, Rolleboise et Meulan, le roi de Navarre accourut à Cherbourg, pour y faire des préparatifs de guerre ;

(1) Froissart. — Chron. de Saint-Denis. — 2e Continuateur de Nangis. — Chron. de Flandre. — Zantfliet. — Villani. — Roman de Bertrand Duguesclin.

il rassembla des troupes de tous côtés, et manda le fameux *captal de Buz* ou *de Buch*, son parent, qui vint le trouver avec quatre cents hommes d'armes; il engagea aussi à son service un capitaine anglais de haute réputation, appelé Jean Jouel. Instruit de ces préparatifs, Charles V envoya de nouvelles troupes à Duguesclin, sous les ordres du vicomte de Beaumont, du sire de Beaujeu et d'autres chevaliers, en lui commandant de faire frontière avec ses Bretons contre les Navarrais.

Pendant ce temps-là, le captal de Buch, s'avançant à la rencontre de l'armée française, arriva à Évreux. Là, il réunit ses troupes, envoya à Conches, pour la fortifier, cinq cents lances, cinq cents archers et cinq cents hommes *aidables* (fantassins), et après avoir nommé le chevalier Michel d'Orgery au gouvernement de la ville, il la quitta pour continuer sa route. Le 15 mai 1364, à *l'heure de none*, il campa sur une montagne peu éloignée de la rivière d'*Iton*, et, le même jour, dans l'après-midi, il vit les Français arriver et camper dans la prairie longeant cette rivière.

Le lendemain, le captal se remit en marche et s'arrêta sur les champs de Cocherel, situés à gauche de l'Eure; il jugea au premier coup d'œil que l'armée française était presque du double plus nombreuse que la sienne, et il résolut de se conduire en conséquence. Il prit une position adossée à un bois,

et partagea ses troupes en trois corps : le premier, composé de gens d'armes et d'archers anglais, fut placé sous le commandement de Jean Jouel ; le captal se mit à la tête du second, formé de quatre cents combattans, et il donna au Basque de Marueil et à deux autres chevaliers la conduite du troisième, où il y avait quatre cents armures de fer.

L'armée française était également divisée en trois corps avec une arrière-garde ; le premier, composé de Bretons et commandé par Duguesclin, devait être opposé à celui du captal ; les Français, les Picards, les Normands formaient le second, et avaient pour chefs le comte d'Auxerre, le vicomte de Beaumont et Beaudoin d'Annequin, maître des arbalétriers ; le troisième, de Bourguignons, ou plutôt des *Compagnies*, marchait sous les ordres de l'archiprêtre Cervolle qu'accompagnaient Louis de Châlons et plusieurs autres seigneurs ; ce dernier corps était destiné à combattre celui commandé par le Basque de Marueil ; l'arrière-garde ne comptait dans ses rangs que des Gascons, et avait pour chefs des chevaliers de la Guienne.

Les deux armées restèrent en présence une partie de la journée sans en venir aux mains. Les Navarrais, beaucoup moins nombreux que les Français, les attendaient tranquillement sur leur montagne. Les Français, incommodés par le soleil, qui dar-

dait sur leurs armes, et travaillés par la soif et par la faim, étaient impatiens et demandaient le signal de l'attaque. Les plus prudens ne voulaient pas hasarder la bataille. Pendant que les Français étaient ainsi en suspens sur la détermination qu'ils prendraient, on avertit les chefs que, le jour suivant, Philippe de Navarre, dont on connaissait l'extrême activité, arriverait au camp navarrais avec un secours de quatre cents lances. Alors Duguesclin proposa un stratagème pour engager les Navarrais à descendre de leur montagne : c'était de simuler une retraite. Cette ruse ayant été approuvée, on fit sonner les trompettes, et presque tous les bagages passèrent le pont avec quelques gens.

En voyant cette retraite, l'Anglais Jouel dit au captal : « Descendons la montagne, voilà les Français qui fuient. — C'est une ruse pour nous attirer au combat, » répondit le captal, et il défendit qu'on bougeât ; mais Jouel, brûlant de combattre, cria aussitôt à ses Anglais : *Saint-Georges ! qui m'aimera, si me suive ; je m'en vais combattre* ! et en même temps, il descendit la montagne avec une partie des siens. Alors les Français firent volte-face, et un terrible combat s'engagea. Tout en blâmant l'imprudence de Jouel, le captal descendit pour le secourir et la bataille devint générale. Quoique beaucoup plus faibles en nombre, les Navarrais disputèrent long-

temps la victoire ; ils l'eussent peut-être même tenue indécise pendant le reste du jour, si Jouel n'avait pas été tué et le captal fait prisonnier, après avoir fait le devoir d'un bon capitaine et d'un intrépide soldat. Deux heures plus tard, les Navarrais auraient été sauvés par un secours parti de Conches, sous la conduite d'un chevalier nommé Gui de Graville.

Cette victoire fournit à Charles V l'occasion de faire sauter quelques têtes : il livra au supplice des chevaliers français qui avaient été pris combattant pour les Navarrais (1). Cependant plusieurs d'entre eux furent mis à rançon et sauvés par ceux au pouvoir desquels ils étaient tombés, et qui savaient bien que s'ils ne les mettaient pas sur-le-champ en liberté, le nouveau roi les ferait mourir.

Pour récompenser Duguesclin de la victoire qu'il avait remportée, le roi lui donna le comté de Longueville, appartenant à Charles II. Dans l'effusion de sa reconnaissance, ce capitaine lui promit d'exterminer tous ses ennemis et tous les brigands qui infestaient la France (1); mais il ne tint guère parole, car, en quittant Rouen, où se trouvait en ce

(1) Froissart. — 2e Continuateur de Nangis. — Chron. de Flandre.

(2) 2e Continuateur de Nangis.

moment le souverain, ses Bretons pillèrent et ravagèrent le pays.

Les Français ne battirent pas seulement les Navarrais dans la Normandie, dans le pays de Caux, dans le Perche, dans la Beauce; le duc de Bourgogne chassa les *Compagnies* de quelques forteresses dont elles s'étaient emparées, et les tailla en pièces en diverses rencontres. Pendant que le duc de Bourgogne mettait à la raison les *Compagnies,* La Rivière, favori du roi, à la tête de deux mille combattans, assiégeait Acquisni et y entrait par capitulation. Cette ville avait pour défenseurs des Français, des Anglais, des Normands et des Navarrais. Après la capitulation, la garnison se retira à Cherbourg où était le roi de Navarre. Dans cet intervalle, le duc de Bourgogne se joignit à La Rivière, enleva plusieurs châteaux et fit égorger les Français qu'il trouva sous la bannière navarraise. Un ordre de Charles V de se diriger vers la Bourgogne, où était entré le comte de Montbelliard avec des troupes allemandes, força le prince de tourner ses armes contre d'autres ennemis; mais les Navarrais n'en furent pas moins inquiétés, car Bertrand Duguesclin s'était porté sur la Normandie où il leur faisait la guerre la plus rude.

Après la bataille de Cocherel, Philippe de Navarre, dont l'activité et le courage étaient extraordi-

naires, assembla des hommes d'armes, appela, à l'exemple du roi de France, des *Compagnies* comme auxiliaires, et, se trouvant à la tête de douze cents lances, il se posta entre la Loire et l'Allier. De là, il fit des courses dans le Bourbonnais, dans l'Auvergne, dans le Nivernais, aux environs de Moulins, de Saint-Pierre-le-Moustier, de Saint-Pourçain; puis, ayant détaché trois mille hommes de son armée, il leur ordonna de passer la Loire au-dessus de Marcilly-les-Nonains, et de marcher, en toute diligence, contre La Charité (1), ville forte située sur le fleuve. Arrivés à la pointe du jour, ils entrèrent par escalade sans trouver de résistance; mais ils s'arrêtèrent dans la crainte de quelque embûche, et résolurent d'attendre le grand jour pour pénétrer plus avant. Les habitans, qui s'étaient aperçus de l'escalade de leurs murs, profitèrent de l'inaction de l'ennemi; ils embarquèrent en toute hâte leurs femmes, leurs enfans, leurs effets, et remontèrent la Loire jusqu'à Nevers où ils furent reçus, de sorte que les Navarrais, les Anglais et les Gascons trouvèrent les maisons vides, lorsqu'ils furent entrés dans la ville. Toutefois, ils prirent le parti de rester dans la place et de s'y fortifier, parce qu'elle leur donnait un passage sur la Loire et les mettait

(1) Froissart.

en état de faire des courses sur les deux rives du fleuve. Lorsque Louis de Navarre eut appris le succès de leur expédition, il leur envoya sur-le-champ un renfort de trois mille armures de fer avec lequel ils commencèrent à ravager tout le pays à plus de trente lieues à la ronde, sans rencontrer de résistance. De son côté, leur général, qui était dans la Marche d'Auvergne, dévastait cette province et les contrées voisines.

Le roi envoya, pour reprendre La Charité, le connétable Moreau de Fiennes et les maréchaux Boucicaut et Mouton de Blainville, accompagnés d'un grand nombre de chevaliers et d'écuyers; mais ils ne purent d'abord assiéger la ville que d'un côté. Le duc de Bourgogne, délivré du comte de Montbelliard et de ses Allemands, les ayant joints avec mille lances, la place fut battue de tous les côtés. L'armée assiégeante comptant plus de trois mille chevaliers et écuyers, il était impossible aux assiégés de résister à un si grand nombre; ne pouvant plus d'ailleurs s'approvisionner, ils demandèrent au duc de Bourgogne à capituler. Ce prince, dont le caractère féroce ne se plaisait, pour ainsi dire, que dans le sang, répondit qu'il voulait les avoir à discrétion; alors ils se décidèrent à combattre jusqu'à la dernière extrémité. Louis de Navarre avait bien réuni mille combattans pour aller à leur secours et tâcher

de faire lever le siége, mais sur le point de se mettre en route, il avait reçu de son frère l'ordre de se rendre à Cherbourg.

Les assiégés n'éprouvèrent point cependant le sort que leur faisait redouter le caractère du duc de Bourgogne. Charles V ayant besoin des troupes qui assiégeaient La Charité, pour secourir le comte de Blois contre le comte de Montfort, il envoya l'ordre à son frère de proposer à la garnison de sortir de la place, la vie-sauve, à la condition que, de trois ans, elle ne pourrait servir pour le roi de Navarre. Cette condition fut proposée et acceptée.

Après la reddition de La Charité, Charles V envoya Bertrand Duguesclin, alors en Normandie, au secours de Charles de Blois, contre le comte de Montfort qui lui disputait la Bretagne, et nomma Boucicaut pour le remplacer dans le commandement qu'il quittait. Duguesclin, ou *Claquin* comme on l'appelait dans ce temps-là, partit de Rouen, mais avec la résolution d'enlever quelques places aux Navarrais; il était accompagné du comte d'Auxerre, du Vert-Chevalier son frère, et de plusieurs autres capitaines qui avaient combattu avec lui à l'affaire de Cocherel. Il se dirigea d'abord vers Valognes dans le Cotentin (1). Son avant-garde

(1) Roman de Claquin, en vers.

rencontra un parti anglais qui s'était mis en embuscade et l'attaqua vivement; mais Boitel qui la commandait excita les siens par son exemple, et l'ennemi fut repoussé; les Anglais battirent en retraite du côté de Valognes, et dès qu'ils y furent entrés, ils s'écrièrent qu'on fermât les portes, parce qu'ils avaient été défaits par un diable qui ne faisait quartier à personne. L'épouvante des Anglais se communiquant rapidement dans toute la ville, les habitans se hâtèrent d'en sortir pour courir se cacher dans les bois les plus voisins. De cette manière, Duguesclin n'eut besoin d'aucune machine de siége pour forcer la place; il en trouva les portes ouvertes.

Cependant, l'occupation de la ville, quoi qu'elle fût entourée de bonnes murailles, n'était pas tout-à-fait la partie principale; il fallait encore s'emparer d'un château où il y avait une tour, ou donjon, datant du roi Clovis, et dont les fortifications semblaient inexpugnables. Ce château était défendu par un capitaine anglais ayant sous ses ordres cent soudoyers de sa nation et quelques gens du pays. Duguesclin s'étant approché du fossé et ayant demandé sûreté pour parler au châtelain, le commandant parut, et le général français l'exhorta à se rendre, en le menaçant de le faire mourir lui et sa garnison, si la place était emportée d'assaut; le châtelain

lui répondit fièrement qu'il se défendrait. En effet, il fit placer en différens lieux des *coustes* ou matelas, pour se mettre à couvert des traits, et, dans d'autres endroits, des claies pour amortir les coups des pierres lancées par les *engins*.

Duguesclin fit donner un assaut, mais il ne réussit point. Il fit venir de Saint-Lo six gros *engins*, mais ces machines n'obtinrent pas plus de succès. Au haut de la tour, il y avait une *guette* ou sentinelle qui faisait sonner et retentir un bassin, lorsque la pierre était sur le point d'être lancée, et aussitôt l'endroit où elle devait frapper était préservé par des claies.

Pour insulter aux Français, le châtelain faisait essuyer les murs du château avec des *touailles*, c'est-à-dire avec des draps ou des serviettes. Duguesclin eut recours aux mineurs, mais ils ne purent briser le roc sur lequel la forteresse était bâtie. Alors, on revint aux assauts : on en livra deux, on n'y éprouva que des pertes, sans causer de mal aux assiégés. Irrité de la résistance des Anglais, Duguesclin déclara hautement qu'il ne quitterait pas la place qu'elle n'eût été prise, alors même qu'il y devrait rester pendant un an : cette résolution effraya les assiégés, et ils se décidèrent à capituler. Pour masquer leurs craintes, le châtelain demanda à parler à Duguesclin, et lui dit que s'il voulait lui donner

trente mille florins, il lui livrerait le château. Duguesclin lui répondit qu'il ne s'agissait pas de ruser, mais d'évacuer; car s'il n'en sortait pas, il le ferait mourir avec les siens lorsqu'il serait maître de la forteresse. Le châtelain rendit compte à la garnison de la détermination du chef français, et aussitôt l'on s'assembla en conseil de guerre : les uns voulaient capituler, et les autres que l'on tint ferme. Comme la majorité était pour la capitulation, on parlementa avec Duguesclin, et il fut convenu que les assiégés sortiraient de la place, la vie sauve ainsi que les biens; mais ils étaient à peine hors des portes du château que les Français se mirent à les huer et à les insulter ; indignés de pareils outrages, huit chevaliers anglais rentrèrent précipitamment dans le château, en fermèrent les portes, et jurèrent qu'on ne l'aurait qu'avec leur vie; Duguesclin les somma en vain de se rendre, il fallut en venir à l'assaut. Les chevaliers se défendirent vaillamment, et les assiégeans auraient sans doute resté long-temps devant la place s'ils n'étaient parvenus à rompre une grille qui donnait entrée dans la tour ; cependant, malgré cet avantage, les huit chevaliers se défendirent encore avec une grande valeur ; enfin, il furent accablés sous le nombre, et, loin d'honorer une telle bravoure, les vainqueurs, dit le *roman* en prose de Duguesclin,

les firent *saillir sus de la tour* et leur coupèrent la tête.

Ollivier de Mauny, ayant pris le fort de Carentan peu de jours après l'occupation de Valognes, Duguesclin marcha sur Douvres, près Bayeux. Le siége fut long et meurtrier, et la place ne fut enlevée qu'au moyen des mineurs qui ouvrirent une route souterraine jusqu'à l'église par laquelle les assiégeans s'introduirent dans la place. Douvres était défendue par des Anglais, des Navarrais et des Normands: Duguesclin mit à rançon les Anglais et les Navarrais, mais il fit couper la tête aux Normands comme à des rebelles et à des partisans de Charles de Navarre. Là se bornèrent les exploits de ce capitaine contre le roi de Navarre: une lettre de Charles de Blois l'appela de nouveau en Bretagne pour y combattre le comte de Montfort.

Pendant ces expéditions militaires, Charles V avait fait dresser une instruction pour le comte de Salebruce (1), le chancelier du dauphiné et Jacques-le-Riche qu'il envoya en Angleterre, en qualité d'ambassadeurs. Cette instruction, de même que toutes celles qu'il avait faites jusqu'à ce jour, était une longue série de mensonges et de calomnies contre le roi de Navarre; comme à l'ordinaire, il l'accusait

(1) Secousse.

de crimes imaginaires, et requérait le roi d'Angleterre de ne lui prêter ni aide ni conseil.

Pour appuyer ces accusations, Charles V fabriqua un autre complot et un autre crime. Peu de temps après la bataille de Cocherel, est-il dit dans la nouvelle accusation, le roi de Navarre proposa à Seguin de Badefol de lui donner mille livres de revenu en terres, s'il voulait faire la guerre à Charles V. Badefol y consentit, à condition que ces terres seraient situées dans la Navarre. Charles II, piqué de ce que Badefol lui demandait *le plus bel de sa chevance*, son revenu le plus clair, dit à un nommé Rue de se défaire de cet homme-là, et depuis, ordonna à Guillemin-Petit, son valet de chambre, en présence de Rue, d'empoisonner Badefol. L'ordre fut exécuté au vu, au su et du consentement de Rue. Badefol étant à souper dans la propre salle du roi de Navarre, il mangea des coings ou des poires sucrées dans lesquels on avait mis du *réalgar*, sulfure rouge d'arsenic, et il mourut six jours après.

C'est Rue qui fait cette déposition, qui s'avoue coupable ainsi que le roi de Navarre, et qui a tout vu, tout entendu, qui a consenti à tout, qui était présent à tout et ne sait même pas dire si Badefol fut empoisonné en mangeant des coings ou des poires sucrées. Mais pour empoisonner Badefol, de quel besoin était Rue pour le roi de Navarre,

puisque ce roi avait chargé son valet de chambre de cet empoisonnement? Aurait-il été assez stupide pour multiplier les témoins du crime; et, en supposant même qu'il eût parlé de son exécution à Rue, avant d'en charger son valet de chambre, ne pouvait-il pas dire à son confident qu'il y avait renoncé? Après cela, comment concevoir qu'un homme qui a pris une forte dose d'arsenic, pût vivre encore pendant six jours? Le remède et la guérison étaient faciles dans ce temps-là : quand un roi ou un grand seigneur voulait se défaire d'un homme, c'était sur-le-champ, dès que le projet en avait été formé. Au surplus, l'empoisonnement de Badefol est tellement une de ces accusations banales que Charles V voulait faire peser sur son beau-frère, qu'aucun historien n'a osé parler de sa véracité d'une manière formelle, et que ceux qui en font mention ne la rappellent à peu près que comme un *on dit* auquel ils ne peuvent même assigner une date certaine.

On était arrivé au mois de mars 1366, et la guerre continuait toujours avec le même acharnement. Dans cette conjoncture calamiteuse, le pape Urbain V joignit ses efforts à ceux des reines Jeanne et Blanche pour la terminer, et tous les trois choisirent pour intermédiaire le captal de Buch, guerrier dont Charles V n'avait pu s'empêcher d'apprécier l'habileté et la sagesse, depuis qu'il était prisonnier de la France.

Le roi ayant approuvé la médiation du captal, ce dernier alla trouver Charles de Navarre pour lui porter des propositions de paix. (1) A son retour, il rendit compte à Charles V et à son conseil des demandes que faisait le roi de Navarre; ces demandes déplurent à quelques membres et la paix ne fut pas conclue; plusieurs personnes furent affligées de cette décision, et le comte d'Estampes, le plus jeune du conseil, en manifesta tout haut son mécontement : il pria le roi d'assembler une seconde fois son conseil, et lui dit que si personne ne se souciait de se charger de renouer les négociations, il s'offrirait lui-même pour le faire. Le roi ayant agréé sa demande, il engagea les religieux de Paris à faire des prières pour la paix.

Dans le mois d'avril, le conseil du roi s'assembla pour délibérer de nouveau sur les propositions de paix; le comte d'Estampes (2) y parla avec tant d'éloquence, y peignit si vivement les maux qu'entraîne la guerre et les biens qu'amène la paix que le roi et son conseil l'approuvèrent dans tout ce qu'il dit, et se déterminèrent à traiter avec Charles de Navarre. (3) Voici le préambule du traité.

(1) Continuateur de Nangis.
(2) Idem.
(3) Trésor des Chartres.

« Les gens des rois de France et de Navarre ayant
» eu plusieurs conférences avec les reines Jeanne
» et Blanche, se sont, pour *contemplacion et révé-*
» *rence* du Saint-Père et des deux reines *qui sur ce*
» *ont prié et requis les dittes parties*, convenus des
» articles suivans, *en cas qu'il plaira aux dittes par-*
» *ties*, et voici les articles qui furent faits au nom-
» bre de douze :

» 1° Tous ceux qui ont tenu le parti des deux
» rois seront rétablis dans les biens, bénéfices et
» offices dont ils auroient été dépouillés à l'occasion
» de la guerre, ou même depuis la délivrance de
» prison du roi de Navarre en 1357.

» 2° Le roi de France pardonnera à tous ceux
» qui ont suivi le parti du roi de Navarre; il sera
» donné des lettres de pardon à ceux qui en deman-
» deront, et elles ne leur coûteront que 60 sols.
» Celles qui leur ont déjà été accordées par le roi
» Jean, à son retour d'Angleterre, demeureront
» dans leur vertu.

» 3° A l'égard des corps des partisans du roi de
» Navarre qui ont été exécutés à mort, à l'occasion
» de la guerre, les deux reines *se feront fort qu'à*
» *leurs requettes le roi de France fera tant des dits*
» *corps, à leurs amis charnels* (parens) *qu'il leur de-*
» *vra souffrire.*

» 4° Les villes et les châtellenies de Mantes et de

» Meulan, et le comté de Longueville, demeure-
» ront au roi de France et à ses successeurs. A la
» place de ces villes et de ce comté, il donnera au
» roi de Navarre la ville et la baronnie de Mont-
» pellier, et celui-ci en sera mis en possession dès
» que les parties auront ratifié ce traité. Lorsque le
» roi de Navarre aura été mis en possession de ce
» qui lui est cédé, des personnes nommées par les
» parties, ou par le Saint-Père, dans le cas où
» elles ne pourroient s'entendre sur ce point,
» feront la prisée de l'estimation des villes et châ-
» tellenies de Mantes et de Meulan, du comté de
» Longueville, et de la baronnie de Montpellier :
» s'il est trouvé par la prisée que la ville et la ba-
» ronnie de Montpellier valent plus que les villes
» et châtellenies de Mantes et de Meulan, et le comté
» de Longueville, le roi de Navarre donnera au roi
» de France le surplus de la valeur en terres et
» châteaux à lui appartenant, situés le plus près
» qu'il sera possible de Mantes et de Meulan, *au re-*
» *gard et à l'ordonnance du Saint-Père.* Si, au con-
» traire, la ville et la baronnie de Montpellier, valent
» moins que ce qui est cédé au roi de France, ce prince
» donnera au roi de Navarre l'équivalent de cette
» moindre valeur en terres et en châteaux, situés le
» plus près qu'il sera possible de Montpellier, aussi
» *au regard et ordonnance* du Saint-Père qui siége à

» présent, ou de ses successeurs. Les parties se ga-
» rantiront réciproquement ce qu'elles se cèdent
» par ce traité.

» 5° Le roi de Navarre tiendra en pairie, à une
» foi et hommage-lige, la ville et la baronnie de
» Montpellier, et tout ce qui lui sera cédé par ce
» traité, conjointement avec les autres terres qu'il
» possède en France, de la même manière qu'a-
» vant la guerre, il tenoit les terres qui lui appar-
» noient dans le royaume, et il en fera foi et hom-
» mage au roi de France, et lui rendra les devoirs
» qui lui sont dus.

» 6° Le roi de Navarre rendra les châteaux de
» Molineaux et de Hambuye, et le fort de Brique-
» bec, au roi de France, ou à ceux auxquels ils
» appartiennent, sauf l'hommage et les autres droits
» pouvant appartenir au roi de Navarre sur Brique-
» bec et Hambuye.

» Le roi de France rendra au roi de Navarre et
» à Louis, son frère, les villes, châteaux et terres
» qui ont été pris et saisis sur eux, à l'exception
» de Mantes, de Meulan et du comté de Longue-
» ville.

» Le roi de Navarre et Louis, son frère, *feront*
» *tant* que les forts de Sacquenville, de la Ramée
» et de la Vignoie seront rendus à ceux auxquels
» ils appartiennent.

» A l'égard des châteaux et forteresses de Rolle-
» boise, de Tucbuet, Liverrot, Vreynel, Boy, Ceisy,
» Vaurenier, et autres qui ont été pris par le roi de
» Navarre, ou par des gens qui s'avouoient de lui,
» le roi, Louis son frère, et le captal de Buch, fe-
» ront tout leur possible pour engager ceux qui
» tiennent ces châteaux à en sortir; et, en cas que
» quelques-uns refusent de le faire, le roi de Na-
» varre et Louis son frère joindront toutes leurs
» forces à celles du roi de France pour les con-
» traindre à en sortir.

» Le captal de Buch servira le roi de France de
» sa personne et de ses gens d'armes, s'il en est re-
» quis, en faisant, par le roi de France, au captal
» et à ses gens ce qu'il appartiendra (en leur don-
» nant une solde).

» 7° Pour *révérence* des deux reines, aussitôt
» que le traité aura été juré par les deux rois et
» confirmé par leurs lettres, le captal de Buch,
» prisonnier du roi, sera mis en liberté, sans ran-
» çon, aussi bien que Guillaume Arnault, châte-
» lain d'Évreux; mais ce que celui-ci a déjà payé
» sur sa rançon ne lui sera pas rendu.

» Ceux qui ont été constitués prisonniers par au-
» torité de justice, pour avoir tenu le parti du roi
» de Navarre, seront délivrés, et les gens du roi de
» Navarre en donneront la liste.

» 8° Nôtre Saint-Père le pape, du consentement » des parties, *sera chargé pour ordonner, parties* » *ouyes, si comme il lui semblera à faire de raison* » sur le droit que le roi de Navarre prétend avoir » *sur le duché de Bourgogne,* sur vingt-deux mille » livrées de terre, sur six cent mille écus, et sur » toutes les autres demandes que le roi de Navarre » voudra faire contre le roi de France, et récipro- » quement sur toutes les demandes que ce prince » voudra faire contre le roi de Navarre. Les deux » parties se soumettront au Saint-Père sur toutes ces » demandes, par les plus *fortes suretez* que l'on » pourra trouver, sans préjudice néanmoins de la » souveraineté du roi de France.

» 9° La guerre cessera entre les deux rois au » moment où ils auront ratifié ce traité. Ils ne » pourront procéder par voies de fait ni de guerre » sur les choses qui sont réservées au jugement du » pape. Le Saint-Père, ou ses successeurs, connoî- » tront seuls de ces contestations, jusqu'à ce qu'elles » soient terminées par leurs jugemens ou par l'ac- » cord des parties.

» Le roi de France se fera fort que Philippe, » duc de Bourgogne, son frère, exécutera, par » rapport à ce duché, ce qui sera jugé par le pape, » ou ce qui sera accordé entre les parties.

» 10° Le pape donnera son jugement sur la con-

» testation des deux rois *dedans* la Saint-Remy pro-
» chaine ; il pourra cependant proroger ce terme
» et en fixer un autre, le plus *brèef* qu'il sera pos-
» sible. Les parties solliciteront vivement le pape
» pour l'engager à rendre son jugement, et elles
» enverront devers lui leurs procureurs bien ins-
» truits de leurs droits, qui ne partiront point
» d'Avignon que le pape n'ait rendu un jugement,
» ou que les parties n'aient fait un accord entre
» elles.

» 11° Il sera fait une trève entre les deux rois,
» pour eux, leurs gens, et leurs forteresses situées
» dans la Normandie et dans l'évêché de Chartres,
» à l'exception de celle de Blainville, jusqu'à la
» Pentecôte prochaine. Les gens des deux rois pour-
» ront cependant exiger les rançons qui auront été
» arrêtées et réglées avant ce traite. Dès que le
» traité aura été ratifié, les rançons n'auront plus
» lieu, et ce qui sera dû se paiera par portion de
» temps. Ces trèves pourront être prolongées du
» consentement des parties.

» 12° Pour garder ces trèves, seront nommés
» de part et d'autre des chevaliers qui en seront
» conservateurs, qui jureront de les faire observer,
» et de faire réparer tout ce qui sera attenté au
» contraire. Ces attentats ne pourront servir de
» prétexte pour rompre la trève. »

Le roi de France, par un article séparé et secret, promit de payer au roi de Navarre, à compte sur ce qu'il serait jugé lui devoir, une somme de cent dix mille francs.

Si l'on se rappelle le traité fait entre le régent et le roi de Navarre, et ratifié en tous points par le roi Jean, lors de sa sortie de captivité, on se persuadera facilement que le duché de Bourgogne n'était pas la seule cause de la guerre entre les deux rois, et que le défaut de paiement des sommes attribuées à Charles II, par le premier traité, devait être aussi un des principaux griefs de ce prince.

En appréciant les véritables causes de la nouvelle guerre, on ne peut s'empêcher de reconnaître que ce roi de Navarre, si injustement surnommé le Mauvais par les flatteurs de Charles V, se montra toujours ami sûr et fidèle allié : qu'il ait agi de cette manière par politique ou par attachement à ceux qui s'étaient dévoués à sa personne, ou qu'il ait été guidé par ces deux sentimens à la fois, il est impossible de ne point faire son éloge, surtout lorsqu'on le voit, avant de discuter ses intérêts, assurer ceux de ses partisans et de ses alliés, et les faire rentrer dans leurs biens et leurs priviléges. Ainsi, les premiers articles du traité que nous venons de transcrire sont autant de garanties pour la sûreté des amis du roi de Navarre, autant de conditions pour

leur réintégration dans les villes et les forteresses, les charges et les offices qu'ils occupaient avant la guerre; il n'oublie pas même les morts.

Si l'avantage reste au roi de Navarre du côté du cœur, il demeure tout entier au roi de France du côté de la politique. Il garde la fleur des propriétés de son adversaire. Désormais celui-ci ne pourra plus affamer la capitale, ni la ville de Rouen; il ne pourra plus faire des courses jusques aux portes de Paris ou pratiquer des intelligences dans cette cité; le roi de France est maître de Mantes, de Meulan, du comté de Longueville, et la ville et baronnie de Montpellier, que Charles II reçoit en échange, ne sauraient compenser, par leur richesse, l'importance et la force que donne à Charles V la cession à laquelle le roi de Navarre est obligé de consentir (1).

La paix ayant été publiée par toute la France et par toute la Navarre, le pape fut saisi immédiatement des pièces du procès concernant le duché de Bourgogne et les sommes réclamées par Charles II. Chacun d'eux envoya ses procureurs à Avignon, où siégeait le pontife (2). L'instruction était longue pour Urbain V qui avait beaucoup d'autres affaires en tête,

(1) Hist. de Montpellier.

(2) Trésor des Chartres.

et l'année 1368 était commencée que la contestation n'était point encore jugée.

Vers le même temps, la France étant désolée par les *compagnies* qui avaient servi sous Dugueslin, et qui, sans solde et sans occupation, pillaient le pays ami pour vivre, Charles V voulut s'en débarrasser à tout prix, et l'occasion s'en présentait à propos : il y avait à sa cour un prince espagnol, frère bâtard de Pierre-le Cruel, roi de Castille. Pierre s'étant rendu odieux à son peuple, ce frère, nommé Henri de Transtamare, avait formé le projet de détrôner son souverain, et avait même déjà pris, à l'aide de quelques partisans, le titre de roi de Castille; il était venu à la cour du roi de France pour en solliciter des secours.

Charles V avait fait à Henri-le-Bâtard un accueil des plus gracieux, et lorsque son projet fut bien bien arrêté, il chargea Duguesclin, l'ancien chef de ces pillards, de les conduire contre Pierre-le-Cruel; mais les *compagnies* ne voulurent point quitter le sol français sans avoir reçu au préalable une certaine somme, et le prince fut bien obligé de la donner. Au surplus, il avait un double intérêt en plaçant sur le trône de Castille Henri de Transtamare : il se faisait un allié reconnaissant, et créait au roi de Navarre un adversaire qui le tiendrait toujours en bride, et l'empêcherait, par conséquent, de

jamais rien entreprendre contre la couronne de France.

Cependant, Charles de Navarre aperçut le but que se proposait Charles de France, et, craignant que sa tranquillité à venir ne fût troublée, ou que la sûreté de son royaume ne fût compromise, il écouta les propositions que lui fit Pierre-le-Cruel, et moyennant une cession de domaines que ce prince lui fit et une somme considérable qu'il lui compta, non-seulement il permit le passage sur ses terrres des troupes envoyées à son secours par le prince de Galles, mais encore il en leva lui-même pour renforcer les Anglais; de manière qu'à la première bataille Henri-le-Bâtard fût vaincu, et Duguesclin fait prisonnier (1).

Le roi de Navarre demanda la restitution de la ville de Montpellier, et il invoquait encore le droit des nations, violé en ses domaines, lorsqu'en 1369, Charles V déclara la guerre à Édouard III, roi d'Angleterre. Cette circonstance plaça Charles de Navarre dans la position la plus avantageuse. Maître de Cherbourg, et de plusieurs places fortes de la Normandie, il pouvait donner entrée à Édouard dans cette province et lui assurer la victoire. L'Anglais le sentit, et comme il était cousin germain du Na-

(1) Froissart.

varrais, il lui fit faire des ouvertures; mais le roi de France, qui sentit également de quel avantage serait pour lui le secours ou la neutralité de son beau-frère, lui offrit la restitution de la ville et baronnie de Montpellier avec la rectorie et le petit scel. Celui-ci accepta, quoi qu'il eût certainement plus gagné en s'alliant avec Édouard, qui lui offrait la Champagne et la Brie, le duché de Bourgogne, Mantes, Meulan, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Briquebec et beaucoup d'autres places (1). L'article 8 du traité portait aussi qu'après l'hommage rendu par le roi de Navarre au roi de France pour la ville de Montpellier, ils traiteraient ensemble du mariage du dauphin avec une des filles de Charles II, et l'article 10 disait qu'à l'égard de la demande du roi de Navarre concernant la Bourgogne, et des autres contestations, les deux rois choisiraient chacun quatre personnes qui tâcheraient de mettre d'accord les parties. Au surplus, pour que le lecteur en prenne une plus ample connaissance, nous allons le donner ici dans son entier.

« Articles convenus entre les gens de Charles V et ceux de Charles, roy de Navarre, sur les différends qui étaient entre ces deux roys, le 26 de mars 1369, avant Pâques.

» Sur ce que le *roy de Navarre* a requis au roy notre

(1) Froissart. — Chron. Manus. 431. — Chron. de Saint-Denis.

sire, pour cause du traictié qui fu fait entre le roy notre sire et le captal de Buch au nom et pour le roy de Navarre, approuvé et passé par le dict roy de Navarre, à Pampelune, au mois de may, l'an mil CCC soixante et cinq, le *roy notre sire* ottroie les choses qui ci-après ensuient, sauf et demourant toujours le dit traictié, et les submissions à notre Saint-Père, aultres choses dedens contenues, en leur force et vertu comme paravant cest présent traictié estoient, sanz ce que les choses ainsi ottroiées par le roy, et qui ensuient, ou aucune d'icelles, soit faite aucune novacion, ou préjudice ou dit traictié, ou submissions et autres choses, dedens contenues, ou aucune d'icelles.

» 1. Premièrement. Le roy de Navarre aura la rectorie (1), partie antique, et le petit séel de Montpel-

(1) La ville de Montpellier, dans ce temps-là, était divisée en deux parties : l'antique ou ancienne et la nouvelle. L'antique, que l'on nommait *Montpellieret*, avait appartenu à l'évêque de Maguelonne, dont le siége fut ensuite transféré à Montpellier. Les évêques de Maguelonne étaient précédemment seigneurs de de toute la ville; mais un d'entre eux en inféoda une partie qui fut appelée la partie nouvelle et la baronnie, en 1292. L'évêque de Maguelonne vendit la part antique à Philippe-le-Bel, et, en 1349, Philippe de Valois acquit de Jacques III, roi de Mayorque, la partie nouvelle et la baronnie de Montpellier.

Le petit scel dont il est parlé dans le même article était une juridiction ayant le privilége d'attirer à soi, à l'exclusion de tous

lier, et leur appartenances, avec les aultres choses compris au dit traictié, et les rendra avec une foy et hommage avecques les aultres terres, et en pairie, comme contenu est ou dit traictié, et seront ostéz tous empêchemens, se auscuns y estoient mis et les chastiaulz lui seront balliez et délivrez à plain.

» 2. Item. Seront rendus et délivrez au dit *roy de Navarre*, les dommages et les intérests qui apparont à lui estre deüs de rayson, pour empeschement qui apparra lui avoir esté mis par les gens du roi nostre sire es terres à lui bailliés, avecques les levées des dictes terres.

» 3. Item. Aura les terres et forteresses qui, au roy Henri, lors conte de Tristamara, furent piéçà bailliées et assignées, et les tendra jusques à un an, dedens lequel an, la prisée des terres contenues au dit traictié, de la dite rectorie, partie antique, petit séel, et de leur appartenances, se fera par ainsi, que se de la partie du roy de Navarre, avoir deffaut ou négligence, parquoy la dicte prisée ne fu faite dedens le dict an, le roy nostre sire recouvrera les dictes

les autres juges, la connaissance de l'exécution des contrats dans lesquels les parties intéressées s'étaient soumises à cette juridiction.

(1) Henri-le-Bâtard, comte de Transtamare, qui détrôna Pierre-le-Cruel et s'empara de la couronne de Castille.

terres et forteresses, sanz les fruits perçues le dict an; et se deffaut y avait de la partie du dict roy notre sire, il les tendra jusques à tant que la dicte prisée sera faite, et se fera la dicte prisée des rentes, revenus et valeur des dictes terres, par autel manière des unes comme des aultres, par deux esleüx de la part du roy notre sire, et par deux aultres esleux de la part du dict roy de Navarre; et s'aucun empeschement estait mis par le roy notre sire ou ses subgiez, ad ce que le roy de Navarre, ne joïsit du dict petit séel et de ses priviléges, le roy notre sire li fera oster; et se il estait refusant, il sera tenu de le reprendre et de faire asseoir au dit roy de Navarre autant en la valeur que le dit petit séel lui aura été baillié.

» 4. Item. Le roy notre sire prêtera au roy de Navarre cinquante mille francs d'or, à baillier à trois termes; c'est assavoir: quinze mille francs tantost après ce qu'il aura fait hommage au roy notre sire, et aultres quinze mille francs dedens la *Saint-Jehan* en suient, et vingt mille francs dedans *Noël* en suient, et ne les pourra le roy notre sire demander, jusques à ce que il soit cogneu se il est en aucune chose tenuz au dict roy de Navarre, depuis le dict traictié, car se il estait trouvé, que il y fust ainsi tenuz, ce sera rabattu et déduit du dit prest.

» 5. Item. Si le roy est enformez dedens quatre

mois après le dict hommage fait, que il soit tenuz au dit roy de Navarre depuis le traictié, en cinquante mille francs d'or, oultre les cinquante mille francs que il lui a ottroiez prester, comme dist est, le roy fera délivrer au dict roy de Navarre, les chastiaulz de Mos. Loys son frère, en déduction de ce en quoy le roy notre sire pourrait estre tenuz au dict roy de Navarre, depuis le dict traictié, se le dict mes. Loys se y accorde; et tantost le dict hommage faict, seront commis et ordonnez deux personnes l'une d'une partie et l'aultre d'aultre, pour en congnoître et déterminer, et en congnoistront continuelment sanz interruption; et se de la partie du dict roy de Navarre ne tenoit que dedens le dit terme n'en fust déterminé, si lui fera le roy lors délivrer les dits chastiaulz, supposé que le dit messire Loys si accorde. Mais se depuis estait trové que le roy notre sire, ne fust en rien tenus au dict roy de Navarre, ou qu'il lui fust en aucune choses tenuz depuis le traictié, mais non pas en toute la dicte somme, outre les dicts cinquante mille francs qu'il lui a accordé prester comme dict est, y cellui roy de Navarre fera rendre et baillier, tantost réaument et de fait, les dicts chastiaulz au roy notre seigneur, ou lui parfera en deniers ce qui demoura d'iceux cinquante mille francs, se en aulcune chose lui estait tenuz, et se il en était refusant ou en délay, le

roi pourra prendre et détenir la diote ville de Montpellier, et en faire les revenues siennes jusques il les lui ait rendus, ou parfait le paiement d'iceulx cinquante mille francs comme dit est.

» 6. Item. Le roy escripra, par la meilleur manière qu'il pourra, à notre Saint-Père de la dispensacion du mariage de messire Loys son frère.

» 7. Item. Après ce que le dit roy de Navarre aura fait son hommage au roy notre seigneur au plutost que faire se pora, le chastel et maison fort de Briquebec sera bailliée et délivrée au seigneur du dit lieu, en aura le roy de Navarre l'hommage et tous les autres droits que il avait par avant, et semblablement aura l'hommage et les aultres droits que il avait paravant à Neauhon et à Tilliers.

» 8. Item. Après le dict hommage faict, le roy notre sire et le roy de Navarre parleront du mariage faire de monseigneur le dauphin et de l'une des filles du roy de Navarre; et ou cas que il ne pourraient estre d'accord des choses appartenantes au dict mariage, Madame la royne Jehanne et Monsieur le cardinal de Beauvez, seront ensemble chargiez d'en ordonner; et, en outre, dict le roy nostre seigneur que il a très bonne volenté du dit mariage, et y endra volentiers, ne de aultre ne recevra traictié, se ou roy de Navarre ne tient.

» 9. Item. Après le dict hommage faict, le roy fera

délivrer au dict du roy de Navarre, les chastiaulz, hommages, justices et gardes d'Ivry et de Ferrières.

» 10. Item. Sur les demandes que faict le roy de Navarre du duché de Bourgoigne et des aultres choses contenues au dict traictié, et aussi de celles que le roy notre sire li puet faire pour icellui traictié, seront prises et esleües huit personnes, c'est assavoir: quatre de chascune partie, qui y verront et traicteront de mettre sur ce les parties à acort, se il pevent; et se il en estait à descort, seront esleües par les dicts seigneurs deux aultres personnes pardessus, qui verront ou descort, et mettront poine de les acorder, sauf et demourant toujours le dict traictié, et les submissions à notre Saint-Père, et aultres choses dedens contenues, en leur force et vertu, sanz ce que par les choses ainsi ottroiées par le roy dessus déclarées, ou aulcune d'icelle, soit faite aulcune novacion ou préjudice au dict traictié, aux submissions et aultres choses dedens contenues, en aucune manière.

» Ce présent traictié est traictié entre les gens du roy notre sire, et les gens du roy de Navarre; et nous Jeanne, par la grâce de Dieu, royne de France et de Navarre. En tesmoing de ce, avons fait sceller ce présent roule de notre séel, et seigner du seignet manuel de Godefroy de Chastre, notre notaire, le mardi XXVI[e] jour de mars, l'an mil CCC soxante-neuf.»

La même année, et par un autre traité, toute la ville de Montpellier, tant ancienne que nouvelle, fut donnée au roi de Navarre.

Le traité ayant été ratifié, Charles II, après avoir reçu des otages, alla voir le roi de France à Vernon. Tous les deux mangèrent à la même table, et eurent, pendant les deux ou trois jours qu'ils restèrent dans cette ville, des conférences longues et fréquentes. Le quatrième jour, Charles V partit de Vernon, et alla à Paris; le même jour, le roi de Navarre se rendit à Évreux. Le samedi 24 mai, veille de la Pentecôte, Charles II vint dans la capitale où le roi de France lui fit *très grande chière et solemnelle*. Le lendemain, jour de la fête, les deux rois parurent en public, vêtus de robes et de *housses* pareilles. Charles V réconcilia son beau-frère et le duc d'Anjou, son frère, et presque tout le mois de juin se passa en fêtes, après lesquelles le roi de Navarre prit la route de Pampelune, par Montpellier, laissant ses deux fils à la cour du roi de France.

Certes, d'après la conduite de Charles V, d'après les fêtes qu'il avait données à son beau-frère, il est bien permis de croire que le roi de Navarre n'était ni un assassin ni un empoisonneur; si le roi de France avait seulement eu le plus léger soupçon de ce qu'il ose avancer devant toute l'Europe, lui, le plus poltron des hommes, se serait-il hasardé à manger avec un

pareil criminel? Mais le traité avait-il été ratifié de bonne foi par Charles V, c'est-à-dire dans l'intention de s'y conformer dans tous les points? Par ce qui arriva bientôt, il est permis d'en douter. Le duc d'Anjou avait quitté Paris presque en même temps que le roi de Navarre, et lorsque ce prince arriva à Montpellier, le duc était à Beaucaire, engageant le sénéchal à mettre des entraves à la prise de possession de cette baronnie par Charles II. Effectivement ce prince eut à vaincre, à son passage, des difficultés auxquelles le frère du roi de France en fit succéder d'autres; et quoi qu'il eût traité avec Charles V, il fut obligé de traiter de nouveau avec le duc d'Anjou, en présence du pape Grégoire XI et de plusieurs cardinaux.

« Des contestations s'étant élevées, dit le traité,
» entre Charles, par la grâce de Dieu, roi de Na-
» varre, et Louis, par la même grâce de Dieu, duc
» d'Anjou; le roi de Navarre demandant à être
» mis dans la possession réelle de la ville et de la
» baronnie de Montpellier, du petit sceau et de la
» rectorie, en vertu d'un accord qu'il a fait depuis
» peu avec le roi de France, et nonobstant les em-
» pêchemens *indus* mis à sa prise de possession par
» le sénéchal de Beaucaire et les autres officiers du

(1) D'Aigrefeuille, hist. de Montpellier.

» roi, le duc d'Anjou soutenant, au contraire, que » ces empêchemens sont justes et légitimes, par » les raisons qu'il a fait expliquer devant le pape » Grégoire XI, accompagné de plusieurs cardinaux; » ces deux princes, en présence du pape et de plu- » sieurs cardinaux, sont convenus entre eux des » articles suivans :

» 1° Le roi de Navarre sera mis incessamment, » par les commissaires du roi, en possession de la » ville et baronnie de Montpellier, de la partie, an- » tique et de la nouvelle, de la rectorie et du petit » sceau, et des autres terres qui lui ont été cédées » par le traité fait entre le roi et lui.

» 2° Quatre ans après que le roi de Navarre » aura été mis en possession de Montpellier, il sera » tenu de recevoir en échange de cette ville, vingt- » cinq villes, châteaux ou lieux, situés en Espagne, » dont quelques-uns ont dépendu autrefois du » royaume de Navarre, et auquel ils seront tous » unis inséparablement dans la suite; et aussitôt que » le roi de Navarre aura été mis en possession de » ces lieux, il rendra Montpellier au roi.

» 3° Si le roi de Navarre ne peut pas être mis en » possession de ces lieux, il sera tenu de recevoir, » en échange de Montpellier, d'autres lieux situés » en France.

» 4° Aussitôt après que le roi de Navarre aura été

» mis en possession de ces lieux, situés en France,
» il rendra Montpellier au roi.

» 5° Dans le cours de quatre années pendant lesquelles le roi de Navarre restera en possession de Montpellier, il ne pourra faire aucun échange, transport ou aliénation de cette ville.

» 6° Pendant ces quatre années, le roi de Navarre ne pourra établir pour officiers, à Montpellier, que des personnes bienveillantes au roi de France, et il ne pourra y faire entrer des gens de guerre pour attaquer ce prince ou ses états.

» 7° Les officiers établis par le roi de Navarre, à Montpellier, jureront de remettre cette ville au roi, dès que le roi de Navarre aura été mis en en possession des lieux qui lui doivent être donnés en échange. »

Ainsi, par ce nouveau traité, la position avantageuse faite par les autres traités au roi de Navarre se trouvait tout-à-fait changée, et sa mise en possession de Montpellier n'était plus qu'une dérision. En effet, les officiers placés par lui dans la ville devaient être tous donnés au roi de France, et il ne lui était permis d'y introduire aucune troupe, aucune cavalerie pour faire la guerre à la France ou à son prince, ce qui voulait positivement dire qu'il lui était expressément défendu d'en faire entrer sous aucun prétexte; car la présence seule

d'une compagnie d'ordonnance, de quelques hommes d'armes, venus en amis à Montpellier, pouvait facilement être mal interprêtée et passer pour une violation du traité; aussi, d'Aigrefeuille, dans son histoire de Montpellier, fait-il connaître qu'à chaque instant le roi de Navarre était contrarié par le duc d'Anjou pour le choix et l'établissement de ses officiers dans leurs charges, et que ce dernier, en imposant aussi impérativement ses volontés, était beaucoup plus maître de la ville que le premier.

Pour justifier Charles V de tant de mauvaise foi et de perfidies, plusieurs historiens disent que le roi de Navarre était sans cesse en pourparlers avec le duc de Bretagne et Édouard d'Angleterre, qu'il avait même traité secrètement avec eux pendant qu'il s'arrangeait avec le roi de France, et à l'appui d'une pareille accusation, ils citent des dépositions insignifiantes de Rue et Du Tertre, ses secrétaires; mais si Charles II n'eût pas été de bonne foi, s'il eût traité avec l'Angleterre et la Bretagne, la guerre n'aurait-elle pas eu immédiatement lieu? Charles V était-il capable de résister à la ligue de ces trois souverains? non certainement. S'il y avait eu traité, il y aurait eu guerre, et Charles de Navarre serait probablement rentré dans la possession du comté de Champagne et de Brie, de celui de Longueville et des villes de Mantes, Meulan, Melun

et autres places que Charles V lui avaient enlevées à force de supercheries.

Ce sujet de mécontentement ne fut pas le seul que donna le roi de France à son beau-frère. Il s'empara encore de la forteresse de Conches appartenant au roi de Navarre, et que ce dernier avait donnée en gouvernement à son parent le captal de Buch; il la fit assiéger sous prétexte que ce capitaine était retourné sous la bannière du monarque anglais. Charles II la réclama en vain comme faisant partie de son domaine, Charles V persista à la garder. Le roi de Navarre, alors à Pampelune envoya sa femme en France pour négocier avec son frère sur la remise de Conches, et sur ses obstacles que lui suscitait sans cesse le duc d'Anjou à l'égard de la baronnie de Montpellier; mais cette princesse mourut à Évreux, avant d'avoir rien terminé.

CHAPITRE XXV.

Mort de la reine de Navarre. — Projets de Charles V. — Accusation d'empoisonnement.— Interrogatoire de Du Tertre. — Ses réponses. — Innocence de Charles II. — Mort du cardinal de Boulogne. — Nouvelle accusation d'empoisonnement. — Justification de Charles II. — Lettre de Grégoire XI. — Intrigues de Charles V. — Nouvelles accusations sans fondement. — Discussion. — Manœuvres de Charles V. — Lettres en chiffres de Charles II. — Leur explication. —Accusation d'empoisonnement sur la personne de Charles V. — Arrestation de Rue. — Ses interrogatoires. — Mémoires trouvés dans un de ses coffres. —Discussion. Détails curieux. — L'infant de Navarre va à la cour de France. — Il demande la liberté de Rue. — Calomnies de Charles V. — Sa conduite envers le fils du roi de Navarre et les officiers de Charles II. — Conduite de l'infant. — Violation d'un sauf-conduit. — Charles V fait assiéger les places du roi de Navarre en France. — Siége et prise de Bernay. — Conduite admirable de Du Tertre.— Promesses qui lui sont faites. — Leur violation. — Il est retenu prisonnier et décapité avec Rue.

La mort de la reine de Navarre, sœur de Charles V, arriva non-seulement sans qu'aucune négociation eût été terminée, mais encore sans qu'il y eût apparence de pouvoir les suivre ou les renouveler. Le roi de France, qui avait envie de s'emparer de toutes les places que Charles II possédait dans le royaume, plutôt que de lui rendre celles

qu'il réclamait, eut recours de nouveau à ses moyens ordinaires pour justifier ses usurpations sur son beau-frère, et déverser en même temps sur sa tête la haine et la réprobation générale. Il le fit accuser d'avoir fait empoisonner la reine de Navarre.

On interrogea sur ce point Du Tertre qu'on avait arrêté à Paris. Du Tertre était le secrétaire du roi de Navarre. Il répondit que lors de la mort de la princesse il était à Bernay, en Normandie, et qu'il ne croyait point qu'elle avait été empoisonnée ; que l'on pensait à Évreux qu'elle était morte, parce qu'on l'avait *mal gardée* dans le bain où elle avait fini ses jours ; que madame de Foix, madame de Sacquainville et quelques autres femmes qui la servaient en pouvaient rendre témoignage, ainsi que Simon Lombart, apothicaire à Évreux, qui avait fait l'ouverture ; qu'au surplus, immédiatement après la mort de la reine, l'évêque d'Avranches, madame de Foix, plusieurs membres du conseil du roi de Navarre, toutes les demoiselles et femmes de chambre s'assemblèrent au château d'Évreux, et qu'après le serment prêté par ces dames, de dire toute la verité, tous ceux qui étaient présens convinrent que la reine était morte de faiblesse de cœur.

Cette preuve de l'innocence de Charles II ne fit point renoncer Charles V à sa marche tortueuse

pour perdre son beau-frère dans l'opinion publique. Il avait échoué dans une accusation, il crut être plus heureux dans d'autres. Vers la fin de l'année 1373, le cardinal de Boulogne mourut en Espagne. Dès que Charles V en eut reçu la nouvelle, il fit répandre le bruit que ce prélat avait été empoisonné par le roi de Navarre. Ce crime aurait été d'autant plus odieux, que le cardinal de Boulogne avait rendu de grands services à Charles II. Ce prince réclama à la cour de Rome contre une pareille accusation, et Grégoire IX, qui connaissait le roi de Navarre et la conduite loyale qu'il avait toujours tenue à l'égard de Charles V, lui écrivit une lettre dans laquelle il lui mandait qu'il n'avait jamais pu croire qu'un prince, *qui joignait des sentimens de piété aux vertus royales, eût été capable de faire mourir un cardinal qui était son ami, et que, d'ailleurs, ayant interrogé les personnes de la maison du cardinal de Boulogne, sur le genre de sa mort, elles lui avaient attesté qu'il avait été emporté par une maladie, et qu'il n'était pas mort par le poison.*

L'accusation d'empoisonnement du cardinal de Boulogne ayant été repoussée à la honte du roi de France, ce prince en souleva une autre encore plus épouvantable que les deux premières : il fit entendre que le roi de Navarre avait voulu empoisonner Charles, son fils aîné. Du Tertre fut interrogé sur

cette nouvelle accusation, et comme il répondit qu'il ne savait rien sur ce fait-là, il fut interrogé comme l'avait été Rue sur l'empoisonnement de Badefol, dont il a été précédemment fait mention; Du Tertre assura qu'il n'en savait pas plus sur ce fait que sur le premier, qu'il n'en avait même jamais entendu parler.

Voyant tomber une à une toutes ses infamies contre le roi de Navarre, Charles V eut recours à d'autres moyens. Il se plaignit que son beau-frère se liguait contre lui avec l'archevêque de Rouen qui avait mis le royaume en interdit, et cherchait à faire un traité d'alliance offensive et défensive avec le roi d'Angleterre. Il est curieux de lire ce que racontent à cet égard la plupart des historiens, qui malheureusement écrivaient par ordre ou n'osaient pas écrire la vérité : tous s'accordent à répéter les accusations de Charles V, mais aucun d'eux ne peut rien préciser; tous pensent qu'il y a eu des commencemens de traité, mais aucun d'eux ne peut affirmer si effectivement il y a eu des négociations. « Tout paraît en être resté aux préliminaires, disent-ils; on ne donna aucune suite aux premières conférences : comme si l'Angleterre ne se fût pas empressée de traiter avec le roi de Navarre pour faire la guerre à la France dont elle rêvait tous les jours la perte; comme si Édouard ne se fût pas

hâté de tirer l'épée, lui qui voulait recouvrer la Normandie et toutes les provinces qu'on lui avait enlevées ; lui, enfin, qui n'aspirait qu'à s'emparer de la couronne de France. » En vérité, Charles V n'était point heureux dans ses calomnies contre Charles de Navarre.

Les personnes de la cour de France et les cours étrangères devinaient aisément quels étaient les desseins du roi de France, en s'efforçant d'accréditer des bruits aussi odieux sur le caractère et la conduite de Charles II : les commissaires des deux rois étaient en train d'estimer le prix de Mantes, de Meulan, et du comté de Longueville appartenant au roi de Navarre, pour savoir lequel de lui ou de Charles V serait débiteur de l'autre, ainsi qu'il avait été convenu par le traité dont nous avons donné la copie, et le roi de France cherchait à influencer et intimider les fondés de pouvoir de son beau-frère, et, en cas d'injustice ou de violence, à ranger de son côté les principaux feudataires de la couronne, la cour de Rome et Édouard d'Angleterre.

Cependant, cette estimation était remise d'époque en époque, les commissaires du roi de Navarre, sans cesse arrêtés par les exigences des commissaires du roi de France, ou par les obstacles qu'ils mettaient à la conclusion du traité, étaient obligés de toujours demander à leur souverain de nouvelles instructions,

et celui-ci de demander de nouveaux délais pour faire valoir ses droits; enfin l'évêque d'Aix et plusieurs autres membres du conseil du roi de Navarre étant venus à Paris pour activer l'affaire, et n'ayant pu rien terminer, le roi de Navarre délibéra s'il irait lui-même à Paris ou s'il enverrait le comte de Beaumont son fils pour en accélérer la conclusion; après quelque temps, il se décida pour le dernier parti. Cependant, disent les chroniques de Saint-Denis, il résolut, si la conclusion de l'affaire n'était pas avantageuse pour lui, de solliciter de nouveau l'alliance de l'Angleterre.

A l'appui de cette assertion, l'écrivain cite trois lettres en chiffres du roi de Navarre qui furent trouvées dans les papiers de Du Tertre par un hasard dont nous parlerons plus tard, hasard dont Charles V fut sans doute l'inventeur. Ces lettres furent représentées à Du Tertre après son arrestation et lors de son interrogatoire; il les reconnut, et en donna l'explication; elles lui étaient adressées par le prince en réponse à des lettres qu'il lui avait écrites.

« Au mois de juillet 1377, dépose Du Tertre, les arrangemens pendans entre le roi de France et mon maître, et l'évêque de Dax étant prêt à partir pour la Navarre, j'allai voir le comte d'Estampes, auquel je rendis compte de l'état où étaient en France les affaires du roi de Navarre; le comte me

répondit que les affaires de ce prince n'iraient jamais bien à la cour de Charles V, tant qu'il n'y aurait personne qui en pressât la marche; que lorsque lui, comte d'Estampes y était, il faisait donner audience aux gens du roi de Navarre et les avertissait de ce qu'ils avaient à faire; mais qu'il ne pouvait pas toujours y être; que si Charles II venait dans les terres qu'il avait en France, l'estimation des villes en litige n'en irait que plus vite et plus fructueusement pour lui; que la présence de son fils aîné en cour ne serait pas fort utile; que lui seul y pourrait terminer les affaires, et principalement celle du mariage de sa fille avec le dauphin qui avait été autrefois proposé par la reine Jeanne. Je fis connaître au roi mon maître, continue Du Tertre, le point où en étaient ses affaires et mon entretien avec le comte d'Estampes.

» Le 18 août, le roi de Navarre me manda qu'il ne pourrait prendre de parti sur le conseil du comte d'Estampes, avant que l'évêque d'Aix ne se fût rendu auprès de lui (1) et qu'il n'eût vu la lettre que Charles V avait remise au prélat pour lui.

» Ayant appris que le roi de Navarre s'était déterminé à envoyer son fils en France, je lui écrivis une lettre qui lui fut rendue le 20 janvier 1378; je

(1) Hist. d'Evreux.

lui marquais que le comte d'Estampes, le prieur de Pampelune, Ligier d'Orgessier et moi pensions qu'il serait bien plus à propos qu'il vînt en France que d'y envoyer son fils; je lui représentais qu'il trouverait, pour terminer ses affaires, des expédiens que d'autres que lui n'imagineraient pas, et que, lorsqu'il serait présent, il pourrait relâcher quelque chose de ses droits que son fils n'oserait pas céder.

» Charles II répondit à cette lettre qu'il sentait bien que s'il était en France, il serait plus en état que son fils d'agir contre Charles V; que, cependant, il lui était impossible d'y passer et d'aller à Cherbourg, parce qu'il avait appris d'un homme, revenu depuis peu d'Angleterre, qu'incessamment devaient arriver à Bayonne des personnes dont la mission était de s'aboucher avec la reine Blanche, sa sœur, pour confirmer avec elle l'affaire qu'elle avait traitée avec le nouveau roi d'Angleterre, Richard II. Le roi de Navarre ajoutait que, cette affaire terminée avec les Anglais, il comptait se mettre en route, accompagné de peu de personnes, pour se rendre secrètement à Cherbourg, et que, lorsqu'il serait arrivé dans cette ville, il espérait se mettre en état, avec le secours des Anglais, de résister au roi de France. Le roi de Navarre terminait sa lettre en assurant Du Tertre qu'il ne devait point s'inquiéter sur la con-

duite que le jeune prince tiendrait en France; qu'il était bien disposé à agir contre Charles V, suivant les intentions de son père; que les *douces paroles* du roi de France et les présens qu'il pourrait lui faire ne lui feraient pas changer de résolution; qu'il était bien déterminé à soutenir les droits de sa maison, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour forcer Charles V à changer de sentimens et de conduite à l'égard du roi de Navarre son père.

» Dans une autre lettre, je fis part au roi de Navarre de l'arrivée des Anglais en Bretagne et de la mort de la reine de France et de la princesse Isabelle sa fille. Il me répondit, le 6 mars, à l'égard de la mort de la reine de France, que Charles, infant de Navarre, *pourroit bien délivrer ses marchandises envers le roi de France et tantost le poroit s'en apercevoir*; que la mort de la reine pouvant amener une réconciliation entre Charles V et le comte d'Estampes, il souhaitait très fort, et pour cause, savoir si le débat entre ces princes pouvait s'accorder; que j'eusse à m'en informer secrètement et à lui mander ce que je découvrirais sur cette affaire; que j'eusse également à lui faire connaître les nouvelles d'Angleterre, quoiqu'il espérât bientôt en avoir par une personne qu'il y avait envoyée. »

Les commissaires de Charles V demandèrent à Du Tertre l'explication de cette lettre : il leur dit

que le roi de Navarre avait appris avec grand plaisir la mort de la reine de France; qu'il prévoyait cependant que cette mort faciliterait la réconciliation de Charles V et du comte d'Estampes; qu'en conséquence, le roi de Navarre souhaitait fort, et pour cause, de savoir quelles seraient les conditions de cet accommodement, et si le comte céderait au roi ses terres en propriété, ne s'en réservant que l'usufruit; que lorsqu'il serait sûr que le comte d'Estampes serait rentré dans les bonnes grâces de Charles V, il eût bien à se garder de lui faire part du projet qu'il avait formé de faire la guerre au roi.

Et comme Charles V, ainsi que nous le verrons bientôt, voulait faire croire à une tentative d'empoisonnement, faite par Charles II, contre sa personne, les commissaires interrogèrent Du Tertre sur ce que voulait dire le roi de Navarre par le mot *marchandises* écrit dans sa dernière lettre. Du Tertre répondit qu'on avait grand tort de soupçonner que, par ce mot, le roi de Navarre eût entendu parler de poison; qu'il s'appliquait seulement aux affaires que le jeune prince avait à traiter à la cour de France, dont la mort de la reine devait, suivant toute apparence, faciliter la conclusion. Après cette explication, Du Tertre jura, sur la damnation de son âme, qu'il n'avait jamais eu connaissance *de telles félonies, comme de poison*; il ajouta qu'en suppo-

sant le roi de Navarre capable de commettre un crime aussi horrible, il ne lui en aurait pas fait la confidence, quelque confiance qu'il eût en lui.

Enfin, comme il était convenu à la cour de France de faire du roi de Navarre un empoisonneur général, on demanda à Du Tertre si ce prince avait fait empoisonner la reine de France et la princesse Isabelle sa fille. Il protesta encore, sur la damnation de son âme, qu'il n'avait jamais eu connaissance d'un fait aussi déloyal et aussi inique; que si le roi de Navarre en avait été consentant, en ce cas, il se départait de lui et ne voulait plus lui obéir.

Il faut bien remarquer que ces accusations avaient été répandues par Charles V avant la captivité de Du Tertre et de Jacquet Rue, et que nous n'avons placé ici ces interrogatoires que pour suivre le cours des faits et faire connaître sur-le-champ les premières réponses des serviteurs et confidens du roi de Navarre. Dans quelques instans, nous reprendrons la suite de cette trame infâme, car il faut revenir au fils du Navarrais, que son père avait envoyé à la cour de France.

Lorsque le comte de Beaumont arriva à Évreux, Guyot d'Arci (1), qui l'avait accompagné comme chambellan, porta à Du Tertre, alors commandant à

(1) Hist. d'Evreux.

Bernay, des lettres de créance du roi de Navarre. Cependant, il ne lui fit aucune ouverture sur les affaires que ce prince l'avait chargé de lui communiquer; il se contenta de lui dire que Jacquet Rue, qui, dans peu, devait se rendre auprès du jeune prince, apporterait des mémoires sur les affaires du roi de Navarre, et qu'immédiatement après son arrivée, ils viendraient ensemble le voir pour lui en faire part. Mais, un autre événement empêcha l'entrevue que Jacquet Rue devait avoir avec Du Tertre; nous allons le raconter : le lecteur le jugera.

Dans le mois de mars, rapportent les chroniques de Saint-Denis, plusieurs grands seigneurs écrivirent au roi de France pour lui donner avis, qu'à *l'instigation* du roi de Navarre, on *machinoit* pour l'empoisonner, et que Jacquet Rue, chambellan de ce roi, était instruit du complot et de plusieurs autres *mauvaistiés conceües* par le Navarrais contre Charles V (1). Sur ces avis, le roi fit arrêter Rue, qui, en ce moment, se trouvait à Forges, en Brie.

On saisit, dans un des coffres de Rue, un petit *roole de mémoire* faisant mention de ces trahisons et empoisonnemens. Pour interroger Rue, Charles V commit le chancelier de France Bureau de la Rivière, son favori et le confident de tous ses secrets;

(1) Chron. manuscrite à la biblioth. nat.

Nicolas Bracque, Étienne de la Grange, Pierre de Bornassel, Jean Pastourel, le prévôt de Paris Hugues Aubriot, Gillet Mallet et Jehan de Valdetar, tous ses créatures et les aveugles exécuteurs de ses volontés. Rue fut donc interrogé : il confessa que, par le commandement du roi de Navarre, il avait été fait, contre la personne du roi de France, plusieurs trahisons, empoisonnemens, *faussetés* et *mauvaistiés*; que son maître avait fait tuer, empoisonner et *meurdrir* plusieurs personnes, et que lui, Rue, avait été consentant à tous ces crimes. Le 1er avril suivant, son interrogatoire fut lu en pleine chambre du parlement. Rue déclara qu'il contenait la vérité et le signa.

Voici la forme de l'interrogatoire de Rue que nous prenons dans Secousse, écrivain dévoué au pouvoir, et l'un des plus violens et des plus déraisonnables adversaires de Charles II, quoiqu'il n'ait vécu que plus de quatre cents ans après ce prince.
« Jacquet Rue, écuyer, chambellan du roi de
» Navarre, pris du commandement du roi, et
» amené prisonnier à Corbeil, par Jehan du Rolay,
» huissier d'armes, et par Guillaume du Rolay, es-
» cuyer d'escurie du roy, frères, le vingt-cinquième
» jours de mars 1377, a dit et confessé de sa pure
» volonté, *sans contrainte*, les choses suivantes, pré-
» sens M. le chancelier de France, le sire de la

» Rivière, messire Nicolas Bracque, messire Es-
» tienne de la Grange, président au parlement,
» messire Pierre de Bournassel, et maistre Jehan
» Pastourel, conseiller du roy, le prévôt de Paris,
» et Jehan Vaudetar, etc.»

Rue fut transféré de Corbeil au Châtelet de Paris, où il subit un nouvel interrogatoire dont voici la forme :

« Le trentième de mars, présens en Châtelet
» M. le chancelier, Nicolas Bracque, Estienne de
» la Grange, Pierre de Bournassel, Jehan Pas-
» tourel, le prévôt de Paris, et Gillet Mallet. Ledit
» Jacquet a dit, etc.

A la fin de cet interrogatoire, on lit : « Et je
» Jacquet Rue, dessus nommé, confesse et jure
» sur les saintes évangilles de Dieu par moi tou-
» chées, et sur le péril de la damnapcion de l'ame
» de moy, que les choses dessus escrites en ces
» trois rooles de parchemin, lesquelles après ce
» que je les ai confessées sans force et sans con-
» trainte, ont été ainsi escriptes, et m'ont été leues
» par plusieurs journées et par plusieurs inter-
» valles, et je mesme les ai leues, sont vrayes par la
» manière que dessus sont escriptes, et en tesmoing
» de ce, je ay ce escript de ma main, le premier
» jour d'avril l'an M. CCCLXXVII avant Pâques.
» — J. Rue. »

Suivant ces interrogatoires (1), Jacquet Rue resta auprès du roi de Navarre, quinze jours après le départ du fils aîné de ce prince pour la France. Dans cet intervalle de temps, ce prince lui dit qu'il était toujours dans le dessein de faire empoisonner le roi de France, et lui expliqua les mesures qu'il avait prises pour le faire réussir. Il devait se servir d'un poison fait en Navarre par une juive, et donner ce poison à Charles V par l'entremise d'un nommé Drouet, son valet de chambre et officier de sa panneterie. Le roi de Navarre comptait envoyer ce Drouet à son fils, sous de faux prétextes, et Drouet après s'être abouché avec Rue, devait aller trouver un de ses cousins, *officier de la cuisine, ou dans la fruiterie du roi*, afin de le corrompre et de l'engager à jeter du poison dans les mets qu'on servirait sur la table du roi. Rue ajouta qu'il avait aussi appris ces détails de Drouet.

Rue fut ensuite interrogé sur les négociations du roi de Navarre avec Richard II d'Angleterre; il répondit que pendant le séjour qu'il avait fait à la cour de Navarre, après le départ du fils du roi, Garcie Arnault y arriva d'Angleterre, et dit à Charles II, que la princesse de Galles, d'accord avec tout le conseil d'Angleterre, avait grand désir

(1) Hist. d'Evreux.

que le roi son fils épousât sa fille; qu'on avait refusé celle de Charles IV, empereur d'Allemagne, parce qu'on avait jugé que celle de Navarre était plus *noblement et en plus haut lignage;* que Sallier avait ajouté que ce mariage *ne coûterait rien* au roi de Navarre, pourvu qu'il voulût faire un traité d'alliance avec l'Angleterre.

Dans un autre interrogatoire, Rue dit : lorsque le roi de Navarre m'envoya en France, vers Charles, son fils aîné, il me chargea de lui communiquer la proposition qui lui avait été faite par la cour d'Angleterre, ainsi qu'à l'évêque d'Aix, à Ferrando d'Ayens, à Guy de Gauville, à Remiro d'Arilhano, et aux autres qui composaient le conseil du prince de Navarre, afin d'entrer, sans retard, en négociation sur ce mariage, s'ils le jugeaient avantageux. L'affaire mise en conseil, le prince de Navarre et plusieurs autres approuvèrent fort ce mariage; mais l'évêque d'Aix, baissa la tête et ne dit mot : *Et lors*, *dist Ferrando*; *ore regarde comment cel evesque a les besoingnes de Mons bien à euer, qui ainsi se taist.*

Le roi de Navarre, ajouta Rue, a grand désir que l'alliance entre lui et l'Angleterre soit très promptement conclue; il a ordonné à ses messagers de passer sans perdre de temps. Lorsque je pris congé de lui, son intention était de venir en France:

j'ignore s'il y viendra par terre ou par mer. S'il y vient par mer, il s'embarquera à Bayonne sur un vaisseau du roi d'Angleterre, et s'il y vient par terre, il y viendra déguisé sous l'habit d'un domestique qui suit son maître. Lorsqu'il sera en France, il se *préparera à faire la guerre au roi*, *et il recevra les Anglais dans ses châteaux et dans ses forteresses.* Lorsqu'il saura que je suis arrêté, *il se pressera de conclure son traité avec l'Angleterre*, *et d'attaquer le roi*, car il sentira bien que par ma détention le roi sera aussi parfaitement instruit de tous ses projets que si lui-même avait été pris.

Comme on avait trouvé dans un des coffres de Rue plusieurs mémoires contenus dans une cédule, on lui demanda qui les lui avait remis; il confessa qu'il les avait reçus, par l'ordre du prince, d'un nommé Planterose, né dans le canton de Longueville et son trésorier, pour travailler à leur exécution, lorsqu'il serait en France. Ces mémoires étaient divisés en deux parties : la première contenait les points sur lesquels roulait la négociation entamée avec l'Angleterre; et la seconde prescrivait ce qu'on devait faire en France pendant que l'on traiterait avec l'Angleterre.

Nous allons donner les articles compris dans la première partie :

1° On examinera les mémoires de la négociation

qui fut ouverte, il y a quelques années, entre les rois de France et d'Angleterre, et qui sont entre les mains de Du Tertre; et, par son conseil, on en tirera les points qu'on jugera pouvoir être proposés dans celle qu'on a dessein de renouer.

2° En renouant cette ancienne négociation, on traitera d'une alliance entre les rois d'Angleterre et de Navarre, contre le roi de France, et, pour la mieux cimenter, on traitera du mariage des deux filles du roi de Navarre avec le roi d'Angleterre, et avec le fils du duc de Lancastre, ou du mariage du comte de Mortaing, second fils du roi de Navarre, avec l'héritière du duché de Lancastre.

3° Le roi de Navarre sera, au nom de celui d'Angleterre, lieutenant et garde de Bourdeaux, d'Ax et du pays d'environ, et on lui donnera en propriété les terres de Bayonne, du Soble (de la Solle) et de Labour. On pourra cependant conclure le traité, quand même le roi d'Angleterre ne voudrait pas céder Bayonne.

4° Afin que le roi de Navarre soit plus en état de pousser vivement la guerre contre celui de France, on demandera pour lui au roi d'Angleterre, le plus grand nombre de troupes et la plus forte somme d'argent que l'on pourra en tirer.

5° Les deux rois ne pourront faire de paix avec celui de France, que d'un commun consentement.

6° Le roi de Navarre livrera à celui d'Angleterre, les châteaux de Nogent-le-Roi, d'Anet, d'Ivry et de Nonancourt.

La seconde partie des mémoires trouvés dans le coffre de Rue était, comme il a été dit, relative à ce que les agens de Charles II devaient faire en France pendant les négociations avec l'Angleterre. En voici les articles.

1° Du Tertre allongera, autant qu'il lui sera possible, la négociation qui se fait entre les rois de France et de Navarre, en faisant successivement de nouvelles propositions, en offrant, de la part du roi de Navarre, de céder les droits royaux qu'on lui disputait dans Montpellier, moyennant des terres qu'on lui donnerait en échange, ou même de rendre cette ville; ou en mettant en avant d'autres arrangemens semblables qui empêchassent la fin du traité, afin que les gens du roi de Navarre eussent le temps d'en conclure un en Angleterre avant que le roi de France pût le soupçonner.

2° Aussitôt que le comte de Beaumont sera arrivé en France, il tâchera de s'emparer de Nogent et de quelques autres places, et il y mettra des garnisons.

3° Aussitôt que l'alliance avec l'Angleterre aura été conclue, et avant que le roi de Navarre ait commencé la guerre contre celui de France, on *vendra Montpellier*.

4° On commencera les opérations militaires contre le roi de France en se saisissant à l'improviste de trois ou quatre de ses places fortes, situées sur la Seine ou ailleurs.

5° Le comte de Mortaing retournera en Navarre, le plus tôt qu'il lui sera possible.

6° On renverra Rue en Navarre, le plus promptement qu'on pourra, afin d'instruire le roi des mesures prises en France pour l'exécution de ces projets.

Maintenant, nous allons examiner les interrogatoires et les dépositions de Rue, dont on a déjà vu un échantillon au sujet du prétendu empoisonnement de Bédafol par l'ordre du roi de Navarre.

Il faut d'abord poser cette question : quelle était la qualité de Rue? il était écuyer et chambellan du roi, depuis long-temps attaché à son service, homme honorable, plein de courage et tout-à-fait dévoué à son maître (1). Eh bien! cet homme dévoué, courageux et honorable aurait-il consenti à commettre des crimes pour le compte de son roi? On ne peut pas le penser. Son roi, alors même qu'il eût eu l'intention d'en commettre, lui en aurait-il fait la confidence? Cela ne tombe pas sous le sens, parce qu'un personnage quelque puissant qu'il soit, n'o-

(1) Histoire de Navarre.

sera jamais proposer un assassinat à un homme de cœur, ni même lui faire la confidence d'une mauvaise action.

En supposant que le roi de Navarre ait voulu empoisonner Charles V, que Rue en ait reçu la confidence et qu'il y ait été consentant, de quelle manière le secret d'un projet aussi terrible et aussi dangereux a-t-il été assez divulgué pour qu'il soit parvenu à la connaissance de plusieurs grands seigneurs qui en ont écrit au roi de France? Cela est vraiment inconcevable, car le projet n'était su que du roi de Navarre qui en était l'inventeur, de Rue qui en était le confident, et de Drouet qui devait en être l'exécuteur, tous les trois intéressés à le couvrir des ombres du mystère le plus profond.

Quand Rue est arrêté, il sait qu'il mourra s'il est trouvé coupable ; comment se fait-il donc qu'au premier interrogatoire, cet homme, dont l'attachement pour son maître a été prouvé en maintes occasions, dont la fermeté n'est point douteuse, qui sait que de ses réponses dépendent l'honneur de Charles II et sa propre vie; comment se fait-il, disons-nous, que, sans contrainte et sur de simples demandes, il déroule un hideux tableau de meurtres, d'assassinats, d'empoisonnemens, de crimes commis par le roi de Navarre et par lui-même? Cela est incroyable. S'il n'est pas possible que Rue se

soit rendu coupable d'une pareille lâcheté de son propre mouvement, il faudra donc admettre que les révélations qui lui sont attribuées lui ont été dictées et arrachées par la force des tortures.

En effet, lisez le préambule de chaque interrogatoire : on affecte d'y mentionner que Jacquet Rue a répondu sans force et sans contrainte, et lui-même jure, sur les saints Évangiles et sur le péril de la damnation de son âme, que les choses qu'il a confessées il les a confessées et signées sans force et sans contrainte. Que signifie cette affectation répétée des commissaires du roi, sinon qu'ils avaient fait appliquer la torture à Rue, et qu'au milieu des douleurs, ils lui avaient imposé les dépositions dont Charles V avait dessein de se servir contre Charles II.

Mais, les dépositions, les confessions de Rue sont faites avec tant de maladresse, et puis, dans les mémoires qu'on suppose avoir été trouvés dans un de ses coffres, on voit tellement la mauvaise foi et la cupidité de Charles V, que l'œil le moins clairvoyant peut aisément en distinguer la fausseté.

Le poison dont le roi de Navarre devait se servir pour faire mourir Charles V avait été composé en Navarre par une juive, et Drouet, officier de la panneterie de Charles II, était chargé de corrompre un de ses cousins, officier dans la cuisine ou dans la

fruiterie de Charles V, pour jeter du poison dans les mets de son maître, et Rue ajoute dans sa confession : « Drouet m'apprit aussi tout ce détail avant mon départ de la Navarre. »

D'après cette réponse, il paraîtrait que le roi de Navarre, quoique son palais fût un vaste laboratoire pour la composition des poisons, en voulait un fait tout exprès pour son beau-frère, un poison royal, et quel autre qu'une juive pouvait mieux le fabriquer? Les juives, dans ce temps-là, passaient pour être initiées aux mystères de la médecine et de la chimie, et il fallait bien qu'une femme de cette nation figurât, au moins de nom, dans le procès. Mais ce qu'il y a d'étonnant, c'est que Rue ne précise pas si le cousin de Drouet était officier dans la cuisine ou dans la fruiterie du roi. Si l'on cherche l'explication de ce défaut de précision, on la trouve naturellement dans la nécessité où les commissaires auraient été de nommer cet officier et de l'appeler pour qu'il fît connaître s'il était cousin de Drouet. Comme il n'existait pas, sans doute, de parens de Drouet dans la maison du roi, on pensa que toute difficulté était tranchée en faisant confesser à Rue que ce cousin était dans la cuisine ou dans la fruiterie du roi.

Après cela, que dire de cette phrase de la réponse de Rue : « Drouet m'apprit aussi tout ce détail

avant mon départ de la Navarre? » Comment! on fait avouer, en commençant, à Rue qu'il sait tout, que son maître l'a consulté sur tout, qu'il a consenti à tout; et, en finissant, on lui fait ajouter que Drouet lui a aussi appris tous ces détails; mais qu'est-ce que Drouet pouvait lui apprendre, puisqu'il savait tout, puisque tout était concerté entre les deux acteurs? C'est là le cas, nous en sommes convaincus, de citer l'axiome : qui veut trop prouver ne prouve rien, mais encore rend souvent un mensonge plus avéré.

Nous ne parlons pas ici de plusieurs officiers navarrais arrêtés à Paris comme voulant empoisonner Charles V, et exécutés par les ordres de ce prince, après avoir avoué tous les crimes et les complots de leur maître, tant en France qu'à l'étranger : ce fait ne nous servirait qu'à prouver la fausseté de l'accusation; car enfin Charles II ne pouvait pas mettre toute l'Europe dans sa confidence.

Nous passons actuellement aux aveux de Rue sur les négociations entamées par le roi de Navarre avec le roi d'Angleterre et sur le projet du premier de faire la guerre au roi de France.

Il paraîtrait que, dans la crainte que les autres puissances n'ajoutassent pas assez foi au projet d'empoisonnement du roi de Navarre, Charles V

voulait, par une seconde accusation, un peu plus croyable que la première, justifier l'envahissement qu'il avait l'intention de faire de tous les biens que son beau-frère possédait en France, car s'il n'avait pas peur du roi de Navarre, il n'était pas très rassuré sur les intentions des principaux vassaux de la couronne qui murmuraient sur ses projets d'agrandissement, et qui, dans leur mécontentement, auraient bien pu crier à l'injustice et se liguer avec Charles II. Aussi, pour ôter tout motif de rébellion aux grands feudataires, l'accusation fut arrangée de telle sorte que le roi de Navarre y parut coupable de félonie comme vassal du trône français, à cause des villes et des forteresses qu'il avait dans le royaume. Rue gémissait dans sa prison : l'occasion ne pouvait être plus favorable.

On procéda donc à d'autres interrogatoires et sur les mémoires trouvés dans l'un des coffres de Rue, et sur les projets du roi de Navarre pendant sa négociation.

Dans le premier, Rue avoue que le comte de Beaumont, infant de Navarre, l'évêque d'Acx, Ferando d'Ayens, Guy de Gauville et Remiro d'Arilhano s'assemblèrent en conseil et délibérèrent sur le mariage proposé par la princesse de Galles de Richard II, son fils, avec une des filles du roi de Navarre; que le prince de Navarre et plusieurs au-

tres approuvèrent ce mariage, mais que l'évêque d'Acx baissa la tête et ne dit mot. Il ajoute: « Lors- » que je pris congé de lui, son intention était de » venir en France. Lorsqu'il sera en France, il se » préparera à faire la guerre au roi et il recevra les » Anglais dans ses châteaux et dans ses forteresses. » Lorsqu'il saura que je suis arrêté, il se pressera » de conclure son traité avec l'Angleterre et d'atta- » quer le roi: *car il sentira bien que par ma déten-* » *tion, le roi sera aussi parfaitement instruit de tous* » *ses projets que si lui-même avait été pris.* »

Voilà, il faut en convenir, une confession bien sottement dictée: on met en avant un conseil pour délibérer sur le mariage du roi d'Angleterre avec une fille du roi de Navarre, et on n'invoque point, dans le procès, le témoignage de l'évêque d'Acx, de Ferando d'Ayens, de Guy de Gauville et autres qui en faisaient partie, on ne les cite pas, on ne les appelle point pour confirmer les dépositions de Rue, pour leur donner un caractère plus vrai, plus positif. Certes, le témoignage de ces personnages, d'après ce que l'on avait avancé, eût été d'un grand poids pour appuyer ou repousser l'accusation.

Mais dans cette procédure, la plus grande maladresse est de faire dire à Rue: lorsque le roi de Navarre saura que je suis arrêté, il se pressera d'attaquer le roi, car il sentira bien que par ma déten-

tion, Charles V sera aussi parfaitement instruit de tous ses projets que s'il était pris lui-même. Par ces paroles, Rue donnait, en vérité, une idée bien triste de son caractère et de l'esprit de son maître; en effet, c'était dire : si je suis pris, le roi de Navarre sait que j'avouerai tout, absolument tout; c'était dire: mon maître est un fou qui, malgré la connaissance qu'il a acquise depuis long-temps de ma lâcheté et de mon indiscrétion, m'a confié le soin de ses affaires, l'intérêt de son honneur, la garde de ses domaines de France et la prospérité de sa famille. Rue était-il un lâche ou un traître comme on le présente dans cette partie de son interrogatoire? Non. Charles de Navarre était-il un fou? Encore moins.

Les deux mémoires que l'on prétend avoir trouvés dans un des coffres de Rue, ne sont qu'un moyen de plus pour corroborer l'accusation, avec ces variantes seulement qu'au lieu d'un mariage avec la cour d'Angleterre, le roi de Navarre en veut négocier deux; qu'il y recommande à son fils, âgé de quinze à seize ans, de s'emparer, dès son arrivée en France, de quelques places fortes de Charles V, et à Du Tertre, de prolonger, par de nouvelles propositions, l'affaire pendante entre lui, roi de Navarre, et le roi de France, afin de lui donner le temps de traiter avec l'Angleterre, et de vendre Montpellier.

Ainsi, le but de Charles V se voit clairement. Accuser Charles II, vouloir l'empoisonner, vouloir livrer ses villes et ses forteresses à l'Anglais, vouloir vendre Montpellier et ses dépendances, dicter, par des tortures, une confession calomnieuse à un officier dont on connaît les long services près de son roi : c'était couvrir ses usurpations d'une espèce de justice, c'était encore se donner le droit de faire arrêter le fils du roi de Navarre et de disposer de sa personne comme il l'entendrait. Nous allons voir qu'il usa largement de ce droit.

Lorsque le comte de Beaumont (1), alors à Évreux, apprit l'arrestation de Rue, il écrivit à Charles V qui l'avait déjà invité à venir à la cour, qu'il se rendrait avec plaisir près de lui pour le voir et lui faire la révérence, s'il voulait bien lui envoyer un sauf-conduit pour lui et pour ceux qui l'accompagneraient. Le sauf-conduit ayant été expédié, ce prince vint trouver le roi à Senlis : il amenait avec lui Jehan Beauses, évêque d'Aulx; le prince de Pampelune, Beaudouin de Beaulo, Ferrando d'Ayens et plusieurs autres chevaliers et écuyers.

Lorsque le comte de Beaumont eut été quelque temps avec Charles V, il le pria de faire sortir Rue de prison; mais, sans lui donner de réponse

(1) Chron. de Saint-Denis.

positive. Charles V chargea d'abord un de ses conseillers de l'instruire de toutes les trahisons et de tous les forfaits de son père ; puis, étant assisté de quelques personnes de son conseil, et de plusieurs messagers ou ambassadeurs, il fit répéter en sa présence, les mêmes choses au prince de Navarre et à ceux qui l'avaient accompagné à la cour. Après leur avoir fait donner lécture des interrogatoires de Rue, il déclara que son intention était de se rendre maître de toutes les places que le roi de Navarre possédait en France, et d'y mettre des garnisons pour s'en assurer.

Comme presque tous les capitaines de ces forteresses étaient présens, on les fit jurer, ou plutôt on les força de jurer qu'ils donneraient ordre aux garnisons de les remettre au duc de Bourgogne, que le roi son frère enverrait en Normandie pour les recevoir. Beaudouin de Beaulo et Ferrando d'Ayens, gouverneurs de quelques-unes de ces places, prêtèrent le serment exigé comme les autres. Mais, le comte de Beaumont fit part à quelques officiers du roi de la crainte qu'il avait que d'Ayens ne fût dans la disposition de le violer, et ne refusât d'évacuer les places qui dépendaient de lui, et il conseilla de l'arrêter jusqu'à ce qu'il les eût fait remettre au duc de Bourgogne. Son conseil fut trouvé bon : on arrêta d'Ayens, et on l'envoya, sous sûre

garde, en Normandie à la suite du duc de Bourgogne.

Nous demanderons actuellement si le comte de Beaumont, malgré sa jeunesse, a pu croire à tous les crimes dont Charles V chargeait son père ; s'il a pu ajouter foi aux réponses de Rue, où partout perçait l'invraisemblance ; s'il a pu conseiller l'arrestation d'un capitaine dévoué au roi de Navarre ? Non certainement ; car lui-même, au mépris du sauf-conduit qui lui avait été donné, se vit *forcé* de marcher en Normandie à la suite du duc de Bourgogne, pour que sa présence et l'emploi de son nom légitimassent les perfidies de Charles V, et *engageassent* les gouverneurs de places à les remettre au duc son frère. Mais ni la présence ni le nom du fils du roi de Navarre ne purent décider les capitaines à rendre leurs forteresses au roi de France.

Le duc de Bourgogne et le connétable Duguesclin, partirent en effet pour la conquête des domaines du roi de Navarre. La circonstance ne pouvait être plus favorable, car ce prince, ne s'attendant pas à la guerre, et comptant sur la foi des traités, n'avait fait aucuns préparatifs pour secourir ses places assiégées ou repousser une aggression inopinée. Breteuil fut une des premières places qui tombèrent au pouvoir de Charles V ; on y trouva Pierre de Navarre, comte de Mortaing, second fils de Charles de Navarre, et

madame Bonne, sa sœur. On les envoya au roi de France.

Bernay suivit de près le sort de Breteuil. La tour de cette ville était commandée par Du Tertre, secrétaire du roi de Navarre. Lorsque ce vaillant homme apprit l'entrée du duc de Bourgogne et de Duguesclin en Normandie, il écrivit à plusieurs gouverneurs qui l'avaient consulté : « Vous me mandez » que les ducs de Bourgogne et de Bourbon *gou-* » *vernent Monsieur* (le fils du roi de Navarre) à » leur volonté, et le mènent avec des troupes pour » s'emparer des places de son père, qu'ils doivent » être, aujourd'hui, devant Breteuil, et qu'ils » doivent aller ensuite au Pont-Audemer, à Mor- » taing, à Gauray et à Cherbourg. Je vous ré- » ponds qu'il faut *s'évertuer* pour défendre sa vie, » son honneur et l'héritage de son seigneur, dont » on veut s'emparer avec violence. Je ne vois d'au- » tres sûretés de nos vies que de bien garder ce » que l'on tient : bataille vaut mieux que la mort. » Il faut *durer* le plus que l'on pourra. Dieu pourra » nous envoyer quelque *reconfort* pour nous don- » ner le temps de l'attendre; je croirois qu'on » pourroit répondre à ceux qui nous sommeront de » nous rendre, que par le commandement du roi » de Navarre, nous tenons nos places pour lui, en » l'obéissance et pour le service du roi de France,

» et contre ses ennemis auxquels nous faisons con-
» tinuellement la guerre, comme il paroît à ce qui
» s'est passé à Saint-Sauveur-le-Vicomte contre
» les Anglais; qu'on est très disposé à se rendre
» aux ordres de *Monsieur*, lorsqu'il sera maître de
» sa personne, libre de consulter ceux que son père
» a placés à côté de lui pour l'aider de leurs con-
» seils, et que, d'ailleurs, il aura montré les pleins
» pouvoirs que son père lui a donnés pour se mettre
» en possession des places qui lui appartiennent;
» car, jusqu'à présent, il ne prend point le titre
» de lieutenant du roi de Navarre. On pourrait
» même aller jusqu'à dire que les forteresses du
» roi de Navarre ne peuvent avoir de décharge
» valable de ces places, que par des lettres de ce
» prince, signées de sa main et scellées de son
» grand sceau, parce que ces capitaines se sont
» engagés, par les promesses les plus solennelles,
» de ne les remettre qu'à lui ou en vertu de son
» ordre précis. »

« Je crus, dit Du Tertre dans une de ses dépositions, que mon devoir m'obligeait de défendre contre eux la tour de Bernay dont j'étais capitaine et garde; car moi et tous les autres capitaines des places du roi de Navarre lui avions promis, par des lettres munies de nos sceaux, et sous la peine d'être réputés traîtres, de ne rendre les places qu'à

lui et à son fils. Je fis donc entrer dans Bernay quelques charpentiers, un maçon et un cannonier, et j'y reçus le capitaine et la garnison de Moulin-Capel, qui avaient abandonné ce fort parce qu'ils ne l'avaient pas jugé tenable devant les troupes de Charles V.

Le mercredi de la semaine sainte, le sire de La Ferté, Le Galois d'Achi et Éon de Tremayon se présentèrent devant Bernay avec plusieurs escadrons de gens d'armes. Le bas fort capitula, et ceux qui étaient dedans en sortirent la vie sauve. Dès que les troupes du roi furent dans le bas fort, elles firent trève avec ceux qui défendaient la tour jusqu'au samedi de Pâques. Ce jour-là, au soleil levant, les assiégeans firent jouer un engin qu'ils avaient dressé contre la tour et continuèrent jusqu'à la nuit. Ceux qui étaient dans la tour se défendaient avec une vigueur étonnante. Le lendemain, jour de Pâques, on demeura, de part et d'autres, en repos pendant la matinée; mais l'après-dîner l'attaque recommença jusqu'au soir.

Ayant vu un nouveau corps de gens d'armes s'approchant de la tour, Du Tertre se douta qu'il accompagnait le connétable Duguesclin; il ne se trompait point : c'était lui qui venait présider au siége. Vers l'entrée de la nuit, Du Tertre ayant fait tirer un canon sur un groupe d'assiégeans qui fai-

saient le guet, ceux-ci proposèrent une trève pour toute la nuit, et elle fut arrêtée. Le lendemain, on parla du traité. Du Tertre, trop habile capitaine pour ne pas voir qu'il lui serait impossible de faire une longue résistance, convint de rendre la tour sur la parole que lui donnèrent le duc de Bourgogne, qui s'était rendu au camp des assiégeans, et le connétable Duguesclin, d'écrire au roi en sa faveur. Ce dernier alla plus loin, il lui promit même de le présenter à Charles V lorsqu'il irait en cour. On l'assura encore que sa femme conserverait la moitié des biens de son mari pour élever et établir leurs enfans : c'est sous ces conditions qu'il sortit de la tour.

Mais, avant d'en sortir, il donna à sa femme la clef d'un coffre où étaient enfermés les mémoires qui regardaient le roi de Navarre, et les lettres que ce prince lui avait écrites; elle ignorait ce que contenaient ces papiers, et, sans les avoir brûlés, elle suivit son mari la clé du coffre à la main. Dès que le mari et la femme furent dehors, un nommé Marcou, qui était dedans, leva le pont-levis, afin qu'ils n'y rentrassent plus, et qu'il pût voler ce qu'ils y laissaient. Depuis, la tour fut mise sous l'obéissance du roi, et on y trouva tous les papiers que Du Tertre avait donné l'ordre de brûler.

Le lecteur n'aura pas besoin de réfléchir long-

temps pour apprécier l'exactitude d'un pareil fait. Du Tertre, homme de cœur et d'intelligence, pouvait-il sortir d'une place qu'il rendait à l'ennemi sans avoir, au préalable, détruit des papiers qui compromettaient lui et son maître? pourquoi aurait-il donné l'ordre de les brûler à sa femme qui se retirait en même temps que lui? Sa femme, au surplus, alors même qu'elle n'eût pas su ce que contenait le coffre, ne l'aurait-elle pas enlevé au lieu de le laisser au pouvoir des assiégeans : certes elle ne serait pas partie se contentant d'en emporter la clef qui, sans le coffre, ne lui était d'aucune utilité. Après cela, comment expliquer l'action de Marcou qui lève le pont-levis d'une place qu'on vient de livrer à l'ennemi afin que Du Tertre n'y rentre plus, afin de pouvoir voler ce qu'il laissait. Marcou ne peut lever le pont-levis d'une place qui vient de se rendre sans s'exposer à la vengeance des assiégeans; d'ailleurs, Du Tertre et sa femme, une fois sortis, n'y devaient plus rentrer; mais, puisque Marcou à levé le pont-levis pour voler ce qu'y laissait Du Tertre, pourquoi n'a-t-il pas pris le coffre? En vérité, Charles V avait bien peu d'adresse pour fabriquer des conspirations contre sa personne, et s'il n'eût pas été le plus fort, il aurait été certainement l'objet des railleries de toute la France.

Quoi qu'il en soit, au lieu d'être présenté au roi,

Du Tertre fut enfermé au Châtelet de Paris, et, le 15 mai 1378, il parut devant le chancelier de France et des conseillers de Charles V. De même que Jacquet Rue, il fut interrogé sur toutes les actions du roi de Navarre, et il confessa, sans contrainte, dit la chronique de Saint-Denis, les crimes de son maître et les siens. La chronique de Saint-Denis se trompe ; car il nia tous les empoisonnemens, tous les assassinats dont on accusait son souverain ; seulement, il dit, et encore d'une manière fort ambiguë, que le roi de Navarre a fait tuer Mausergent, bailli d'Évreux, parce qu'il le trahissait en faveur de Charles V et qu'il craignait qu'il ne livrât la ville à ce prince. A l'égard de ses intelligences avec l'Angleterre, on fait faire à Du Tertre des réponses tout-à-fait contradictoires aux faits qui ont eu réellement lieu.

Enfin Du Tertre et Jacquet Rue furent conduits du palais jusqu'aux halles où on leur trancha la tête. Les têtes restèrent aux halles, et, comme on les écartela, les quatre membres de chacun d'eux furent pendus à huit potences, dressées au dehors des quatre principales portes de Paris, et le reste de leurs corps fut porté au gibet.

CHAPITRE XXVI.

Saisie de Montpellier par le duc de Berry. — Siége de Pont-Audemer. — Capitulation. — Conditions. — Siéges et capitulations de Mortain et autres places. — Négociations de Charles II avec l'Angleterre. — Traité. — Conditions. — Il livre Cherbourg. — Siéges et capitulations de Bayeux, Carantan et Evreux. — Moyens employés par les généraux français. — Les Anglais entrent dans Cherbourg. — Divers combats. — Perte des Français. — Charles V est obligé de faire évacuer le Cotantin. — Acte de cruauté. — Mort de Charles V. —Avénement au trône de Charles VI. — L'infant de Navarre réclame les biens de son père et de sa mère. — Charles VI lui en donne le gouvernement. — Acte de cession. — Il les lui reprend. — Nouvelle conspiration. — Son absurdité. — Exécution de l'Anglais Wourdreton. — Traité entre les rois de Navarre et d'Angleterre. — Conduite du premier envers les Français. — Il les accueille avec la plus grande bienveillance. — Son entrevue avec le duc de Bourbon. — Promesses de ce prince. — Mort du roi de Navarre. — Lettre de l'évêque d'Aix en contenant les détails. — Versions diverses sur cette mort. — Leur invraisemblance. — Mensonges. — Conclusion.

Après le supplice de Du Tertre et de Jacquet Rue (1), Charles V écrivit au duc d'Anjou, déjà instruit du procès, qu'on avait découvert la *grande trahison* du roi de Navarre contre lui, duc d'Anjou, et contre le roi son frère; qu'elle avait été prouvée par un écrit trouvé sur la femme de Rue, et par

(1) D'Aigrefeuille.

la confession que celui-ci en avait faite, *sans gêne*. Après ce préambule, le roi de France ordonnait à son frère de se saisir de Montpellier et de toutes les terres que le roi de Navarre tenait dans le Languedoc. Dans sa lettre, il ne parle ni des *mémoires* ni du *roole contenant les trahisons*.

Sur cette lettre, le duc d'Anjou envoya à Montpellier Jehan de Bueil, sénéchal de Toulouse et d'Alby, pour y prendre possession de la ville au nom du roi de France. A son arrivée à Montpellier, le sénéchal fit connaître aux consuls la mission dont il était chargé. Voulant se *mettre à couvert*, à cause du serment qu'ils avaient fait au roi de Navarre, et n'étant, sans doute, pas bien aises de passer sous la domination du duc d'Anjou, qui n'avait de mieux que le roi son frère qu'un courage éprouvé dans maintes occasions, les consuls demandèrent copie de l'ordre de Charles V : de Bueil le leur promit.

Ayant appris le lendemain que le sénéchal avait destitué (1) les officiers du roi de Navarre et en avait nommé d'autres par provision, qu'il avait fait poser des pannonceaux sur les murailles de la ville et des faubourgs, les consuls se plaignirent de ce qu'il avait porté atteinte à leurs priviléges. De Bueil leur promit de les leur conserver, et leur communiqua

(1) D'Aigrefeuille.

l'ordre du roi, la lettre du duc d'Anjou et celle que Charles V avait adressée à ce prince. Montpellier retourna donc au pouvoir du roi de France, probablement au vif regret de ses habitans, car Charles de Navarre leur avait accordé des priviléges qu'ils craignaient, peut-être avec raison, de perdre sous l'autorité du roi de France.

Pendant que le duc d'Anjou faisait rentrer Montpellier sous l'obéissance de son frère, le connétable Duguesclin, Bureau de la Rivière et plusieurs chevaliers, à la tête d'une armée, marchaient sur la Normandie pour y attaquer les places du roi de Navarre. Pont-Audemer fut la première qu'on attaqua. Les Français avaient des canons et des engins qu'ils firent jouer avec une grande vivacité; mais les assiégés se défendirent avec une rare intrépidité; les assiégeans furent plusieurs fois repoussés.

La longueur du siége irritait Duguesclin, qui déjà avait menacé la garnison de la faire mourir, si elle était prise de force. Les menaces du connétable n'auraient point épouvanté les assiégés s'ils n'avaient commencé à manquer de vivres et s'ils avaient eu l'espoir d'être secourus par Charles II; mais, réduits à leurs propres forces, qui diminuaient de jour en jour, et obligés de lutter contre une armée qui, à chaque instant, recevait des renforts, ils jugèrent prudent de capituler, afin de se conserver pour une

meilleure occasion. Dès qu'ils eurent rendu la place, le connétable, aux termes de la capitulation, les fit conduire à Cherbourg appartenant au roi de Navarre.

De Pont-Audemer, Duguesclin se dirigea vers Mortain : devant cette place comme devant la première, il eut à combattre des gens dévoués au roi de Navarre, et trouva une résistance longue et vigoureuse. Enfin la garnison de Mortain, se voyant sans vivres et sans espoir de secours, stipula, pour se rendre, les conditions qu'avait obtenues celle de Pont-Audemer. Toutes les villes, tous les châteaux, toutes les forteresses du comté d'Évreux, à l'exception de cette dernière ville, subirent le même sort, et furent détruits ou démantelés, de peur que le roi de Navarre, s'il les reprenait jamais, pût soutenir la guerre contre le roi de France.

Attaqué par Charles V avec autant d'acharnement, dépouillé de tous les biens qu'il possédait en France, sans déclaration de guerre, sans avoir provoqué une pareille violence, Charles II ne vit plus de ressource que dans une cour, dont on l'avait tant de fois accusé de solliciter l'alliance, dans la cour d'Angleterre. Il envoya, près de Richard II, un nommé Pascal (1), son secrétaire, dans lequel il

(1) Rymer, vol. 7, page 254.

avait beaucoup de confiance, afin de demander du secours à ce prince pour l'aider à recouvrer ses places de la Normandie, et à conserver Cherbourg déjà menacé d'un siége. Un prétexte de guerre contre la France était trop agréable à l'Anglais, pour que la demande de Charles de Navarre ne fût pas accueillie favorablement; aussi répondit-on aussitôt à l'envoyé qu'on priait le roi de Navarre de prendre la peine de venir à Londres pour traiter l'affaire en personne. Pascal retourna en Navarre et rendit compte à son maître des heureuses dispositions dans lesquelles le cabinet anglais était pour lui. Alors, Charles II prit le parti de passer en Angleterre, accompagné de Pascal, de Martin de Kare et d'une suite peu nombreuse.

Charles de Navarre reçut à la cour de Londres les protestations les plus gracieuses : le traité fut immédiatement conclu, et le roi de Navarre s'engagea à livrer, pendant trois ans, le château de Cherbourg à Richard d'Angleterre, moyennant une pension annuelle, et à lui laisser mettre garnison dans les autres places, se réservant néanmoins la seigneurie et la souveraineté de toutes ces places. Charles II s'obligea, en outre, à payer la solde de mille lances et de deux mille archers que l'on enverrait au secours de son royaume. Les deux rois firent encore entre eux d'autres alliances et d'autres

traités, dont on envoya des copies au duc de Lancastre (1), avec ordre de faire débarquer sur-le-champ, dans la Normandie, les troupes qui étaient sur les vaisseaux qu'il commandait.

La promptitude avec laquelle les traités sont faits entre les rois de Navarre et d'Angleterre démontre évidemment la fausseté des accusations portées par Charles V contre son beau-frère. Si Charles II eût été aussi souvent et aussi long-temps en négociation avec Richard II, s'il avait eu l'intention de lui livrer ses villes et ses châteaux, comme le roi de France n'avait jamais cessé de le proclamer, ces villes, ces châteaux et ces forteresses n'auraient point passé entre les mains de son adversaire. Enfin, si Charles II avait si souvent sollicité l'alliance anglaise, il se serait garanti des dangers que pouvait entraîner la découverte de ses projets, il aurait mis ses places sur un pied de défense plus formidable, il aurait pris toutes les mesures que son habileté bien connue pouvait lui suggérer pour se préparer à une attaque soudaine et imprévue.

Nous avons dit que, dans le traité du roi d'Angleterre avec le roi de Navarre, il avait été convenu que ce dernier entretiendrait, à ses frais, mille lances et deux mille archers, que lui fournirait le

(1) Rymer, vol. 7.

roi d'Angleterre, pour la défense de la Navarre; en voici la raison : Charles V avait eu avis des négociations de son beau-frère avec Richard II, et s'était hâté d'envoyer des ambassadeurs à Henri de Trastamare, dont nous avons parlé plus haut, et qui était parvenu à enlever la couronne de Castille à Pierre-le-Cruel, par le secours de la France, pour l'engager à fondre sur le royaume de Navarre, afin de faire une diversion favorable à son ancien protecteur. Charles II, de son côté, avait aussitôt été instruit des causes de l'ambassade de Charles V, et il avait paré le coup que voulait lui porter son adversaire, en obtenant de l'Anglais un secours qui devait nécessairement forcer le roi de Castille à garder la neutralité.

Cependant, Charles de Navarre ne possédait pas des places dans le comté d'Évreux seulement : indépendamment de Cherbourg, il en aveit d'autres dans plusieurs parties de la Normandie et sur les côtes de la mer; il fallait douc que Charles de France fît diligence pour s'en emparer avant l'arrivée des Anglais. Il envoya aussitôt des ordres au sire de Coucy et à Bureau de La Rivière de ne rien négliger pour s'emparer de ces places, et principalement de celles situées sur les bords de la mer.

En conséquence, Coucy et La Rivière allèrent

assiéger Bayeux (1), qui était déjà une cité belle et forte. Les habitans, presque réduits à leurs seules forces, soutinrent plusieurs assauts avec une vigueur remarquable; mais, pressés par les prières du fils de Charles II, que les généraux traînaient à leur suite et auquel ils avaient imposé un rôle contraire à toutes les lois de la nature; pressés par les exhortations de leur évêque qu'avait gagné Charles V, menacés par Coucy et La Rivière, qui juraient de les faire tous périr, hommes et femmes, si la ville était prise de force, ils rendirent la place, en faisant des réserves, à l'exemple des villes qui avaient capitulé, pour les droits du fils de Charles II. On mit dans la ville une forte garnison pour prévenir toute révolte.

Carantan fut ensuite assiégée; elle se rendit également sous la réserve des droits de l'infant de Navarre. « Les officiers français, dit Froissart, ne faisaient aucune difficulté d'accorder cette condition afin de presser la reddition des places de Charles-le-Mauvais. » De Carantan, ils allèrent camper devant le château de Moulineaux, qui capitula au bout de trois jours. Conches, rentré depuis peu sous l'obéissance de Charles II, suivit l'exemple de Moulineaux; car la présence forcée du comte de

(1) Sauvage.

Beaumont facilitait extraordinairement ces conquêtes. Cependant, par les traités, les habitans avaient la faculté de se retirer où ils voudraient, et la plupart en profitaient pour aller grossir le nombre des défenseurs d'Évreux ou de Cherbourg, dont les habitans n'étaient pas moins dévoués à la personne du roi de Navarre.

Cependant, le roi d'Angleterre avait fait embarquer, sous le commandement du duc de Lancastre et du comte de Cambridge son frère, quatre mille hommes d'armes et huit mille archers, destinés à défendre ou à reprendre les places de Charles de Navarre en Normandie; mais les vents contraires, et la nouvelle que Charles V avait équipé une flotte, les forcèrent de relâcher à l'île de Wiath. Après quelques jours de station, le duc de Lancastre se remit en mer, et parvint à vaincre ou à dissiper tous les vaisseaux français gardant les côtes.

Ayant appris que les abords de la Normandie étaient libres, Jean d'Arundel partit d'Angleterre avec deux cents hommes d'armes et quatre cents archers: son escadre était chargée de provisions pour Cherbourg. Il entra dans cette ville, dont les Navarrais lui livrèrent le donjon et la forteresse (1)

(1) Lettre de rémission du 1er novembre 1368. — Trésor des Chartres. — Reg. 113 pag. 261.

pour les défendre sous les ordres de Pierre de Basle, qui en était le capitaine au nom de Charles II.

L'entrée des Anglais dans Cherbourg était un rude désappointement pour Charles V : l'armée agissant pour Charles de Navarre pouvait se grossir et faire une trouée jusqu'à Évreux, quoique Valognes fût en sa puissance et que sa garnison pût retenir quelque temps la marche de l'ennemi; aussi, se transporta-t-il immédiatement à Rouen pour être plus près de son armée, et, néanmoins, hors de la portée des Anglais et des partisans du roi de Navarre que sa poltronnerie l'empêchait d'affronter en face. A son arrivée à Rouen, il envoya des ordres réitérés aux seigneurs de Coucy et de la Rivière(1) pour presser vivement le siége d'Évreux. Les généraux du roi de France livrèrent plusieurs assauts, mais ils furent repoussés avec perte : le brave Ferrando d'Ayens, dont nous avons parlé, et qui avait réussi à s'échapper des mains du duc de Bourgogne en était le gouverneur, et, non content de faire le devoir d'habile capitaine, il faisait encore des sorties en personne et paraissait sur les murs en intrépide soldat.

Ne pouvant emporter la place de force, les assiégeans employèrent des moyens de conciliation et de

(1) Froissart.

persuasion; ils représentèrent aux habitans qu'ils n'avaient point de secours à espérer, qu'ils combattaient contre leur véritable seigneur, Charles de Navarre, comte de Beaumont, présent à l'armée; que le comté d'Évreux lui était dévolu par la mort de sa mère, la reine de Navarre, à laquelle il appartenait en propre, et qu'ils étaient bien imprudens d'obéir aveuglément à ce fol Navarrais Ferrando d'Ayens qui, par une résistance inutile, les exposait au danger de périr, ou d'en être chassés : ces représentations, les sermens des généraux français, qui leur juraient sans cesse que le roi de France ne demandait point Évreux pour lui, mais pour son neveu, ayant fait enfin impression sur eux, ils se rendirent *saufs leurs corps et leurs biens*, et reçurent à seigneur le prince de Navarre qui n'eut même pas la liberté d'y faire un seul acte de souveraineté, et resta toujours prisonnier.

Ferrando d'Ayens rejeta avec une noble indignation les promesses trompeuses des généraux français, et, ne voulant point être compris dans la capitulation, il se jeta dans le château avec le peu de Français et de Navarrais qui formaient la garnison d'Évreux, et il fallut que l'armée française donnât de nouveaux assauts. Ferrando défendit le château comme il avait défendu la ville; toujours sur les murailles, se multipliant en quelque sorte pour se

trouver en même temps sur tous les points attaqués; encourageant les siens, il repoussait les attaques avec la plus grande vigueur et faisait presque désespérer aux assiégeans de pouvoir s'emparer de longtemps de la forteresse. Mais un ennemi plus terrible pour Ferrando que les seigneurs de Coucy et de La Rivière, la disette, vint forcer la garnison à écouter les propositions qui lui étaient faites : on parlementa, et Ferrando consentit à rendre le château, à condition que lui et les siens se retireraient à Cherbourg avec armes et bagages.

Évreux prise, Charles V pensa à former le siége de Cherbourg. Olivier Duguesclin, frère du connétable, reçut ordre d'aller reconnaître la ville pour voir de quel côté elle pourrait être assiégée. Olivier Duguesclin était alors à Valognes; il en partit avec quinze lances, traversa une forêt et s'approcha de Cherbourg. Après avoir reconnu l'impossibilité d'assiéger la place, il reprit le chemin de Valognes. Ce même jour, Jean d'Arundel et Lecoq, écuyer navarrais, étaient venus dans la ville pour une partie de plaisir. Ayant appris qu'Olivier Duguesclin s'en était approché, ils prirent cent lances, coururent après lui et l'atteignirent à deux lieues de la place. Quand Duguesclin les aperçut, il sentit qu'il n'y avait pas moyen de combattre et se sauva à toutes brides; mais Arundel et Lecoq le poursuivirent si

vivement, qu'ils l'arrêtèrent et le firent prisonnier. Dix ou douze des gens de Duguesclin furent également pris, et les autres s'échappèrent à la faveur des bois.

On était au commencement de 1379, et déjà la garnison de Cherbourg désolait et affamait les campagnes et les villes du Cotentin. Ferrando et le chevalier anglais Jean Harleston faisaient de fréquentes sorties et tombaient à l'improviste sur des détachemens français ou surprenaient quelques châteaux. Comme dans ce moment-là, le duc de Bourbon, le connétable, le duc de Bourgogne et l'amiral de Vienne, assiégeaient le château de Gaure, où était enfermée une somme considérable, somme que l'avare Bureau de la Rivière convoitait, on ne pouvait envoyer aucun détachement de l'armée assiégeante au secours du Cotentin; mais, dès que la forteresse eut été prise (1), Charles V nomma Guillaume des Bordes gardien et souverain capitaine de tout le Cotentin et des places voisines de Cherbourg. Guillaume des Bordes était un vaillant chevalier, hardi et entreprenant; il avait sous son commandement une belle troupe d'hommes d'armes, d'arbalétriers et d'archers génois. Des Bordes s'établit à Montbourg, dont il

(1) D'Orionville. — Froissart.

fit une bastille contre Cherbourg ; de là, il courut le pays pour chercher les Anglais, ne doutant pas qu'il les battrait s'il les rencontrait. Des escarmouches eurent effectivement lieu entre ses gens et les Anglo-Navarrais ; les succès et les revers y furent également balancés ; mais les deux chefs, des Bordes et l'Anglais Harleston désiraient, depuis longtemps, en venir personnellement aux mains ; l'occasion se présenta.

Un matin, des Bordes sortit de Montbourg, en même temps que Harleston sortait de Cherbourg. Les deux troupes ne tardèrent pas à se rencontrer ; dès qu'elles s'aperçurent, les deux capitaines se préparèrent joyeusement au combat : de part et d'autre on développa les pennons et les gens d'armes mirent pied à terre. Pendant que les archers et les arbalétriers tiraient, les hommes d'armes, les glaives au poing, *tous baissés,* les rangs serrés, s'approchèrent, se mêlèrent et se battirent à coups de haches et d'épées.

Des Bordes, armé de toutes pièces, une hache à la main, renversait tous ceux qu'il frappait, et faisait des prodiges de valeur : Harleston, aussi une hache à la main, ne combattait pas avec moins de courage ; mais, étant tombé sous les coups d'un chevalier français, il eût, sans doute, perdu la vie, si ses gens n'avaient repoussé le chevalier et

ne l'eussent relevé. Aussitôt qu'il eut été remis sur pieds, Harleston voulut faire payer cher aux Français ce moment de disgrâce et de honte; reprenant sa hache et tombant avec fureur sur les hommes qui lui faisaient face, secondé, en outre, par les siens qui se battaient avec une bravoure étonnante, il força la victoire à se ranger de son côté. Les Français furent défaits, et des Bordes resta prisonnier.

A la nouvelle du triste résultat de ce combat, Charles V envoya de nouvelles troupes, sous la conduite de Hutin de Bremalles, à Montbourg et dans les forteresses voisines; mais la rapidité des succès de la garnison de Cherbourg le forcèrent, quelque temps après, de faire évacuer Montbourg et tout le Cotentin, sans pitié pour les habitans de ce pays, qu'il considérait comme dévoués au roi de Navarre; il les força tous, hommes, femmes, enfans, vieillards, d'abandonner leurs maisons, leurs propriétés, la terre qui les avait vus naître, pour aller mourir de misère et de faim dans d'autres provinces.

Cet acte de cruauté fut le dernier que commit Charles V, car il mourut le 13 septembre 1380.

La mort de Charles V ne rendit pas meilleure la condition du roi de Navarre; car, à l'exception de Cherbourg, il ne possédait pas de villes en Nor-

mandie ni en France. Il réclama en vain de Charles VI la restitution de ses domaines dont il avait été injustement dépouillé : l'intérêt et la politique de la couronne voulaient qu'on les gardât, parce que leur possession augmentait d'autant ses forces et son influence sur les autres grands feudataires. L'infant de Navarre et Pierre de Navarre son frère les réclamèrent à leur tour ; ils firent valoir avec énergie les moyens dont on s'était servi pour s'en rendre maître, et Charles VI, honteux sans doute de la conduite de son père, donna aux fils de la victime le gouvernement et les revenus de ces domaines.

Les lettres faisant cette cession à l'infant de Navarre et à son frère sont datées du bois de Vincennes, le 6 février 1380. Nous en donnons ici la copie, parce qu'on en appréciera mieux la validité des droits du roi de Navarre.

« Charles, par la grace de Dieu, roy de France. A tous ceulx qui ces presentes lettres verront : salut. Comme nostre très chier seigneur et père, que Dieux absoille, eust à son vivant, pour certainnes causes qui ad ce le meurent, saizi et mis en sa main toutes les terres, rentes, villes, chastiaulx, forteresses et seigneuries que tenoit en nostre royaume, ès païs des langues d'Oil et d'Oc, le roy de Navarre, tant à cause de soy et de feue nostre très chière et

amée tante la royne de Navarre, sa femme, que Dieux absoille, comme aultrement, et nostre très chier et très amé cousin Charles ainsné, filz du dit roy de Navarre, lequel et notre amé cousin Pierre de Navarre, frère du dit Charles, nostre dit seigneur et père avait prins en son dict seigneur et père, et par plusieurs foiz, tant lorsque nous fusmes à nostre sacre à Reins, où nous donnasmes à nos dicts cousins l'ordre de chevalerie, et comme depuis à Paris, et ailleurs, en la presence de nostres chiers et très amez oncles, les ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, de nostre amé et féal chancelier et de nos amez et féaulx conseillers, l'évesque de Laon, notre connestable, Arnault de Corbie, chevalier, premier président en notre parlement, et plusieurs aultres prelas, chevaliers et aultres genz de nostre grant conseil pour ce assemblez ; nous ait, entre les aultres choses, humblement supplié et requis, que comme il ait desir et affection singulières de nous loyalement servir et demourer en nostre grace et en nostre vraie obeyssance, et ne ait chose de quoy il puist vivre ne tenir l'estat que lui avoit baillié et ordené nostre dict seigneur et père quant il le print en son gouvernement, comme dict est, nous voulsissions lever la main et oster tout empêchement des dites terres, villes et chastiaulx, et les délivrer à plain à luy et à son dict frère, avec le

chastel, ville et chastellenie de Conches, mesmement que plusieurs d'icelles terres, villes, chastiaulx et seignouries appartiennent et doivent appartenir à nos dicts cousins Charles et Pierre, tant à cause de la succession de nostre dicte tante leur mère, comme par don, transport, partage, division ou aultrement, comme notre dict cousin Charles disoit, et offroit sur ce informer plus applain nous et nostre dict conseil, laquelle supplicacion ou requeste de nostre dict cousin par nous oye, nous pour avoir sur ce avis et déliberacion, ayons fait assembler par plusieurz foiz noz ditz oncles, le chancellier, connestable et conseilliers dessus nommez, et plusieurs aultres de nostre conseil en grant nombre, et la dicte requête de nostre dict cousin leur ayons fait à plain exposer, et sur ce eû leur conseil; savoir faisons que nous qui à présent ne voulons sur la supplicacion et requeste de nostre dict cousin et sur aultres choses dont il nous a touchié, déterminer à plain, confians toutes voies de sa bonne volonté, et considérant la bonne amour que a eue à lui nostre dict seigneur et père, laquelle nous voulons ensuir, la vraye obéissance qu'il a tousjours à nostre dict seigneur et père et à nous, et afin qu'il nous puisse mieulx et plus honorablement servir, et avoir son estat soubz nous et en nostre royaulme; par grande et meüre délibéra-

cion et avis de noz diz oncles, chancelier, connestable et conseilliers dessus diz, et de plusieurs prélas et aultres notables personnes de nostre conseil pour ce aujourd'hui assamblez en nostre présence, avons fait, ordené, constitué et establi, fesons ordenons, constituons et establissons, par la teneur de ces présentes, nostre dict cousin Charles, garde et gouverneur, de par nous, des contés d'Évreux, de Beeumont le Rogier, de Mortaing, du pays de Costentin, et des terresde Conches, deBreteuil, d'Orbec, du Pont-Audemer deNogent-le-Roy, et de Montpellier, et généralement de toutes les aultres terres que foulait tenir en nostre royaulme, ès diz païs des langues d'Oil et d'Oc, le dict roy de Navarre, son père, tant à cause de soy et de nostre dicte tante sa femme, comme aultrement, excepté les choses contencieuses, lesquelles desclairiées au plustost que l'on pourra bonnement et y celles contez et terres dessus divisées lui baillions et delivrons dès maintenant en garde et commande ; pour la provision et soustenement de son estat, et les aura, tendra et gouvernera de par nous, et les rentes, yssues, esmolumens et revenues quelconques qui en ystront (sortiront) sera siens, et les aura et prendra avec deux mille livres de rente que Loys de Navarre foloit prendre sur nostre trésor, lesquelles nostre dict cousin Charles dit estre eschenes par la mort du dict Loys de Navarre son

oncle, au dict roy de Navarre frère du défunct, comme à son héritier; pour toutes icelles rentes, yssues, esmolument et revenues convertir au proufit du dict nostre cousin Charles, et au sousteneme n de son estat, ainsy que s'il estoit propre demainer èt seigneur des dictes contez et terres, sens en jamais rendre aucun compte ne en faire restitucion à nous ne à aultres; et avons ordené et ordenons par ces mesmes lettres, et à nostre dict cousin Charles, comme garde et gouverneur de par nous des dictes contez et terres, avons donné et donnons povoir, auctorité et mandement espécial que il puisse créer, instituer, ordener et establir, muer, destituer, changier et renouveller en ycelles contez et terres, gouverneurs, recteurs, baillis, vicontes, prévoz, receveurs, juges, gardes de seaulz, tabellions, bayles, maistres d'eauez et de forez, verdiers, sergents, trésoriers, conseilliers, gens de comptes, et tous aultres officiers touchant le domaine et la justice des dictes contez et terres : toutes voies, nous mettrons, et ordenerons et establirons telz chastelains et capitaines que il nous plaira ès forteresses de Valoignes, de Carantan, de Pont-d'Ove, de Remerville, et d'Avrenches qui sont en frontière de nos anemiz, à gaiges modérez, telz comme auroit ou devroit avoir un aultre simple capitain', lesquelz gaiges nostre dict cousin Charles fera payer par ses

genz, sur les revenues des dictes terres et rentes, et de mettre, muer, ou oster les diz capitaines ès diz lieux de Valoignes, Carantan, Pont-d'Ove, Remerville et Avrenches nostre dict cousin Charles ne se entremettra en aulcune manière ; mais mettera, instituera, ordenera, ostera, muera et changera à sa volenté chastellains et capitaines à Montpellier, en la ville et forteresse d'Évreux, de Nogent-le-Roy, de Conches et ailleurs, en toutes les forteresses des dictes terres, estant ès diz pays des Langues-d'Oil et des Langues-d'Oc, fors qu'en icelles de Valoignes, Carantan, Pont-d'Ove, Remerville et Avrenches qui dessus en sont exceptés; lesquelz capitaines que nostre dict cousin Charles mettera et instituera, muera, *changera* ou renouvellera ores et aultres foiz ès villes, forteresses et chastiaulx dessus diz. Il nous nommera, premièrement telz qui soient à nostre plaisir ne de nostre royaulme, nos bons et loyaulx subgects, et nous ferons serement à nostre sénéchal de Beaucaire pour nous en tant qu'il regarde les terres de Langues-d'Oc, avant qu'il soit en possession et saisine des lieux où ilz seront ainsi mis et establis chastellains ou capitaines par nostre dict cousin Charles, et aussi lui feront-ilz sérement comme ayant la garde et gouvernement des dictes contez, terres, chastiaulx et forteresses, et aussi nostre dict cousin Charles et non aultre conferera et

donera tous offices et bénéfices des dictes contez et terres, soient dignitez, personnages, cures ou aultres quelconques et presentera à yceulx bénéfices desquelz la collacion, donacion ou presentacion nous pourroit appartenir à cause des dictes contez et terres; et des gardes qui y escherroient ou sont eschenes toutefois que le cas de donacion, collacion, ou presentacion y echerra, et pour faire toute remission, tout ainsi comme s'il estoit seigneur des dictes terres, et fera nostre dict cousin Charles compter et ouir comptes de tous officiers et receveurs des contez et terres dessus dictes, de, et sur les recettes et administracion qu'il y auront du temps que nostre dict cousin Charles en aura le gouvernement; clorra et affinera yceulx comptes et ad ce contraindra et fera contraindre les dictz officiers et receveurs, donnera et ottroiera sur ces quittances et décharges, tel qu'il verra estre à faire, et les dictz comptes et tout aultres des dictes terres, fera veoir, clore et recouler toutes fois que bon lui semblera et généralement fera et pourra faire senz aulcune aliénation de domaine, nostre dict cousin ès dictes terres tout ce que bon et vray seigneur d'ycelles pourroit et devroit faire, et les gouvernera et gardera et defendra comme s'il en estait seigneur; parmi les réservacions et condicions dessus divisées, et se nommera nostre dict cousin Charles en l'intitulation de ses

lettres par la manière que s'en suit : Charles aîné filz du roi de Navarre, garde de par mons le roy de France des terres que foulois tenir audict royaulme tant en langue d'Oil comme en celle d'Oc nostre dict seigneur et père, et à toutes voies, nostre entente est que l'octroy de ces présentes lettres, le bail et la tradicion que nous lui faisons de la garde et gouvernement desdictes contez et terres dessus dictes; et choses qui soient conteneues en ces présentes lettres ne nous puissent faire ou porter préjudice sur ce droict que nous avons et pouvons avoir ès contez et terres dessus dictes; et aussi voullons nous et ottroyons à nostres dicts cousins Charles et Pierre que la prinse et acceptacion de ladicte garde et gouvernement desdictes contez et terres baillées par ces présentes à nostre dict cousin Charles l'exercission et usance d'y–ceulx et choses qui soit dessus contenues ne leur puissent porter préjudice aulcun à demander, avoir et requérir la délivrance d'y-celles contez et terres, et leurs aultres droits conjointement et particulièrement ainsi qu'ils le poraient faire à présent, duement et licitement. Si donnons en mandement à noz amez et feaulx genz tenant à présent et qui ou tems à venir tendront nostre parlement, aus genz de notre conté et trésorier à Paris, ou sénéchal de Beaucaire, ou bailly de Rouen, de Caen et de Costentin, et tous nos aultres justiciés et

officiers, à leurz lieutenanz et à chascun d'eulx si comme à lui appartendra que nostre dict cousin Charles, ses genz, officiers et députés facent, seuffrent et laissent joïr et user paisiblement des contez, terres, chastiaulx, forteresses dessus *diz*, selon le contenu en ces présentes lettres, sans y mettre ni souffrir aulcun contredict, difficulté ou empêchement, mandons aussi et commandons à tous les officiers et justiciers qui sont et seront ès dites contez et terres, à leurs lieutenanz et à chacun d'eulx que au dict nostre cousin Charles dorénavant durant ledict gouvernement et garde obéice et face obéir des subgetz d'y-celles, aussi comme s'il en estoit seigneur, parmi les réservacions et condicions dessus divisées, en témoing des quelz choses nous avons fait mettre notre séel à ces présentes lettres à l'exemple des quelles nous voullons que à nostre dict cousin Charles en soit faicte et signée une autre semblable ou plusieurs scellées de nostre dict séel pour soy en aydier et en faire obstencion en divers lieux et dicts terres se mestiers luy et données en nostre chastel du bois de Vincennes le 6e jour de février l'an de grâce mil CCC quatrevins et le premier de nostre règne, ainsi signé par le roy en son conseil ou quelz Mess. les ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, vous les éves-ques de Laon et de Chartres, les sire de Coucy et

Labret, Mess. Arnault de Corbie, premier président de parlement et plusieurs aultres, etiez. »

Le 21 du même mois de février, Charles VI, par d'autres lettres, donna ordre aux gens de la chambre des comptes de Paris de communiquer à Charles son cousin tous les titres et registres de la chambre des comptes d'Évreux et de lui en remettre les clés, afin qu'il pût prendre connaissance des revenus des terres dont le gouvernement lui avait été confié.

Cependant, lorsque Ferry de Métis, chancelier de l'infant de Navarre, présenta ces lettres à l'enregistrement afin de les faire exécuter, la chambre des comptes, soit de son propre mouvement, soit qu'elle eût été secrètement influencée, refusa d'obtempérer à la demande de Ferry de Métis; alors, le comte de Beaumont s'adressa de nouveau au roi, et ce prince accorda, le 12 août 1381, d'autres lettres par lesquelles, en ordonnant à la chambre des comptes d'expédier les premières, il déclarait qu'il y avait fait deux modifications, c'est-à-dire qu'il s'était réservé les droits royaux sur les églises cathédrales et celles de fondation royale, et qu'il faisait rentrer dans son domaine six fiefs nobles situés dans le vicomté de Pont-Audemer.

Après le comté d'Évreux, la baronie et la ville de Montpellier étaient certainement la plus consi-

dérable des terres enlevées au roi de Navarre : son fils ne la conserva pas long-temps. Le duc de Berri, lieutenant du roi dans le Languedoc, fit au fils ce que le duc d'Anjou avait fait au père, il la fit saisir le 16 août 1381. Le 24 octobre suivant, Charles de Navarre se rendit près du duc, et il en obtint la restitution. Une année ne s'était pas encore écoulée, que Charles VI déclara, de nouvelles par lettres, qu'il avait accordé à Charles de Navarre, par manière de provision, le gouvernement de la ville et baronie de Montpellier, et qu'il lui en avait abandonné les revenus, ainsi que iceux des autres terres que le roi de Navarre son père avait tenues en France et en Normandie; mais, qu'ayant été informé des déportemens des officiers de Charles de Navarre dans la ville de Montpellier, il avait résolu, pour *l'évident profit* du Languedoc, de reprendre la ville et baronie de Montpellier en sa main et en son gouvernement, et de le confier au sénéchal de Beaucaire. La saisie de la ville suivit de près les lettres du prince.

On se demande maintenant si les déportemens des officiers de Charles de Navarre étaient une raison suffisante pour lui ôter le gouvernement de Montpellier, et s'il n'était pas plus juste de lui enjoindre de renvoyer les officiers qu'il avait mis dans la ville pour les remplacer par d'autres. Après cela,

ces déportemens étaient-ils bien vrais? N'était-ce pas un motif bien ou mal fondé que l'on cherchait pour déposséder le fils de Charles X? Si nous lisons d'Aigrefeuille qui ne fait aucune mention de ces déportemens, mais dit seulement que cette dépossession fut attribuée à de nouvelles brouilleries que le roi de Navarre avait excitées dans le royaume, ce qui est absolument faux; si nous nous reportons ensuite à la saisie que le duc de Berry avait précédemment faite de la ville, sans raison plausible, nous serons naturellement portés à croire que Charles VI se repentait de la demi-justice qu'il avait rendue, et que son intention était tout simplement de reprendre ce qu'il avait donné. En effet, l'infant de Navarre resta tout auplus quatre années garde et gouverneur des comtés d'Évreux, de Beaumont et des autres places que son père avait possédées en Normandie et en France.

Pendant ce temps-là, Charles II, retiré dans la Navarre, entretenait des rapports d'amitié avec la cour d'Angleterre. Le cabinet britannique, toujours ennemi de la France, toujours disposé à lui faire la guerre pour rentrer dans ses anciennes possessions du continent; le cabinet britannique fit au roi de Navarre des propositions pour un nouveau traité d'alliance offensive et défensive. Charles II, ayant prêté l'oreille à quelques-unes de ces propositions,

Richard II, par des lettres du 1er avril 1383, nomma quatre commissaires pour conclure le traité.

A la nouvelle des intelligences qui se renouaient entre l'Angleterre et la Navarre, on rappela à la cour de France toutes les vieilles accusations auxquelles Charles II avait été en butte; et, comme si la haine de Charles V et son esprit d'intrigues s'étaient communiqués à son fils ou à ses conseillers, on inventa d'autres crimes, on fit souffrir d'autres tortures, on immola d'autres victimes.

« Pour se venger des injustices qu'il prétendait lui avoir été faites en France, dit Secousse, renchérissant sur d'autres historiens qu'il a consultés, pour assouvir la haine implacable qu'il avait conçue contre nos rois et contre la famille royale, pour contenter cet esprit inquiet, agité et turbulent, qui avait été un des principaux mobiles de toutes ses actions, il ne lui restait de ressources que dans la noirceur de son cœur, qu'une longue habitude avait endurci aux crimes et aux attentats. » Après cette entrée en matière, Secousse raconte que Charles II avait voulu faire empoisonner Charles VI, et les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, ses oncles, par un Anglais nommé Robert Wourdreton, valet d'un ménestrel, et que cet homme avait été arrêté à son arrivée à Paris, interrogé et exécuté. Mais, pour bien faire comprendre cette conspiration et son

absurdité, nous n'avons plus besoin que de transcrire l'interrogatoire de Wourdreton. Nous sautons le préambule pour arriver plus tôt aux faits.

« Il y a neuf mois ou environ, répond Wourdreton, que Watier me loua en Angleterre pour le servir pendant un an. Vers la fête de Notre-Dame de septembre, mon maître me dit qu'il avait dessein d'aller en pèlerinage, avec sa femme, à Saint-Jacques en Galice; et, pour avoir un sauf-conduit des ducs de Berry et de Bourgogne, qui étaient alors à Boulogne, sa femme et moi nous nous rendîmes de Londres dans cette ville, où les seigneurs de France et ceux d'Angleterre étaient assemblés pour traiter de la paix, et où ils conclurent une trêve jusqu'au 1er de mai suivant. Watier, sa femme et moi, *jouant du mestier* de Watier, suivîmes la cour des ducs de Berry et de Bourgogne et des autres seigneurs. Le duc de Berry donna 20 francs à Watier, le duc de Bourgogne lui en donna 12, le duc de Sancerre 3 et l'amiral de France 2. Le 9 de septembre, Watier obtint des ducs de Berry et de Bourgogne un sauf-conduit pour six mois. Après avoir demeuré huit jours à Boulogne, nous allâmes à Calais, lui et moi à pieds, et sa femme à cheval. Watier passa en Angleterre pour aller prendre ses chevaux, et, étant revenu à Calais, nous partîmes pour Paris, où nous arrivâmes le jour de la Saint-Denis. Y ayant appris

que le roi, les ducs ses oncles, les cardinaux de Laon, de Luxembourg, d'Évreux, et plusieurs autres grands seigneurs, étaient dans la ville de Saint-Denis. Nous nous y rendîmes pour *jouer de nostre mestier et gaigner de l'argent.* Nous jouâmes devant le roi et les seigneurs qui l'accompagnaient, et revìmmes ensuite à Paris où nous demeurâmes quatorze jours. *Pendant ce temps-là, nous fûmes par trois ou quatre jours à la court du roy,* qui était à l'hôtel Saint-Pol. Nous fûmes aussi aux hôtels du chancelier, de l'amiral et du sire de Hangest. On nous fit *grant chière* à la cour du roi et dans ces hôtels. Le roi nous donna 40 francs, le duc de Bourbon 10 francs et deux houpelandes, le chancelier 6 francs et deux coffres pour la femme de Watier, à laquelle madame d'Hangest fit présent d'une *patenostre* d'ambre blanc et d'une verge d'or (anneau). Nous allâmes aussi à la cour du roi d'Arménie, ayant une houpelande de brunette fourrée de gris. Partant de Paris et passant par Orléans, nous allâmes à Sully, où madame de Sully nous donna quatre nobles et deux demi-nobles; nous passâmes ensuite à Menu, où était le duc de Berry, et nous arrivâmes à Bourges le jour même que l'archevêque de cette ville *y faisoit la feste,* à laquelle assistait la fille du duc de Berry. De Bourges, prenant la route de Lyon, nous passâmes au château d'Ygnay, Huguet de Jancy

qui en était capitaine et qui nous trouva en chemin, nous engagea à y aller, et nous donna des lettres pour sa femme qui *nous fit bonne chière*. Allant de Lyon à Avignon, nous trouvâmes le comte de Valentinois avec sa femme qui nous donna cinq florins de pape; nous restâmes trois jours à Avignon, où étaient le maréchal de Sancerre et le sénéchal de Beaucaire qui donna un florin. D'Avignon nous allâmes à Béziers où nous trouvâmes encore le maréchal de Sancerre qui nous donna quatre francs. Passant ensuite par Montpellier, par Narbonne et par Perpignan, nous arrivâmes à Come où se trouva encore le maréchal de Sancerre; après avoir ainsi parcouru une partie de l'Espagne; nous entrâmes dans le royaume de Navarre.

« La veille de la Chandeleur nous arrivâmes à » Olite, ville de Navarre, avec Watier et Félix sa » femme. Le roi y était. Le lendemain, nous allâmes » heurter à la porte de l'hôtel de ce prince; un » écuyer vint à nous et nous demanda qui nous » étions; nous lui répondîmes que nous étions mé- » nestriers d'Angleterre; il nous repartit : *Les An-* » *glois ne demourront pas dehors,* et il nous fit ouvrir » la porte. Nous trouvâmes un autre écuyer qui » nous fit entrer dans la chambre où *le roi dînoit* » *avec Charles son fils aîné*. Le roi nous dit : Soyez » les très bien venus. Après que nous eûmes joué

» quelque temps devant lui, il commanda à un de
» ses gens de nous donner à dîner. On nous mena
» dans une salle près de la chambre du roi de Na-
» varre, et il nous envoya *son plat bien garny.*

» Après notre dîner, nous retournâmes dans la
» chambre du roi de Navarre qui étoit encore à
» table, et qui nous demanda d'où nous venions;
» lui ayant répondu que nous venions d'Angleterre
» et de France, il nous demanda des nouvelles de
» ce dernier royaume, si nous n'avions point vu le
» le roi et quelle *chière* (mine) il nous avoit faite.
» Nous lui répondîmes que nous avions vu le roi de
» France à Saint-Denis, que nous avions vu aussi
» les cardinaux monsieur de Valois, monsieur de
» Bourbon, et *un appelé messire Pierre de Navarre*
» *que l'on disoit être son fils;* que tous nous avoient
» fait *bonne chière,* et que nous avions été plusieurs
» fois reçus à *grand feste* dans les chambres, salles,
» cuisines, dépenses, bouteilleries et autres offices
» des hôtels de ces seigneurs, et au *drèçouer* (buffet),
» tout à notre plaisir.

» Le roi de Navarre nous demanda ensuite des
» nouvelles de son fils; nous lui répondîmes que
» nous l'avions vu à table auprès de monsieur le
» duc de Bourbon, et qu'ils étoient bons amis et
» compaignons ensemble. Le roi de Navarre nous
» repartit qu'il pensoit qu'ils fussent amis, mais pas

» compaignons. Ce prince s'informa ensuite des » présens que nous avions reçus en France, et de la » route que nous avions tenue pour venir en Na- » varre; nous satisfîmes sa curiosité. Après cette » conversation, il nous fit jouer une seconde fois.

« Nous restâmes cinq jours à la cour du roi de » Navarre, pendant lesquels il nous demanda sou- » vent des nouvelles des affaires de France et d'An- » gleterre. Comme la femme de Watier étoit près » d'accoucher, et qu'elle n'étoit plus en état de » continuer son voyage, son mari prit le parti de » retourner à Paris avec moi, pour en rapporter » *les robbes et joyaulx* qu'on lui avoit donnés et qu'il » y avait laissés la veille de notre départ. J'allai » seul à l'hôtel du roi de Navarre, et, de la porte » de sa chambre, je vis ce prince qui se chauffoit, » seul devant une cheminée; m'ayant aperçu, il » me fit signe, de la main, de venir lui parler. » J'entrai dans sa chambre, je me mis à genoux » devant lui, et lui demandai ce qu'il me vouloit. » Ce prince me mit la main sur la tête et me mena » devant son lit, sur lequel était un lion que lui » avait donné le roi d'Aragon et avec lequel il se » jouoit.

» M'étant tenu à genoux, il me demanda où mon » maître et moi avions le dessein d'aller. Ayant ap- » pris que c'étoit à Paris, il me demanda si, lorsque

» nous y étions, on n'avoit conçu aucun soupçon sur
» nous auprès des dreçouers, dans les cuisines,
» dépenses, bouteilleries, et autres lieux, et je lui
» répondis : Aucune. Alors il me dit *tels mots en*
» *substance : Tu vas à Paris, tu me porras faire grant*
» *service si tu veulz*. Je lui répondis : *Seigneur, en*
» *tout le service que je vous porrois faire, je vous ser-*
» *virois volentiers.* Le roi de Navarre ajouta : Tu
» me jureras et promettras par ta foy et serement,
» que tu tenras secret ce que je te diray, et, ayant
» juré, il me dit qu'il m'en créoit bien et qu'il se
» confioit bien de moi puisque j'étois Angloiz, et il
» ajouta : J'ay en France peu d'amis et beaucoup
» d'ennemis, qui aussi sont les vôtres. J'ay eu
» moult affaire et moult perdu du mien pour entre
» vous Angloiz. Si tu veulz faire ce que je te diray,
» je te feray tout aisé et moult de bien.

» Tu feras ainsy. Il est une chose qui se appelle
» arsenic sublimat, se un home en mangoit aussi
» groz que un poiz, jamais ne vivroit. Tu en trou-
» veras à Pampelune, à Bordiaulx, à Bayonne, et
» par toutes les bonnes villes où tu passeras, ès
» hostelz des apoticaires. Pren de cela et en fay de
» la poudre, et quand tu seras en la maison du
» roi, du conte de Valoiz, son frère, des ducs de
» Berry, et de Bourgogne et de Bourbon, et des
» aultres grans seigneurs où tu purras avoir en-

» trée, tray toy près de la cuisine, du dreçouer, de » la bouteillerie ou de quelques aultres lieux ou » mieulx tu verras ton point, et de cette poudre » met ès potages, viandes ou vins des ditz seigneurs, » ou cas que tu verras que tu le porras faire à ta » seureté, et aultrement ne le fay pas. Je lui ré- » pondis : Sire attendez vous-en à moi tout hardie- » ment. Alors il me dit que si je ne povois exécuter » avec seureté ce qu'il me proposoit, je me con- » tentasse de voir Pierre de Navarre, son fils, que » je lui demandasse quel était son état, et comme » il se gouvernoit, et s'il ne vouloit point lui écrire; » que je revinsse ensuite en Navarre lui rendre » compte de ce que son fils m'auroit dit, que peut- » être il pourroit me renvoyer en France avec des » lettres pour son fils, par lesquelles il lui recom- » manderoit de me placer avantageusement ou de » me retenir à son service.

» Le lendemain, il donna vingt livres à Watier » et me renouvela les promesses qu'il m'avait » faites, mais sans rien me donner. Nous partîmes » pour Paris. En passant par Bayonne, j'entrai chez » un apoticaire épicier pour y acheter de l'arse- » nic; il voulut savoir ce que j'en voulois faire, » et je lui dis que c'étoit pour guérir la plaie d'un » cheval et que je le voulois sublimat. L'épicier » m'en vendit le quart d'un once pour dix blancs.

» Je l'enveloppai dans du papier et le mis d'abord
» dans ma bourse où il y avoit d'autres épices ;
» mais, craignant que l'arsenic ne se répandit, je le
» mis et cousis en mon pourpoint par derrière. »

Nous arrivâmes à Paris le lundi 13 mars et nous allâmes loger dans un hôtel, dans la fannerie, près le grand Châtelet. L'après-dîner, Watier m'envoya savoir si le connétable était à Paris, afin d'aller jouer devant lui, ce que nous n'avions encore jamais fait. Nous nous transportâmes à son hôtel ; mais le portier nous dit qu'il était au conseil avec d'autres seigneurs.

Ayant senti que notre séjour à Paris serait infructueux, parce que les seigneurs du sang étaient dans la tristesse, à cause de la mort de monseigneur d'Anjou, roi de Naples, nous nous déterminâmes à en partir le lendemain pour retourner en Navarre ; mais, ce jour, un sergent d'armes et un écuyer de l'amiral vinrent nous dire de lui aller parler. Lorsque nous nous présentâmes devant lui, il nous dit qu'il nous avait crus d'autres ménestrels, et il nous demanda d'où nous venions, où nous allions et où était la femme de Watier. Je lui répondis que nous venions de Saint-Jacques, en Gallice, que la femme de Watier était restée à Bordeaux, et que nous allions à Calais. Alors, il nous défendit de sortir de Paris et le lendemain nous fûmes arrêtés.

Ainsi, voilà le roi de Navarre qui entretient le valet d'un ménestrel des affaires secrètes de son cabinet, et de ses intelligences avec l'Anglais, intelligences qu'il a toujours niées; le voilà qui lui confie la mission d'empoisonner Charles VI et tous les seigneurs de sa cour, et ne lui donne pas même un sou pour acheter le poison ou pour l'encourager; le voilà qui le charge de parler à son fils et de l'interroger, et qui ne lui donne pas une lettre de crédit près de lui, et voilà Woudreton qui promet tout avec assurance, qui arrive à Paris et se dispose à en partir sans avoir rien tenté, sans avoir seulement pensé aux engagemens qu'il a pris avec Charles II; le voilà avec son maître devant l'amiral qui ne les connaît pas, les prend pour d'autres, et qui cependant demande à Watier où il â laissé sa femme; enfin, voilà Woudreton qui prend la parole, lorsque c'est à son maître à parler, et répond des mensonges. Peut-on voir de complot plus absurde? Froissart et d'autres auteurs l'ont senti; aussi n'en parlent-ils pas. Ils ont laissé à Juvénal des Ursins, au moine de Saint-Denis, qui l'a copié, et à quelques historiens modernes le soin de répéter ce conte tout au plus bon pour des enfans.

Charles VI cependant crut ou feignit de croire à la conspiration; car c'est pendant l'interrogatoire de Woudreton qu'il ôta à Charles et à Pierre de

Navarre le gouvernement et les revenus des châteaux et forteresses qu'il leur avoit donnés comme compensation des spoliations de Charles V son père.

Pendant qu'on faisait sauter la tête de Woudreton, le roi de Navarre, justement indigné des accusations de la cour, se rapprochait enfin de l'Angleterre. Ayant été dépouillé de ses villes et de ses domaines en France, il n'était plus vassal d'une couronne qui n'avait point cessé de se montrer son ennemie acharnée, et comme ses états étaient voisins de ceux du roi de Castille, allié du monarque français, il était de l'intérêt de son royaume et de sa propre personne qu'il contractât des alliances capables de le garantir d'une invasion de Charles VI ou des insultes de Henri de Transtamare.

Le roi de Navarre, rapporte Froissart (1), sous l'année 1386, *n'étoit pas bien cher aux François; et aussi ne les aimoit qu'un petit : car il disoit et voir estoit qu'on lui avoit osté tout son héritage en Normandie, mais je ne say pas si la querelle estoit juste.* Le roi de Navarre traita avec l'Angleterre à cette occasion.

Qu'on nous permette, avant de citer les conditions de ce traité, de faire remarquer la réflexion de Froissart, historien contemporain, et écrivant pour

(1) Froissart, vol. 3, page 110.

ainsi dire sous l'influence directe de la cour de France. Après avoir accueilli, comme beaucoup d'autres, les accusations portées contre Charles II; après avoir, en quelque sorte, déclamé contre lui, il se ravise tout-à-coup et vient nous dire qu'il ne sait pas *si la querelle estoit juste*. Or, si cette phrase ne signifie pas bien clairement que le roi de France avait tort, comment l'expliquer autrement? Il ne pouvait y avoir doute chez Froissart; car, pour peu que la question eût été obscure, eût présenté quelque difficulté, la solution aurait été certainement favorable à Charles V.

Nous revenons au traité.

En détrônant Pierre-le-Cruel, Henri de Transtamare, son frère naturel, n'avait point apaisé la guerre civile à laquelle la Castille était en proie depuis le commencement de la lutte entre les deux rivaux. Le nouveau roi avait encore des obstacles à vaincre pour affermir la couronne sur sa tête ; car, le duc de Lacanstre, frère d'Édouard III, roi d'Angleterre, réclamait le royaume comme lui appartenant du chef de sa femme qui était fille de Pierre-le-Cruel. Pour appuyer ses droits, il assembla des troupes dans la Guienne, et se prépara à marcher sur la Castille; mais comme, pour pénétrer dans ce pays, il fallait que son armée traversât la Navarre, on entama des négociations avec Charles II,

afin d'obtenir le passage. Ce prince qui avait tout à craindre de Henri de Transtamare, à cause de la France, et qui avait tout à gagner avec l'Anglais, à cause de la ville de Cherbourg qu'il ne lui avait pas encore rendue, et qu'il pouvait recouvrer par un nouveau traité. Ce prince s'engagea à livrer passage dans ses états au duc de Lancastre.

Cependant, quoiqu'il eût traité avec le cabinet anglais, il laissa le passage libre aux troupes françaises qui allaient au secours de Henri de Transtamare; c'était une espèce de neutralité qu'il conservait, neutralité qui, en lui donnant la protection de l'Angleterre, ne pouvait pas motiver une guerre de la France; il recevait même et faisait manger à sa table les officiers de cette nation qui allaient le visiter. Vers la fin de 1386, assure Froissart, des capitaines français reçurent de lui un accueil des plus gracieux, et il les fit dîner à sa table. Après le dîner, il les fit passer dans une salle; et comme il était, ajoute cet écrivain, *sage homme et subtil, et bien enlangagé*, il se plaignit de ce que le roi de France s'était emparé des terres qui lui appartenaient en Champagne, en Normandie et dans le Languedoc, et qui valaient plus de six cent mille livres de rente; que c'était une injustice qu'il ne pouvait oublier, qu'il savait bien qu'ils n'avaient pas assez de crédit pour le faire réparer; mais que, dans son malheur,

il ne lui restait, après Dieu, d'autre ressource que d'en parler aux Français qui venaient à sa cour.

Les capitaines lui répondirent que le seul service qu'ils pouvaient lui rendre, était d'instruire le duc de Bourbon, leur général de ce qu'il leur avait dit, et qu'ils lui conseillaient de lui en parler s'il passait par ses états. Lorsqu'ils prirent congé du roi de Navarre, ce prince leur donna à chacun un destrier.

Peu de temps après, le duc Bourbon, revenant de la Castille, traversa la Navarre, et alla voir Charles II. Le roi l'entretint des persécutions qu'il avait éprouvées; il lui protesta qu'il n'avait dans son cœur aucun sentiment de haine contre Charles VI, son neveu; que ce n'était pas à lui, mais à son père et à son conseil, qu'il imputait les nombreuses injustices qu'on lui avait faites; il le pria ensuite d'interposer sa médiation pour terminer les différends existant entre lui et la cour de France. Le duc de Bourbon était un preux chevalier, un prince recommandable par ses vertus, que Charles V avait toujours été forcé de respecter, et que Charles VI aimait. Le duc de Bourbon n'avait jamais cru, sans doute, aux accusations de Charles V et au complot de Woudreton, aussi ne balança-t-il pas à promettre au roi de Navarre qu'il s'intéresserait à sa cause, et lui donnerait des marques de sa bonne

volonté : malheureusement, Charles II ne put en éprouver les effets. Il mourut peu de temps après cette entrevue.

L'évêque d'Aix, principal ministre du roi de Navarre, fit aussitôt part de la mort du souverain à la reine Blanche, sa sœur, veuve de Philippe de Valois, roi de France. La lettre était conçue en ces termes :

« Ma très redoutée dame, je vous annonce, la larme à l'œil, la mort de mon bon et sage maître; mais vous devez laisser vaincre votre douleur à la grâce que Dieu lui a faite de rendre l'esprit avec tant de résignation, et parmi des témoignages si publics d'une parfaite sainteté. Dès le premier jour qu'il se mit au lit, ce fut la veille de Sainte-Luce, 12 décembre, il employa toute la journée à faire une ample confession de ses péchés, et, depuis, jusqu'à sa mort, il ne s'est point passé de jour qu'il ne se soit encore confessé. Dans le cours de sa maladie, il a reçu jusqu'à sept fois l'absolution, et sept fois le saint-sacrement qu'il demandait dès qu'il se sentait plus mal; il a témoigné la plus sincère contrition, et la plus parfaite résignation, tant par ses discours que par écrit dans des actes publics; et la patience et la constance avec lesquelles il supportait les vives douleurs qu'il souffrait ont été un sujet d'édification, et même d'admiration à ceux qui en

ont été les témoins : il a même négligé les remèdes du corps pour ne s'occuper que du salut de son âme. Il a conservé jusqu'au dernier soupir, avec une parfaite mémoire, une entière connaissance, un entendement fort sain, et une dévotion très ardente. Pour tout dire, en un mot, il a souffert presque sans plainte, et il est mort sans douleur et sans peine, dans des sentimens si chrétiens, et dans une si fervente contrition que je crois fermement qu'il était dans un avant-goût de la joie des bienheureux, et qu'il n'a fait qu'un passage de la terre au ciel. »

Les sentimens que la lettre de l'évêque d'Ax ou d'Aix annonce avoir été exprimés par le roi de Navarre, pendant sa maladie, sont tellement en harmonie avec la lettre pleine de bienveillance et d'amitié qu'écrivit le pape Grégoire XI, à l'époque où Charles V fit répandre le bruit que son beau-frère avait fait empoisonner le cardinal de Boulogne, qu'on ne peut élever aucun doute sur la vérité des détails donnés par le prélat. Cependant, comme une mort si exemplaire ne s'accordait pas avec les crimes attribués par la cour de France au roi de Navarre, il fallait bien inventer une mort environnée de circonstances différentes, une mort digne de tant de forfaits et où éclaterait la colère de Dieu. L'invention fut très facile, mais elle fut si maladroite qu'on ne se peut étonner que d'une chose : c'est que, par mau-

vaise foi ou par crainte, par corruption ou par défaut de réflexion, elle ait été adoptée par la plupart des historiens contemporains et par tous les écrivains modernes.

Écoutons d'abord le moine de Saint-Denis. Après avoir rapporté la lettre de l'évêque d'Aix, il ajoute : « Quelques-uns se sont étonnés du contenu de » cette lettre, et m'ont voulu assurer, au contraire, » qu'ils avaient appris de gens dignes de foi et de » ses domestiques mêmes, qui le servaient au temps » de sa mort, que ce prince, cassé d'une longue » vieillesse, dénué de la chaleur naturelle et n'ayant » plus guère d'espérance dans la vie, fut conseillé » de se faire coudre dans un drap trempé d'eau-de-» vie, et qu'une nuit, s'étant fait ainsi emmailloter, » l'indiscrétion du valet qui l'avait cousu dans le » drap lui fit prendre une chandelle pour brûler le » fil qu'il fallait couper, qu'à l'instant même le feu » prit au drap, que son corps fut tout environné » de flammes, et qu'il expira dans des tourmens » horribles et dans des cris continuels. »

Juvénal des Ursins, copié sans doute par le chroniqueur de Saint-Denis, fait la même version et à peu près dans les mêmes termes.

Le moine de Saint-Denis déclare qu'il a appris de gens dignes de foi, et des domestiques mêmes de Charles II, que ce prince est mort avec les circons-

tances qu'il détaille plus bas, et Juvénal des Ursins, un peu plus timide que son copiste, ose seulement dire : *d'autres qui en sçavoient*, *affirmoient, etc.*, et il continue son récit. Mais, il nous semble que le fait avancé par le chroniqueur et Juvénal des Ursins, était un fait assez important, et pour l'histoire, et pour la famille même du roi de Navarre, pour que ces deux écrivains citassent les personnes dignes de foi et les domestiques qui leur avaient affirmé que le prince était mort d'une manière aussi tragique; car, n'ayant point été témoins du fait, ils devaient nécessairement faire reposer leur narration sur des preuves incontestables.

Néanmoins, que penser de leur véracité, lorsqu'on les surprend en mensonge dès les premiers mots, lorsqu'on les voit avancer que le roi de Navarre était cassé de vieillesse. Mais, le roi de Navarre n'était âgé que de cinquante-cinq ans, deux mois et vingt-deux jours (1), c'est-à-dire, encore dans la fleur de l'âge, et probablement possédant presque toutes ses forces. Comment ne pas prendre pour une fable ridicule le drap imbibé d'eau-de-vie, cousu autour du corps du roi, lorsque ce drap pouvait faire deux ou trois fois le tour de son corps et l'envelopper hermétiquement? On n'avait certainement

(1) Hist. généalogique de la maison de France, tome 1, p. 385.

pas besoin de le coudre. Après cela, en supposant que le feu eût été mis au fil, pouvait-il se communiquer au drap avec une telle rapidité qu'on n'eût pas le temps de tout rompre et de tout enlever avant qu'il eût porté au corps la plus petite atteinte? Qu'on entoure un de ses doigts avec un morceau de toile trempé dans l'eau-de-vie, qu'on le fixe avec un fil, qu'on mette le feu à ce fil, et il demeurera prouvé non-seulement que le feu ne peut se communiquer avec rapidité du fil à la toile, mais encore qu'il ne peut l'entamer que difficilement.

Froissart, écrivain contemporain, historien presque romancier, fait une version toute différente. Il rapporte qu'étant à la cour, et dans l'hôtel du comte de Foix, il apprit de gens qui demeuraient à Pampelune, les circonstances de la mort du roi de Navarre.

« Le roi de Navarre, dit-il, qui avait environ
» soixante ans, avait toujours aimé les femmes, et,
» d'ailleurs, quand il mourut, il y avait long-temps
» que la sienne était morte. Il avait alors une maî-
» tresse très belle. Ayant couché une nuit avec elle,
» il revint dans sa chambre *tout frileux*; s'étant
» mis dans son lit, il ne put s'y échauffer et fut
» saisi d'un tremblement. Pour le réchauffer dans
» son lit, on avait coutume d'y mettre *une bacine*
» *d'airain et lui souffloit on à air volant*; *on dit que*

» *c'estoit eaue ardant, et que cela le rechaufoit et le*
» *faisoit suer.*

« Cette pratique, qui jusqu'alors n'avait donné » lieu à aucun accident, fut cette nuit-là très-funeste » au roi de Navarre, *ainsi que Dieu ou les diables* » *le vouloient, car flambe ardant se bouta dans le lit* » *entre ses draps*, de telle manière qu'on ne put » venir à temps pour le secourir qu'il ne fut tout » brûlé *jusques à la boudine*. Il vécut encore quinze » jours dans cet état de peine et de misère.

Maintenant lesquels croire, de Juvénal des Ursins, du moine de Saint-Denis ou de Froissart? Tous les trois ont été informés par des gens dignes de foi, par des domestiques du roi de Navarre, par des habitans de Pampelune; et Froissart, dont le récit devrait s'accorder avec celui des deux premiers, en fait un dont les détails ne ressemblent en rien à ceux qu'ils ont donnés.

En cherchant à s'expliquer de quelle manière le feu a pu prendre au lit du roi de Navarre, ou plutôt en s'efforçant de percer l'obscurité qui règne dans la version de Froissart, on se demande comment il peut se faire, qu'à la première douleur, le prince ne se soit pas jeté à bas de son lit; on se demande, comment il a pu se laisser brûler jusqu'à la *boudine*, et comment tout brûlé qu'il était il a pu vivre encore pendant quinze jours. Alors, si le conte de

Froissart ne parait ni plus vrai, ni plus vraisemblable que celui de la chronique de Saint-Denis et de Juvénal des Ursins, on est forcé de s'en rapporter entièrement à la lettre de l'évêque d'Ax, dont le caractère de probité était généralement connu et apprécié.

Voilà l'histoire de Charles II roi de Navarre, que les historiens ont surnommé *le Mauvais,* qui fut l'idole du peuple et d'une grande partie de la noblesse; qui, pendant plusieurs années, eut le pouvoir de monter sur le trône de France et ne le fit pas; que sa confiance dans la bonne foi de Charles V perdit. La conduite du roi de France est mise en regard de celle du roi de Navarre, le lecteur les jugera tous deux. Il jugera également si c'est avec raison que nous avons placé le Navarrais au nombre des comtes de Champagne et de Brie.

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE DOUZIÈME.

THIBAULT IV,

Comte de Champagne et de Brie, roi de Navarre,

Surnommé le Posthume et le Chansonnier.

CHAPITRE TREIZIÈME.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

CHAPITRE QUINZIÈME.

CHAPITRE SEIZIÈME.

THIBAULT V,

Comte de Champagne et de Brie, roi de Navarre,

Surnommé le Jeune.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME.

HENRI III.

Comte de Champagne et de Brie, roi de Navarre,

Surnommé le Gros,

ET JEANNE SA FILLE.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

CHARLES II,

Comte d'Évreux, comte de Champagne et de Brie, et roi de Navarre.

Surnommé le Mauvais.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

CHAPITRE VINGTIÈME.

CHAPITRE VINGT-UNIÈME.

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME.

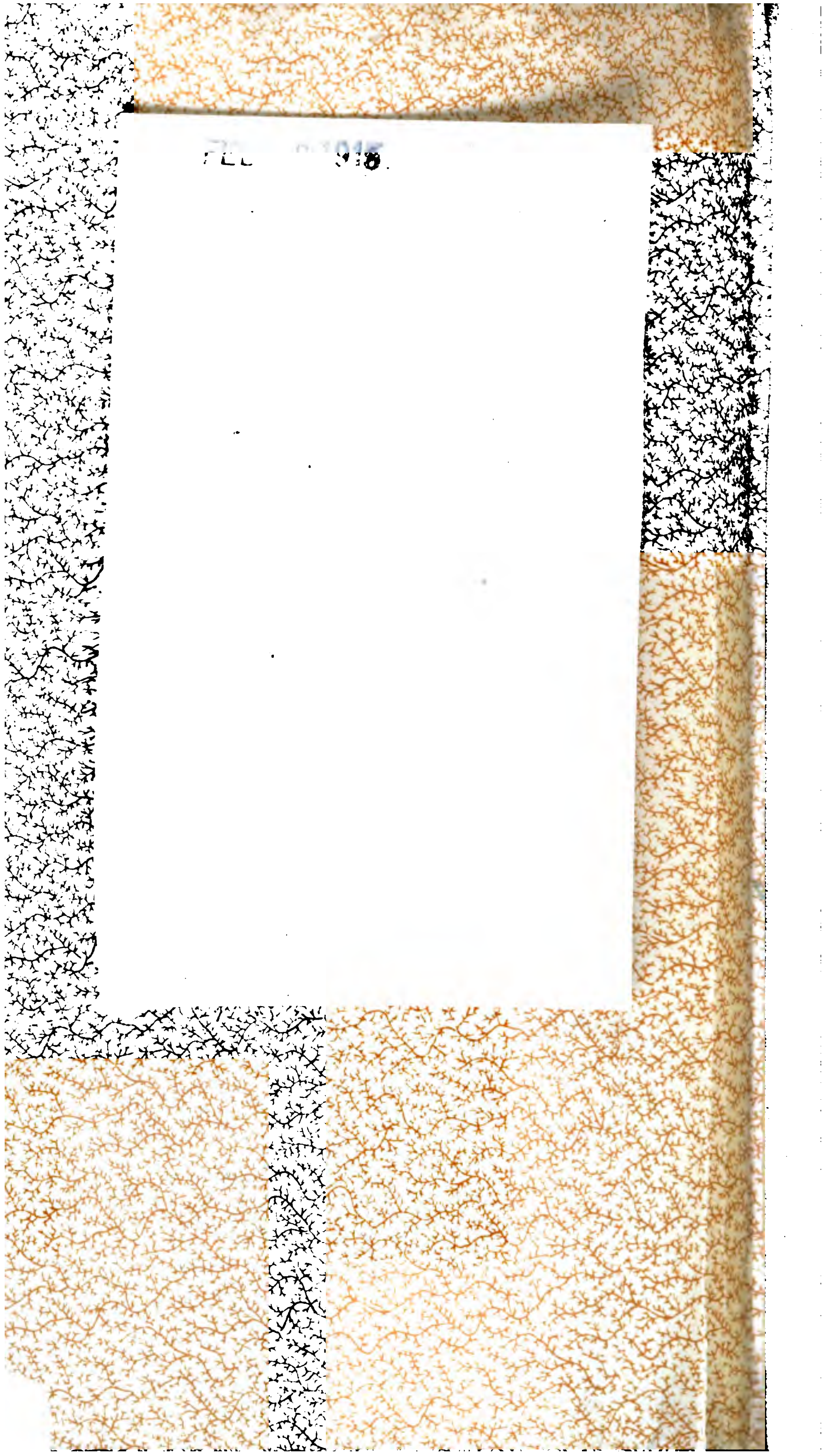
CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME.

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME.

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.




B'D FEB 5 19

